

FÉMINISME / FEMINISM

One of the two things is true. She is either exactly like man [...], and if she is, then a ballot-box based upon brains belongs to her as well as him: or she is different, and then I do not know how to vote for her.

(Wendell Phillips, National Woman's Rights Convention, 1860)

Tout comme la partie précédente traitant de l'abolitionnisme, cette partie consacrée au féminisme en France et aux États-Unis entre 1830 et 1848 relève de la démarche comparative. Cependant, ces deux parties ne se présentent pas sous le même aspect, premièrement parce que les échanges entre le mouvement féministe américain et son homologue français apparaissent extrêmement limités, deuxièmement en raison des dissemblances assez nombreuses entre ces deux mouvements : avant 1848, les deux types de féminismes semblent se développer de manière autonome, chacun dans un pays, et ne présenter qu'un petit nombre de caractères communs¹. Dans ces conditions, la présente partie vise à identifier les ressemblances et différences entre des mouvements que la langue française et la langue anglaise désignent maintenant du même mot — le féminisme². Ces mouvements naquirent et se développèrent de manière pratiquement simultanée, coïncidence qui à elle seule serait susceptible de légitimer l'approche comparative. En revanche, ils restèrent presque totalement étrangers l'un à l'autre. Plus largement, cette étude vise à proposer une analyse comparée de deux modèles nationaux d'une idéologie désignée par le même terme, mais dont on ne peut poser *a priori* qu'il s'agit de la même.

Une hypothèse importante guide cette partie : l'apparition de mouvements féministes a lieu durant le deuxième quart du XIXe siècle parce que c'est à cette

¹ Alors que l'abolitionnisme vise toujours à la libération des esclaves, quel que soit le pays concerné, les objectifs mêmes du féminisme semblent difficiles à unifier dans une perspective internationale.

² Telle n'était cependant pas la terminologie en vigueur à l'époque ; cette question est traitée plus en détail pp. 255-256.

période qu'interviennent, dans les sociétés française et américaine, les modifications qui favorisent cette émergence, à savoir que s'amorce le passage à une vision égalitaire et individualiste de la société³ ; c'est cette modernité qui rend possible la perception d'une situation injuste des femmes pour la seule raison qu'elles sont femmes, partant la naissance du féminisme⁴. Or, si la situation finale se présente sous une forme similaire en France et aux États-Unis, en revanche les étapes qui y mènent diffèrent, ainsi que, peut-être, les présupposés sur lesquels est fondé ce développement. On cherche donc à étudier les spécificités de chacun des deux cas, dans l'espoir que ceux-ci apportent des éclairages intéressants, plus largement, sur les deux cultures nationales.

La nature de l'étude ici présentée ne différant pas fondamentalement de celle qui, dans la précédente partie, a porté sur l'abolitionnisme, on procédera de manière analogue. On posera tout d'abord les termes de la comparaison par le biais d'une mise en contexte : définitions, rappels historiques et aperçu de la situation, objectifs et pistes de recherche ; une attention particulière sera accordée aux échanges franco-américains relatifs au féminisme. On présentera ensuite un « état des lieux » de la recherche, autrement dit un essai historiographique sur la question. Enfin, les sources permettront de vérifier les hypothèses qui auront été formulées, à l'aide d'une grille de lecture comprenant trois dimensions correspondant aux domaines analytiques suivants : religieux, politique et socio-économique.

Contexte

S'agissant de la France et des États-Unis, qui ne constituent que deux exemples d'une situation que tout porte à croire mondiale, il est probablement abusif de parler de « mouvement féministe » avant le deuxième quart du XIXe siècle : non seulement les termes n'existaient pas, mais il est également bien difficile de trouver trace de « mouvements » à proprement parler. Sans doute

³ Voir Louis Dumont, pour qui l'« idéologie moderne » se définit comme « le système d'idées et de valeurs caractéristique des sociétés modernes », en premier lieu de celles où la modernité est apparue et s'est développée, et qui pense que le trait majeur de cette idéologie est l'« individualisme », idéologie qui, par opposition au « holisme », valorise l'individu et subordonne la totalité sociale (Louis Dumont, *Essais sur l'individualisme. Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Paris, Seuil, Points, Essais, 1991 [1983], pp. 20-21 et *passim*).

⁴ Pour plus de précisions sur cette hypothèse, voir p. 262-263 et *passim*.

observe-t-on, avant cette date, quelques précédents en faveur des femmes, mais ce sont des actes dispersés et de faible influence, par exemple au tout début des années 1790 avec Olympe de Gouges⁵ ou Condorcet⁶, au même moment en Grande-Bretagne avec Mary Wollstonecraft⁷. Soulignons toutefois que ces comportements restent individuels, ponctuels et isolés. La part que prennent les Françaises à la Révolution peut à la limite être considérée comme la naissance d'un mouvement, mais, outre que cet événement est particulier à un pays et reste très circonstanciel, il ne se structure guère et ne se prolonge pas⁸.

En revanche, à la fin des années 1820, apparaît en France le saint-simonisme, qui, parmi ses revendications les plus importantes, annonce vouloir œuvrer au bénéfice des femmes. Cet objectif, initialement formulé par des hommes, est rapidement accepté et revendiqué par des femmes, qui rejoignent les rangs du mouvement. L'action collective de ces militantes ou de ces sympathisantes, au début des années 1830, peut véritablement être considérée comme ayant servi de base à un mouvement féministe.

Quelques années plus tard, aux États-Unis, les Américaines, si elles ne font pas l'objet de sollicitudes directes de la part de penseurs et militants socialistes, n'en influencent pas moins le développement de certains mouvements de réforme, comme l'illustre par exemple le schisme de l'*American Anti-Slavery Society*⁹. Plus généralement, au moment où les Françaises prennent une part active aux débuts de la Deuxième République, alors que le réseau féministe s'apprête à connaître un essor sans précédent à l'échelle internationale, les États-Unis voient s'affirmer une certaine sensibilité féministe, qui s'exprime

⁵ Voir notamment Olympe de Gouges, *Les Droits de la femme*, document numérique, reprod. d'une édition s.l.n.d., <http://gallica.bnf.fr/scripts/ConsultationTout.exe?O=N042613&E=0> (dernière consultation le 21/03/2003).

⁶ Voir par exemple Jean-Antoine-Nicolas de Caritat, marquis de Condorcet, *Sur l'admission des femmes au droit de cité*, document numérique, reprod. de l'édition Paris, Firmin Didot frères, imprimerie de l'Institut, 1847, <http://gallica.bnf.fr/scripts/ConsultationTout.exe?O=N041754&E=0> (dernière consultation le 21/03/2003).

⁷ Mary Wollstonecraft, *A Vindication of the Rights of Woman : With Strictures on Political and Moral Subjects*, London, J. Johnson, 1792. Texte accessible à : <http://www.bartleby.com/144/> (dernière consultation le 19/03/2003)

⁸ Pour le XVIIIe siècle, voir Georges Duby et Michelle Perrot, *Histoire des femmes en Occident*, t. 3, *XVIe-XVIIIe siècle* (sous la direction de Natalie Zemon Davis et Arlette Farge), Paris, Plon, 1991 ; en ce qui concerne plus particulièrement le mouvement féministe populaire sous la Révolution, voir Dominique Godineau, *Citoyennes tricoteuses : les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française*, Aix-en-Provence, Alinéa, 1988.

⁹ En 1840, la société nationale anti-esclavagiste se scinde en deux camps distincts, l'un favorable à la pleine participation des membres féminins, avec accès à la hiérarchie du mouvement et au vote, l'autre opposé. À cette occasion, la question féminine est clairement posée.

notamment dans la « Déclaration » (*Declaration of Sentiments*) adoptée lors de la célèbre réunion de Seneca Falls, en juillet 1848, qui marque l'entrée des premières militantes dans la phase organisée du « Mouvement pour les droits de la femme » (*Woman's Rights Movement*).

Précisions préliminaires

On l'a vu¹⁰, le mouvement féministe américain se rattache à la « Réforme » américaine (*Antebellum Reform*) qui marque le pays pendant les quatre décennies précédant la guerre de Sécession. On peut aussi légitimement replacer son pendant français dans le contexte réformateur de la monarchie de Juillet.

Néanmoins, quelques précisions préliminaires s'imposent. Notons dès à présent que, contrairement au cas de l'abolitionnisme, les recherches sur le féminisme ne se caractérisent pas par d'étanches compartimentations nationales : notamment, il existe d'assez nombreux travaux américains sur le féminisme français. Autrement dit, les courants historiographiques ne se divisent pas selon les appartenances nationales des auteurs, comme c'était le cas dans la partie précédente. Par conséquent, on ne se trouve pas confronté de nouveau à une double comparaison entre la France et les États-Unis : les lignes de débat et de partage se dessinent ici en fonction de critères spécifiques.

Autre précision préliminaire : tout comme les protagonistes du XIXe siècle, les auteurs des études, dans leur immense majorité, sont des femmes. Dans ces conditions, quand il s'agit de se référer aux militantes et aux historiennes, on comprend que le pronom « elles » vienne plus naturellement sous la plume que « ils », pourtant correct sur le plan grammatical¹¹.

Enfin, autre point à souligner d'emblée, la présence du lexique propre au *women's studies* dans de nombreuses études, y compris françaises. Le mot « genre » en constitue un bon exemple. On sait que la notion de *gender* est couramment utilisée aux États-Unis depuis les années 1970. Selon ses adeptes, elle se distingue de celle de « sexe » en ce qu'elle fait référence au contenu culturel et social du féminin et du masculin, alors que le sexe se réfère à la

¹⁰ Voir l'introduction générale, p. 11.

¹¹ En revanche, l'utilisation de formes féminisées telles que « auteure » n'a pas semblé indispensable, non plus que la pratique systématique des doubles accords, de type « les militant(e)s français(es) ont été influencé(e)s et ils/elles... ».

nature et aux différences biologiques ; naguère encore évitée au moins par les puristes, la traduction littérale « genre » semble désormais admise, voire revendiquée¹², dans les études françaises. Il reste cependant délicat d'utiliser ce vocabulaire.

Des problèmes se posent surtout pour un certain nombre d'autres termes ou concepts moins largement acceptés, par exemple la notion de « minorité » pour parler des femmes. En effet, à l'inverse de groupes numériquement faibles et subissant un traitement discriminatoire, les femmes constituent partout la moitié de la population. Certains ont imaginé rendre compte de leur situation en utilisant des expressions telles que « minorité socialement discriminée », bien que le terme de « minorité » ne soit pas exact et que cette impropriété ne paraisse pas réellement de nature à éclairer la situation. Autre tendance, les analyses qui parlent du « progrès » ou du « retard » de certains pays. Dans ce cas, il n'est question que de données chiffrées, déterminant des classements entre les mouvements féministes nationaux : il est notamment fait référence à la date du suffrage féminin, ce qui permet de critiquer ce qui apparaît comme un fort anti-féminisme français¹³. Dans la présente étude, on n'hésitera pas à avoir recours aux guillemets quand il s'avérera nécessaire d'employer certaines expressions litigieuses qui, en fin de compte, relèvent avant tout du jargon multiculturaliste¹⁴.

Ces exemples suggèrent que deux aspects de la question posent des problèmes d'ordre général : d'une part, l'histoire des femmes et celle du féminisme sont en grande majorité le fait de militantes féministes qui n'échappent pas toujours à des cadres d'analyse quelque peu dogmatiques. En définitive, rares sont les travaux qui abordent le sujet autrement que sous le seul rapport de la « domination » exercée par les hommes — et de son corollaire,

¹² Il n'est que de citer la référence constituée par l'article qu'une figure de l'historiographie américaine a consacré à la notion de « genre » : voir Joan Scott, « Genre : une catégorie utile d'analyse historique », *Cahiers du G.R.I.F.*, n° 37-38, printemps 1998, Paris, pp. 125-153, tr. fr. de « Gender: A Useful Category of Historical Analysis », *Gender and the Politics of History*, Columbia UP, New York, 1988, chap. II.

¹³ L'ordonnance donnant le droit de vote aux femmes françaises est promulguée en 1944 ; les Britanniques exerçaient ce droit depuis 1918 et le 19^e amendement de la loi américaine, étendant à l'ensemble du territoire national la disposition du scrutin féminin déjà adoptée lors des cinquante années précédentes par quelques États, datait de 1920.

¹⁴ On l'a évoqué dans le cadre de la comparaison précédente portant sur l'abolitionnisme, les phénomènes ancrés dans le contexte à l'origine nord-américain du multiculturalisme, telle l'étude des femmes (ou celle des Noirs), posent problème en français, sauf à sacrifier à des traductions littérales qui le plus souvent s'apparentent à du jargon à la mode.

l'« oppression » subie par les femmes¹⁵. Or, cette perspective permet rarement d'aller au-delà de constats réducteurs et somme toute bien peu historiques. D'autre part, le relativisme absolu qui est de mise dans les départements américains de *gender studies* ou de *cultural studies* complique parfois l'analyse. Illustration avec Claire Moses qui, à dix années de distance, tempère un de ses jugements concernant les femmes françaises :

But to the extent that we use « experience » in discussing subjectivity — as we do when we write about « coming to consciousness » — we have been, in recent years, humbled. [...] we have had to acknowledge that we cannot truly know how women who are different from ourselves — women of other races, ethnicities, religions, classes, sexual orientations — experience oppression; nor can we know this for women of the past¹⁶.

Le souci exprimé dans cette dernière phrase apparaît respectable dans ses motivations mais revient à dire qu'on ne peut connaître que ce qui est identique à soi et risque de conduire, en bonne logique, à nier toute possibilité de connaissance et d'analyse historiques. Cette position ne saurait être adoptée ici.

Définition du sujet

Éléments de définition

La définition au moins provisoire des termes essentiels employés constitue en principe une étape préliminaire essentielle de la recherche, quel que soit son sujet. Or, il semble que s'agissant des études féministes, tout le monde ne juge pas cette étape nécessaire, ce qui se révèle tout à fait dommageable. On ne peut, sur ce sujet, qu'être en total accord avec Karen Offen lorsqu'elle affirme :

I find it difficult to accept the renunciation of definition that has recently become stylish in the wake of French feminist literary criticism (see, e.g., Alice Jardine, *Gynesis* [Ithaca, N.Y.: Cornell University Press, 1986], 20). Knowledge is not well served by asserting that « definition is a male

¹⁵ Pour une analyse de ce phénomène dans l'historiographie française, voir Anne Verjus, « Les Femmes, épouses et mères de citoyens, ou de la famille comme catégorie politique dans la construction de la citoyenneté (1789-1848) », thèse de doctorat d'études politiques sous la direction de Pierre Rosanvallon, EHESS, 1997, introduction, § « De la nécessité d'abandonner certains postulats de l'historiographie féministe », pp. 22-27 <http://www.upmf-grenoble.fr/cerat/Recherche/PagesPerso/VerjusPlanThese.html> (dernière consultation le 06/04/2003).

¹⁶ Claire Moses Goldberg et Leslie Wahl Rabine, *Feminism, Socialism, and French Romanticism*, Bloomington, Indiana UP, 1993, p. 3.

prejudice » and that « the day we start defining feminism it's lost its vitality » (Melanie Randall, « Defining Feminism - and Interview by Melanie Randall, » *Resources for Feminist Research* 14, no. 3 [November 1985]: 2)¹⁷.

Il serait d'autant plus dommageable de suivre ici une telle tendance que, pour réaliser la présente comparaison, on a opté pour une démarche « empirique » qui accorde une large place aux différents avatars du féminisme, y compris sur le plan définitionnel et historiographique¹⁸. Cette démarche conduit à proposer une mise en contexte circonstanciée qui, comme dans la précédente partie consacrée à l'abolitionnisme, s'intègre au développement considéré dans son ensemble plutôt qu'elle n'en constitue un « préliminaire » obligé.

Féminisme versus feminism

Définitions actuelles

De nos jours, le terme de *feminism*, tout comme celui de féminisme, désigne, en anglais comme en français, à la fois la doctrine et les mouvements qui, défendant les intérêts des femmes, préconisent l'extension de leurs droits. Les définitions françaises restent dans l'ensemble assez générales¹⁹ ; à l'inverse, la plupart de celles données par les dictionnaires de langue anglaise²⁰ spécifient, d'une part que l'ensemble des domaines (politique, juridique, économique, etc.) est concerné, d'autre part qu'il s'agit d'obtenir l'égalité des droits avec les hommes. Soulignons cette différence lexicale : le fait que les Anglo-Saxons mettent l'accent sur le droit de vote ou sur la notion de « *equal rights* », alors que les Français évoquent sans plus de précisions le rôle des femmes dans la société, leur situation ou leurs droits, pourrait, si cette distinction se confirme,

¹⁷ Karen Offen, « Defining Feminism: A Comparative Historical Approach », *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, vol. XIV, n°1, 1988, note 4. <http://humanities.uwe.ac.uk/corehistorians/suffrage/document/offen.htm> (dernière consultation le 24/09/2001). La remarque date de 1988 mais reste globalement valable quinze ans plus tard.

¹⁸ Sur ce problème de méthode, voir l'introduction générale, p. 19-23.

¹⁹ En ce qui concerne les définitions en langue française, elles sont tirées du *Dictionnaire Universel Francophone En Ligne* (<http://www.francophonie.hachette-livre.fr/>, dernière consultation le 28/09/2001), du *Nouveau Petit Robert* (CD-ROM, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1996) et du *Petit Larousse illustré* (1992). Des dictionnaires historiques ont été utilisés en appoint.

²⁰ Les définitions sur lesquelles ces développements sont fondés proviennent d'une part de la compilation réalisée par Karen Offen (références complètes dans K. Offen, « Defining Feminism... », *op. cit.*, note 6), d'autre part du *Oxford Advanced Learner's Dictionary* (4^e éd., 1989), du *Merriam-Webster Online* (<http://www.m-w.com/home.htm>, dernière consultation le 28/09/2001) et du site *web dictionary.com* (<http://www.dictionary.com/>, dernière consultation le 28/09/2001 ; source utilisée par ce site : *The American Heritage Dictionary of the English Language*, 4^e éd., Houghton Mifflin Company, 2000).

fournir une piste de réflexion. Existerait-il aux États-Unis un *feminism* qui chercherait à ce que les individus de sexe féminin bénéficient point par point d'un statut égal à celui des hommes alors qu'en France on aurait affaire à un féminisme de simple « amélioration » de la condition des femmes, moyen au service d'une égalité de situation entre les êtres humains sans distinction de sexe ?

Pour l'instant en tout cas, on retiendra, au moins comme outil de travail, la partie de la définition commune aux deux pays, à savoir la doctrine et le mouvement qui défendent les intérêts et les droits des femmes. Non seulement elle n'entre en contradiction avec aucune des deux perspectives nationales, mais elle présente également l'avantage d'être assez générale pour s'appliquer aux réalités de la période étudiée tout en n'utilisant pas de notions qui seraient spécifiques au XIXe siècle.

Aperçu historique sur la question terminologique

Pour les années 1830-1848, la situation se révèle assez floue en ce qui concerne le terme de « féminisme » : certains attribuent son invention à Fourier, ce que réfute Christine Fauré²¹. Karen Offen confirme cette réfutation de manière probante au terme d'une minutieuse enquête²², dans un article qui ne propose cependant pas de contre-hypothèse nette. Les recherches de cette historienne permettent en tout cas, dans le cas français, de dater l'apparition du mot des années 1830 ; il ne serait néanmoins que très peu usité avant la fin du siècle. Quant à l'adjectif « féministe », il est attesté chez Alexandre Dumas fils en 1872²³. C'est avec un délai supplémentaire que ces deux termes apparaissent couramment dans le discours français : en 1891, on emploie encore l'expression de « mouvement féminin » ; ce n'est qu'ensuite que l'usage de « féminisme » et « féministe », ainsi que de « mouvement féministe », s'étend dans le vocabulaire des pays francophones, jusqu'à devenir fréquent dans les quelques années qui précèdent le changement de siècle.

²¹ Elle note sans plus de précisions que Fourier n'emploie pas le mot « féminisme » dans ses écrits (Christine Fauré, *La Démocratie sans les femmes. Essai sur le libéralisme en France*, Paris, PUF, Politique d'aujourd'hui, 1985, note p. 10).

²² Karen Offen, « L'origine des mots féminisme et féministe », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, printemps 1987, pp. 492-496, et K. Offen, « Defining Feminism... », *op. cit.*, note 15.

²³ *Trésor de la langue française*, entrée « féministe », t. 8, Paris, CNRS, 1980.

En anglais, « *feminist* » et « *feminism* » sont attestés plus tardivement encore : respectivement en 1894 et 1895. C'est sous le nom de « *Woman's Rights Movement* » que le mouvement se constitue aux États-Unis en 1848, pour passer ensuite, après la guerre de Sécession, aux revendications plus spécifiques du « *Suffrage Movement* ». Notons l'emploi du singulier : il s'agit, pour les Américains, de défendre les droits de « la » femme. À première vue, le vocabulaire en usage aux États-Unis semble suggérer qu'il existerait une essence de la femme, que cette dernière pourrait revendiquer des droits individuels qui lui seraient propres. L'expression diffère en tout cas du lexique français de l'époque, où l'expression des revendications passe, par exemple avec « mouvement féminin », par des termes plus flous ou plus globaux, tout au moins plus généraux.

« Relational » versus « individualist »

Dans ses travaux sur les problèmes de définition posés par le mot « féminisme²⁴ », Karen Offen suggère une distinction entre deux tendances. Au terme de minutieuses analyses, elle conclut non seulement que les chercheurs (historiens et spécialistes des *women's studies*) ne désignent que rarement la même chose par ce terme, notamment en ce qui concerne la période allant jusqu'à la fin du XIXe siècle, mais aussi et surtout qu'il existe deux types de courants fondamentalement opposés, quoique coexistant en divers lieux et à diverses époques. K. Offen qualifie ces deux tendances de « relationnelle » (*relational*) et « individualiste » (*individualist*). La différence réside selon elle dans le mode d'argumentation historique ou le discours utilisé par les femmes, soutenues par des alliés masculins, en vue de se libérer du « contrôle » exercé par les hommes dans les sociétés occidentales²⁵. Les deux tendances seraient variables selon le lieu et l'époque, la branche « relationnelle » se retrouvant majoritairement en Europe continentale au moins dans les années 1830 à 1850,

²⁴ Voir notamment K. Offen, « Defining Feminism... », *op. cit.*, et, dans une moindre mesure, K. Offen, « Liberty, Equality and Justice for Women: The Theory and Practice of Feminism in Nineteenth Century Europe », dans Renate Bridenthal, Claudia Koonz et Susan Stuard (eds.), *Becoming Visible: Women in European History*, 2^e ed., Boston, Houghton Mifflin Company, 1987, pp. 335-362

<http://humanities.uwe.ac.uk/corehistorians/suffrage/document/theofemm.htm>
(dernière consultation le 24/09/2001).

²⁵ « [the] modes of historical argumentation or discourse that have been used by women and their male allies on behalf of women's emancipation from male control in Western societies. » (K. Offen, « Defining Feminism... », *op. cit.*)

alors que la vision « individualiste » aurait plutôt été présente à cette époque en Angleterre et aux États-Unis. L'opposition apparaît en tout cas assez marquée :

Viewed historically, arguments in the relational feminist tradition proposed a gender-based but egalitarian vision of social organization. They featured the primacy of a companionate, non-hierarchical, male-female couple as the basic unit society, whereas individualist arguments posited the individual, irrespective of sex or gender, as the basic unit. Relational feminism emphasized women's rights as *women* (defined principally by their childbearing an/or nurturing capacities) in relation to men. It insisted on *women's* distinctive contributions in these roles to the broader society and made claims on the commonwealth on the basis of these contributions. By contrast, the individualist feminist tradition of argumentation emphasized more abstract concepts of individual human rights and celebrated the quest for personal independence (or autonomy) in all aspects of life, while downplaying, deprecating, or dismissing as insignificant all socially defined roles and minimizing discussion of sex-linked qualities or contributions, including childbearing and its attendant responsibilities²⁶.

Néanmoins, l'auteur souligne fort à propos que des nuances sont à apporter. Il ne s'agit pas de deux blocs antagonistes figés : non seulement ces deux types se retrouvent rarement à l'état pur, mais des évolutions ont également lieu, dans le discours des individus comme à l'échelle collective.

Définition historique

À partir de ces recherches, Karen Offen fonde une définition historique du féminisme sur deux propositions à ses yeux indissociables : d'une part le féminisme doit selon elle être considéré comme une idéologie en soi, un système d'idées à part entière, aux origines multiples et internationales, d'autre part il s'agit d'un « mouvement visant à une transformation socio-politique, fondé sur une analyse critique des privilèges masculins et de la subordination des femmes dans toute société donnée²⁷ », qui par là touche à la liberté et à l'autonomie des individus dans n'importe quel groupe humain autant qu'à la responsabilité collective. En ce qui concerne les féministes, l'auteur en donne également une définition assez complète :

²⁶ *Ibid.*

²⁷ « [...] a movement for sociopolitical change based on a critical analysis of male privilege and women's subordination within any given society. » (*ibid.*)

[...] any persons, female or male, whose ideas and actions [...] show them to meet three criteria: (1) they recognize the validity of women's own interpretations of their lived experience and needs and acknowledge the values women claim publicly as their own (as distinct from an aesthetic ideal of womanhood invented by men) in assessing their status in society relative to men; (2) they exhibit consciousness of, discomfort at, or even anger over institutionalized injustice (in inequity) toward women as a group by men as a group in a given society; and (3) they advocate the elimination of that injustice by challenging, through efforts to alter prevailing ideas and/or social institutions and practices, the coercive power, force, or authority that upholds male prerogatives in that particular culture. Thus, to be a feminist is necessarily to be at odds with male-dominated culture and society²⁸.

Intérêt d'une base définitoire pour la comparaison franco-américaine

Ces définitions constituent pour la présente étude un point de départ recevable, bien qu'on puisse y distinguer deux présupposés qui ne vont pas de soi : d'une part, considérer invariant le couple domination/subordination, d'autre part présenter le féminisme comme une doctrine relevant essentiellement, au-delà de la vision que ses partisans se font de la société, d'une argumentation autonome, consciente et réfléchie.

Quant à la distinction entre féminisme « relationnel » et « individualiste », elle s'annonce peut-être plus utile que les développements auxquels elle a donné lieu. Il est en effet frappant de constater que la seconde catégorie, présente notamment dans les pays anglo-saxons, recoupe le type de la famille « différentialiste » tel que défini selon des critères anthropologiques²⁹, alors que la première correspond, du moins en ce qui concerne la France du Bassin parisien (celle qui est ici concernée : entre 1830 et 1850, le féminisme est un phénomène urbain qui se manifeste essentiellement à Paris — le foyer lyonnais reste minoritaire par rapport à la capitale et les autres villes à l'écart³⁰), à une conception « universaliste » des rapports humains.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ Voir par exemple Emmanuel Todd, *La Troisième planète, structures familiales et systèmes idéologiques*, Paris, Seuil, Empreintes, 1983 ; *L'Invention de l'Europe*, Paris, Seuil, l'Histoire immédiate, 1990 ; *Le Destin des immigrés, assimilation et ségrégation dans les démocraties occidentales*, Paris, Seuil, l'histoire immédiate, 1994.

³⁰ Pour plus de précisions, voir *infra* p. 309.

Aperçu sur l'universalisme français

Pour rendre ce double parallèle plus clair, précisons ce qu'on entend par « universaliste ». Au cours des dernières décennies, plusieurs études ont abordé les rapports entre la culture nationale française et l'universalisme. Citons deux exemples. Louis Dumont, d'abord, rapproche les deux notions en comparant le cas allemand et le cas français et en caractérisant ainsi les idéologies nationales prédominantes dans ces deux pays : « Côté français, je suis homme par nature et français par accident. [...] Côté allemand, [...] je suis essentiellement un Allemand, et je suis un homme grâce à ma qualité d'Allemand³¹ ». Quant à Emmanuel Todd, il identifie quatre principaux types familiaux en fonction de deux variables intervenant dans les rapports qui existent au sein de la fratrie, ces variables étant l'égalité et la liberté³². Or, le système nucléaire égalitaire qui domine dans le Bassin parisien, de tendance universaliste, favorise selon lui le couple et la communauté conjugale, alors que le système nucléaire absolu (inégalitaire), caractéristique des États-Unis, où les enfants sont libres mais non égaux, relève du différentialisme. Dans la démarche suivie par E. Todd, cette perception du monde influe, entre autres, sur les rapports entre les sexes :

En système égalitaire règne la certitude métaphysique *a priori* de l'équivalence des hommes, l'hypothèse indépassable d'une essence commune et universelle. [...] Même les femmes sont des hommes (universels) dans ce système anthropologique qui distingue toujours le secondaire de l'essentiel. La femme est en effet définie comme l'égale de son frère par la coutume d'héritage du Bassin parisien, et comme l'égale de son mari par l'équilibre absolu des parentés paternelle et maternelle³³.

Dans ce contexte, le mot « différence » évoque en général « une caractéristique perçue, consciemment, subconsciemment ou inconsciemment, comme secondaire », alors que dans le contexte américain, au contraire, il « renvoie à une essence³⁴ ». Dans le cas des luttes féministes, en France, « la femme, représentation accidentelle de l'homme universel, n'a pas à être défendue en tant que catégorie pour être libérée, pour que soit reconnu son droit au travail ou au plaisir³⁵ », alors que « dans le monde anglo-saxon, la femme

³¹ L. Dumont, *Essais sur l'individualisme...*, *op. cit.*, pp. 150-151.

³² Ces variables dépendent de la composition familiale, de la manière de tester, etc.

³³ E. Todd, *Le Destin des immigrés...*, *op. cit.*, pp. 206-207.

³⁴ *Ibid.*, p. 207.

³⁵ *Ibid.*, p. 208.

doit être essentialisée³⁶ ». Et Emmanuel Todd de conclure ce développement sur les rapports entre les sexes en éclairant d'une autre manière la tendance universaliste du Bassin parisien *versus* la tendance différentialiste dominante aux États-Unis :

On ne peut donc comprendre les échanges et débats entre Français et Anglo-Saxons sur le thème de la différence sans séparer deux conceptions de la différence : la *grande différence* des Anglo-Saxons qui renvoie à une essence séparée, la *petite différence* des Français qui évoque une caractéristique secondaire et ne remet nullement en question l'axiome d'une essence humaine universelle³⁷.

Problèmes de la mise en parallèle

Cependant, deux questions se posent au sujet d'un double parallèle entre d'une part féminisme relationnel et universalisme, d'autre part féminisme individualiste et différentialisme. La première, c'est que, grosso modo, Karen Offen regroupe les féministes de France et d'Allemagne dans la catégorie « relationnelle³⁸ », alors que les États allemands relèvent plutôt du type différentialiste. S'il s'avère que le féminisme présente les mêmes traits de part et d'autre du Rhin, il se pourrait, par exemple, que la différence entre l'aire allemande et les États-Unis provienne de l'écart entre les deux types de différentialismes en présence, à savoir, respectivement, une famille « souche » autoritaire non égalitaire et une famille « nucléaire absolue » libérale non égalitaire. Cette question concernant l'Allemagne n'est en tout cas pas d'un intérêt direct pour la présente recherche ; ce qu'il importe ici de remarquer, c'est bien plutôt la double proposition selon laquelle d'une part l'universalisme français recoupe un féminisme « relationnel », d'autre part le différentialisme américain coïncide avec un féminisme « individualiste ».

La deuxième question que suscite la mise en parallèle des deux systèmes d'analyse provient du fait que la classification de Karen Offen comprend une

³⁶ *Idem.*

³⁷ *Idem.*

³⁸ Karen Offen prend ici en compte les travaux de sa collègue Amy Hackett : « Amy Hackett, an American historian of German feminism, spelled out the problem in 1975, when she wrote, "The American bias [in scholarship on feminism] is particularly evident in the frequent assumption that equality of rights is the essence of feminism." Hackett proposed excluding the concepts of equality and rights from any broad definition because claims for individual "equality" and "rights" were not categories germane to the discourse of leaders of the early twentieth-century German women's movement. Yet, some of these women clearly considered themselves to be feminists and were so considered by their contemporaries. » (K. Offen, « Defining Feminism... », *op. cit.*)

tendance à l'évolution historique qui, très schématiquement, ferait passer les féministes (individuellement parfois et dans ce cas en l'espace de quelques années ou quelques décennies au plus, le plus souvent à l'échelle du groupe et moins rapidement) de la tendance « relationnelle » à la tendance « individualiste ». Or cela pose problème car les catégories « universaliste » *versus* « différentialiste », élaborées à partir de critères anthropologiques, sont à peu près immuables, surtout à court ou moyen terme³⁹. Si l'analogie entre ces catégories est admise, au moins à titre d'hypothèse de travail, plusieurs pistes de réponse sont envisageables, dont la plus simple consiste à réfuter l'existence du glissement présenté par K. Offen. Si l'on admet au contraire qu'il existe bien une évolution d'une tendance à une autre, plusieurs hypothèses restent possibles, dont les deux principales semblent pouvoir s'énoncer ainsi : a) constatant la faible efficacité de leurs revendications, mesurée à l'aune des retombées pratiques, les féministes « relationnels » tendraient, plus ou moins consciemment, à modifier leur stratégie (la tactique « individualiste » paraissant au premier abord plus efficace en ce qui concerne les réalisations concrètes⁴⁰) ; b) le mouvement féministe français se modifierait dans sa composition : alors que dans les années 1830 et 1840 ses militants et ses sympathisants se recrutaient pour ainsi dire uniquement dans le Bassin parisien, de type « nucléaire égalitaire », ils proviennent au XXe siècle aussi bien de ce centre égalitaire, toujours « relationnel », que de la périphérie inégalitaire, de tendance « individualiste » selon le parallèle esquissé ; dans ce cas, la présence d'éléments féministes « individualistes », qu'ils soient ou non majoritaires dans l'ensemble (K. Offen ne manque pas de préciser que ses catégories ne représentent que des tendances, dont il est fréquent qu'elles coexistent, or le

³⁹ Dans l'hypothèse qui sous-tend les travaux d'Emmanuel Todd, il n'est certes pas impossible de passer d'une configuration à une autre, ce qui relève d'une modification dans les représentations ; à l'échelle d'une région (à long terme) comme à l'échelle individuelle (à court terme), voir E. Todd, *Le Destin des immigrés...*, *op. cit.*, pp. 194-196 et « Régions et personnalités synthétiques », pp. 218-221. Rappelons également que ces configurations ne représentent, en tout état de cause, que des tendances majoritaires, qui n'interdisent pas une certaine variété à l'intérieur d'un groupe globalement homogène.

⁴⁰ Comme on l'a suggéré dans l'introduction à ce chapitre, il est fréquent d'opposer par exemple le succès des suffragettes anglaises en matière de droit de vote féminin au « retard » des féministes françaises en la matière. Ainsi Joan Scott, soulignant que l'historiographie classique a opposé l'égalité et la différence, note-t-elle que « l'une de ces stratégies s'est révélée (et se révèle encore) plus efficace que l'autre. » (Joan Scott, *La Citoyenne paradoxale - Les féministes françaises et les droits de l'homme*, tr. fr. de *Only Paradoxes to Offer*, Paris, Albin Michel, 1998 [éd. originale 1996], p. 17) ; Michèle Sarde, quant à elle, n'hésite pas à juger qu'au XIXe siècle, les Françaises « se mirent en retard de féminisme par rapport aux Anglo-Saxonnes » (Michèle Sarde, *Regard sur les Françaises. Xe siècle - XXe siècle*, Paris, Stock, 1983, p. 522).

mode d'action différentialiste se révèle souvent plus visible que celui de type universaliste), pourrait faire penser que le féminisme français est devenu « individualiste ». Une troisième possibilité, plus complexe, consisterait à appliquer l'hypothèse a) aux cas individuels, voire à des événements particuliers, et l'hypothèse b) aux groupes. Il paraît assez délicat de vérifier ces hypothèses car cette thèse ne porte que sur une période relativement courte, or les variations sur le long terme ne se décèlent pas dans un tel cadre temporel, à savoir une étude réduite à une vingtaine d'années ; cependant, il peut s'avérer intéressant de les garder présentes à l'esprit.

Somme toute, la distinction entre relationnel/universaliste et individualiste/différentialiste semble présenter une certaine pertinence pour la période dont il est ici question, mais elle risque, en tout état de cause, de se révéler insuffisante. Par conséquent, des types de catégories complémentaires peuvent avec profit trouver leur place à côté de cette première distinction.

Insuffisance et propositions complémentaires

Il semble en effet difficile d'analyser la complexité de la situation en adoptant un point de vue fixe et strictement binaire. Sans renoncer à utiliser le couple universalisme *versus* différentialisme, ni la paire individualiste *versus* différentialiste, on voudrait ici souligner la nécessité de prendre en compte le statut « réel » des femmes aux États-Unis et en France entre 1830 et 1848, c'est-à-dire la place, l'image et les fonctions relatives de ces femmes en tant qu'éléments d'un tout global, en l'occurrence d'une collectivité nationale, durant cette période. On peut par exemple se demander dans quelle mesure le traitement juridique, manifestement différent entre deux conjoints, est motivé uniquement par l'appartenance sexuelle ou si d'autres facteurs entrent en jeu. Précisons d'emblée que l'on n'a pas ici les moyens, ni d'ailleurs l'ambition, de centrer la totalité ni même l'essentiel de la recherche sur ce sujet ; le plus intéressant dans le cas présent consiste plutôt à identifier, dans chacun des deux pays, des tendances suffisamment marquées pour fonder la comparaison entre deux phénomènes dont l'existence est par essence intimement liée à la place occupée par un groupe dans une société donnée à un moment donné.

En effet, si d'aucuns avancent que les femmes, soumises en tous temps et en tous lieux à la domination masculine, sont, à quelques exceptions près, restées aveugles à leur sort pendant des milliers d'années, ce n'est pas l'angle

d'approche qui est ici défendu. Si une réaction contre la « domination masculine » s'impose en France et aux États-Unis (mais aussi en Angleterre ou dans les États allemands) durant les années 1830 et 1840, c'est plutôt, semble-t-il, que des éléments ont changé, rendant possible l'apparition du féminisme en tant que mouvement. Il convient donc d'identifier ce qui a permis de passer d'un état initial dans lequel on n'observe pas de mouvement féministe à un état final dans lequel un mouvement féministe existe, autrement dit de la pensée d'une situation de « différence » objective (et incontestable) entre hommes et femmes à celle d'une situation de hiérarchie, hiérarchie considérée à *partir d'un moment donné* comme insupportable car injuste. Non que les sociétés qui relèvent de l'état initial ne présentent pas une organisation hiérarchique, les travaux de Louis Dumont l'ont bien montré⁴¹. Mais cette situation d'inégalité hiérarchique, qui prévaut en France et aux États-Unis au moins jusqu'au début du XIXe siècle, ne saurait être confondue avec ce qu'on observe dans les sociétés modernes, égalitaires et individualistes, où les catégories sexuelles peuvent à elles seules fixer la différence, partant expliquer un traitement qui à partir de là devient inique.

Sexualisme français

Pour décrire cette variation, le recours à d'autres termes que ceux utilisés jusqu'à présent s'avère parfois nécessaire. On l'a noté, si l'on accepte l'hypothèse selon laquelle Françaises et Américaines, considérées dans leur ensemble, relèvent de deux types anthropologiques différents, il est en effet fort improbable que les premières, qui ont montré leur universalisme dans les années 1830, puissent passer brusquement à des revendications de type différentialiste en 1848, ce qui dans les faits paraît indéniable mais ne correspond pas à la catégorie anthropologique dont ces Parisiennes font partie, ou encore que les Américaines, globalement individualistes, en certaines occasions s'appuient sans contradiction apparente sur une argumentation relationnelle.

Afin de rendre compte de la première de ces attitudes, on a choisi d'utiliser le terme de « sexualisme⁴² » et plus particulièrement d'emprunter à Anne Verjus

⁴¹ Louis Dumont, *Homo hierarchicus. Le système des castes et ses implications*, Paris, Gallimard, Tel, 1966 ; *Essais sur l'individualisme...*, *op. cit.*

⁴² Le terme, globalement peu répandu, était pourtant utilisé en politique à la fin du XIXe siècle, comme en témoigne par exemple la brochure « Socialisme et sexualisme : Programme du Parti socialiste féminin » (Paris, 1893).

la notion de conception « sexualiste » de la citoyenneté⁴³ — domaine dans lequel cette notion se révèle le plus clairement. Le terme « sexualiste » permet d'établir une distinction avec le sexisme, qui renvoie à la notion de discrimination, laquelle ne semble pas pertinente avant 1848 en France⁴⁴. Il désigne une attitude dans laquelle il n'existe pas nécessairement de volonté d'organiser hiérarchiquement les droits et devoirs de chacun des sexes : il s'agit d'une organisation « relationnelle » des sexes, qui reconnaît la différence sexuelle tout en ne l'instituant pas en critère de classement hiérarchique. Pour la période dont il est ici question, on peut parler d'une attitude « sexualiste » des militantes françaises qui, à partir du printemps 1848, réclament le droit de vote. Si leur argumentation reste fondée, de manière classique, sur l'appartenance de la femme à la famille (elles appliquent au champ politique la mixité et la complémentarité traditionnellement en vigueur dans le couple), en revanche cette revendication s'opère au nom de qualités spécifiques à la femme. Ces demandes apparaissent donc contraires à la philosophie universaliste que les militantes avaient pourtant défendue jusqu'alors⁴⁵. Pour autant, les féministes ne sont pas nécessairement (devenues) différentialistes — ce qui, compte tenu de l'invariance de la catégorie, semble d'ailleurs *a priori* fort improbable. Suggérons plutôt que, dans l'urgence et l'effervescence de la révolution, mais aussi par un changement en train de s'opérer dans leur perception de l'individu, celles qui revendiquent le suffrage féminin ne se trouvent pas dans les bonnes conditions pour « faire admettre une improbable individualité de la femme, c'est-à-dire l'idée d'un individu sexuellement neutre, idée qui à l'époque semble ne convaincre personne⁴⁶. »

Va-et-vient américain

La situation aux États-Unis ne se présente pas exactement dans les mêmes termes. On observe, là aussi, une hésitation entre universalisme et

⁴³ A. Verjus, « Les femmes, épouses et mères de citoyens... », *op. cit.*, chap. VI, § « Une conception sexualiste de la citoyenneté... ».

⁴⁴ « Sexisme : attitude de discrimination fondée sur le sexe » (*Nouveau Petit Robert, op. cit.*).

⁴⁵ Précisons dès maintenant, sans entrer dans le détail, que durant la monarchie de Juillet, ce n'est rien de moins que l'humanité qu'il s'agit de libérer — et non les seules femmes ; par ailleurs, la société à laquelle ces dernières appartiennent constitue un tout qui, quelles que soient les critiques qu'on peut lui adresser, ne peut cependant être *a priori* tenu pour la cause de traitements sexuels, qui seraient spécifiques aux femmes en tant qu'elles sont femmes.

⁴⁶ A. Verjus, « Les femmes, épouses et mères de citoyens... », *op. cit.*, chap. VI, § « Une conception sexualiste de la citoyenneté... ».

différentialisme, mais qui semble répondre à une autre logique. On voudrait proposer, sans introduire en l'occurrence de troisième terme, que les féministes américaines se trouvent constamment dans un entre-deux ou dans un va-et-vient entre, d'une part, les grandes tendances dominantes à l'échelle nationale, de type différentialiste (même si les militantes n'y adhèrent pas toutes personnellement à titre individuel), et d'autre part la logique de leur revendication, fondée au moins en partie, comme souvent à l'époque dans les mouvements de réforme, sur des arguments relevant de l'universalisme républicain. On retrouverait ainsi dans le cas du féminisme des années 1830 et 1840 aux États-Unis ce qu'Emmanuel Todd analyse comme étant, pour l'émancipation des Noirs au XIXe siècle (et au-delà pour leur intégration dans la société), « un conflit entre une *strate consciente universaliste* et une *strate inconsciente différentialiste*⁴⁷ ». Quand l'argumentation logique prend le dessus, les réclamations s'expriment au nom de l'égalité entre les sexes (c'est même le titre sous lequel est publiée en 1838 une série de lettres écrites par Sarah Grimké⁴⁸), alors que quand l'inconscient contrôle le conscient, en raison de facteurs souvent multiples et complexes, les théories dominantes relèvent d'une conception sexiste — à tout le moins sexualiste⁴⁹ — de la société. Si l'on souhaite éviter d'employer les catégories de la psychologie collective, habituellement délicates à manier quoique toujours utiles dans le champ des études culturelles, on peut au moins proposer ceci : en ce qui concerne les États-Unis, il y aurait moins passage historiquement marqué d'un féminisme relationnel à un féminisme individualiste que tension permanente ou va-et-vient perpétuel entre les deux tendances, la résolution de ce conflit s'opérant au cas par cas — certaines périodes ou certaines circonstances, notamment les situations liées aux débats sur l'esclavage et son abolition, étant par ailleurs globalement plus propices que d'autres à l'un ou l'autre type de féminisme. Suggérons, enfin, que si l'on observe une hésitation analogue chez les Françaises, ce n'est pas avant 1848 qu'elle se fait jour.

⁴⁷ E. Todd, *Le Destin des immigrés...*, *op. cit.*, p. 82 (c'est l'auteur qui souligne).

⁴⁸ Sarah Grimké, *Letters on the Equality of the Sexes and the Condition of Woman, Addressed to Mary S. Parker, President of the Boston Female Anti-Slavery Society*, Boston, Knapp, 1838. Version électronique à partir de E. C. Stanton, S. B. Anthony et M. J. Gage, *History of Woman Suffrage* <http://www.pinn.net/~sunshine/book-sum/grimke3.html> (dernière consultation le 19/09/2001).

⁴⁹ Pour la différence entre sexiste et sexualiste, voir *supra* ; dans le cas présent, il n'est pas indispensable de trancher à ce stade de l'étude.

Définitions de travail

À ce stade, on voudrait poser un ensemble de définitions qui serviront au long de ce chapitre. De la même manière que pour l'abolitionnisme, il s'agit d'outils de travail, autrement dit de définitions temporaires, suffisamment générales pour constituer le « plus grand commun dénominateur » entre les deux pays concernés, ou de catégorisations vastes, susceptibles de fournir un cadre à l'étude comparative.

Rappelons encore que l'on a opté, dans le cadre de cette comparaison, pour une démarche « empirique⁵⁰ », dans laquelle on étudie le féminisme en observant et en analysant ses multiples configurations, en premier lieu les différences entre la ou les formes qu'il prend en France et aux États-Unis durant le deuxième quart du XIXe siècle. Ce n'est qu'ensuite qu'il devient éventuellement possible de proposer une définition complète, ce qui explique le caractère quelque peu sommaire des hypothèses définitoires retenues — indépendamment de l'intérêt présenté par les pistes ouvertes jusqu'ici.

Le féminisme / les féministes

Arrêter une définition pour le féminisme en France et aux États-Unis dans les années 1830 et 1840 se fait nécessairement au risque d'adopter un point de vue qui pourra sembler réducteur. En effet, comme on ne peut pas se fonder sur les formulations des contemporains, puisque le mot alors n'existait pas, et que les dictionnaires modernes diffèrent selon qu'ils sont français ou de langue anglaise, c'est une définition minimale qui pourra être considérée commune aux deux pays. De manière générale, on entendra donc par féminisme l'idéologie qui, sous-tendue par une certaine sensibilité à la situation d'inégalité dans laquelle se trouvent les femmes, préconise l'amélioration de leur condition et l'extension de leurs droits.

Cette doctrine a ses partisans, les féministes : sans préjuger de la vision qu'ils ont de la société et du commerce des sexes, plus précisément sans établir *a priori* l'existence d'un rapport de domination perçu comme une injustice⁵¹, on inclura dans ce groupe celles et ceux qui associent à leur volonté d'améliorer la

⁵⁰ Voir l'introduction générale, pp. 21-23.

⁵¹ Autrement dit, si les féministes ressentent ou ont conscience d'une injustice qui touche les femmes, cette perception n'est pas nécessairement rapportée au (seul) critère de sexe : les femmes peuvent éprouver un sentiment d'injustice sans pour autant l'expliquer uniquement par le fait qu'elles sont femmes.

condition des femmes celle d'augmenter ou d'étendre les droits de ces dernières. Précisons que leurs motivations et la logique de leurs revendications apparaissent variables. On pourrait penser que cette précision introduit quelque ambiguïté : certains réactionnaires machistes affirment en effet penser et agir en faveur des femmes, défendre leurs intérêts. Soulignons toutefois d'une part que, on l'a dit, il s'agit de revendiquer des droits plus importants pour les femmes, d'autre part que la précision est utile en ce qu'elle permet de reconsidérer certains comportements qui peuvent sembler antiféministes alors qu'ils relèvent seulement d'une forme de féminisme particulière — tel le refus de George Sand de se présenter aux élections en 1848⁵².

Les « mouvements » féministes

Si l'on accepte d'employer le terme « féminisme », encore faut-il se demander dans quelle mesure il est légitime d'utiliser celui de « mouvement » en France et aux États-Unis entre 1830 et 1848. En effet, le féminisme reste alors dans les deux pays l'affaire d'un très petit nombre de femmes, accompagnées par des hommes en plus petit nombre encore.

Le problème se résout de lui-même dans le cas américain à partir de juillet 1848 : on peut alors sans conteste parler d'un *mouvement* féministe, puisque l'assemblée réunie à Seneca Falls adopte la dénomination de *Woman's Rights Movement*, association dans laquelle se retrouvent pratiquement toutes les figures actives lors des deux décennies précédentes. À vrai dire, même avant cette date, il ne paraît pas incongru d'employer le même terme : cette organisation ne surgit pas de nulle part, et avant de se structurer dans un cadre qui se nomme lui-même « mouvement », de mettre en place des actions systématiques, d'énoncer clairement ses objectifs, l'idéologie féministe avait déjà ses partisans, que le militantisme dans d'autres domaines avait contribué à faire se connaître, se rencontrer, ou même commencer de se coordonner. Notons à ce sujet que des campagnes spécifiquement féministes avaient déjà été menées, par exemple celle en faveur du statut juridique des femmes mariées.

En ce qui concerne la France, les historiens n'hésitent généralement pas à avoir recours au terme de « mouvement », bien que son emploi se révèle plus délicat : en effet, le courant féministe ne s'organise pas de la même manière

⁵² Pour une présentation de la question, voir Michelle Perrot, « Sand : une femme en politique », dans *Les Femmes ou les silences de l'histoire*, Paris, Champs Flammarion, 1998, pp. 313-347.

qu'aux États-Unis et il peut paraître abusif d'en rendre compte en utilisant le mot « mouvement ». Mais là encore, on se trouve face à un collectif, qui dans les années 1830 défend un ensemble d'opinions spécifiques, partage un même discours, vise des objectifs communs, commence à se structurer, diffuse ses propres publications spécialisées...

Dans les deux cas, on éprouve le besoin de distinguer cette situation des manifestations ponctuelles et individuelles relevant de l'idéologie féministe observées jusqu'alors. Or, en France comme aux États-Unis, même en l'absence, durant la période 1830-1848, de structures formelles et s'appuyant sur une large base affichant des objectifs spécifiquement féministes, la définition minimale du terme « mouvement », à savoir une « action collective (spontanée ou dirigée) tendant à produire un changement d'idées, d'opinions ou d'organisation sociale⁵³ », semble légitimement applicable pour les années 1830 et 1840.

Par ailleurs, il est d'autant plus tentant de parler de mouvement qu'il existe, dans les deux pays, des courants non seulement de pensée et d'action, mais aussi de sociabilité : le féminisme se présente en effet comme une idéologie dans laquelle la dimension humaine tient une place cruciale. Qu'il s'agisse de la « sororité » (*sisterhood*) américaine entre bourgeoises ou de la sociabilité française qui réunit aussi les ouvrières, l'importance des « lieux, milieux, réseaux⁵⁴ » ne peut être négligée. Depuis le milieu des années 1970 et les travaux de Carroll Smith-Rosenberg consacrés aux relations entre femmes⁵⁵, les historiens du féminisme américain prennent d'ailleurs pleinement en compte cette dimension essentielle du mouvement⁵⁶.

Deux types

Tout comme au chapitre précédent on avait choisi de centrer l'analyse sur Garrison et Schœlcher en tant que « représentants » des deux types nationaux d'abolitionnisme, on se propose ici de privilégier, pour chacun des deux pays, une forme représentative du féminisme, de manière à pouvoir étudier

⁵³ *Nouveau Petit Robert, op. cit.*

⁵⁴ Nicole Racine et Michel Trebitsch (dir.), *Cahiers de l'IHTP*, « Sociabilités intellectuelles. Lieux, milieux, réseaux », n°20, mars 1992.

⁵⁵ Voir notamment Carroll Smith-Rosenberg, « The Female World of Love and Ritual: Relations between Women in Nineteenth-Century America », *Signs*, vol. I, n°1, 1975, pp. 1-25.

⁵⁶ Voir par exemple, malgré les dates qui ne prennent que partiellement en compte la période ici concernée, Nancy F. Cott, *The Bonds of Womanhood: Woman's Sphere in New England, 1780-1835*, New Haven, Yale UP, 1977.

conjointement « le féminisme américain » et « le féminisme français ». Cette décision pourrait sembler déboucher sur un point de vue schématique et conventionnel. Elle apparaît pourtant utile, voire nécessaire pour comparer deux mouvements qui, quoique présentant un certain degré d'homogénéité, n'en comportent pas moins différents aspects, ne serait-ce que dans la manière dont les historiens en ont rendu compte et les ont interprétés.

« *Le féminisme américain* »

En accord avec la plupart des études sur le sujet, on considère ici le féminisme américain tel qu'il prend officiellement forme en juillet 1848 en tant que *Woman's Rights Movement* à la conférence de Seneca Falls, sous l'influence d'abolitionnistes confrontés depuis une dizaine d'années à la question des femmes dans le mouvement antiesclavagiste, question que les militantes agitent entre elles de manière ponctuelle et somme toute limitée⁵⁷ ou qui se fait jour plus largement dans le cadre de débats survenant à l'échelle nationale⁵⁸ ou internationale⁵⁹.

Notons pour commencer que l'on ne se trouve pas ici, comme c'était le cas pour l'abolitionnisme, en présence d'un mouvement présentant une unité interne de prime abord si faible qu'il faille absolument préciser l'objet de la recherche : avant le milieu du siècle⁶⁰, nulle scission au sein d'associations, nul courant pour vilipender les écoles concurrentes, nulle bataille rangée concernant la doctrine et son interprétation. On aurait pu, à la limite, ne pas s'attarder à expliciter le choix qui a été arrêté ici, d'autant que ce dernier n'exclut pas une vision plus globale du féminisme américain entre 1830-1848. En effet, cette idéologie est peut-être suffisamment minoritaire pour qu'on puisse l'appréhender dans son ensemble — la définition implicite constituant d'ailleurs l'attitude adoptée par la plupart sinon la totalité des historiens du mouvement. Néanmoins, attendu que ces mêmes historiens ne désignent pas toujours des groupes identiques sous l'appellation

⁵⁷ On fait ici référence aux débats qui ont lieu au sein de la *Boston Female Anti-Slavery Society* à la fin des années 1830.

⁵⁸ Par exemple lors de la scission de l'*American Anti-Slavery Society* en 1840.

⁵⁹ Illustration lors de la conférence internationale antiesclavagiste à Londres en 1840 : il y est interdit aux femmes de siéger avec les hommes, les déléguées américaines ne bénéficiant d'aucun traitement de faveur particulier.

⁶⁰ Tout change à ce sujet après la guerre de Sécession ; apparaissent alors des désaccords souvent synonymes de divisions.

commune de « féministes », on a préféré apporter quelques précisions quant à l'application faite ici de ce terme.

La définition minimale et schématique du « féminisme américain » qu'on propose s'appuie sur plusieurs arguments : d'abord, c'est la forme qui apparaît la plus fortement représentée et la mieux théorisée — dès les années 1830. Certes, dans la mesure où la recherche sur la question privilégie nettement cette tendance, il est possible que l'historiographie pèse sur ce choix plus qu'elle ne le devrait. Cependant, il est indéniable que, concernant l'époque dont il est ici question, la plupart des figures du mouvement féministe passent, de fait, par l'abolitionnisme, quelles que soient l'intensité et la durée de leur engagement — et même si toutes ne rejoignent pas ensuite le *Woman's Rights Movement*, ainsi que le montre l'exemple des sœurs Grimké. Force est de constater que certaines individualités auxquelles on peut difficilement refuser le titre de féministes ne militaient pas en faveur de l'antiesclavagisme, telle Margaret Fuller... mais cette dernière, qui fait toujours figure de femme très indépendante, ne se trouve de toute façon pas aux États-Unis en juillet 1848 lorsqu'est fondé le mouvement en tant que tel⁶¹. Quant aux dames actives dans les organisations charitables, si certaines de leurs préoccupations se rapportent aux droits des femmes, elles ne transforment toutefois que rarement leur participation à des réseaux de bienfaisance en engagement féministe ; représentantes d'une sorte de « proto-féminisme », elles ne constitueront pas le sujet privilégié de cette recherche. D'autres facteurs ont conduit à centrer l'étude sur le féminisme issu de l'abolitionnisme : le parallèle souvent relevé entre les deux groupes défendus, l'importance des campagnes menées par les femmes⁶², la formation de réseaux et d'une sociabilité féminine importante permise par l'engagement antiesclavagiste, etc.

« Le féminisme français »

En ce qui concerne la France, il convient également de proposer une définition homogène du féminisme tel qu'il existe sous la monarchie de Juillet. Là

⁶¹ Journaliste, elle remplit alors des fonctions de correspondant en Europe, plus particulièrement en Italie. De retour aux États-Unis en 1850, elle meurt dans un naufrage intervenu à l'extrême fin de la traversée.

⁶² Notamment en ce qui concerne l'usage des pétitions abolitionnistes ; à ce sujet, voir par exemple Susan Marie Zaeske, *Petitioning, Antislavery, and the Emergence of Women's Political Consciousness*, PhD thesis, University of Madison Wisconsin, 1997.

encore, l'hétérogénéité n'apparaît pas telle qu'il se révèle absolument indispensable de s'attarder sur cet aspect de la question. Quelques précisions semblent néanmoins utiles.

Par « féminisme français entre 1830 et 1848 », on entend la doctrine soutenue par le groupe composé en très grande partie de femmes (mais qui compte également quelques hommes) qui, pour la plupart issues du socialisme utopique saint-simonien (et fouriériste) des années 1830, se retrouvent sur la scène révolutionnaire en 1848 et souhaitent l'extension des droits féminins (d'un point de vue général après Juillet, puis dans le domaine civique à partir des premiers mois de la Deuxième République) et plus largement l'« affranchissement » de la femme.

Les raisons qui ont guidé ce choix s'apparentent à celles qui avaient prévalu pour le féminisme américain : la recherche sur le sujet légitime d'emblée cette forme du féminisme, la plus « évidente » et depuis longtemps la mieux documentée⁶³, y compris en ce qui concerne ses débuts. Par ailleurs, de la même manière qu'aux États-Unis, on observe une communauté de luttes, ici entre féminisme et mouvement socialiste utopique et ouvrier. En outre, les militantes les plus en vue de la cause féministe sous la monarchie de Juillet représentent ce type, entretiennent notamment des liens avec les milieux saint-simoniens. On remarque bien, comme dans le cas américain, l'existence de figures qui font apparaître, chez les historiens, des restrictions similaires à celle mentionnée à propos de Margaret Fuller : George Sand, ou encore dans une certaine mesure Flora Tristan, n'appartiennent pas au mouvement féministe français en tant que tel, dans lequel naît et se développe une certaine forme de sociabilité féminine ; au contraire, elles sont toutes deux tenues pour des individualités à part, menant des combats relevant du féminisme mais sans pour autant être intégrées aux ouvrières saint-simoniennes. On ne saurait cependant les oublier, et leurs positions seront prises en compte lorsque cela s'avérera nécessaire.

Si ces deux individualités semblent avoir toute leur place dans une étude sur le féminisme français entre 1830 et 1848, en revanche on a écarté les dames des œuvres de charité, importantes quand il s'agit d'étudier l'histoire des femmes

⁶³ Ce groupe de femmes est étudié dès le début du XXe siècle, comme le montrent les travaux de Charles Thiébaux (*Le Féminisme et les socialistes depuis Saint-Simon jusqu'à nos jours*, Paris, A. Rousseau, 1906), de Célestin Bouglé (*Chez les prophètes socialistes*, dont *Le Féminisme saint-simonien*, Paris, F. Alcan, 1918) ou de Marguerite Thibert (*Le Féminisme dans le socialisme français de 1830 à 1850*, Paris, M. Giard, 1926).

ou de comprendre l'image qu'on se fait alors de la femme et la place qui lui est accordée au sein de la société de l'époque, mais d'un intérêt moins direct pour le féminisme proprement dit, dans la mesure où, quelle que soit la portée de leurs actions, elles ne revendiquent pas ouvertement l'extension des droits pour elles-mêmes et leurs semblables.

Par ailleurs, malgré l'importance du tournant qui se dessine en 1848, on essaiera de ne pas oublier les féministes qui meurent sous la monarchie de Juillet, telles Claire Démar et Reine Guindorf qui se suicident ou Flora Tristan emportée par la maladie. Rappelons, enfin, qu'on n'ignorera pas non plus certaines figures minoritaires, y compris celles qui ont parfois été taxées d'antiféminisme mais dont on vient de suggérer que la pensée et l'action relevaient plutôt d'une autre forme de féminisme, telle George Sand. La recherche d'une certaine homogénéité dans l'objet de l'étude ne permet pas de centrer l'analyse sur ces individus ; il ne serait cependant pas légitime de les en écarter *a priori*.

En fin de compte, bien que la définition appliquée au féminisme français entre 1830 et 1848 soit peut-être plus large que celle qui concerne les États-Unis, qu'elle apparaisse probablement plus vague, aussi, elle se concentre néanmoins sur un petit groupe d'acteurs — et surtout d'actrices — dont les traits communs dessinent un portrait suffisamment unifié pour permettre la comparaison entre deux types nationaux du féminisme.

À partir de ces choix, on voit dès à présent s'esquisser des ressemblances et des différences entre les deux mouvements féministes. On effectuera ainsi l'analyse par le biais de la comparaison entre deux termes comparables : les militantes réformatrices, particulièrement les abolitionnistes, peuvent légitimement représenter le féminisme américain, alors que les ouvrières saint-simoniennes des années 1830, révolutionnaires en 1848, semblent les plus à même de constituer un pendant pour la France.

Contexte de l'étude : aperçu sur la condition féminine

Pour comprendre ce contre quoi les féministes réagissent et protestent, mais aussi pour se mettre en position d'identifier ce qui, dans les changements subis, à un moment donné, de manière progressive ou brusque, leur rend insupportable le traitement dont les femmes font l'objet (alors que celui-ci, de

manière absolue et hors de son contexte, n'a pas nécessairement évolué), il est indispensable de connaître, au moins dans les grandes lignes, la situation féminine en France et aux États-Unis durant la période donnée.

Aperçu sur la situation et le statut des femmes aux États-Unis

Aspects juridiques

Toutes les féministes de l'époque le dénoncent, toutes les études actuelles s'en émeuvent : les Américaines sont d'abord et avant tout les épouses des Américains. Alors que les jeunes filles jouissent d'une certaine liberté⁶⁴, une fois mariée, la femme aliène tous ses biens (matériels) et tous ses droits (juridiques), voire jusqu'à son identité, puisqu'elle prend un nouveau nom, et ne forme plus qu'un avec son mari. Le statut d'épouse, *feme covert sub potestate viri*, comme n'hésitent pas à le rappeler les militants, reste en effet celui de la *Common Law* anglaise, ainsi présentée par le juriste William Blackstone dans ses *Commentaries on the Laws of England*, publiés en 1765⁶⁵ :

By marriage, the husband and wife are one person in law—that is, the very being or legal existence of the woman is *suspended* during the marriage, or at least is *incorporated or consolidated* into that of the husband under whose wing, protection and cover, she performs everything, and is, therefore, called in our law [...] a *femme covert*, is said to be *covert baron*, or under the protection and influence of her husband, *baron or lord*, and her condition during her marriage is called her *coverture*⁶⁶.

À la fin des années 1820, James Kent confirme cette interprétation : « En règle générale, les conséquences du mariage sur le plan légal découlent du

⁶⁴ Ce trait est remarqué par les contemporains, qui, à l'instar de Tocqueville, soulignent l'indépendance conférée aux jeunes Américaines par leur éducation (Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, vol. II, Paris, Gallimard, Folio histoire, 1961 [1840], 3^e partie, « Éducation des jeunes filles aux États-Unis », chap. IX, pp. 274-277).

⁶⁵ Blackstone constitue la référence non seulement des étudiants en droit jusqu'au milieu du XIX^e siècle (Miriam Schneir (ed.), *Feminism: The Essential Historical Writings*, Random House, New York, 1972, p. 72) mais aussi des fondatrices du *Women's Rights Movement*, qui le citent dans les *Resolutions* adjointes à la *Declaration of Sentiments* de Seneca Falls : « Blackstone, in his *Commentaries* remarks, [...] » (*Declaration of Sentiments and Resolutions*, 1848, texte publié dans Elizabeth Cady Stanton et alii, *History of Woman Suffrage*, vol. I, 1848-1861, New York, Fowler and Wells, 1881, pp. 70-73 et dans de nombreux ouvrages, par ailleurs disponible sur plusieurs sites web, par exemple :

<http://www.pinn.net/~sunshine/book-sum/seneca3.html>, dernière consultation le 12/04/2003).

⁶⁶ Cité dans E. P. Hurlbut, *Essays Upon Human Rights and Their Political Guarantees*, New York, Fowler and Wells, 1846, reproduction du chap. VIII, « The Rights of Woman » — souligné dans le texte

<http://www.pinn.net/~sunshine/book-sum/hurlbut.html> (dernière consultation le 31/03/2003)

principe de la *Common Law* selon lequel le mari et la femme sont considérés comme une seule et même personne, l'existence légale de l'épouse et son autorité étant dans une certaine mesure perdues ou suspendues durant toute la durée de l'alliance matrimoniale⁶⁷. »

Dans les faits, « la femme ne pouvait ni poursuivre, ni faire l'objet de poursuites, ni posséder des biens, qu'il s'agisse de dot, d'héritage ou de gains. Elle n'avait aucun droit sur ses enfants [...] les biens du mari défunt vont à ses descendants⁶⁸. » Ce dernier point semble toutefois sujet à caution, le statut de *covert* réservant en principe à la veuve un tiers de l'héritage laissé par le disparu⁶⁹ — cette mesure a probablement été appliquée de manière plus ou moins systématique. Précisons également que les femmes ne votent pas et qu'elles ne peuvent remplir aucune charge administrative (dans un jury de tribunal ou au sein de la milice par exemple).

Holisme de la société américaine

Il est certain qu'un tel traitement paraît profondément injuste aux Occidentaux du XXI^e siècle, qu'il se présente comme le signe d'une évidente domination exercée par l'homme sur l'épouse et plus généralement sur la femme. Mais précisément, les deux termes sont équivalents à l'époque : *la femme adulte est une épouse*⁷⁰, que ce soit en puissance ou dans les faits. On voudrait donc ici mettre en garde contre une analyse cherchant à rester valable en tous temps et en tous lieux et suggérer plutôt de replacer le mariage et l'institution familiale dans leur contexte spécifique : lorsqu'elles contractent une

⁶⁷ « The legal effects of marriage are generally deducible from the principle of the common law by which the husband and wife are regarded as one person, and her legal existence and authority are in a degree lost or suspended during the continuance of the matrimonial union. » (James Kent, *Commentaries on American Law*, New York, O. Halsted, 1826 (ouvrage ayant été réédité à de nombreuses reprises), cité dans E. P. Hurlbut, *op. cit.*)

⁶⁸ Françoise Basch, *Rebelles américaines au XIX^e siècle. Mariage, amour libre et politique*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1990, p. 50.

⁶⁹ « [...] in English law coverture ensured that the property which a married man held was almost never fully his, free and clear; one-third of his real estate was always reserved to his wife for her use during widowhood —that is, until she remarried or died. This dower property —the “widow's thirds”— was understood to be an equitable recompense for the woman who had given up control of her property at marriage, and British law treated her rights to it with great care. The dower property even of widows whose husbands had been hanged, drawn, and quartered for treason was carefully preserved. In confiscating loyalist property, most patriot legislatures left dower as a recognized claim on the estate. » (Linda K. Kerber, *No Constitutional Right to Be Ladies: Women and the Obligations of Citizenship*, New York, Hill and Wang, 1998, p. 17)

⁷⁰ Pour plus de précisions, voir L. Kerber : à la fin du XVIII^e siècle, et c'est encore vrai pour les premières décennies du siècle suivant, la vision de la femme dans la société est la suivante : « They found it impossible to imagine respectable adult women as anything other than wives. » (*ibid.*, pp. 33-34)

alliance matrimoniale, les Américaines de la fin du XVIIIe siècle, tout comme celles de l'époque coloniale, deviennent une partie d'un système familial vu comme un tout et faisant sens non en tant que réunion d'individus considérés un à un mais en tant qu'unité représentée par un être unique, en l'occurrence le mari, chef de famille.

Pour appréhender la situation dans sa totalité et comprendre la condition féminine dans les États-Unis du premier XIXe siècle, il convient de garder présent à l'esprit ce schéma, dans l'ensemble étranger à notre propre conception des choses, d'une société régie par des rapports qui certes, au point de vue objectif, sont hiérarchiques et n'excluent pas un certain degré de violence, mais qui apparaissent néanmoins harmonieux en tant que chaque élément humain possède sa place dans le tout et trouve ainsi sa raison d'être.

En n'isolant pas le rapport de « domination » des hommes sur les femmes, mais en adoptant un angle de vue plus large, prenant en compte d'autres rapports hiérarchiques, tel que maître/esclave, mais aussi parents/enfants, par exemple, on se trouve à même de mieux saisir la dimension historique du féminisme. En effet, soulignons l'acceptation, de la part des femmes, d'un état de fait établi depuis des décennies, voire des siècles : les lois du mariage en vigueur aux États-Unis, qui viennent de la législation anglaise, ne datent pas de la Révolution, elles étaient en usage dans l'Amérique coloniale et restent appliquées jusqu'aux années 1820 sans que les femmes s'en émeuvent particulièrement. Cette absence d'opposition suggère qu'au sein d'une société régie par une hiérarchie complexe et en aucun cas limitée aux rapports entre époux, la situation de la femme n'est pas perçue comme une incongruité, encore moins un motif de revendication. Il faut donc chercher la raison pour laquelle, ou les raisons pour lesquelles, à un moment donné, le traitement appliqué aux Américaines, parce qu'il est devenu injuste aux yeux de certains observateurs, commence d'être (plus ou moins) largement dénoncé.

Évolutions : droits civils, religion, éducation

Les revendications des féministes concernent les droits non seulement civiques (le scrutin est formellement réclamé à partir de 1848), mais aussi civils et juridiques : dès le milieu des années 1830 en effet, les règles de propriété au sein du couple sont remises en question. Les actions menées à partir de 1836 notamment par Ernestine Rose et Paulina Wright aboutissent, douze années plus

tard, à la révision de la législation en vigueur dans l'État de New York pour les femmes mariées (*Married Women's Property Act*⁷¹) : désormais, les épouses gardent le contrôle de leurs biens. D'autres États suivront.

Complétons cet aperçu en précisant que la religion et l'éducation sont deux domaines où les changements qui se produisent durant les premières décennies du XIXe siècle concernent, au moins indirectement, la situation des Américaines. D'une part, le Second Grand Réveil (*Second Great Awakening*), qui touche majoritairement les femmes, non seulement leur permet de constituer des réseaux de sociabilité particuliers⁷², mais encore la religiosité accrue qu'il favorise est celle d'un protestantisme évangélique qui accorde une grande place à la conversion personnelle et reconnaît pleinement l'importance de l'individu⁷³. Cela ne peut probablement pas avoir des conséquences négligeables sur des femmes jusqu'alors habituées à être considérées comme les parties d'un tout communautaire plutôt que comme des êtres à part entière. D'autre part, la rapide féminisation de l'enseignement (en ce qui concerne à la fois les enseignantes et les élèves) produit des effets directs : à la fin de la période, la majorité des femmes blanches se trouve, avec une maîtrise correcte de la lecture et de l'écriture, en possession d'armes intellectuelles nécessaires à la réflexion et précieuses pour les combats idéologiques⁷⁴. Plus indirectement, les liens tissés

⁷¹ Reproduit par exemple dans M. Schneir, *op. cit.*, pp. 73-74.

⁷² Plusieurs historiennes insistent sur ce point : « [...] a fourth form of sisterhood receiving unprecedented emphasis in the nineteenth century derived from the religious movement known as the Second Great Awakening. This was a sisterhood of converted women, or those seeking conversion, who thought of themselves as one in their allegiance to the Savior and who shared their anxieties and exultations of faith. » (Keith E. Melder, *Beginnings of Sisterhood. The American Woman's Rights Movement, 1800-1850*, New York, Schocken Books, 1977, p. 31) ; « Religion in its emphasis on the brotherhood of man developed in women a conscious sense of sisterhood, a quality absolutely essential for any kind of meaningful woman's movement. » (Barbara Welter, *Dimity Convictions: The American Woman in the Nineteenth Century*, Athens, Ohio UP, 1976, p. 102)

⁷³ Voir par exemple l'analyse qu'en propose Barbara Welter : « Religion carried with it the need for self-awareness, if only for the examination of conscience. Organizational experience could be obtained in many reform groups, but only religion brought with it the ultimate definition of who you were and where you were going. Women in religion were encouraged to be introspective. What they found out would be useful in their drive towards independence. [...] The equality of man before God expressed so effectively in the Declaration of Independence had little impact on women's lives. However the equality of religious experience was something they could personally experience, and no man could deny it to them. » (*ibid.*, p. 102)

⁷⁴ Dans le domaine de l'enseignement, on mentionnera notamment l'action déterminante d'Emma Willard, de Catharine Beecher et de Mary Lyon. Sur la question de l'éducation, voir par exemple K. Melder, *op. cit.*, « A Little Learning », chap. II, pp. 12-29, ou Eleanor Flexner, *A Century of Struggle. The Woman's Rights Movement in the United States*, éd. révisée, New York, International Publishers, 1975 [1959], « Early Steps Toward Equal Education », chap. II, pp. 23-40.

entre les adolescentes qui fréquentent les établissements scolaires contribuent aussi à l'apparition de nouvelles formes de sociabilité féminine⁷⁵.

Aperçu sur la situation et le statut des femmes en France

Quelques aspects du traitement juridique

En ce qui concerne la condition juridique ou familiale des femmes françaises, elle présente d'assez fortes similitudes avec celle de leurs homologues américaines. Soumises à leur mari, les épouses ne bénéficient en effet d'aucun droit politique et la loi ne reconnaît pas leur existence propre. Plus précisément, après l'amorce de changements sous la Convention, la promulgation du Code Napoléon fait de la femme une mineure, sur le plan juridique une incapable placée sous la tutelle économique de son père puis de son mari. Le droit de la famille tel qu'il est défini par le Code civil rétablit la correction paternelle, exclut les enfants illégitimes de l'héritage, interdit les actions en recherche de paternité. Le divorce, sérieusement restreint en 1804, est supprimé en 1816.

Sur le plan professionnel, les métiers auxquels peuvent prétendre les femmes sont rares, sous-qualifiés et sous-payés (cet état de fait mène d'ailleurs à une recrudescence du recours à la prostitution qui amplifie encore le phénomène), or cette situation paraît dans les années 1830 peu susceptible de changer, à cause, notamment, du manque d'éducation qui touche les filles : alors que les lois Guizot instituent l'instruction primaire pour les garçons, une de leurs lacunes réside dans « l'ignorance quasi-complète de l'enseignement féminin⁷⁶ ».

La société française jusqu'en 1848 : utilité d'une approche par la famille

En résumé, les femmes tiennent un « rôle d'épouse et de mère, dans le cadre d'une famille restreinte envisagée comme cellule de base de la société⁷⁷ » : maternité, éducation des enfants, soins du foyer, telles sont les seules

⁷⁵ « As young women moved away from their homes to be instructed at female academies and seminaries, they formed close connections with classmates which often developed into permanent intimate friendships. » (K. Melder, *op. cit.*, p. 31)

⁷⁶ Fabienne Reboul, « Guizot et l'Instruction publique », dans Marina Valensise (ed.), *François Guizot et la culture politique de son temps*, Paris, Seuil, Gallimard, 1991, pp. 163-185, p. 182.

⁷⁷ Christine Planté, « Les féministes saint-simoniennes - Possibilités et limites d'un mouvement féministe en France au lendemain de 1830 », dans Jean-René Derré (dir.), *Regards sur le Saint-Simonisme et les Saint-Simoniens*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, collection « Littérature et idéologies », 1986, pp. 73-102, p. 75.

(pré)occupations alors légitimes. Si beaucoup d'historiennes dénoncent la mauvaise foi des hommes concernant la tyrannie qu'ils exercent, soulignons cependant que la hiérarchie, bien réelle, établie au sein du couple, n'est pas l'unique rapport relevant de ce type. Surtout, ce rapport ne peut être pensé isolément, sans que soient prises en compte d'autres paires que hommes/femmes, qui font tout autant partie du contexte de l'époque, telles que parents/enfants, maîtres/domestiques, voire, ce qui ne semble pas impossible *a priori*, patrons/ouvriers ou planteurs/esclaves. En effet, on se trouve ici encore en présence d'une société où l'unité de base est constituée par la famille, non par l'individu. Dans ce cadre, le traitement qui est celui des femmes ne leur est pas spécifique en tant qu'elles sont femmes, mais en tant qu'elles sont une composante (de fait ou en puissance) de la famille, qu'elles en participent, pour ainsi dire que leur existence en procède.

Premiers éléments déstabilisateurs

En fin de compte, dans ce contexte, le sort des Françaises se révèle sans doute moins tributaire de la succession des régimes politiques que d'autres éléments, parmi lesquels la naissance de nouvelles formes de pensée sur le plan social et religieux. En quelque sorte, « leur situation au début de la monarchie de Juillet paraît particulièrement complexe et contradictoire : le développement des mouvements sociaux et de la réflexion politique semblent encourager leur émancipation, alors que l'évolution sociale tend à les enfermer dans une position de plus en plus subalterne et dépendante⁷⁸ ».

Autrement dit, cantonnées dans l'espace domestique, dans ce rôle de garantes de l'ordre social, assez similaire à celui dévolu à leurs homologues américaines, les femmes, « mineures à tous points de vue, [...] sont en même temps objets de discours et enjeux de réformes sociales ; médecins, statisticiens, prêtres, moralistes, s'intéressent à leur sort parce qu'elles apparaissent désormais comme un facteur décisif de stabilité et de paix sociales⁷⁹ ». Dans le même ordre d'idées, ce sont elles qui assurent la première instruction des enfants, telle l'éducation morale, ce qui explique au moins partiellement la sollicitude dont elles font l'objet. On peut rapprocher cette

⁷⁸ *Ibid.*, pp. 74-75.

⁷⁹ *Ibid.*, pp. 75-76.

situation de celle des femmes américaines, où l'une des raisons qui incite les réformateurs à œuvrer rapidement et vigoureusement en faveur de l'instruction féminine réside dans le fait que ce sont les mères qui sont chargées de la socialisation et de l'apprentissage de base des futurs citoyens. Notons à ce sujet que si aux États-Unis il n'est question que d'éducation, en parfaite logique avec le principe d'égalité des chances, en revanche en France l'attention se porte également, pour un temps, sur la reproduction elle-même et sur les vertus des mères non en tant qu'éducatrices mais en tant que génitrices ; les recherches menées au début du siècle dans le domaine de la mégalanthropogénésie témoignent du souci de « faire des enfants d'esprit⁸⁰ ». Sous la monarchie de Juillet, on en est toutefois déjà revenu à des conceptions plus classiques de la maternité et de l'éducation dans la petite enfance.

Certains historiens, cependant, avancent des arguments différents pour expliquer la recrudescence de l'intérêt porté aux Françaises au début des années 1830. Ainsi Évelyne Sullerot y voit-elle plutôt une sorte de frustration de la part des hommes ; elle parle d'une « revanche » féminine, qui « ne laisse pas d'être surprenante : parce que modeste, étouffée, vouée à la maternité et à tout ce qui ressortit au domaine du "cœur", la femme prit [...] une dimension mythique aux yeux des intellectuels mal intégrés, utopistes, poètes, réformateurs en tous genres⁸¹. » Elle décèle également, chez les économistes et les ingénieurs saint-simoniens, dont beaucoup sortent de l'École Polytechnique, un manque de tendresse qui les fait transformer la femme en une véritable « obsession collective⁸² ». Ces sentiments trouvent naturellement dans l'esprit romantique du temps un terrain favorable à leur développement.

Enfin, soulignons que contrairement, du moins à première vue, à ce qui se passe aux États-Unis, où les revendications du mouvement féministe se multiplient mais où les positions ne changent guère (actions en faveur des droits civils dès les années 1830, campagne visant à l'obtention du suffrage pour les femmes une quinzaine d'années plus tard), en France les militantes n'affichent

⁸⁰ Anne Verjus, « De l'art de faire des enfants d'esprit : les médecins, les femmes et la fabrique du citoyen au début du XIX^e siècle », dans Michèle Bitton, Geneviève Dermendjian, Martine Lapied, Catherine Marand-Fouquet, Marcel Bernos, Jacques Guilhaumou (dir.), *Mélanges en hommage à Yvonne Knibiehler*, à paraître en 2003.

⁸¹ Évelyne Sullerot, *Histoire de la presse féminine en France, des origines à 1848*, Paris, A. Colin, 1966, p. 144.

⁸² *Ibid.*, p. 145.

pas les mêmes objectifs vers 1830 (obtenir l'affranchissement de la femme conjointement à celle du prolétaire, plus largement libérer l'humanité) et à partir du printemps 1848, date à laquelle ces deux groupes sont présentés par les féministes de manière différenciée et où apparaît un courant en faveur du droit de vote pour les femmes, désormais davantage individualisées dans la société.

Périodisation

À une époque où les effets des Révolutions de 1776 et 1789 ou 1793 restent sensibles, où les luttes contre les inégalités constituent un enjeu politique majeur, où certaines voix dénoncent les oppressions de classe ou de race, mais également de sexe, une « conscience de "genre" » naît et se développe de part et d'autre de l'Atlantique. Rappelons le caractère très minoritaire des deux mouvements féministes⁸³, avant d'en proposer un aperçu général. Ces rappels historiques permettront à leur tour de justifier le choix des bornes chronologiques retenues pour cette étude.

Précisons aussi que pour les deux pays, ces exposés généraux sont réalisés principalement à partir des études et qu'ils ont moins pour but d'identifier immédiatement des controverses et de suggérer des réponses que de replacer chacun des deux types de féminisme dans son contexte national et, au moins indirectement, historiographique, tout en proposant quelques rappels d'ordre événementiel.

Aperçu sur le féminisme américain

Si les épouses (et filles, et plus généralement tous les membres féminins de la maison) des colons participaient pleinement à l'activité économique de la famille⁸⁴ et de l'État, et par là même à la vie publique en général, il n'en est plus de même au début du XIXe siècle : les bouleversements liés à l'industrialisation, à la mécanisation ou à la restructuration du marché américain ont pour effet, parmi d'autres, de renvoyer les femmes à leur foyer. Cette évolution est un fait établi que les historiens ne remettent pas en question. Ils s'accordent également

⁸³ Rappelé dans certains ouvrages, par exemple dans l'étude comparative de Jane Rendall, *The Origins of Modern Feminism. Women in Britain, France, and the United States, 1780-1860*, Londres, Macmillan Publishers, 1986, p. 321.

⁸⁴ Durant l'époque coloniale, les femmes pallient les insuffisances chroniques de la main-d'œuvre ; elles se trouvent impliquées dans la production, au travers notamment des travaux de la ferme, et dans le commerce des biens ainsi créés.

sur certaines conséquences⁸⁵ ; notamment, dans ces conditions, le rôle des femmes s'accroît au domicile, au sein de la famille, et elles deviennent, dans ce mouvement de repli domestique, l'emblème et le garant de la vertu et du bien communautaire.

« *The Angel in the House* »

Dans le même temps, les louanges adressées aux vertus « féminines » augmentent, comme l'atteste le culte de la Féminité (*the Cult of Womanhood*) en vogue durant les décennies 1820-1860⁸⁶. La piété, la pureté, la soumission et la vie de famille sont devenues les quatre vertus cardinales des femmes des années 1820⁸⁷. Ainsi, dans un environnement socio-économique en pleine mutation, les femmes américaines, installées ou promues au rang de piliers symboliques de la société, dans toutes ses dimensions, sont amenées à représenter et à personnifier un ensemble de valeurs traditionnelles supposées immuables. C'est leur rôle moral et moralisateur qui se trouve valorisé, celui d'« ange » de la maison. Dans cette structuration du cadre social, la séparation entre la sphère masculine (les affaires) et la sphère féminine (le foyer) s'accroît. Une situation similaire existe d'ailleurs en France, où il est à l'époque courant d'affirmer que « si les hommes font les lois ce sont les femmes qui font les mœurs ». Les conséquences diffèrent cependant selon les pays : aux États-Unis, la redistribution sexuelle des attributions et la consolidation des sphères débouchent sur la mise en place ou le développement de nouveaux moyens susceptibles de promouvoir la solidarité et l'expression parmi les femmes. Il s'agit en priorité des institutions de l'école et de l'Église, et plus largement, du monde associatif.

⁸⁵ Les interprétations de la période ne font cependant pas toutes l'objet d'un consensus, et la thèse d'un « âge d'or » colonial, par exemple, a été défendue autant que sa remise en question (sur cette controverse, voir Ginette Castro, « De l'histoire des femmes à l'histoire des genres », dans Jean Heffer et François Weil (dir.), *Chantiers d'histoire américaine*, Paris, Belin, 1994, pp. 309-339, pp. 316-317).

⁸⁶ Voir par exemple à ce sujet B. Welter, *op. cit.*, « The Cult of True Womanhood: 1800-1860 », chap. I, pp. 21-41.

⁸⁷ « The attributes of True Womanhood, by which a woman judged herself and was judged by her husband, her neighbors and society, could be divided into four cardinal virtues—piety, purity, submissiveness and domesticity. » (*ibid.*, p. 21)

Prise de conscience dans le cadre de structures associatives

Les historiens avancent que, du côté américain, le facteur associatif a joué un rôle primordial dans la constitution d'une conscience et d'un mouvement féministes. Sur un plan très général, concernant toute la population, Tocqueville avait déjà remarqué aux États-Unis une forte propension à l'association⁸⁸. De fait, la période 1820-1845 mérite sans exagération d'être qualifiée d'« âge de l'association⁸⁹ ». Les Américaines, écartées de la vie économique, ne manquent alors pas de profiter de cet unique lieu et milieu non familial qu'elles peuvent investir en toute légitimité et au sein duquel elles s'intègrent à des réseaux de sociabilité féminine dont leur confinement domestique avait eu tendance à les éloigner. C'est dans ce contexte qu'on peut parler d'une tendance marquée à la « féminisation des espaces publics⁹⁰ ». À ce propos, soulignons que c'est avant tout en revendiquant leurs responsabilités domestiques, d'ordre privé et moral, que les Américaines aspirent à ces activités publiques — les Françaises de *La Voix des femmes* ne proposeront d'ailleurs pas autre chose lorsqu'en 1848 elles diront : « C'est au nom de nos devoirs que nous réclamons nos droits⁹¹. »

Place de la religion

C'est également dans la religion que les Américaines peuvent apercevoir une préoccupation et une forme d'expression communes. Si une certaine similarité se retrouve dans plusieurs pays à diverses époques au sujet de la forte religiosité supposée ou attestée de la population féminine, ce qui se passe aux États-Unis au début du XIXe siècle revêt néanmoins un caractère particulier : les femmes adhèrent largement au renouveau véhiculé par le Second Grand Réveil (*Second Great Awakening*). Or ce courant, en plus d'aller dans le sens de l'esprit de la « Réforme » (*Reform*)⁹², exprime un refus de la marginalisation croissante

⁸⁸ « Les Américains de tous les âges, de toutes les conditions, de tous les esprits s'unissent sans cesse. Non seulement ils ont des associations commerciales et industrielles auxquelles tous prennent part, mais ils en ont encore de mille autres espèces : de religieuses, de morales, de graves, de fort générales et de très particulières, d'immenses et de fort petites. » (A. de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, op. cit., vol. II, 2^e partie, chap. V, p. 154)

⁸⁹ Sara M. Evans, *Les Américaines, histoire des femmes aux États-Unis*, tr. fr. de *Born for Liberty: A History of Women in America*, Paris, Belin, 1991 [éd. originale 1989], titre du chapitre IV, pp. 111-153.

⁹⁰ *Ibid.*, pp. 116-134.

⁹¹ *La Voix des femmes*, n° 1, 19/03/1848.

⁹² Notamment en ce qu'il prêche la possible rédemption et la perfectibilité certaine, et non plus la prédestination : cette nouvelle conception des choses entraîne, chez les individus — d'ailleurs de plus en plus reconnus comme tels —, un regain d'initiatives et de participation à la vie de la communauté.

des femmes et de la religion dans la vie économique et politique des États-Unis ; il entraîne la création de nombreuses associations bénévoles caritatives ou missionnaires. Beaucoup de femmes y participent, notamment en ce qui concerne le mouvement pour les bonnes mœurs, celui pour la tempérance ou la lutte antiesclavagiste — mais d'autres problèmes suscitent également un grand intérêt dans les milieux philanthropiques, par exemple les questions concernant l'hygiène et la santé, la paix, l'éducation, la prostitution, les prisons, etc. Un glissement s'opère alors vers des causes dont la religiosité n'est certes pas absente, mais sans qu'elle en constitue l'élément principal: il ne s'agit plus nécessairement de faire partie d'une association évangélique à but charitable, mais bien plutôt de défendre telle cause dans le cadre d'une association plus ou moins marquée par la religion mais dont le fondement diffère⁹³.

Constat de subordination

Il est généralement admis que c'est au travers de ces associations que certaines femmes, choquées par les effets du pouvoir, qui dans ce cadre se donne à voir sous un jour essentiellement masculin, se dressent contre ce pouvoir et sortent de la subordination et/ou de la sphère domestique qui leur était assignée. L'idéal moral défendu par les femmes (même si d'aucuns n'hésitent pas à avancer que cet idéal est avant tout composé de valeurs assignées aux femmes par les hommes) se trouve en effet bafoué en de multiples occasions. Dans cette situation, leur critique de la société américaine, en gagnant de l'ampleur et en s'étendant au domaine public, devient une critique de la société telle que façonnée et conduite par les hommes.

Ce que les historiens ont décrit comme une prise de conscience initiale intervient en tout cas à un moment où, dans le courant de réforme (*Antebellum Reform*) naissant, se créent des cadres institutionnels qui permettent à cette sensibilité nouvelle de s'exprimer et aux conséquences concrètes qu'elle entraîne de se faire jour.

⁹³ Même les membres très pieux de la « réforme morale » (*moral reform*) ne sont pas nécessairement constitués en associations religieuses proprement dites : « Although most moral reform activists were members of the Congregational and New School Presbyterian churches, in many ways moral reform became a pan-Protestant movement that functioned independently of ministerial control. » (Daniel S. Wright, « What Was the Appeal of Moral Reform to Antebellum Northern Women? », Center for the Historical Study of Women and Gender at the State University of New York at Binghamton, projet « Women and Social Movements in the United States 1830-1930 », 1999
<http://www.binghamton.edu/~womhist/fmrs/intro.htm>, dernière consultation le 19/09/2001)

Réforme morale et tempérance

C'est en effet à cette époque et dans ce contexte que naissent des mouvements comme l'*American Female Moral Reform Society*, association fondée pour lutter en faveur des bonnes mœurs et notamment contre le vice et la prostitution. Ces sociétés de « réforme morale » (*moral reform*), avec leurs centaines d'établissements affiliés (*chapters*)⁹⁴, constituent « le premier mouvement social des États-Unis composé majoritairement de femmes⁹⁵ » ; elles visent à combattre les déviances mais contribuent aussi, plus généralement, à interroger, voire redéfinir les relations entre les sexes. Dans ce cadre, les femmes s'initient à la mobilisation politique, aux campagnes de pétitions, etc.

La lutte anti-alcoolique a également joué un rôle dans la prise de conscience féministe. Il est avéré que les femmes rejoignent en masse les associations de tempérance dans les années 1840 : la société des *Daughters of Temperance*, par exemple, affiliée aux *Sons of Temperance*, compte alors plus de 30 000 membres. Les sociétés de tempérance fournissent un lieu d'action contre un mal social qui concerne la famille tout entière. Or les adhérentes n'y jouissent que d'un statut très inférieur à celui de leurs collègues masculins, elles ne peuvent y prétendre qu'à des prérogatives que très strictement limitées : elles sont interdites de parole dans les assemblées, *a fortiori* d'un quelconque droit de vote. Ces mesures jugées discriminatoires, qui ne sont pas dénoncées formellement avant 1852⁹⁶, diffèrent de ce qui se passe dans les courants de la « réforme morale ». Elles n'en aident pas moins à la prise de conscience alors effectuée par les femmes, d'une manière propre à ce type de sociétés, à partir de deux constatations : non seulement les femmes sont les premières victimes de l'alcoolisme des hommes, mais surtout les inégalités flagrantes de traitement vis-à-vis de leurs homologues masculins ne peuvent passer inaperçues, d'autant qu'il existe ailleurs d'autres modes de fonctionnement qui incluent davantage les femmes à la vie associative. Dans ce contexte, les militantes anti-alcooliques prennent conscience de leur identité collective, et le discours ambiant, du moins dans les milieux réformateurs, commence à « idéalis[er] les femmes face à la

⁹⁴ Selon les chiffres que D. Wright tire des rapports annuels publiés par les sociétés mères de New York et Boston, il n'existait en 1841 pas moins de 616 groupes locaux qui rassemblaient quelque 50 000 femmes (*ibid.*).

⁹⁵ « [...] the first social movement in the United States to consist primarily of women » (*ibid.*).

⁹⁶ Année où Susan B. Anthony et Elizabeth Cady Stanton font scission et fondent la *New York State Women's Temperance Society*.

bestialité des hommes et annonc[er] la revendication féminine du droit des femmes à leur corps, l'idée d'un contrôle des naissances et cont[ient] en germe la notion eugénique "du bien de la race"⁹⁷ ».

Si les historiens divergent sur l'importance respective de ces mouvements, leur antériorité relative ou leurs spécificités, en revanche ils s'entendent sur deux conclusions : non seulement les militantes féministes en devenir se forment à la vie associative dans des courants constitués de la « Réforme » américaine, mais c'est aussi dans ces mouvements qu'elles acquièrent une conscience féministe.

Abolitionnisme

Quel que soit le poids qu'ils accordent à l'influence des réseaux de tempérance ou à la « réforme morale », que peu étudient d'ailleurs en tant que telle, les historiens se retrouvent quasiment unanimes pour voir dans les luttes abolitionnistes le véritable tremplin du mouvement féministe américain. Les relations entre ces deux derniers mouvements constituent un fait acquis et la plupart des études concluent à une naissance du *Woman's Rights Movement* à partir de la lutte contre l'esclavage.

Notons toutefois que certaines analyses ne lient pas aussi intimement ou aussi directement prise de conscience féministe et abolitionnisme. En tout état de cause, dans ce rappel historique, l'important semble plutôt d'une part de signaler les nombreux liens qui existent entre les différentes composantes de la « Réforme » américaine dans les années 1830 et 1840, d'autre part de souligner que les féministes, avant de se constituer en mouvement spécifique, militent dans des associations philanthropiques.

De plus, à l'occasion des luttes abolitionnistes, les militantes se trouvent également confrontées, de la part de leurs homologues masculins, à une réticence presque unanime, qui dépasse d'ailleurs le cadre communautaire ou national. À ce sujet, le camouflet le plus cuisant essuyé par les femmes a lieu, de l'avis général, à l'occasion du premier congrès mondial anti-esclavagiste tenu en 1840 à Londres, où les femmes de la délégation américaine ne sont pas admises à assister aux débats. Cette opposition permanente aurait eu pour effet, disent les historiennes, de rendre cruciale la « question de "genre" », en quelque sorte de la « problématiser ».

⁹⁷ F. Basch, *op. cit.*, p. 26.

En ce qui concerne plus particulièrement la lutte pour l'émancipation des esclaves aux États-Unis mêmes, c'est dès 1832 que des femmes, toutes protestantes et majoritairement de confession unitarienne et épiscopaliennne lorsqu'elles ne sont pas quakeresses⁹⁸, répondent à l'appel lancé par William Lloyd Garrison dans *The Liberator*. Très vite, elles rejoignent les associations existantes et fondent des sociétés abolitionnistes féminines⁹⁹ au sein desquelles, expérimentant une autonomie rare, elles structurent leur mouvement : elles collectent des fonds, recueillent des signatures en faveur de l'abolition de l'esclavage, certaines appellent au boycott des biens produits par les esclaves... Cette formation par l'action est largement soulignée par les historiens du féminisme¹⁰⁰.

Non seulement les militantes abolitionnistes apprennent ainsi à s'organiser, s'initient au fonctionnement associatif, s'habituent à manier la rhétorique et à prendre la parole en public¹⁰¹, mais elles acquièrent également une plus grande autonomie vis-à-vis des structures religieuses en place : les critiques formulées par plusieurs hommes d'Église ou les réticences manifestées plus ou moins clairement par certaines camarades de lutte conduisent en effet à une réflexion sur le statut de la femme, menée notamment par les sœurs Grimké¹⁰². L'égalité morale et intellectuelle de l'homme et de la femme devant

⁹⁸ Les règles des Quakers autorisent les femmes à exercer les fonctions de pasteur devant des assemblées mixtes de fidèles ; plus généralement, cette secte est souvent citée comme étant la plus favorable à l'égalité sexuelle des statuts et des tâches. Elle offre en tout cas un cadre propice à l'activité militante des femmes : plusieurs historiens soulignent ainsi, à la suite de Mary Maples Dunn, qu'au XIXe siècle les Quakeresses représentaient 40% des femmes abolitionnistes et 19% des féministes nées avant 1830 — chiffres à rapporter aux 2% de Quakers qui composent la population américaine au début du siècle (voir par exemple Carol Ruth Berkin et Mary Beth Norton, *Women of America: A History*, Boston, Houghton Mifflin Company, 1979, pp. 132-133, citant Mary Maples Dunn, *Notable American Women, 1607-1950: A Biographical Dictionary*).

⁹⁹ En 1833, Lucretia Mott crée ainsi la *Female Anti-Slavery Society*, qui présente la particularité de compter des militantes noires ; on peut également citer l'action de Lucy Stone et de Lydia Maria Child. En 1837, l'*Anti Slavery Convention of Women*, première manifestation nationale, réunit cent déléguées.

¹⁰⁰ Parmi de nombreux exemples, citons le projet éditorial destiné à publier les écrits de Susan B. Anthony et Elizabeth Cady Stanton : le volume consacré aux années 1840-1866 est précisément intitulé *In the School of Anti-Slavery* (Ann D. Gordon, Tamara Gaskell Miller, Stacy Kinlock Sewell, Ann Pfau et Arlene Kriv (eds.), *In the School of Anti-Slavery, 1840 to 1866. The Selected Papers of Elizabeth Cady Stanton and Susan B. Anthony*, vol. I, New Brunswick, Rutgers UP, 1997).

¹⁰¹ Notons que c'est le mouvement abolitionniste qui, le premier, emploie des femmes comme oratrices rémunérées (sur ce point, voir notamment K. Melder, *op. cit.*, p. 76).

¹⁰² Sarah Grimké (*Letters...*, *op. cit.*, dont on peut d'ailleurs souligner qu'elles sont adressées à Mary S. Parker, présidente de la *Boston Female Anti-Slavery Society*) et, moins exclusivement, Angelina Grimké (*Letters to Catherine E. Beecher*, Boston, Isaac Knapp, 1838, http://jefferson.village.virginia.edu:1852/utc/pretexts/abolitn/@Generic__BookTextView/17752;pt=18412;lang=fr#X, dernière consultation le 02/10/2002).

Dieu est ainsi démontrée, par une femme, sur la base d'arguments tirés d'une lecture minutieuse de la Bible. Cette prise de distances critique par rapport à la religion ne semble nuire en rien à la dimension spirituelle des luttes mais contribue à la radicalisation du mouvement et au développement d'une certaine conscience politique féminine. Enfin, dans le contexte abolitionniste, les femmes se trouvent confrontées à de nouvelles questions, elles réfléchissent sur les inégalités entre les sexes dans le domaine législatif, sur la nature de l'oppression sociale des femmes, comparable à celle des esclaves, ainsi que sur leur propre identité collective. Leur double engagement les conduit, avancent la plupart des historiens, à mettre au jour une analogie entre la race et le sexe : c'est par le biais de la lutte pour l'émancipation des Noirs que les femmes blanches formulent une critique de leur soumission. Certaines l'affirment d'ailleurs clairement : « Les recherches que j'ai menées sur les droits des esclaves m'ont conduite à mieux comprendre les miens propres¹⁰³ », écrit par exemple Angelina Grimké dès les premières lignes d'une lettre à Catharine Beecher. En fin de compte, la cause abolitionniste favorise l'émergence de la question féminine, et ce sont, logiquement, des militantes de ce mouvement (notamment celles de la branche la plus radicale, emmenée par William Lloyd Garrison) qui, à partir de la fin des années 1840, transformeront cette question en une problématique à part entière et établiront le mouvement féministe proprement dit.

Elles sont peut-être aidées en cela par l'évolution qui semble se dessiner parmi leurs collègues masculins. En effet, indépendamment des conséquences que leur engagement abolitionniste a pu produire sur les femmes mêmes, il est envisageable qu'il ait contribué à modifier l'opinion que certains militants avaient de leurs consœurs. C'est du moins ce que suggère une étude de Gretchen Becht sur les hommes féministes du milieu du siècle¹⁰⁴ : selon l'auteur, un grand nombre de réformateurs soutenaient le mouvement féministe dans les années 1850 — elle n'en nomme néanmoins qu'une dizaine dans l'article qu'elle consacre à ce sujet. Cette historienne précise que ce soutien est directement dû à

¹⁰³ « The investigation of the rights of the slave has led me to a better understanding of my own. » (A. Grimké, *Letters...*, *op. cit.*, lettre 12 du 02/10/1837, « Human Rights Not Founded On Sex »)

¹⁰⁴ Gretchen Becht, « Why Did Some Men Support the Women's Rights Movement in the 1850s, and How Did Their Ideas Compare to those of Women in the Movement? », Center for the Historical Study of Women and Gender at the State University of New York at Binghamton, projet « Women and Social Movements in the United States 1830-1930 », 1999
<http://www.binghamton.edu/~womhist/malesupp/intro.htm> (dernière consultation le 19/09/2001).

l'engagement des femmes dans les luttes abolitionnistes. Elle cite sur ce sujet l'exemple de Frederick Douglass : « Tout comme la plupart des hommes qui soutenaient le mouvement pour le droit des femmes, Douglass pensait que la participation des femmes au mouvement antiesclavagiste leur avait donné les qualités requises pour bénéficier d'une citoyenneté égale [à celle des hommes]¹⁰⁵ ». Sans réfuter cette thèse en bloc, on ne l'approfondira cependant pas, pour deux raisons principales : d'une part, relativement peu de réformateurs semblent concernés dans les années 1830 et 1840 (un soutien personnel, tel celui apporté par Garrison¹⁰⁶, peut certes se révéler précieux, mais aucune action masculine individuelle ne semble avoir bouleversé la question féminine aux États-Unis avant 1848), d'autre part, une proportion encore importante d'hommes, y compris dans les associations, ne remet alors visiblement pas en question les relations entre les sexes ni le rôle des femmes tel qu'il existe dans la société jacksonienne.

Naissance d'une « conscience de "genre" »

Il est acquis pour les historiens du mouvement américain que les futures militantes féministes, avec l'appui plus ou moins marqué de leurs collègues masculins, s'initient à la vie associative par le biais des courants réformateurs actifs dans les années 1830 et 1840, diversement liés entre eux, et que c'est là qu'elles acquièrent en tant que groupe ce qui a été appelé une « conscience de "genre" ». On peut citer un cas particulier pour illustrer ce fait général, celui de Lucretia Mott : selon les éditeurs de sa correspondance, non seulement la Quakeresse envisageait la lutte pour les droits des femmes comme un élément d'une vaste réforme sociale aux États-Unis, mais encore ses lettres montrent que les liens qu'elle établit entre la dimension religieuse, l'engagement antiesclavagiste et les autres réformes « eurent une influence significative sur le mouvement pour les droits des femmes¹⁰⁷ ». Le lecteur finit par penser que Mott,

¹⁰⁵ « Like most male supporters of the woman's rights movement, Douglass believed that women's participation in the antislavery movement had qualified them for equal citizenship. » (*ibid.*)

¹⁰⁶ Non seulement *The Liberator* relaie la voix du féminisme naissant, mais encore Garrison lui-même s'engage en faveur de la cause, l'exemple le plus célèbre étant son refus de siéger au congrès international de Londres, auquel il assiste parmi les femmes, dans la galerie.

¹⁰⁷ « [...] the connections Mott made between religion, anti-slavery, and other reforms had a significant impact on the women's rights movement. » (C. Faulkner, B. W. Palmer, « How Did Lucretia Mott's Activism between 1840 and 1860 Combine her Commitments to Antislavery and Women's Rights? », Center for the Historical Study of Women and Gender at the State University of

sensible depuis longtemps à la question féminine, devient en quelque sorte à même de formaliser cet intérêt une fois qu'elle se trouve engagée dans la cause abolitionniste.

Seneca Falls

Dans ce contexte, l'événement fondateur du féminisme a lieu en 1848, à l'initiative de Lucretia Mott, Elizabeth Cady Stanton et Martha Wright : elles convoquent à Seneca Falls, les 19 et 20 juillet, le premier rassemblement visant à structurer en un mouvement organisé la lutte pour les droits de la femme. C'est à cette occasion qu'est rédigée la *Declaration of Sentiments* et que sont publiées les résolutions qui en découlent¹⁰⁸. Calqué sur la Déclaration d'Indépendance du 4 juillet 1776 dont il reprend la structure et la rhétorique, le manifeste demande l'application effective à toute la population, sans distinction de sexe, des principes fondateurs sur lesquels repose la démocratie américaine. Les débats et les revendications subséquentes tournent autour de quelques thèmes centraux : le droit de vote, le droit au divorce, la fin de l'oppression conjugale, la suppression des monopoles masculins concernant l'emploi ou l'éducation, la revalorisation du statut des femmes dans le domaine religieux. C'est le début d'un mouvement féministe structuré.

Programme de revendications fondamentales, la Déclaration des droits et des sentiments contenait la problématique d'un mouvement contestataire et en énonçait les paramètres essentiels : définition de la minorité opprimée, des formes de l'oppression, du champ et des objectifs des revendications, philosophie de l'émancipation. [...] Par la revendication du droit de vote, les femmes de Seneca Falls affirmaient la primauté du politique et le principe d'égalité des sexes ainsi que la détermination de sortir de l'enfermement ancestral dans l'enceinte du foyer. Elles signifiaient l'abolition de la distinction privé/public et des rôles sexuels¹⁰⁹.

Les militantes

Si l'on s'intéresse à la personnalité des militantes, que l'on cherche à savoir qui étaient Elizabeth Cady Stanton, Lucretia Mott, Martha Wright ou

New York at Binghamton, projet « Women and Social Movements in the United States 1830-1930 », 1999

<http://www.binghamton.edu/~womhist/mott/intro.htm>, dernière consultation le 19/09/2001)

¹⁰⁸ *Declaration of Sentiments and Resolutions*, op. cit.

¹⁰⁹ F. Basch, op. cit., p. 22.

Ernestine Rose, on arrive à dégager des traits communs, une sorte de portrait type ; les biographies de plusieurs féministes de la première heure permettent de conclure que le *Woman's Rights Movement* fondé à Seneca Falls regroupe principalement des femmes âgées de trente à cinquante-cinq ans, pénétrées des valeurs de la Nouvelle-Angleterre (sur les cinquante et une féministes au premier plan du mouvement à cette époque, trente-trois peuvent s'enorgueillir de descendre d'anciens colons de la région), issues de milieux aisés (quatre d'entre elles seulement ont grandi dans la gêne), instruites, en rupture avec la doctrine calviniste de la prédestination, se sentant investies d'une mission anti-esclavagiste et anti-alcoolique, et souvent épaulées par leur milieu conjugal et familial. Elles se marient en général plus tard que les femmes de leur génération, sur la base de l'égalité dans le couple¹¹⁰, et tendent à avoir moins d'enfants¹¹¹.

Aperçu sur le féminisme français

C'est un contexte sensiblement différent de celui des États-Unis qui voit l'éclosion du féminisme français : de prime abord, la situation des femmes dans les deux pays paraît certes présenter des analogies, mais les voies par lesquelles se mettent en place une réflexion et une action, similaires ou non, ne sont pas identiques. Du moins, les travaux consacrés au sujet, sur lesquels se fonde cet aperçu général, n'en rendent pas compte de la même manière.

Place des associations

D'abord, le tissu associatif français, très lâche dans un pays quadrillé avant tout par la stricte hiérarchie de l'Église catholique et la forte présence des ordres religieux, en recrudescence sous la Restauration, ne crée pas les conditions les plus favorables aux regroupements de femmes¹¹². Certes, il existe une forme de philanthropie féminine, à savoir une charité bien ordonnée,

¹¹⁰ Le mariage excluait généralement que l'épouse jure obéissance à l'époux (prononciation du terme « *obey* » dans les vœux prononcés lors de la cérémonie).

¹¹¹ Pour un aperçu général, voir notamment M.-H. Roubinet, « Le mouvement féministe en France et aux États-Unis », mémoire de D.E.A. sous la direction d'Hubert Perrier, Université Paris 13, Villetaneuse, 1999, p. 20.

¹¹² Voir les travaux de Catherine Duprat sur la philanthropie féminine, dont un article assez récent donne un bon aperçu : Catherine Duprat, « Le silence des femmes. Associations féminines du premier XIXe siècle », dans Alain Corbin, Jacqueline Lalouette, Michèle Riot-Sarcey (dir.), *Femmes dans la Cité, 1815-1871*, Grâne, éditions Créaphis, l'école des filles, 1997, pp. 79-100, p. 79. Sur la sociabilité féminine bourgeoise dans la région Nord, voir Bonnie G. Smith, *Ladies of the Leisure Class: The Bourgeoises of Northern France in the Nineteenth Century*, Princeton, Princeton UP, 1981.

pratiquée (souvent dans le cadre paroissial) par les riches bourgeoises, mais ces femmes, contrairement aux Américaines et aux épouses d'industriels anglais, n'acquièrent pas par ce biais de conscience politique et féministe¹¹³ ; s'il leur arrive de s'opposer aux hommes, c'est surtout en ce qu'elles affirment la supériorité de leur foi sur la raison, réputée masculine. On peut noter à ce propos qu'une opposition similaire existe aux États-Unis, mais outre qu'elle y semble à première vue moins marquée, chacun des deux pôles, celui des Lumières et celui de la religion, est fortement présent, sur un mode non exclusif, dans les paramètres caractéristiques de la « Réforme », et la religiosité ravivée des épouses américaines coïncide avec la moralisation croissante de leurs maris¹¹⁴. Contrairement à ce qu'on observe en France, il n'y aurait donc pas, dans le contexte américain, de contradiction *a priori* entre la religion telle qu'elle est pratiquée par les milieux bourgeois aisés et le mouvement féministe.

Le faible nombre d'associations dans l'Hexagone peut également s'expliquer par « l'éducation française trop individualiste, qui ne prédispose pas à s'unir. L'absence d'action collective féministe en France provien[drait] de la prédominance donnée à la formation familiale qui insiste sur les qualités morales ou éthiques, au détriment de l'éducation collective¹¹⁵ ». C'est la thèse avancée par Frances Clarke en 1937 dans *The Position of Women in Contemporary France*. Si l'explication concerne une période postérieure, elle ne semble cependant pas, *mutatis mutandis*, totalement inappropriée à la monarchie de Juillet — à condition d'être adaptée aux formes d'apprentissage, de sociabilité et d'acculturation qui existaient à cette époque.

Communauté de luttes

Dans ces conditions, les féministes, en France, ne se trouvent pas dans les classes aisées, mais bien plutôt sont issues du milieu prolétaire ou de la bourgeoisie modeste¹¹⁶. Si leurs consœurs américaines lient leur combat à celui de l'abolition de l'esclavage, les militantes françaises entretiennent quant à elles des relations étroites avec les mouvements qui s'intéressent aux travailleurs :

¹¹³ J. Rendall, *op. cit.*, p. 322.

¹¹⁴ Sur ce point, voir par exemple Paul Johnson, *A Shopkeeper's Millennium: Society and Revivals in Rochester, New York, 1815-1837*, New York, Hill and Wang, 1978.

¹¹⁵ M. Sarde exposant l'opinion de Frances Clarke (M. Sarde, *op. cit.*, p. 579).

¹¹⁶ Illustration, par exemple, avec les trois femmes choisies par Michèle Riot-Sarcey, à savoir Jeanne Deroin, Désirée Véret et Eugénie Niboyet (Michèle Riot-Sarcey, *La Démocratie à l'épreuve des femmes. Trois figures critiques du pouvoir. 1830-1848*, Paris, Albin Michel, Histoire, 1994).

mouvement ouvrier naissant, socialisme utopique. Pour elles en effet, l'émancipation des femmes et celle des prolétaires vont naturellement de pair, elles le proclament clairement au début des années 1830 : « Avec l'affranchissement de la femme / Viendra l'affranchissement du travailleur », annonce en exergue le n°3 de *La Tribune des femmes*. Dans une perspective globale, les féministes transposent ces conceptions à l'humanité et posent ainsi un parallèle entre l'émancipation de la femme et celle de la société tout entière. C'est d'ailleurs, dans les grandes lignes, l'une des idées défendues par les disciples de Saint-Simon : « Pour les saint-simoniens, la liberté est UN, celle des femmes en dépend, elle n'est que le complément à venir de celle acquise par les hommes¹¹⁷. » Marie-Reine Guindorf confirme ce propos lorsqu'elle lie l'amélioration du destin des femmes à celui du peuple¹¹⁸.

Socialisme utopique

En général, les revendications des femmes sensibles à la question féminine se rattachent de manière directe ou indirecte aux courants utopistes : les doctrines et les idéologies de ceux-ci relaient les aspirations de celles-là¹¹⁹. Fourier insistait sur le fait qu'on juge du degré d'évolution atteint par une société à la manière dont elle traite ses femmes¹²⁰ et son système accordait aux deux sexes une place équivalente, y compris pour ce qui touche aux passions non domestiques ; lui-même peut d'ailleurs être qualifié de « féministe¹²¹ » — indépendamment du fait qu'après sa mort (1837) ses disciples ne le suivent que bien peu dans ce domaine. Les saint-simoniens pensent eux aussi l'égalité ou plus exactement la complémentarité des sexes, du moins en théorie, et sur ce plan déclarent légitime et souhaitable l'affranchissement des femmes ; la

¹¹⁷ Michèle Riot-Sarcey (textes recueillis et présentés par), *De la liberté des femmes - « Lettres de Dames » au Globe (1831-1832)*, Paris, Côté-femmes éditions, 1992, p. 25.

¹¹⁸ Claire Moses, « Saint-Simonian Men/Saint-Simonian Women: The Transformation of Feminist Thought in 1830s' France », *The Journal of Modern History*, vol. LIV, n°2, juin 1982, pp. 240-267 (numéro spécial : « Sex, Science, and Society in Modern France »), Chicago, the University of Chicago Press, p. 255.

¹¹⁹ Sur cette question, voir notamment M. Thibert, *op. cit.*

¹²⁰ « L'extension des privilèges des femmes est le principe général de tous les progrès sociaux. » (Charles Fourier, *Œuvres complètes*, t. 1, p. 205, <http://gallica.bnf.fr/scripts/page.exe?O=5480&E=00000013> dernière consultation le 02/08/2003)

¹²¹ « Fourier's concepts of what would be required to emancipate women clearly qualify as "feminist" concepts even by today's standards. » (K. Offen, « Defining Feminism... », *op. cit.*, note 15)

question féministe constitue même rapidement le point central de la doctrine¹²². Quant à Cabet, s'il élabore également une utopie et qu'il n'oublie pas les femmes dans la description qu'il donne de l'Icarie, c'est à un ordre moral et sexuel très strict qu'il aspire, selon une vision beaucoup moins libre et finalement assez patriarcale de la société nouvelle ; à la fin des années 1840, les féministes tels qu'on les a définis se retrouvent rarement dans les rangs des partisans de Cabet.

Le « soleil des révolutions »

Alors que le féminisme américain offre l'image d'un courant montant progressivement en puissance durant les années 1830 et 1840, pour déboucher sur la création d'un mouvement structuré en 1848, en revanche le développement français ne présente pas les mêmes caractéristiques : ses partisans se montrent en effet fort actifs au début des années 1830 et lors des premiers temps de la Deuxième République, mais n'apparaissent guère sur la scène publique durant les années qui séparent les deux dates — ce qui a conduit à les présenter sous les traits de protagonistes ne se rencontrant et ne s'organisant qu'au « soleil des révolutions¹²³ ».

1830 : le féminisme saint-simonien

Pour les saint-simoniens, l'idéologie féministe doit finalement beaucoup au courant réuni autour d'Enfantin, qui « seul ouvrit "théoriquement" à la Femme la nouvelle morale qu'offrait le saint-simonisme¹²⁴ ». Il s'agissait d'apaiser les relations qui régissaient le commerce entre les sexes et d'attribuer à la population féminine émancipée (le raisonnement ne s'appliquait pas aux femmes en tant qu'individus mais au collectif qu'elles constituaient) une place et une fonction privilégiées — non pas équivalentes à celles de l'homme, mais complémentaires : « Encore une fois [...] on s'en tenait à la distinction du sexe pour essayer cependant de l'éliminer en l'intégrant en une unité complexe et supérieure ; tout en gardant une complémentarité de tâches perpétuant ce

¹²² Selon C. Moses, c'est le cas dès 1832 (C. Moses, « Saint-Simonian Men/Saint-Simonian Women... », *op. cit.*, p. 241).

¹²³ Le constat et l'expression sont de Madeleine Rebérioux (M. Rebérioux, préface à F. Basch, *op. cit.*, p. IV).

¹²⁴ Roger Bellet, avant-propos à Ch. Planté, *op. cit.*, p. 6.

binôme au sein d'un agencement de tendances et d'efforts communs¹²⁵. » De ce point de vue, le rôle de la femme, composante à part entière de l'être social cher au système holiste des saint-simoniens, consiste avant tout à protéger le couple et par extension la cellule familiale.

Dans cette optique, qui insiste sur la nécessité de promouvoir une conception pacifique ou pacifiée des rapports sociaux, le début des années 1830 voit augmenter l'intérêt des femmes pour le mouvement. Les chiffres attestent cet engouement¹²⁶, mais l'enthousiasme est également d'ordre qualitatif, comme en témoignent les lettres de motivation envoyées au *Globe* au début des années 1830 par les femmes désirant recevoir le journal et rejoindre le mouvement. On assiste en même temps à l'incorporation de certaines militantes (bourgeoises uniquement : celles qui relèvent du prolétariat sont exclues de cette promotion¹²⁷) dans la structure hiérarchique. Claire Bazard intègre ainsi le Collège saint-simonien, avant d'être nommée au conseil privé. Les différents degrés ouvriers des arrondissements de Paris, les maisons de famille sont présidées par un « couple-fonctionnaire ». Quelques femmes sont également amenées à prêcher, notamment à Lyon. Mais la nouvelle promue au Collège ne se montrera pas longue à dénoncer cette position au fond toute honorifique¹²⁸. En effet, il ne semble pas que la hiérarchie ait intégré une femme dans le but de les affranchir toutes.

Cependant, ces années parfois troublées, durant lesquelles on expérimente, en quelque sorte, sont aussi celles où le mythe de la Femme-Messie, d'origine romantique, se développe et prend une importance toute particulière au sein du courant saint-simonien. Sur le plan général, « aucune époque n'allait être plus propre à l'idéalisation de la femme que celle de Louis-Philippe [...] ; l'imaginaire romantique va remettre la femme sur un

¹²⁵ Maria Teresa Bulciolu, *L'École saint-simonienne et la femme. Notes et documents pour une histoire du rôle de la femme dans la société saint-simonienne, 1828-1833*, Pise, Goliardica, collection « études sur l'égalité », 1980, pp. 18-19.

¹²⁶ « By early 1830, the numbers of women associated with Saint-Simonism were significant: about a hundred women attended meetings on a regular basis. The number at least doubled following the July Revolution. In late 1831, after the creation of the Paris workers' "degrees," 110 working-class women (out of a total of 330) were inscribed as "faithful." In Lyons, close to a hundred women were reportedly adherents in 1833. » (C. Moses, « Saint-Simonian Men/Saint-Simonian Women... », *op. cit.*, p. 248)

¹²⁷ « [The] Saint-Simonian hierarchy [...] consisted entirely of bourgeois women. » (Claire Moses, *French Feminism in the 19th Century*, Albany, State University of New York Press, 1984, p. 65)

¹²⁸ Voir par exemple M. Sarde, *op. cit.*, p. 549.

piédestal¹²⁹ ». C'est le « siècle des féminolâtres¹³⁰ ». Pour les disciples de Saint-Simon, il s'agit de chercher « la femme prophète, intermédiaire entre Dieu et l'homme, qui facilitera le progrès harmonieux de la vie sociale¹³¹ ». Or, il apparaît que ce culte remplit principalement des attentes masculines, qu'il heurte les militantes et va à l'encontre des principes fondamentaux qui prêchent l'affranchissement : en transformant la femme en objet d'adoration, les saint-simoniens la transforment, précisément, en un objet¹³². Dans ces conditions, la réhabilitation spirituelle de la femme, objectif proclamé de la doctrine, ne peut se réaliser ; plus exactement, cette réhabilitation semble devoir rester « toute théorique¹³³ ». On a en fait le sentiment qu'il se crée à cette occasion une espèce de scission entre, en quelque sorte, la matière des femmes et la spiritualité des hommes. Cette division s'illustre, selon Paul Bénichou, dans le projet de la ville conçu par les apôtres de Ménilmontant : « la forme humaine de la Ville est masculine, et féminine celle du Temple, pour figurer l'attente saint-simonienne de la Mère, de la Femme-Messie qui doit compléter la révolution spirituelle commencée¹³⁴. » Cette quête de la femme idéale, supérieure voire divine (c'est pour compléter la papauté du mouvement qu'Enfantin se met à attendre son complément féminin qui établira l'unité), n'améliore cependant pas le sort des militantes de base. Bien plutôt, il apparaît alors une tendance récurrente à l'écart paradoxal entre théorie et pratique, qu'on remarque jusque dans le statut réservé aux femmes membres du mouvement¹³⁵. De fait, le pouvoir réel des femmes décline tant et si bien qu'elles se trouvent exclues de la hiérarchie saint-simonienne par un décret publié à la fin de l'année 1831¹³⁶.

¹²⁹ Maité Albistur et Daniel Armogathe, *Histoire du féminisme français*, vol. II, *De l'Empire napoléonien à nos jours*, Paris, édition des femmes, 1977, p. 379.

¹³⁰ B. Groult, citée dans M. Sarde, *op. cit.*, p. 116.

¹³¹ M. T. Bulciolu, *op. cit.*, p. 7.

¹³² É. Sullerot, *op. cit.*, p. 145.

¹³³ Max Milner et Claude Pichois, *Histoire de la littérature française de Chateaubriand à Baudelaire, 1820-1869*, Paris, Flammarion, Garnier-Flammarion, 1996 [1985], p. 163.

¹³⁴ Paul Bénichou, *Le Temps des prophètes. Doctrines de l'âge romantique*, Paris, NRF, Gallimard, bibliothèque des idées, 1977, p. 301.

¹³⁵ « [...] as the theoretical power of women was rising to its commanding position in Saint-Simonian theory, the actual power of women was declining in Saint-Simonian practice. » (C. Moses, « Saint-Simonian Men/Saint-Simonian Women... », *op. cit.*, p. 249)

¹³⁶ « J'ai à vous signaler deux actes principaux de l'autorité nouvelle. Notre apostolat ne peut être encore exercé que par des hommes. La femme libre n'a pas encore parlé. » (P. Enfantin, *Le Globe*, 28/11/1831)

Entre-deux

À la suite de ces événements, les saint-simoniennes françaises en viennent progressivement à se démarquer du mouvement, sur le plan intellectuel et/ou affectif. Les raisons semblent devoir être cherchées dans la déception provoquée par l'écart entre la théorie et la pratique, plus généralement dans le statut qui leur est réservé, mais aussi, pour partie, dans la promiscuité sexuelle prêchée par le père Enfantin¹³⁷. Deux faits majeurs illustrent cette prise de distances (par rapport au saint-simonisme) et de conscience (en ce qui concerne le féminisme) : d'une part, le départ de plusieurs militantes, notamment vers le fouriérisme¹³⁸, d'autre part, la création d'un journal proprement féministe, *La Tribune des femmes*.

C'est en 1832 que (Jeanne) Désirée Véret fonde, en compagnie de Marie Reine Guindorf, *La Femme libre*, qui deviendra bientôt, pour éviter toute équivoque, *La Tribune des femmes* — après que le titre aura changé à plusieurs reprises, successivement pour *La Femme de l'Avenir*, *La Femme nouvelle* et *La Femme affranchie*. Vendue au numéro et non par abonnement¹³⁹, pour le prix modique de 15 centimes, cette publication se réclame de la doctrine saint-simonienne¹⁴⁰ et utilise pour ses besoins¹⁴¹ le réseau de diffusion déjà en place, qui, selon les historiens, se révèle d'un grand secours¹⁴². Mais, dans le même temps, le journal affirme son indépendance vis-à-vis du mouvement en ne recevant aucun soutien financier direct de la part du mouvement saint-simonien et en décidant de « n'insérer que des articles de femmes ». Cette non-mixité a été interprétée comme « un secret besoin de ne pas tout mélanger, et d'élargir le féminisme au-delà du saint-simonisme¹⁴³ », ce que suggère Désirée Véret

¹³⁷ « From the first, Enfantin's proposal to alter radically the rules of sexual experience wrought disagreement among Saint-Simonian women. » (C. Moses, « Saint-Simonian Men/Saint-Simonian Women... », *op. cit.*, p. 257)

¹³⁸ Sur ce point, voir par exemple É. Sullerot, *op. cit.*, p. 144.

¹³⁹ Pratique uniforme au début des années 1830, la vente de la presse par abonnement nécessitait un investissement initial coûteux de la part des lecteurs.

¹⁴⁰ Il en est de même à l'échelle individuelle : ainsi Désirée Véret se présente elle-même comme une « prolétaire saint-simonienne ».

¹⁴¹ Les premiers numéros sortent sur la base de 1000 exemplaires.

¹⁴² « There can be no doubt that its success — however short-lived — was due, in part, to the fact that Saint-Simonism was then a very popular movement with extensive communications networks, including bookstores and reading rooms, which secured readers, subscribers, and authors for the journal. » (C. Moses, « Saint-Simonian Men/Saint-Simonian Women... », *op. cit.*, p. 254)

¹⁴³ É. Sullerot, *op. cit.*, p. 148.

lorsqu'elle affirme que « la cause des femmes est universelle et n'est point seulement saint-simonienne¹⁴⁴ ».

Les historiens s'accordent pour définir *La Tribune des femmes* comme un organe de combat davantage féministe que saint-simonien. Il apparaît clairement de la part du comité éditorial, sinon un réel glissement, du moins une affirmation de plus en plus marquée quant à la nécessité d'une lutte féminine. Néanmoins, il est incontestable que les objectifs affichés ne se limitent pas uniquement aux femmes¹⁴⁵. Notons également que les responsables de la publication ont beau lancer, dès le début, des appels au rassemblement, à l'action unitaire entre les femmes des différentes classes sociales, le rapprochement n'a pas lieu. Les raisons en sont multiples. Plutôt que de chercher à les identifier, contentons-nous plutôt, dans le cadre de cet aperçu, de souligner que *La Tribune des femmes* apparaît comme le premier journal féministe d'importance, à une époque où il n'existe pas d'équivalent aux États-Unis.

Si ce titre a le mérite de poser « tous les problèmes à la fois¹⁴⁶ », d'autres publications féministes importantes, le plus souvent fondées et dirigées par des femmes, voient cependant le jour sous la monarchie de Juillet ; elles suivent la tendance générale à l'augmentation des activités de presse mais suggèrent aussi un intérêt bien réel pour ce qui se rapporte à la situation des femmes. En ce qui concerne les journaux de tendance saint-simonienne ou socialiste, Eugénie Niboyet fonde en 1834 à Lyon l'hebdomadaire *Conseiller des femmes* (qui deviendra *La Mosaïque lyonnaise* après un an d'existence) qui s'intéresse au sort des femmes et à celui des ouvriers. Mentionnons aussi, dans un autre genre, *Le Journal des femmes* qui, bien que très bourgeois et assez catholique, diffuse de 1832 à 1835¹⁴⁷ parmi les classes aisées une idéologie relativement féministe, notamment en ce qu'il fait preuve d'un réel souci d'éducation¹⁴⁸. Précurseur des

¹⁴⁴ *La Tribune des femmes*, 04/11/1832, citée dans É. Sullerot, *op. cit.*, p. 148.

¹⁴⁵ Les conclusions de Claire Moses semblent ainsi quelque peu abusives ; elle décrit en effet *La Tribune des femmes* en ces termes : « the first female collective venture in history whose purpose was specifically and exclusively feminist. It was certainly the first consciously *separatist* feminist venture. » (C. Moses, « Saint-Simonian Men/Saint-Simonian Women... », *op. cit.*, p. 252. Souligné par l'auteur)

¹⁴⁶ É. Sullerot, *op. cit.*, titre du chapitre pp. 143-163.

¹⁴⁷ Il est en fait publié jusqu'en 1838, mais la formule initiale prévue par le comité de rédaction, alors exclusivement féminin, ne fonctionne que durant les premières années.

¹⁴⁸ Concernant l'éducation, surtout, *Le Journal des femmes* identifie deux problèmes graves jusqu'alors peu dénoncés : « Nos institutions et pensions françaises ne s'occupent ni de la première enfance, ni de l'art d'enseigner. Ce qui nous manque ce sont des classes de petite enfance, et des classes d'institutrices. » (cité dans É. Sullerot, *op. cit.*, p. 181)

batailles juridiques, *La Gazette des femmes* propose quant à elle un programme précis étayé par une solide maîtrise de l'appareil législatif ; ce mensuel, sur le papier administré par Marie-Madeleine Poutret, en fait dirigé par Frédéric Herbinot de Mauchamps¹⁴⁹, lui-même docteur en droit, exerce ses efforts dans trois directions : d'abord, l'action juridique par le biais des pétitions ; ensuite, le soutien à toute action menée en faveur des femmes ; enfin, l'appui à toute mesure du gouvernement considérée « progressiste ». Quels que soient les résultats tangibles de *La Gazette des femmes*, ce journal marque en tout cas le glissement, en France, vers un mouvement plus vindicatif et revendicatif que par le passé¹⁵⁰. Certains voient aussi dans cette publication, certes originale pour la France, l'influence du féminisme et de l'abolitionnisme anglo-saxon¹⁵¹. Sans nier ni même chercher à minimiser le modèle américain, notamment en ce qui concerne l'usage des pétitions, on peut aussi penser que la stratégie de la *Gazette*, jusqu'alors assez peu caractéristique du féminisme hexagonal, répond autant à un choix tactique de son fondateur et rédacteur en chef, homme rompu aux combats juridiques, qu'au souhait de suivre une ligne d'action suggérée par les mouvements de réforme britanniques ou américains.

En plus de la création de nouveaux types de journaux, de la naissance d'une véritable presse féministe, il semble bien qu'une certaine prise de conscience, sans doute encore un peu floue mais qui paraît néanmoins déboucher sur une accession collective à l'identité féminine, se noue et s'élabore à ce moment, dans les actions communes menées au début des années 1830. De plus, le fait de militer, même temporairement, à l'intérieur de mouvements déjà structurés, arme les femmes pour des combats plus spécifiquement féministes.

¹⁴⁹ Sur cette question, qui n'a pas donné lieu à une étude directe à partir des documents originaux, on se fie davantage aux conclusions tirées des recherches poussées d'Évelyne Sullerot qu'à la description qu'en fait Laure Adler, présentant Marie-Madeleine comme une directrice à part entière, aidée parfois par « son ami Frédéric » (Laure Adler, *À l'Aube du féminisme : les premières journalistes (1830-1850)*, Paris, Payot, 1979) ou qu'à la présentation proposée par Léon Abensour, certes à une époque où se posaient d'épineux problèmes de sources (Léon Abensour, *Histoire générale du féminisme*, Genève, Slatkine, Ressources, 1979 [1921], pp. 212-214).

¹⁵⁰ « Ces femmes qui jusqu'alors dans leurs journaux s'étaient consolées de leur peu d'importance dans la vie de la cité en répétant à plaisir que "si les hommes font les lois ce sont les femmes qui font les mœurs", se voient signifier par un homme que pour modifier des mœurs qui ne leur conviennent pas, il est préférable d'avoir les lois pour soi. L'ère des soupirs, des influences occultes, de la tyrannie morale et de l'impérialisme du plaisir semble partiellement close. Une nouvelle période commence, qui sera plus combative, et dont bien des batailles se livreront sur le front juridique. » (É. Sullerot, *op. cit.*, pp. 208-209)

¹⁵¹ C. Moses et L. Wahl Rabine, *op. cit.*, p. 76.

En fin de compte, trois tendances se dégagent, qui semblent à première vue similaires à ce qui se passe concomitamment aux États-Unis dans le cadre du courant abolitionniste. Premier phénomène, les femmes s'initient par l'exemple et la pratique aux structures de l'association, plus généralement à la vie associative, et tirent de cette expérience une légitimité nouvelle en même temps qu'elles y trouvent un entourage qui leur permet de poser les bases d'une réflexion théorique¹⁵². Toutefois, leurs collègues masculins n'expriment pas, comme c'est le cas des abolitionnistes américains, de souhait pour qu'elles représentent le mouvement (ouvrier) d'une manière ou d'une autre. Deuxièmement, les féministes saint-simoniennes, lorsqu'elles suscitent des réactions masculines, ne bénéficient que d'un faible soutien de la part de leurs compagnons ; notons cependant que ce fait, moins marqué que dans le cas américain, que les historiens présentent, sous la monarchie de Juillet, comme de l'indifférence plutôt que comme une franche hostilité¹⁵³, n'est guère avancé parmi les principaux motifs susceptibles d'avoir favorisé une prise de conscience féministe. Enfin, troisième phénomène, la conscience de classe dont font preuve les ouvrières saint-simoniennes se fixe et se développe en quelque sorte parallèlement à une « conscience de sexe ». En effet, sans doute les articles de *La Tribune* témoignent-ils d'un sentiment d'appartenance au groupe des travailleurs¹⁵⁴, mais, et c'est sans doute là le plus intéressant, c'est surtout en tant que femmes revendiquant une identité de groupe que ces ouvrières donnent l'impression de s'exprimer¹⁵⁵.

¹⁵² « Saint-Simonism provided women with some political experience, encouraged greater confidence in their abilities, and, most importantly, supplied a theoretical justification for their activism. » (*ibid.*, p. 265)

¹⁵³ Michèle Riot-Sarcey mentionne par exemple que *La Tribune des femmes* ne fait référence qu'à deux journaux républicains — *La Tribune* et *Le Bon Sens* (M. Riot-Sarcey, *La Démocratie à l'épreuve des femmes...*, *op. cit.*, note 196, p. 305).

¹⁵⁴ Selon Évelyne Sullerot, c'est même, « pour la première fois dans l'histoire de la presse féminine, et sans doute dans l'histoire des femmes françaises, [que des femmes font] état de leur conscience de classe. » (É. Sullerot, *op. cit.*, p. 158)

¹⁵⁵ Ce fait est souligné notamment par É. Sullerot : « [...] ces femmes eurent pour la première fois une véritable conscience d'appartenir à la communauté féminine et elles transcendèrent, par leur féminisme militant, cet individualisme tout fier de parvenues de l'indépendance » ; « cette conscience d'appartenir au "peuple", aux opprimés [...] se double d'une conscience, je n'ose dire "de sexe" et pourtant c'est bien cela, extrêmement aiguë, plus forte que leurs convictions saint-simoniennes, plus forte aussi peut-être que leur conscience de classe » (É. Sullerot, *op. cit.*, p. 160 — souligné par l'auteur). Évelyne Sullerot n'est pas la seule à s'intéresser à ce phénomène, analysé, entre autres, par Michèle Sarde, qui y voit une cause du « retard » français (sur un plan plus général, le dilemme entre lutte de classes et lutte de sexes constituerait pour elle une raison essentielle à la relative indifférence des Françaises en matière de droits politiques, voir M. Sarde, *op. cit.*, p. 581), ou par Claire Moses : « They blended together that nascent "class consciousness" »

Cependant, le mouvement d'émancipation collective qui se dessine en France reste le plus souvent lent et pénible : le féminisme n'arrive finalement que fort peu à prendre son essor sous la monarchie de Juillet, que ce soit pour des raisons liées au contexte politique, économique¹⁵⁶, à l'attitude des hommes, y compris ceux défendant une idéologie qui devrait les rendre sympathisants de la cause féministe¹⁵⁷, ou pour des raisons intrinsèquement liées à la conception qui prévalait à l'époque des rapports entre les sexes. En retrait de la scène publique dès le milieu des années 1830, les représentantes du premier féminisme restent silencieuses jusqu'à la Révolution de Février.

1848 : l'aube nouvelle

Il faut, de part et d'autre de l'Atlantique, attendre 1848 pour observer une recrudescence des revendications et des publications féministes. En France, c'est dans l'éclat retrouvé du « soleil des révolutions » que reparaissent les militantes des années 1830. Joan Scott note que « c'est lors des révolutions ou des changements constitutionnels que la question des droits politiques s'est le plus prêtée au débat¹⁵⁸ ». On peut sans doute élargir son propos au-delà du seul champ politique, tant il est vrai que les bouleversements sociaux se révèlent propices à une remise en question générale et à une expression plus libre des aspirations jusqu'alors contenues : « Les révolutions [...], parce qu'elles mettent en jeu le pouvoir et la vie quotidienne, déséquilibrent les rapports de sexes », avance ainsi Michelle Perrot, qui ajoute : « La Révolution, du moins dans ses débuts, autorise l'expression du désir ou du malaise dont elle est issue. Pourquoi pas ceux des femmes¹⁵⁹ ? »

Les prises de position de 1848 montrent certains changements dans le féminisme : davantage indépendantes, les militantes ne semblent plus lier si intimement émancipation des travailleurs et affranchissement de la femme, quand bien même elles identifient encore de multiples préoccupations communes avec les ouvriers. De fait, depuis 1830, des changements se sont produits au

which we associate with pre-1848 socialism and a new "sex consciousness" » (C. Moses, « Saint-Simonian Men/Saint-Simonian Women... », *op. cit.*, p. 255).

¹⁵⁶ C. Moses, *French Feminism in the 19th Century*, *op. cit.*, p. 82.

¹⁵⁷ Que ce soit par idéologie ou par tactique de conservation, le mouvement féministe français naissant n'a reçu que peu de soutien de la part des hommes.

¹⁵⁸ J. Scott, *La Citoyenne paradoxale...*, *op. cit.*, p. 33.

¹⁵⁹ M. Perrot, « Sortir », dans *Les Femmes ou les silences de l'histoire*, *op. cit.*, pp. 227-258, p. 256.

sein du courant féministe, dont le plus remarquable, du moins quant à la mentalité collective, est sans doute cette nouvelle « conscience de "genre" ». Pourtant, on retrouve aussi, au moins partiellement, certaines revendications avancées une quinzaine d'années auparavant, par exemple l'appel à l'union des femmes sans préjugé de classe. En ce qui concerne l'identité politique des militantes, la plupart des féministes affichent un sentiment toujours proche du socialisme, même si la révolution de 1848 marque le début d'évolutions en direction de la séparation entre un mouvement féministe qualifié de « bourgeois¹⁶⁰ » et un mouvement ouvrier qui « fonde son identité sur la virilité¹⁶¹ ». Remarquons en tout cas que, riche de l'expérience acquise par ses membres, le mouvement féministe naissant s'adapte en quelque sorte aux circonstances. En fin de compte, il se présente bien moins sous l'aspect d'une « idéologie monolithique » que sous celui d'une « rationalité qui s'épanouit¹⁶² ». Reste à se demander si 1848 présente une continuité ou marque une rupture — mais peut-être les deux termes ne sont-ils pas nécessairement contradictoires.

Soulignons à ce propos que, si une maturation a pu se produire durant plus d'une décennie et que certaines nouvelles revendications apparaissent, les principales protagonistes n'ont en tout cas pas changé. Elles n'ont d'ailleurs semble-t-il jamais totalement coupé les liens¹⁶³, et le courant se recrée rapidement, autour des mêmes figures que dans les années 1830 : le premier numéro de *La Voix des femmes* sort ainsi dès la mi-mars à l'initiative d'Eugénie Niboyet. Par ailleurs, *La Société de la Voix des femmes*, qui lui est liée, est rapidement fondée par Eugénie Niboyet, Jeanne Deroin et Désirée Gay — trois figures bien connues dans les années 1830. Le printemps 1848 marque en effet le temps des clubs féminins, parfois strictement interdits aux hommes. Ainsi, sur un plan général, ce sont d'anciennes disciples ou sympathisantes du saint-simonisme et du fouriérisme qui reprennent le combat au printemps de l'année 1848.

Au sortir des barricades de Février cependant, les revendications d'ordre civil sont reléguées au second plan. L'amélioration des conditions matérielles et

¹⁶⁰ M. Perrot, *Les Femmes ou les silences de l'histoire*, op. cit., p. 271.

¹⁶¹ *Idem.*

¹⁶² G. Fraisse, « Les Femmes libres de 1848. Moralisme et féminisme », *Les Révoltes logiques*, n° 1, Paris, Solin, 1975, pp. 23-50, p. 24.

¹⁶³ « The femmes proletaires were still in contact with each other when Voilquin returned to Paris in 1836. » (C. Moses et L. Wahl Rabine, op. cit., p. 76)

l'action politique deviennent prioritaires. L'action féministe de l'époque semble marquée par deux objectifs : le suffrage et l'amélioration de la condition féminine¹⁶⁴. Si l'on accepte cette analyse, assez répandue¹⁶⁵, on note ici un parallèle avec ce qui se passera aux États-Unis quelques mois plus tard : le droit de vote commence à occuper dans les débats une place importante, voire prépondérante. La révolution de Février marque en effet un moment favorable à des propositions en faveur de la participation féminine à la vie publique. Surtout, le suffrage universel est proclamé le 5 mars. Or, s'il représente une avancée considérable en matière d'accès aux urnes, étendant le droit de vote à « tous les Français âgés de vingt et un ans, résidant dans la commune depuis six mois, et non juridiquement privés ou suspendus de l'exercice des droits civiques¹⁶⁶ » et faisant qu'« il n'y a plus de prolétaires en France¹⁶⁷ », force est en revanche de constater, au point de vue factuel, qu'il ne rend pas les femmes électrices et ouvre potentiellement la voie à des revendications.

Antonine Andrée de Saint-Gilles préside ainsi une association dont les membres entendent accéder au suffrage universel et Jeanne Deroin multiplie les lettres au gouvernement pour réclamer le droit de vote pour les deux sexes ; allant jusqu'au bout de sa logique, elle présentera sa candidature aux élections de 1849¹⁶⁸. Pierre Leroux quant à lui défendra en 1851, seul devant l'Assemblée, le droit de suffrage féminin à l'échelle municipale. Avant cela, Eugénie Niboyet et ses associées avaient proposé la candidature de George Sand aux législatives d'avril 1848. Cette dernière refusa sèchement, sur la base de plusieurs arguments¹⁶⁹, dont le principal était la nécessaire priorité de l'obtention des droits civils — autrement dit, aux yeux de Sand, les femmes « ne peu[vent] être citoyennes parce qu'elles ne sont pas des individus autonomes¹⁷⁰ » et « c'est

¹⁶⁴ Au sujet des revendications matérielles, voir par exemple Maurice Agulhon, *Les Quarante-huitards*, Paris, Gallimard, Folio/histoire, 1992 [1975], une section appelée, de manière significative, « [Des femmes] Socialistes plus que féministes », pp. 90-93.

¹⁶⁵ Cette thèse est parfois remise en question, mais de manière partielle : Mona Ozouf est ainsi d'accord pour dire que les femmes de 1848 « revendiquent le droit à la citoyenneté », mais elle avance néanmoins que « les droits civils continuent à leur paraître — ce que George Sand illustre exemplairement — plus décisifs à obtenir que les droits politiques. » (Mona Ozouf, *Les Mots des femmes. Essai sur la singularité française*, Paris, Fayard, l'Esprit de la Cité, 1995, p. 357)

¹⁶⁶ Art. 6 du Décret du 5 mars 1848, *Bulletin des lois de la République française*, n°5, pp. 47-48.

¹⁶⁷ Déclaration de Ledru-Rollin, membre du Gouvernement provisoire, le 19/03/1848.

¹⁶⁸ Joan Scott analyse en détail cette candidature dans *La Citoyenne paradoxale...*, *op. cit.*, chap. « Les devoirs de la citoyenne : Jeanne Deroin et la révolution de 1848 », pp. 87-126.

¹⁶⁹ M. Perrot, « Sand : une femme en politique », *op. cit.*, p. 344.

¹⁷⁰ *Ibid.*, p. 345.

d'abord le Code civil, code inique, qu'il faut abroger¹⁷¹ », pour donner aux femmes le statut d'individus à part entière, « substrat du citoyen¹⁷² ». Cette position touche alors vivement celles qui avaient compté sur la popularité de l'écrivain pour faire avancer leurs revendications.

Enfin, les débuts de la Seconde République appellent dans les courants féministes la recherche d'appuis extérieurs : Adolphe Blanqui approuve ainsi les revendications de *La Voix des femmes* en faveur de l'instruction et du combat contre la misère. Plus généralement, le féminisme finit par recevoir un actif soutien public de la part d'Olinde Rodrigues et de Victor Considerant.

Les débats sur le statut social des femmes et sur le rôle qu'elles sont appelées à jouer dans la nouvelle République ne laissent pas le gouvernement provisoire indifférent, en témoigne par exemple la création d'une chaire au Collège de France en vue d'y assurer un cycle de conférences adressées aux femmes et destinées à leur instruction. Ce cours, très fréquenté, est assuré par Ernest Legouvé¹⁷³. Homme de théâtre et poète, ami intime de Schœlcher et réformateur, il est surtout l'auteur, en 1843, de l'article « Femmes » pour *l'Encyclopédie nouvelle*¹⁷⁴, qui atteste sa grande modération quant à l'émancipation des femmes, qu'il traite avant tout au point de vue matériel¹⁷⁵. Cependant, pour tout ce qui concerne directement le suffrage féminin, c'est le statu quo qui domine ; tout au plus le gouvernement accorde-t-il aux partisans de la réforme le droit de soutenir les candidats qu'elles jugent les plus aptes à les représenter à l'Assemblée. Quant à ce qui touche aux revendications politiques, les femmes font rapidement face à une résurgence des valeurs traditionnelles : à partir des élections de mai surtout, les républicains-socialistes défendent « l'ordre social » et l'association « famille-propriété ». La maternité devient alors l'unique identité sociale assignée aux femmes¹⁷⁶. C'est jusqu'à l'intérieur même du mouvement féministe que naissent sinon des dissensions, du moins des indécisions quant à la conduite à tenir.

¹⁷¹ *Ibid.*, p. 346.

¹⁷² *Idem.*

¹⁷³ Ernest Legouvé, *Cours d'histoire morale des femmes*, Paris, G. Sandré, 1848.

¹⁷⁴ Ernest Legouvé, article « Femmes », *L'Encyclopédie nouvelle. Dictionnaire philosophique, scientifique, littéraire et industriel, offrant le tableau des connaissances humaines au XIX^e siècle, par une société de savants et de littérateurs*, publiée sous la direction de MM. P. Leroux et J. Reynaud, 7 volumes, Paris, Charles Gosselin, 1836-1841.

¹⁷⁵ Sur cette question, voir A. Verjus, « Les femmes, épouses et mères de citoyens... », *op. cit.*, chap. V, § « Une égalité des sexes qui ne fait rien à l'affaire ».

¹⁷⁶ M. Riot-Sarcey, *La Démocratie à l'épreuve des femmes...*, *op. cit.*, pp. 220-226.

En fin de compte, tout indique qu'il devient bien difficile de lutter en faveur de l'émancipation politique des femmes. Ceux qui militent pour l'amélioration des aspects matériels de la condition féminine rencontrent d'ailleurs une opposition moindre et obtiendront quelques résultats, par exemple pour ce qui touche les associations d'ouvrières. Cependant, de manière générale, les historiens ont pour coutume d'admettre que le retour du conservatisme et des valeurs traditionnelles, au mieux d'un sentiment qui s'apparenterait plutôt à de l'indifférence, porte un coup très dur sinon fatal à la plupart des espoirs féministes que certains avaient peut-être pu croire ravivés au printemps 1848¹⁷⁷.

Les militantes

Les militantes de la monarchie de Juillet, on l'a mentionné, se retrouvent à la proclamation de la République. Elles ont en commun d'être très jeunes en 1830 : Jeanne Deroin voit le jour en 1804, Désirée Véret en 1809 ou 1810, la doyenne Eugénie Niboyet, un peu plus âgée que Suzanne Voilquin, n'a guère qu'une trentaine d'années lors des Trois Glorieuses, Flora Tristan est née en 1803 et Claire Demar sans doute en 1799¹⁷⁸. Issues pour la plupart de milieux modestes, elles doivent par ailleurs travailler pour subvenir à leurs besoins : Jeanne Deroin, d'abord lingère, tout comme Reine Guindorf, passera ensuite un brevet d'institutrice, Désirée Véret gagne sa vie comme couturière, Suzanne Voilquin est à l'origine sage-femme ; seules quelques figures se détachent de ces ouvrières, telle Eugénie Niboyet qui, après s'être en 1836 séparée de son mari ingénieur, exerce le métier de femme de lettres — elle deviendra inspectrice des prisons sous le Second Empire. Ces caractéristiques communes les différencient des féministes américaines de la même époque, mais on note par ailleurs chez plusieurs d'entre elles¹⁷⁹ une excellente maîtrise de la langue anglaise doublée d'une bonne connaissance des milieux anglais et américain,

¹⁷⁷ Il n'est cependant pas certain qu'il y ait jamais eu la moindre ouverture permettant aux « espoirs » de s'affirmer ou de se raffermir ; d'emblée, les rédacteurs du décret du 5 mars (Cormenin et Isambert) sont hostiles au suffrage féminin, pensant avoir atteint les limites ultimes du suffrage le plus universel possible avec l'adjonction des domestiques et des soldats (voir A. Verjus, « Les Femmes, épouses et mères de citoyens... », *op. cit.*, notamment chap. VI, « Vers l'épuisement du modèle politique de la famille », qui montre le décalage qui existe en 1848 entre la pensée féministe, extrêmement marginale, et la pensée républicaine).

¹⁷⁸ Ces deux dernières meurent cependant avant 1848.

¹⁷⁹ C'est du moins ce que conclut M.-H. Roubinet après avoir présenté les personnalités que sont Jeanne Deroin, Désirée Véret (qui épouse Jules Gay, traducteur de Robert Owen), Eugénie Niboyet, et mentionné Suzanne Voilquin et Jenny d'Héricourt. (M.-H. Roubinet, *op. cit.*, pp. 23-24)

en témoignent les traductions d'auteurs britanniques [...] par Eugénie Niboyet, la correspondance de Jeanne Deroin avec le mouvement féministe anglais dirigé par John Stuart Mill et Harriett Taylor, les lettres échangées avec les Américaines [...] et la parution d'Almanachs bilingues¹⁸⁰. Leur fascination pour le milieu anglo-saxon oweniste est également attestée par les séjours de Désirée Véret-Gay en Grande-Bretagne, l'exil de Jeanne Deroin et d'Henriette à Londres en 1852 ainsi que, la même année, le départ définitif aux États-Unis de Suzanne Voilquin pour une communauté fouriériste de Louisiane [...] Tous ces échanges sont autant d'indices d'interactions réelles entre les deux mouvements¹⁸¹.

Cette connaissance des milieux anglophones, à tout le moins de la part de quelques personnalités féministes, crée les conditions favorables à des relations avec les mouvements féministes étrangers de langue anglaise. Notons cependant que les observations qu'on vient de faire s'appliquent surtout à la période juste postérieure à 1848 : durant la monarchie de Juillet proprement dite, il n'existe pas de correspondance avérée avec les Américaines et rares sont les Françaises qui séjournent en Grande-Bretagne (Flora Tristan, Désirée Véret) ; quant à se rendre aux États-Unis, temporairement et *a fortiori* définitivement, il n'en est alors pas question parmi ce groupe de femmes.

Bornes chronologiques

La présentation du contexte historique relatif au mouvement féministe en France et aux États-Unis permet maintenant de justifier les bornes chronologiques choisies pour cette partie.

Terminus post-quem

En France comme aux États-Unis, les prémices d'un mouvement féministe semblent dater des années 1830 : c'est le moment où des femmes, soutenues par un petit nombre d'hommes, commencent à envisager d'appuyer leurs réflexions et leurs velléités émancipatrices au moyen de structures propres à la construction d'un mouvement collectif organisé, en quête d'unité doctrinale et programmatique. Ce phénomène collectif, même s'il ne concerne encore qu'un

¹⁸⁰ Ces *Almanachs* paraissent cependant plus tard, sous le Second Empire (soulignons que le mémoire dans lequel est mentionnée cette connaissance de l'anglais par les féministes françaises porte sur la période 1848-1861).

¹⁸¹ M.-H. Roubinet, *op. cit.*, p. 24.

nombre très réduit de personnes, diffère des actions individuelles ou ponctuelles observées pendant la Révolution française et s'observe dans les deux pays.

L'Amérique jacksonienne se montre globalement peu encline à considérer comme citoyennes à part entière les épouses et mères qu'elle confine à la sphère domestique, ne fournissant guère, par la même occasion, un cadre susceptible d'encourager une pensée individualiste. L'élan de la « Réforme » (*Antebellum Reform*) caractéristique des années 1830 et 1840 permet néanmoins à certaines femmes et aux quelques hommes qui les appuient de se regrouper, par le biais des mouvements philanthropiques, notamment ceux qui s'engagent dans l'abolitionnisme et la tempérance, et d'esquisser par la même occasion une pensée féministe.

Quant aux Françaises, sujettes aux duretés du Code Napoléon, d'une part elles bénéficient dès l'extrême fin des années 1820 de l'attention des socialistes utopiques, d'autre part le contexte politico-social qui fait de l'émancipation du peuple un important sujet d'actualité leur permet de penser aussi celle des femmes, sans compter que les barricades de Juillet, auxquelles elles participent, les invitent à prendre part, fût-ce ponctuellement et de manière indirecte, à un mouvement de grande ampleur.

Terminus ante-quem

En ce qui concerne 1848, il s'agit d'une année charnière dans l'histoire du féminisme dans les deux pays et dans les relations entre les deux mouvements : en juillet se tient à Seneca Falls la réunion fondatrice du *Woman's Rights Movement*, à partir de laquelle on peut commencer à parler d'un « véritable » mouvement féministe aux États-Unis, notamment en ce qu'il est représenté par une association structurée et s'appuie sur une base militante. Seneca Falls marque sans conteste la fin d'une première forme de féminisme, celle qui est née et s'est développée dans certains mouvements de la « Réforme », notamment tempérance et abolitionnisme ; cette étape correspond également au passage à un nouveau type de militantisme spécifiquement axé sur les droits des femmes — et en premier lieu le droit de vote.

En France, après une éclipse d'une quinzaine d'années, les militantes saint-simoniennes de 1830 profitent de la révolution de Février pour s'exprimer à nouveau, dans des assemblées et des journaux d'orientation féministe, au moyen de pétitions, etc.

Par ailleurs, 1848 marque une coupure historique dans trois domaines distincts mais tous importants. Tout d'abord, en France, l'instauration du suffrage universel en mars constitue un tournant décisif pour le féminisme. En effet, la notion d'« universel » se voit tellement élargie par le décret du 5 mars que les femmes peuvent effectivement percevoir l'injustice de leur situation, le traitement qui leur est alors réservé devenant inférieur à celui non seulement de leurs époux, ce qui, dans le contexte de l'époque, n'avait rien de choquant, mais aussi de catégories d'hommes qui jusqu'alors étaient restés dans une situation subalterne non supérieure à la leur, au premier rang desquels les domestiques : si l'employé devient supérieur à la maîtresse de maison, c'est tout le système familial qui est remis en question, le père de famille ne représente plus l'ensemble des siens — jusqu'à la veille de 1848 en effet, la répartition du droit de suffrage se fait selon une organisation familialiste, dans laquelle l'appartenance sexuelle reste secondaire par rapport à la hiérarchie de la maisonnée, comprenant le chef de famille, l'épouse, les enfants et les domestiques. Les femmes n'ont pas le droit de vote parce qu'en tant que membres de la famille, elles sont déjà représentées par le citoyen qu'incarne le chef de famille¹⁸². À partir de l'instauration du suffrage universel, la perception que les femmes ont d'elles-mêmes peut évoluer vers davantage d'individualité, elles peuvent considérer qu'elles se trouvent dans une situation injuste, et ainsi réclamer des droits à la citoyenneté qui n'étaient pas à l'ordre du jour durant les vingt années précédentes¹⁸³.

Ensuite, 1848 marque la naissance d'échanges directs entre féministes françaises et américaines : avant cela, aucun des deux groupes n'ignore ce qui

¹⁸² Ce terme est à entendre, selon la définition romaine de *paterfamilias*, comme tout homme dès lors qu'il peut devenir chef de famille, ce qui exclut les domestiques, mais aussi les soldats. Soulignons encore que cela ne signifie pas que le citoyen parle au nom de la famille, bien plutôt qu'il tire de son statut de chef naturel de la communauté familiale l'autorité nécessaire et suffisante pour parler au nom de plus grand que lui, au nom de la nation tout entière — et non pas au nom de lui-même, ni au nom des seuls hommes en tant que classe de sexe.

¹⁸³ Illustration du tournant de 1848 avec ce propos de Delphine de Girardin : « La preuve qu'ils ne comprennent pas la république, c'est que, dans leurs belles promesses d'affranchissement universel, ils ont oublié les femmes ! [...] *Ils ont affranchi tous les domestiques de la maison, les gens à gages ; ils ont décrété que l'uniforme servirait de rechange à la livrée, et ils n'ont pas même songé à affranchir la mère de famille, la maîtresse de la maison : loin de les affranchir, ils les ont annulées. Certes, les femmes ne demandaient point de droits politiques, de droits nouveaux ; mais elles demandaient qu'on respectât du moins leurs droits anciens, qu'on leur laissât ce qui leur appartient légitimement depuis des siècles, l'autorité du foyer, le gouvernement de la demeure ; et elles ne s'aperçoivent qu'on les prive du droit de suffrage que depuis le jour où l'on a octroyé ce même droit aux serviteurs qu'elles payent et à qui elles commandent.* » (citée

se passe dans l'autre pays au sujet des femmes, mais il semble que les correspondances ne se soient instaurées qu'ensuite et que les premières rencontres personnelles n'aient pas eu lieu avant les années 1850¹⁸⁴.

Enfin, même s'il est peut-être plus délicat de démontrer rigoureusement ce point, la liberté de ton qui avait caractérisé le deuxième quart du siècle en France va bientôt disparaître ; presque toutes les féministes de la monarchie de Juillet ont tendance à se retirer de la scène nationale, volontairement ou non, et leur discours change. Dans le même temps, les Américaines, qui certes ne subissent aucune censure directe et affichée, n'en sont pas moins, comme tous les protagonistes des courants de la « Réforme », touchées par l'attention croissante accordée à la lutte abolitionniste, qui devient prépondérante aux États-Unis à la fin des années 1840 et surtout à partir de 1850, avec la loi sur les fugitifs¹⁸⁵.

En fin de compte, même si les termes de « *feminism* », « *feminist* » et « féministe » n'existent pas encore à l'époque, même si celui de « féminisme » ne semble guère usité, même si deux décennies n'offrent sans doute pas une perspective suffisamment large pour mettre en évidence des inflexions majeures observables dans la longue durée, c'est sur la période 1830-1848 que porte cette recherche, qui est à la fois comparaison et, dans une moindre mesure, étude d'interactions, entre les courants féministes en France et aux États-Unis. Ce sont en effet les années qui permettent le mieux d'observer l'apparition et d'analyser les premiers moments d'une doctrine et d'un mouvement qui prennent forme en même temps dans chacun des deux pays concernés. On ne s'interdira bien entendu pas d'élargir quelque peu ce cadre chronologique lorsqu'une mise en parallèle avec des situations antérieures (celle des femmes lors de la Révolution française, par exemple) ou des événements postérieurs (tel le vote des lois consacrant le suffrage des Noirs aux États-Unis) seront susceptibles d'éclairer les années 1830-1848.

dans A. Verjus, *Le Cens de la famille. Les femmes et le vote, 1789-1848*, Paris, Belin, socio-histoires, 2002, p. 170. Souligné dans la citation)

¹⁸⁴ Voir *infra*, la section consacrée aux échanges féministes internationaux, pp. 322-323.

¹⁸⁵ Voir la partie précédente consacrée à l'abolitionnisme, notamment p. 107.

Cadre spatial

À l'échelle nationale

En France comme aux États-Unis, ce n'est pas l'ensemble du territoire national qui est touché par le féminisme. Ainsi la partie Sud de l'Union n'est-elle pas prise en compte dans cette étude, parce que le mouvement n'y existe pas en tant que tel. Comme les autres composantes du courant de la « Réforme » (*Antebellum Reform*), le féminisme naît en effet dans la partie Nord du pays, en Nouvelle-Angleterre et sans doute davantage encore dans l'État de New York, plus précisément dans la région du *Burned-Over District*¹⁸⁶ qui en dépend : dans un contexte général d'activité réformatrice et religieuse intense, on remarque que les principales actrices du mouvement en sont originaires ou encore que les premières assemblées (*conventions*) se déroulent dans cette partie du pays, à Seneca Falls puis à Rochester durant l'été 1848. Ce n'est qu'ensuite que le féminisme gagne du terrain, vers l'Ouest ; cependant, cette tendance ne se dessine guère avant les années 1850.

Pour ce qui concerne la France, Paris s'impose comme la ville importante sinon unique de l'activité féministe : c'est là que vivent la plupart des figures du mouvement, que sont publiés les ouvrages et la presse féministe, etc. De manière assez prévisible, puisqu'on se trouve en présence d'un phénomène lié à la question ouvrière et plus généralement au bouillonnement socio-politique de la monarchie de Juillet, Lyon prend parfois quelque importance et ne sera donc pas négligée, le cas échéant — d'autant que la ville accueille Eugénie Niboyet entre les deux révolutions. Ailleurs, on ne peut relever que des manifestations très éparses, ponctuelles et individuelles, par exemple les lettres envoyées au *Globe* au début des années 1830, ce qui est insuffisant pour parler de l'existence d'un mouvement en province.

À l'échelle internationale

On a vu¹⁸⁷ qu'il est pour ainsi dire indispensable d'étendre le cadre spatial à la Grande-Bretagne quand on réalise une comparaison franco-américaine sur l'abolitionnisme. En ce qui concerne le féminisme, un tel détour apparaît utile

¹⁸⁶ Sur le *Burned-Over District*, voir l'introduction générale, p. 35.

¹⁸⁷ Voir la partie précédente consacrée à l'abolitionnisme, notamment pp. 94-98.

quoique moins essentiel. Il n'existe en tout cas pas de raisons pour tenir compte d'autres pays, sauf peut-être les États allemands, éventuellement à considérer en contrepoint. Rappelons que, sans pour autant préjuger de l'importance des actions individuelles et ponctuelles en divers endroits, il semble en effet abusif de parler pour le premier XIXe siècle de mouvement ou même de mouvance féministe ailleurs dans le monde occidental¹⁸⁸.

Pour sa part, la Grande-Bretagne joue cependant, comme souvent dans le cadre des échanges entre la France et les États-Unis, un rôle de carrefour, voire de truchement. Les échanges ne sont pas nuls entre les féministes britanniques, Anna Knight par exemple, et les Américaines d'une part, les Françaises de l'autre. De plus, certaines publications anglaises sont lues dans les deux pays, tel l'ouvrage de Mary Wollstonecraft¹⁸⁹, déjà ancien en 1830 mais réédité à plusieurs reprises, et présent aux États-Unis¹⁹⁰ comme en France, où il est publié en traduction l'année même de sa sortie à Londres¹⁹¹. Il forme en quelque sorte une base commune aux féministes anglaises et à leurs homologues, au sein d'une communauté transatlantique qui toutefois n'a pas encore atteint le statut d'entité reconnue. Plus largement, la Grande-Bretagne apparaît comme un horizon supplémentaire mais ne fait pas, en tant que telle, partie de la présente recherche.

État des échanges

Précisons qu'à strictement parler, un exposé consacré aux échanges féministes franco-américains relève plutôt de l'état des lieux. Toutefois, cet aperçu constitue un point crucial pour le contexte ; les données qu'il apporte permettent en effet de terminer de tracer le cadre de la comparaison entre les deux pays concernés. Il a donc paru utile de traiter le sujet dès ce stade du développement.

¹⁸⁸ Tout semble indiquer qu'il en est de même à l'échelle mondiale, mais la présente étude est limitée au cadre franco-américain et à des perspectives annexes comparables.

¹⁸⁹ M. Wollstonecraft, *op. cit.*

¹⁹⁰ L'ouvrage est disponible dès 1792, par exemple dans l'édition publiée chez William Gibbons à Philadelphie ou à Boston chez Peter Edes.

¹⁹¹ Sous le titre *Défense des droits des femmes*, il est publié à Paris (chez Buisson) et à Lyon (chez Bruyset). Notons également une traduction quasi immédiate en allemand.

Études classiques

Jusqu'à un passé récent, l'historiographie ne s'est guère intéressée à la question des échanges franco-américains concernant le féminisme entre 1830 et 1848. Une sorte de « consensus par défaut » a souvent prévalu, selon lequel il n'existait pas, à cette époque et dans ce domaine, d'échanges entre les deux pays. En 1921, Léon Abensour ne prenait ainsi que de minimes précautions oratoires pour écarter l'hypothèse d'une influence européenne sur le féminisme américain de Seneca Falls ; le chapitre qu'il consacre à ce sujet commence en effet par ces mots : « Est-ce la vague d'enthousiasme et d'espoir soulevant l'Europe vers la liberté qui alors se propage vers l'Amérique ? est-ce plutôt, c'est probable, l'effet d'une pure coïncidence ? 1848 est une date décisive dans l'histoire du mouvement féministe américain¹⁹². » L'hypothèse de la « pure coïncidence » paraît peu probable ; la simultanéité peut en revanche être due à l'existence d'éléments semblables dans les deux pays — sans qu'il y ait nécessairement eu influence de l'un sur l'autre, cette faiblesse ou cette absence d'interactions étant susceptible d'avoir mené les historiens vers les analyses laissant la part belle au hasard.

Par ailleurs, la recherche a longtemps eu tendance à consister soit en des études nationales sur le féminisme, soit en des études internationales générales. Les premières n'ont pour ainsi dire pas traité la question des interactions ; dans la plupart des cas, les travaux sur la France mentionnent le séjour de Flora Tristan à Londres, ceux sur les États-Unis réservent une place à la conférence mondiale abolitionniste de 1840 et aux liens personnels qui s'y créent entre Américaines et Anglaises — notons au passage qu'il n'y avait pas de féministes françaises présentes à cette manifestation et que si les délégués de la *Société française pour l'abolition de l'esclavage* étaient accompagnés de leurs épouses, il n'est dit nulle part que celles-ci aient sympathisé avec leurs homologues étrangères. En ce qui concerne les études internationales générales, il est indiscutable qu'elles ne prennent généralement pas en compte le mouvement des femmes ou les mouvements de femmes.

¹⁹² L. Abensour, *Histoire générale du féminisme*, op. cit., p. 226.

Les rares études françaises qui abordent le sujet de la question féminine au XIXe siècle repèrent un intérêt des Français pour les (jeunes) Américaines¹⁹³ mais aucune influence venue des États-Unis dans ce domaine. René Rémond admet n'avoir « trouvé aucun signe qu'un mouvement féministe en France ait pris, à [son] époque¹⁹⁴, argument de la liberté de la jeune fille américaine pour appuyer ses revendications¹⁹⁵ ». Les travaux postérieurs n'ont guère apporté de nouveauté dans ce domaine — qu'ils ont laissé largement inexploré. En retour, la recherche concernant le courant américain reste discrète en ce qui concerne une possible influence des Françaises sur les protagonistes de Seneca Falls, à l'exception de la linguiste Karlyn Kohrs Campbell¹⁹⁶ et de l'historienne Bonnie Anderson¹⁹⁷ : la première reconnaît cette influence indirectement, en intitulant d'après un point de l'argumentation des féministes françaises son ouvrage sur la rhétorique des discours et plus généralement des propos publics tenus par les militantes américaines. Quant à B. Anderson, elle analyse, précisément, « l'influence jusqu'alors méconnue des révolutions européennes [de 1848] sur la Conférence de Seneca Falls¹⁹⁸ » et conclut à une convergence entre les féminismes des pays européens traversés par la vague révolutionnaire de 1848 et la réunion fondatrice du mouvement américain.

Pour ce qui est de la période antérieure à la constitution du *Woman's Rights Movement*, les ouvrages sur le féminisme américain ne mentionnent pas d'influence spécifique qu'aurait exercée le courant français sur les militantes des mouvements de réforme. En revanche, l'existence d'échanges avec les Anglaises est avérée, au moins à partir de 1840. De plus, les théories de « libération » ou d'« affranchissement » de la femme telles que les élaborent les utopistes français

¹⁹³ René Rémond, *Les États-Unis devant l'opinion française*, 2 tomes, Paris, A. Colin, 1962, notamment pp. 476-477 pour la Restauration et pp. 721-722 pour la monarchie de Juillet ; pour une approche similaire concernant la période postérieure, voir Jacques Portes, *Une Fascination réticente, les États-Unis dans l'opinion française*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1990, chap. IX, « La belle Amérique » (pp. 227-250), plus particulièrement la section « La miss », pp. 227-233.

¹⁹⁴ Il est question de la période 1815-1852.

¹⁹⁵ R. Rémond, *op. cit.*, note p. 722.

¹⁹⁶ Karlyn Kohrs Campbell, *Man Cannot Speak for Her*, 2 volumes, New York, Greenwood Press, 1989.

¹⁹⁷ Bonnie S. Anderson, « The Lid Comes Off: International Radical Feminism and the Revolutions of 1848 », *NWSA Journal*, vol. X, n°2, 1998
<http://iupress.indiana.edu/journals/nwsa/nws10-2.html> (dernière consultation le 16/05/2001).

¹⁹⁸ « [...] the previously unacknowledged influence of the revolutions in Europe on the Seneca Falls Convention in America. » (*ibid.*)

ne sont guère relayées aux États-Unis, ainsi que l'illustre par exemple l'adaptation du fouriérisme dans l'Union, qui tend à éviter le sujet¹⁹⁹.

En fin de compte, ce qui globalement ressort de l'historiographie traditionnelle en matière d'échanges féministes internationaux et plus particulièrement franco-américains relève de deux tendances principales : soit la recherche concerne la période suivante et s'intéresse aux indéniables liens qui unissent les féministes à partir du milieu du siècle et pour plusieurs décennies, soit les travaux font état de l'existence de figures « internationales », d'une incontestable envergure au point de vue général, notamment Anna Knight²⁰⁰ et Ernestine Rose²⁰¹, mais sans que le rôle joué par ces femmes dans les échanges franco-américains soit clairement établi ni que la nature de ces derniers soit réellement identifiée.

Deux études transatlantiques

Une nouvelle tendance semble se dessiner depuis quelques années dans la recherche en ce qui concerne les relations internationales entre féministes au XIXe siècle et plus particulièrement durant la première moitié du siècle. Notons d'emblée que cette tendance ne concerne guère que l'historiographie anglo-saxonne : il n'existe en effet pas de travaux français récents sur la question — et les quelques indices fournis par la nationalité des auteurs ou la diffusion des résultats de leurs recherches ne permettent guère d'espérer qu'il en paraisse

¹⁹⁹ Pour plus de précisions sur cette question, voir la partie suivante, consacrée au fouriérisme aux États-Unis.

²⁰⁰ Quakeresse anglaise engagée dans les luttes antiesclavagistes, Anna (ou Anne) Knight (1786-1862) fait la connaissance des Américaines à la conférence mondiale de 1840 et reste en étroite relation épistolaire avec elles, cependant qu'en 1846, jugeant semble-t-il son pays natal trop conservateur, elle s'installe à Paris. Elle s'y trouve en 1848 et s'engage aux côtés des féministes radicales françaises. Elle maintient sa vie durant le contact avec les diverses personnalités rencontrées en Grande-Bretagne puis en France et elle reste dans l'histoire comme l'une des premières sinon la première à avoir réclamé l'extension du vote aux femmes. Pour plus de précisions sur Anna Knight, voir par exemple :

<http://www.tasc.ac.uk/histcourse/suffrage/document/malmgrea.htm>

(dernière consultation le 03/04/2003).

²⁰¹ Fille unique d'un rabbin polonais, Ernestine Rose (née Polowsky ou Potowsky, 1810-1892) abjure rapidement sa religion d'origine et quitte son pays natal à la suite d'un mariage arrangé qu'elle refuse catégoriquement ; à dix-sept ans, elle se trouve à Berlin, puis voyage en Europe et arrive en Grande-Bretagne en 1830. Elle se rallie à la doctrine owéniste et se marie civilement avec William Rose. Le couple s'installe aux États-Unis en 1836, l'année où est discutée la loi sur la propriété des femmes mariées dans l'État de New York. Ernestine Rose fait campagne, plus tard elle épousera les thèses féministes et, de fait, jouera le rôle de lien entre l'Europe et l'Amérique. Pour plus de précisions, voir l'association qui lui est consacrée, Ernestine Rose Society : http://www.brandeis.edu/centers/wsrc/Ernestine_Rose_Website/ERhomepage.html (dernière consultation le 03/04/2003).

dans un avenir proche : les quelques ouvrages publiés en Grande-Bretagne²⁰² ou aux États-Unis ne sont pour ainsi dire pas disponibles dans les bibliothèques françaises²⁰³. Or, on l'a vu pour l'abolitionnisme, d'un point de vue général, la recherche américaine qui s'intéresse aux relations transatlantiques est assez encline à favoriser l'axe anglo-américain.

En tout état de cause, en plus de mentions dispersées suggérant l'existence et l'importance d'un courant d'échange entre l'Europe et l'Amérique dès les années 1830²⁰⁴, deux travaux pionniers ont récemment été consacrés aux relations internationales entre les féministes du (premier) XIXe siècle.

Golden Cables of Sympathy

Par ordre chronologique de parution, commençons par le livre de Margaret H. McFadden intitulé *Golden Cables of Sympathy* et sous-titré *The Transatlantic Sources of Nineteenth-Century Feminism*²⁰⁵. L'auteur y avance l'existence d'une sorte de proto-organisation féministe internationale, en étroite relation avec la sociabilité féminine à l'échelle transatlantique²⁰⁶. À l'appui de son hypothèse, elle étudie plus particulièrement le rôle joué par quatre « mères » du premier féminisme (« *early feminism* », sans que soient avancées des dates précises)²⁰⁷, qu'elle sépare, selon la distinction établie par Karen Offen²⁰⁸, en deux personnalités « individualistes », Anna Doyle Wheeler²⁰⁹ et Elizabeth Cady

²⁰² Par exemple Mrinalini Sinha, Donna Guy et Angela Woollacott (eds.), *Feminisms and Internationalism*, Oxford (Royaume-Uni), Blackwell Publishers, 1999.

²⁰³ Le Catalogue collectif de France (<http://www.ccf.fr>), qui regroupe « le catalogue des fonds rétroconvertis des bibliothèques municipales (BMR), le catalogue de la BnF (BN-OPALE Plus) et le catalogue du Système universitaire de documentation (Sudoc) » fait état d'un seul exemplaire de *Feminisms and Internationalism* et ne fournit aucune référence pour les deux ouvrages traités dans cette section (dernière consultation le 02/04/2003).

²⁰⁴ « The ideological origins of later nineteenth-century organized feminism have been obscured by historians' focus on events occurring within American borders at a time when feminism was a truly international movement and actually centered in Europe. Feminist activists like Frances Wright or Margaret Fuller, who have been described as "solitary" and "loners" or "individual theorists," were in reality connected to a far-flung and collective effort to alter the relationship between the sexes – utopian socialism – which was already popularizing feminist ideas during the two decades that preceded the first women's rights conference held at Seneca Falls, New York in 1848. » (C. Moses, « Saint-Simonian Men/Saint-Simonian Women... », *op. cit.*, pp. 240-241)

²⁰⁵ Margaret H. McFadden, *Golden Cables of Sympathy: The Transatlantic Sources of Nineteenth-Century Feminism*, Lexington, UP of Kentucky, 1999.

²⁰⁶ « [...] the existence of a pre-organizational matrix or network of international experiences and relationships, which then served as the basis upon which an autonomous movement and explicit feminist consciousness could later develop in the Atlantic community. » (M. McFadden, *op. cit.*, p. 3)

²⁰⁷ M. McFadden, *op. cit.*, pp. 133-135.

²⁰⁸ Voir *supra* pp. 256-258.

²⁰⁹ Anna Doyle Wheeler (1785-1848) est une militante d'origine irlandaise à qui l'on doit des travaux sur les utopistes (traductions de Saint-Simon, diffusion de l'œuvre de Fourier et de Owen,

Stanton²¹⁰, et deux représentantes de type « relationnel », Fredrika Bremer²¹¹ et Frances Power Cobbe²¹². Constatons avant tout l'absence de Françaises dans ce groupe, bien que quelques-unes se retrouvent parmi les figures annexes des courants internationaux²¹³. M. McFadden identifie également six domaines qui participent de l'interconnexion transatlantique entre féministes²¹⁴. Cependant, seule une petite partie se révèle applicable au cas français. En effet, ces domaines sont :

(1) les avancées en matière de communication, y compris et peut-être surtout les voyages ; l'auteur souligne plus loin que les voyageuses, en majorité originaires des classes supérieures, possédaient pour la plupart une certaine fortune²¹⁵ ; cela n'est guère le cas des Françaises

(2) les réseaux religieux des évangélistes ; ceux-ci ne concernent pas les féministes saint-simoniennes ou fouriéristes

(3) les liens existant entre les femmes engagées dans les courants de réforme ; M. McFadden cite l'abolitionnisme, la tempérance, le pacifisme et la lutte contre la prostitution. Or, on a vu que les Françaises, si elles étaient sympathiques à l'émancipation des Noirs, ne s'impliquaient guère dans les mouvements antiesclavagistes²¹⁶ ; la tempérance ne s'implante pas en France²¹⁷ ; le pacifisme, assez vigoureux en pays protestants, n'est guère représenté sous la monarchie de Juillet ; quant à la prostitution, c'est bien un

etc.). Elle est célèbre pour avoir écrit (avec William Thompson) l'ouvrage *Appeal of One Half of the Human Race, Women, against the Pretensions of the Other Half, Men* [1^{re} éd. Londres, 1825].

²¹⁰ Elizabeth Cady Stanton (1815-1902), figure du *Woman's Rights Movement* durant un demi-siècle, est généralement présentée comme la femme à l'origine du mouvement fondé à Seneca Falls et au sein duquel elle se révéla comme tacticienne radicale et infatigable militante. Auteur, avec Susan B. Anthony et Matilda Joslyn Gage, de l'ouvrage *History of Woman Suffrage* [1^{re} éd. 1881], elle a contribué à fonder l'assimilation du féminisme avec le mouvement suffragiste.

²¹¹ Fredrika Bremer (1801-1865), femme de lettres finno-suédoise, est connue pour ses nombreux voyages à l'étranger, dont un séjour aux États-Unis entre 1849 et 1851, et pour ses romans, notamment *Hertha*.

²¹² Frances Power Cobbe (1822-1904), née dans une famille anglo-irlandaise, reçoit une éducation classique. Restée célèbre pour son engagement dans les campagnes anti-vivisection, elle prit également une part active dans la cause féministe, en faveur de l'éducation, des droits civils et du suffrage, ou encore contre la violence conjugale.

²¹³ M. McFadden, *op. cit.*, pp. 5-6.

²¹⁴ *Ibid.*, p. 4.

²¹⁵ « The majority of women travelers were from the upper middle class and middle-aged; some were aristocratic, and most were well-to-do —a point that can hardly be overemphasized... » (*ibid.*, p. 46)

²¹⁶ Voir la partie précédente, notamment pp. 187-188.

²¹⁷ Voir l'introduction générale, p. 13.

grave souci à l'époque, tant d'ailleurs pour le gouvernement²¹⁸ que pour les féministes, mais ce n'est guère dans le cadre d'associations de militantes, nationales ou internationales, que les Parisiennes ou les Lyonnaises envisagent la lutte. Les féministes françaises ne sont donc que peu concernées par ce type de liens, ce dont M. McFadden apporte une confirmation indirecte lorsque, explicitant cet aspect de la question et donnant des exemples, elle ne cite aucune militante de la monarchie de Juillet²¹⁹

(4) les liens créés et développés sur le plan tant personnel qu'institutionnel par le biais des communautés utopistes, religieuses ou non ; si le critère s'applique, dans une certaine mesure, aux années postérieures à 1848, à partir de l'implantation aux États-Unis de groupes d'inspiration cabétiste ou fouriériste notamment et de l'immigration de figures du mouvement hexagonal, en revanche avant cette date il ne concerne qu'un nombre limité d'Européennes, et celles-ci, telles Fanny Wright ou Fredrika Bremer, ne sont pas françaises

(5) le réseau constitué par les révolutionnaires, les réfugiés politiques et les expatriés de toutes sortes ; l'importance de ce facteur, primordial à partir des années 1850, ne saurait être sous-estimée, mais ce type d'émigration est inexistant sous la monarchie de Juillet

(6) « l'émergence de femmes de lettres célèbres — par exemple Harriet Beecher Stowe et George Sand — dont les travaux et l'exemple personnel servent à faire naître des "communautés virtuelles", internationales quant à leur stature et à ce qu'elles représentaient²²⁰. » À première vue, cette proposition semble pouvoir s'appliquer davantage que les précédentes aux relations franco-américaines : les œuvres de George Sand sont en effet traduites et diffusées outre-Atlantique, entre autres par le biais de la presse fouriériste²²¹, et lorsque la recherche mentionne la présence des écrits de Sand aux États-Unis, c'est

²¹⁸ Une enquête est commandée à ce sujet, qui donne lieu en 1836 à la publication d'un rapport, qui sera plusieurs fois réédité : Alexandre J.-B. Parent-Duchâtelet, *De la Prostitution dans la ville de Paris considérée sous le rapport de l'hygiène publique, de la morale et de l'administration*, 2 volumes, Paris, Baillière, 1836.

²¹⁹ « Many began their political work with participation in one or more reform organizations — abolition (Lucretia Mott, Elizabeth Cady Stanton), moral reform (Josephine Butler, Barbara Bodichon), temperance (Susan B. Anthony), peace (Fredrika Bremer, Bertha van Suttner)— but quickly saw the connection to women's situation generally and the importance of organizing with other women for women's rights. » (M. McFadden, *op. cit.*, pp. 108-109)

²²⁰ « [...] the emergence of female literary celebrities —Harriet Beecher Stowe and George Sand, for example— whose works and personal example served to call into existence "virtual communities," international in scope and significance. » (*Ibid.*, p. 4)

²²¹ Le premier numéro de *The Harbinger* s'ouvre ainsi sur une traduction de *Consuelo*, paru en France en 1842 (*The Harbinger*, n°1, 14/06/1845).

presque immanquablement pour en remarquer l'importance²²². Cependant, M. McFadden tempère par la suite son affirmation initiale, en soulignant que l'écrivain, bien que préoccupée du sort des femmes, n'était partisane de la cause que de manière passive, presque malgré elle, et qu'elle était en tous les cas peu consciente de la portée de son action²²³. On pourrait discuter cette restriction. Notons plutôt ici que, quelle que soit l'importance de Sand auprès des féministes américaines ou le type de réseaux de sociabilité que son exemple favorise, il ne semble exister aucun indice d'un échange direct entre les féministes françaises et américaines via cette figure de la littérature — dont la sensibilité féministe, à tout le moins, ne peut être niée.

Parmi les six domaines cités par M. McFadden comme composantes de l'interconnexion transatlantique entre féministes au XIXe siècle, la plupart sinon la totalité s'appliquent surtout soit à la seconde moitié du siècle, soit aux seuls échanges anglo-américains. Ce dernier constat se trouve renforcé par des indices épars tendant à accorder aux Françaises une place « à part », en quelque sorte à l'écart de l'axe principal, par exemple l'assimilation hâtive parfois réalisée entre mouvement transatlantique et activités évangéliques protestantes. Quant à la période, elle se concentre sur les années postérieures à 1848, malgré l'affirmation de liens pré-existants — entre, relevons-le en passant, des figures britanniques et américaines individuellement nommées et « les saint-simoniennes françaises », sans plus de précision²²⁴.

Somme toute, malgré les pistes intéressantes ouvertes en matière d'échanges entre les premières féministes de part et d'autre de l'Atlantique, *Golden Cables of Sympathy* ne permet pas de conclure à l'existence d'interactions ni de communications directes entre le féminisme français et le féminisme américain avant 1848. Sans doute l'ouvrage suggère-t-il que des liens

²²² M. McFadden ne manque pas de faire ce constat : « Historians and literary scholars who take the trouble to look cross-nationally at the Atlantic community in the nineteenth century almost inevitably stumble upon an odd fat. Two writers —Harriet Beecher Stowe (1811-96) and George Sand (1804-76)— exerted an astonishingly massive influence in a variety of national settings. » (M. McFadden, *op. cit.*, p. 67)

²²³ « Furthermore, although an important effect of their popularity was the promotion of the cause of female emancipation, neither author was gripped by a sense of the overriding importance of this cause. [...] I thus describe Stowe and Sand as “unwitting allies,” women whose writings and lives advanced a process of which they were largely unaware and a campaign to which they were not really dedicated. » (*ibid.*, p. 67)

²²⁴ « Even before the groundbreaking 1848 Seneca Falls Convention with its “Declaration of Sentiments,” women such as Sarah and Angelina Grimke, Maria Weston Chapman, Lydia Maria Child, Anne Knight (who wrote a pamphlet advocating female suffrage in 1847), Anna Doyle Wheeler, and the French Saint-Simonians were writing and organizing for women. » (*ibid.*, p. 109)

relient les mouvements de ces deux pays, au moins, par exemple, des lectures communes, éventuellement via la Grande-Bretagne, mais on ne peut aller plus loin avec certitude.

Joyous Greetings

En 1998, Bonnie Anderson faisait paraître un article sur le rôle des révolutions de 1848 dans le féminisme international²²⁵ ; elle y affirmait déjà l'existence d'un embryon de courant féministe transatlantique au milieu du XIXe siècle²²⁶. Deux ans après, elle développait cet aspect de la question en publiant *Joyous Greetings*, sous-titré *The First International Women's Movement, 1830-1860*²²⁷. Dans ce « premier mouvement international », l'auteur identifie trois phases, qui couvrent la période allant de 1830 à 1860 : les prémices, avant 1848, puis l'âge d'or (*heyday*), de 1848 à 1856, enfin un relatif déclin, marqué par une renaissance du féminisme sous forme de mouvements nationaux conservateurs, déclin qui durera jusqu'à la constitution d'organisations internationales à la fin du XIXe siècle.

La thèse de B. Anderson apparaît séduisante : à partir de liens forts tissés de diverses manières dans les années 1830 et 1840 entre les militantes occidentales, notamment anglaises, américaines, allemandes et françaises, 1848 et les années immédiatement postérieures voient éclore un mouvement féministe international qui regroupe ces femmes, engagées de la première heure.

L'historienne étaye solidement ses affirmations concernant l'apogée du milieu du siècle, elle identifie les rencontres personnelles, analyse les échanges, montre l'existence de correspondances transatlantiques, indique des publications communes ou dont la lecture est partagée, etc.

En revanche, la démonstration se révèle moins rigoureuse pour la première période, jusqu'à l'année 1848 exclue. Plusieurs facteurs concourent à cette impression. En premier lieu, l'auteur, consciemment ou non, centre son étude sur un modèle qui ne rend qu'assez imparfaitement compte du cas français — un modèle qui est plutôt de type anglo-américain, modèle dont on ne peut nier l'existence à ce moment, mais qui, semble-t-il, est loin de s'appliquer à

²²⁵ B. Anderson, « The Lid Comes Off... », *op. cit.*

²²⁶ « a loose-knit international feminist movement in the mid-nineteenth century » (*ibid.*).

²²⁷ Bonnie Anderson, *Joyous Greetings. The First International Women's Movement, 1830-1860*, New York, Oxford UP, 2000.

l'ensemble des militantes féministes. L'historienne prend en effet soin, dès l'introduction, de fournir une liste de vingt figures féministes de premier plan (*core women*)²²⁸ et de vingt et une personnalités secondaires (*others on the periphery of the core group*)²²⁹. Le premier groupe respecte un certain équilibre entre nationalités et cinq Françaises en font partie. Or, lorsqu'il s'agit de présenter ces femmes, Bonnie Anderson souligne les ressemblances entre elles en incluant parmi ces ressemblances l'origine sociale :

The twenty core women of the early international feminist movement came not only from the same generation but also from the same social stratum—the middle class, where the new model of womanhood held greatest sway. Only two Frenchwomen in the group, Suzanne Voilquin and Jeanne Deroin, were from the working class²³⁰.

Notons d'abord que Désirée Véret n'est pas citée aux côtés de Suzanne Voilquin et Jeanne Deroin, ce qui peut surprendre. Quoi qu'il en soit, sans doute les deux femmes ici mentionnées constituent-elles au sein du groupe une exception dûment signalée, mais il semble quelque peu abusif de ne pas s'interroger sur cette exception qui représente tout de même près de la moitié des féministes françaises. D'autant que l'auteur sélectionne les deux autres, à savoir Pauline Roland et Jenny d'Héricourt, parce qu'elles sont les seules, avec Lucretia Mott, à ne s'être pas rebellées d'abord contre les valeurs conventionnelles défendues par leur mère²³¹. Que deux critères (l'origine sociale et l'harmonie familiale) suffisent pour singulariser toutes les Françaises ne semble pas plaider en faveur d'un modèle unique applicable à tous les membres du premier féminisme international tel qu'il est présenté, au moins implicitement.

Une deuxième tendance fait problème : alors que Bonnie Anderson étale et illustre ses affirmations relatives aux échanges anglo-américains, en revanche, concernant l'axe franco-américain, elle n'hésite pas à procéder plutôt par allusions, par suppositions ou par généralisations, parfois par assertions non démontrées ni même exemplifiées ; et cela ne se remarque d'ailleurs pas

²²⁸ *Ibid.*, p. 4.

²²⁹ *Ibid.*, p. 5.

²³⁰ *Ibid.*, p. 55.

²³¹ « The great majority of women who became rebels against conventional womanhood were daughters of conventional mothers who sought to make them into angels in the home. Unwilling to be limited to this role, these women's first rebellion was against their mothers' conventional values [...] Only three of the women in this cohort—Jenny d'Héricourt, Pauline Roland, and Lucretia Mott—praised their mothers [...] » (*ibid.*, p. 53).

nécessairement, puisqu'il arrive que ces mentions plus ou moins vagues côtoient des arguments dûment justifiés. Ainsi l'auteur affirme-t-elle que la presse féministe saint-simonienne circule largement aux États-Unis²³², donnée capitale mais qui est énoncée sans aucune précision concernant l'ordre de grandeur et ne permet donc pas d'évaluer la portée de cette diffusion, ni quantitativement ni en matière de zones touchées. Ailleurs, elle suggère que c'est leur désir d'entrer et rester en contact les unes avec les autres, y compris à l'échelle internationale, qui dans les années 1830 et 1840 distingue les féministes des non-féministes ; or, le développement proposé à l'appui de cette affirmation ne concerne qu'Anna Wheeler²³³. Ou encore, B. Anderson avance que les échanges interpersonnels contribuent à rompre l'isolement auquel les féministes sont confrontées dans leur propre pays ; or, les exemples fournis concernent Lucretia Mott, Elizabeth Cady Stanton, Margaret Fuller, Harriet Martineau, Anna Knight... La seule Française nommée est George Sand (à qui Fuller rend visite lors de son voyage en Europe, précise l'auteur ; il est vrai que Sand se trouvait à l'époque au centre d'échanges intenses, littéraires et musicaux mais aussi politiques), mais celle-ci a été écartée du groupe des féministes défini par l'auteur en introduction²³⁴.

Soulignons que certaines contradictions ou assimilations hâtives concourent à favoriser des généralisations peu favorables à une vue précise de la situation. C'est par exemple le cas lorsque l'auteur définit le groupe des féministes de premier plan, qu'elle a soin d'éliminer les figures solitaires (*loners*), nommément George Sand, Flora Tristan et Margaret Fuller²³⁵. D'abord on comprend mal, à première vue, la raison pour laquelle les deux dernières sont finalement retenues parmi le groupe « périphérique » et non la première —on suppose ensuite que c'est en raison de son attitude en 1848, qui lui vaut d'être accusée d'antiféminisme²³⁶. Par ailleurs, on s'étonne de retrouver ces trois femmes, et particulièrement George Sand, à l'appui de certaines démonstrations, par exemple pour illustrer l'existence de liens personnels au sein du courant international²³⁷.

²³² *Ibid.*, p. 84.

²³³ *Ibid.*, p. 81.

²³⁴ *Ibid.*, p. 13.

²³⁵ *Ibid.*, p. 6.

²³⁶ *Ibid.*, pp. 80-81 ; une nouvelle allusion est faite p. 165.

²³⁷ Le point sur la relation entre Fuller et Sand est développé au chapitre VI (*ibid.*, p. 147), après qu'il a été question, dans le panorama général, des visites que la première rend « naturellement » à la seconde lorsqu'elle se trouve en Europe (*ibid.*, p. 13).

Plus généralement peut-être, il semble se poser pour les Françaises un problème d'ordre définitionnel : Bonnie Anderson présente en effet le « premier mouvement international de femmes » comme un réseau au sein duquel les femmes se connaissaient, se rendaient visite, s'écrivaient, lisaient les mêmes ouvrages, étaient liées entre elles par l'intermédiaire de conférences, de journaux et de lettres²³⁸. Il est indéniable que cette définition caractérise parfaitement un mouvement international ; toutefois, force est de constater, en se fondant sur les conclusions mêmes de cette recherche, qu'elle ne s'applique que partiellement à l'ensemble des pays considérés dès les années 1830, *terminus post quem* de l'étude — alors qu'elle décrit assez bien, au demeurant, la situation des féministes américaines et britanniques ou l'état prévalant après 1848. En ce qui concerne plus précisément les échanges directs entre Françaises et Américaines, B. Anderson les date de mai 1850²³⁹.

Il est certain que les historiens qui s'intéressent aux échanges féministes transatlantiques durant les années 1830 et 1840 se trouvent confrontés à un problème de sources, à la fois absolu et relatif : absolu en raison de la quantité assez faible et de la dispersion des documents disponibles ; mais aussi relatif, entre les protagonistes d'un mouvement qui en Angleterre et aux États-Unis semblent plus soucieux qu'en France non seulement de produire des écrits, mais encore de les garder, voire de les archiver²⁴⁰. Cet aspect concret de la question, ce déséquilibre matériel entre les sources existantes pour les différents pays concernés, ne peut être ignoré par la recherche concernant le féminisme international des années 1830-1848.

En fin de compte, tout comme *Golden Cables of Sympathy*, l'ouvrage *Joyous Greetings* indique des pistes prometteuses et en explore certaines avec bonheur, mais admet ne pas être en mesure d'apporter de preuve incontestable permettant de conclure avec certitude à un jeu d'interactions entre le féminisme français et le féminisme américain avant 1848. Bonnie Anderson le reconnaît

²³⁸ « These women and their coworkers created the world's first international women's movement. They knew and learned from each other, they wrote and paid visits, they read the same books. They connected through conventions, periodicals, and correspondence. » (*ibid.*, p. 10)

²³⁹ « The bond with their "Sisters of America" came from the meeting of the first National Women's Rights Convention in the United States the year before » [il est jusqu'alors question de 1851, année où Anna Knight met en contact Jeanne Deroin et Pauline Roland avec une association féministe de Sheffield] (*ibid.*, p. 8).

²⁴⁰ La section « manuscrits » de la bibliographie de *Joyous Greetings*, même si elle ne peut être considérée exhaustive ni même représentative, constitue un indice en faveur de cette hypothèse :

d'ailleurs à propos du thème de la femme nouvelle, sans s'y arrêter toutefois ni extrapoler de manière explicite à d'autres domaines : « *bien qu'une relation directe ne puisse pas toujours être établie*, il est impossible de ne pas relever des influences²⁴¹ » — en l'occurrence, des similitudes dans les thèmes et la manière de les traiter entre les féministes britanniques, allemandes, américaines et françaises. À la lecture de cet ouvrage, on peut être tenté de soupçonner l'existence de liens indirects entre les mouvements féministes des États-Unis et de France, mais il semble hâtif de poser l'évidence de la réalité des échanges.

Aperçu sur les échanges franco-américains durant la période 1830-1848

En fin de compte, il apparaît très délicat de conclure avec assurance quant à l'état des échanges féministes franco-américains durant le deuxième quart du XIXe siècle. Cependant, un certain nombre d'acquis se dégagent.

D'abord, il semble incontestable que la langue ne constitue pas un obstacle insurmontable : on l'a relevé, certaines Françaises parlent anglais²⁴². La réciproque est également vraie, puisque plusieurs Américaines maîtrisent le français ; non seulement l'éducation bourgeoise reçue par la plupart des militantes pouvait le laisser supposer, mais encore divers indices appuient cette hypothèse, par exemple la traduction d'un ouvrage de Lamartine publiée par Sarah Grimké, ou encore les biographies de femmes françaises dues à Lydia Maria Child.

Ensuite, dans l'état actuel des travaux publiés sur la question, on ne relève pas de traces concrètes d'échanges personnels directs entre les féministes des deux pays avant 1848. Cependant, ces femmes connaissent, au moins partiellement, ce qui se passe et se publie outre-Atlantique : outre la parution à Paris ou à Lyon de quelques ouvrages relevant de l'« économie domestique »,

les collections concernant Deroin et Roland ne représentent qu'une faible partie de l'ensemble des sources manuscrites consultées par l'auteur.

²⁴¹ « *Although a direct connection cannot always be traced, the influence is unmistakable [...]* » (*ibid.*, p. 88) ; c'est moi qui souligne, l'auteur présentant le constat à l'appui de ses hypothèses relatives à l'existence d'un réseau féministe international et n'établissant en réalité aucune relation directe entre Françaises et Américaines avant 1848. À la lecture de la partie consacrée aux années 1830-1848, on serait tenté de renverser les termes de la concession : les similitudes de vues, voire les influences, semblent indéniables, *quoiqu'il soit actuellement impossible de prouver l'existence de relations directes...*

²⁴² Voir *supra*, pp. 304-305.

qui sont parfois traduits en français²⁴³, les Françaises semblent avoir été en contact avec des écrits plus critiques, par exemple *Woman In The Nineteenth Century* de Margaret Fuller²⁴⁴. Les Américaines, quant à elles, lisent les quelques textes publiés dans leur pays, tel l'« Appel aux femmes » de 1832, traduit et diffusé l'année suivante par le biais des réseaux owénistes²⁴⁵, et se montrent fort intéressées par les nouvelles venues de France, particulièrement lors des périodes d'agitation révolutionnaire, en 1848²⁴⁶.

En revanche, en ce qui concerne les relations interpersonnelles ou entre groupes de personnes, les preuves manquent pour conclure à la connaissance mutuelle des féministes françaises et américaines.

En dernière analyse, avant Février et ses répercussions aux États-Unis, Seneca Falls et son écho en France, les deux mouvements nationaux semblent, globalement, avoir suivi chacun son cours propre.

Questions de méthode et objectifs généraux

Universalisme et ancrage historique

Il n'est pas fréquent que les divisions binaires (en l'occurrence *relational/individualist* ou universalisme/différentialisme — mais les autres taxinomies, à deux ou parfois trois termes, ne manquent pas dans les études sur le féminisme) fournissent à elles seules des cadres conceptuels prêts à l'emploi : les types ainsi identifiés, les tendances qui se dégagent, se rencontrent en effet rarement à l'état pur et stable dans les sociétés humaines. Ces paires offrent néanmoins des pistes d'orientation pour les recherches. De plus, il semble possible d'élargir ou de préciser l'angle d'approche et ainsi de pallier quelques-unes des limitations que présente un tel classement. Notamment, un meilleur

²⁴³ Par exemple la traduction par Eugénie Niboyet de l'ouvrage de Lydia Maria Child *Le Livre des jeunes mères*, parmi les « Publications bienfaitantes de la Banque philanthropique » (Paris, A. Baelen, 1838) ; la même Eugénie Niboyet fait également paraître, dans le premier numéro du *Conseiller des femmes*, un extrait de *The Frugal Housewife*, autre traité d'économie domestique dû à Lydia Maria Child (cité dans Lucette Czyba, « L'œuvre lyonnaise d'une ancienne saint-simonienne : le *Conseiller des femmes* (1833-1834) d'Eugénie Niboyet », dans J.-R. Derré (dir.), *Regards sur le Saint-Simonisme et les Saint-Simoniens*, *op. cit.*, pp. 103-141, p. 127).

²⁴⁴ B. Anderson, *Joyous Greetings...*, *op. cit.*, pp. 13 et 146-147.

²⁴⁵ *Ibid.*, pp. 67-68.

²⁴⁶ Sur cette question, voir par exemple les développements que Bonnie Anderson consacre, dans son ouvrage sur le premier féminisme international, aux relations européennes et transatlantiques

ancrage historique de la notion d'universel et des notions proches devrait permettre d'affiner les outils de la comparaison.

Notons d'abord que la paire universalisme/différentialisme s'applique sur le (très) long terme et présente donc l'inconvénient de ne pas situer le féminisme naissant dans la période délimitée par les bornes 1830-1848 autant qu'il est souhaitable. Il apparaît donc utile d'ajouter à cette catégorisation d'autres angles d'approche susceptibles de prendre en considération le cadre historique, au moins dans deux cas, liés à l'environnement et aux circonstances particulières. D'une part, il est essentiel de ne pas éliminer ce qui n'est ni exclusivement universaliste ni exclusivement différentialiste mais relève plutôt de la situation relative des femmes dans les deux sociétés à une époque donnée. Par exemple, en 1848, les femmes de l'État de New York ont la jouissance de leurs biens, y compris lorsqu'elles sont mariées, ce qui tendrait à les rendre égales à leurs époux, dans un contexte universaliste ; cependant, elles ne bénéficient pas du droit de vote, ce qui, le statut de l'épouse n'étant pas égal à celui de l'époux, prend l'aspect d'une mesure différentialiste. Il est indéniable que le couple universalisme/différentialisme présente ici des aspects quelque peu insuffisants. D'autre part, il faut tenir compte de ce qui relève des circonstances historiques, y compris de faits très ponctuels. Illustration avec les féministes françaises qui, en cette même année 1848, réclament le droit de vote en avançant des arguments dont certains relèvent du type différentialiste, alors que depuis près de vingt années elles font preuve d'universalisme. Faut-il en conclure directement à un revirement fondamental ou plutôt souligner la nécessité de s'adapter au contexte révolutionnaire (par exemple en considérant la part de sexualisme qui caractérise ce moment) ?

De plus, la paire universalisme/différentialisme, en dépit de tous les additifs susceptibles de la compléter, reste périlleuse à utiliser dans l'analyse du féminisme. En effet, force est de constater la polysémie fondamentale des termes de cette catégorie : on peut « leur faire dire tout et son contraire ». Deux exemples illustrent ce problème. Considérons la notion d'« universel » : c'est une notion qui présente la particularité de valoir apparemment en tous temps et en tous lieux, bien qu'elle soit historiquement (et géographiquement) marquée. Assurément, tout le monde sait, *a priori*, ce que veut dire « universel » ;

entre femmes lors du Printemps des Peuples (*ibid.*, chap. VII, « Volcano Time », pp. 153-178), ou

pourtant, selon le point de vue et l'angle d'approche, selon le lieu et l'époque, le mot tend à changer de sens, ou plutôt à ne pas s'inscrire dans les mêmes limites. Prenons le cas de la France : entre le suffrage universel de 1848 et le suffrage universel tel qu'il est pratiqué à partir de 1944, les femmes sont admises à voter, mais c'est toujours le même adjectif qui désigne ce suffrage, en toute logique avec la conception de l'universalité qui prévaut à ces deux époques. Autrement dit, dans la mesure où les Français, en 1848, instaurent pleinement et en toute honnêteté le suffrage « le plus universel possible » et font la même chose un siècle plus tard avec la même bonne conscience, tout en obtenant un résultat différent, c'est qu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, la conception de l'universel diffère de celle qui prévalait un siècle plus tôt²⁴⁷. En outre, les termes de la paire universalisme/différentialisme peuvent généralement servir les deux côtés d'une argumentation, point qui apparaît d'ailleurs poser problème à toute revendication de groupe : réclamer un droit en vertu de la différence entre les sexes expose à un retournement de l'argument, à savoir que la différence rend l'égalité (des droits) impossible ; le réclamer en vertu de l'égalité des sexes présente le même risque, en l'occurrence celui de s'entendre répondre que puisque les femmes sont pareilles aux hommes, il n'y a aucun intérêt à ce que, en quelque sorte, elles fassent double emploi. En 1788 déjà, Roederer présentait, au sujet du suffrage féminin, l'alternative de type identité/différence à laquelle était confronté le législateur, et en déduisait l'évidence suivante, contre le droit de vote pour les femmes : si les femmes ont les mêmes intérêts que les hommes, alors elles ne feront que redoubler le suffrage des maris ; si elles ont des intérêts différents, alors on affrontera le dilemme d'une représentation opposant deux groupes antagonistes sans possibilité de pouvoir trancher entre eux²⁴⁸. Or, trois quarts de siècle plus tard, Wendell Phillips tire de semblables prémisses des conclusions opposées, réclamant le suffrage féminin selon un argument tout aussi imparable : « De deux choses l'une. Ou la femme

son article « The Lid Comes Off... », *op. cit.*

²⁴⁷ Si le vote des étrangers est instauré, on parlera peut-être de « suffrage universel national » pour désigner celui qui existe actuellement en France ; et si les enfants accèdent un jour aux urnes, les historiens ne manqueront sans doute pas de parler de « suffrage universel adulte ». Que le suffrage universel de 1848, qui à l'époque était réellement universel aux yeux des contemporains, risque de devenir un « suffrage universel masculin adulte national » illustre et suggère bien la relativité de la notion d'universel...

²⁴⁸ Pierre-Louis Roederer, *De la députation aux Etats Généraux*, numérisation d'un document s.l.n.d [1788], notamment pp. 38-40.

<http://gallica.bnf.fr/scripts/ConsultationTout.exe?O=N041783>

est exactement semblable à l'homme [...], et dans ce cas, l'accès aux urnes fondé sur l'entendement lui appartient autant qu'il appartient à l'homme ; ou alors elle est différente, et dans ce cas je ne sais pas comment voter pour elle²⁴⁹. »

En fin de compte, on ne saurait s'interdire d'utiliser les catégories d'universalisme ou de différentialisme pour rendre compte du féminisme français et américain durant le premier XIXe siècle sans se priver d'un outil fort utile pour la description et l'analyse. On veillera cependant à faire un usage prudent de ces notions dont la polysémie, du moins la relativité des significations, apparaît susceptible de poser problème, et surtout à ne pas succomber à la tentation de voir dans l'universel une notion valable *in abstracto*.

Précisions concernant la bibliographie

Parmi les questions de méthode se pose celle relative à la définition de la bibliographie, des sources et études à la fois françaises et américaines. Un premier coup de sonde a été effectué au moyen d'une recherche selon le critère « sujet/*subject* » dans les catalogues informatisés de quelques bibliothèques majeures, à savoir la Bibliothèque nationale de France²⁵⁰, la *New York Public Library*²⁵¹ et la *Library of Congress*²⁵². Un travail complémentaire quoique non exhaustif a porté sur les périodiques (recensement systématique des tables des matières de quelques titres ou recherches par mots-clefs dans la presse américaine de l'époque qui est disponible sous forme numérisée). Les bibliographies proposées dans les études contemporaines sont naturellement venues compléter le tableau général. Enfin, une investigation a été menée sur le Web, d'une part en interrogeant des moteurs de recherche à l'aide de mots-clefs (noms communs caractéristiques du thème, noms propres des figures les plus en vue des mouvements féministes et des chercheurs travaillant sur le sujet) et en suivant les liens proposés par les sites consacrés au féminisme, d'autre part en

(dernière consultation le 04/08/2003)

²⁴⁹ « One of the two things is true. She is either exactly like man [...], and if she is, then a ballot-box based upon brains belongs to her as well as him: or she is different, and then I do not know how to vote for her. » (Wendell Phillips, *National Woman's Rights Convention*, 1860)

²⁵⁰ Catalogue Opale-Plus des imprimés — « livres et périodiques patrimoniaux des origines à nos jours » (<http://catalogue.bnf.fr>). Le Catalogue collectif de France (*op. cit.*), par définition plus complet, ne permet pas d'effectuer une recherche par sujet.

²⁵¹ CATNYP, catalogue complet depuis 1972, partiel (en voie de complémentation) pour les années antérieures (<http://catnyp.nypl.org>).

²⁵² Catalogue informatisé des collections (<http://catalog.loc.gov>).

consultant les bases de données disponibles en ligne (références bibliographiques ou documents numérisés).

Au-delà de ce défrichage, sur la base duquel ont été menées des recherches plus approfondies, les premiers indices qu'a permis de recueillir la constitution de la bibliographie suggèrent qu'une quantité relativement faible de documents est consacrée aux mouvements féministes français et américain entre 1830 et 1848. Cet état de fait concerne dans une certaine mesure les études : par rapport aux autres périodes, tout le premier XIXe siècle (particulièrement jusqu'en 1848 exclu) apparaît négligé par les historiens. Mentionnons seulement deux constats : premièrement, une recherche par sujet dans le catalogue de la Bibliothèque nationale ne renvoie, mise à part la très générale formulation « XIXe siècle », à aucune entrée chronologique concernant la période : soit les catégories s'arrêtent en 1815, soit elles commencent en 1870 ; en second lieu, quand on considère tout le XIXe siècle, comme y invite le découpage en vigueur dans les catalogues, on s'aperçoit que les titres concernant la période antérieure à 1848 sont présents en nombre très sensiblement inférieur à ceux relatifs à la seconde moitié du siècle. Des constats analogues s'appliquent aux sources.

Parmi les documents identifiés, une part minime aborde la question dans une perspective comparative. Les travaux réalisés depuis une vingtaine d'années tendent néanmoins à corriger légèrement cette tendance, notamment ceux réalisés par des représentants de la recherche anglo-saxonne. Dès la fin des années 1970, quelques pionniers ouvraient des pistes dans ce domaine, tels Richard J. Evans²⁵³ ou Jane Rendall²⁵⁴, mais aussi Mary P. Ryan et Judith R. Walkowitz²⁵⁵ ; plus récemment, les articles de Karen Offen²⁵⁶ ou les ouvrages traitant du premier féminisme international²⁵⁷ ont permis de faire avancer la recherche dans le domaine. Ces travaux ne se sont cependant guère intéressés spécifiquement à l'axe franco-américain dans une perspective comparative tant soit peu approfondie, qui ne consiste pas uniquement en une description des similitudes et des différences entre les deux mouvements mais qui cherche aussi

²⁵³ Richard J. Evans, *The Feminists. Women's Emancipation Movements in Europe, America and Australasia. 1840-1920*, Londres, Croom Helm, 1977.

²⁵⁴ J. Rendall, *op. cit.*

²⁵⁵ Mary P. Ryan et Judith R. Walkowitz, « Crossing Borders: Transnational Advances in the History of Women. Introduction to this Issue », *Feminist Studies*, vol. V, n°1, printemps 1979, pp. 1-6.

²⁵⁶ K. Offen, « Liberty, Equality and Justice for Women... » et « Defining Feminism... », *op. cit.*

²⁵⁷ Voir les travaux de M. McFadden et B. Anderson pp. 314-322.

à analyser dans le détail les observations découlant d'une approche transnationale.

En ce qui concerne la situation des échanges internationaux relatifs au féminisme (et non seulement entre courants féministes) durant le deuxième quart du XIXe siècle, il est permis de penser que la naissance et le développement du mouvement américain sont très peu connus du public français dans la première moitié du XIXe siècle, la réciproque étant également probable. Les observateurs, de part et d'autre de l'Atlantique, apparaissent moins intéressés par un quelconque mouvement féministe que par « la » femme.

Enfin, on peut répéter que l'historiographie est largement dominée par les études féministes. Celles-ci ont eu le grand mérite, à la fin des années 1960 et dans la décennie qui a suivi, d'ouvrir la recherche universitaire à l'histoire des femmes et du féminisme, sujets jusqu'alors ou bien délaissés ou bien traités, par des hommes, de manière très conventionnelle et peu satisfaisante. Par contrecoup, le militantisme, dans certains cas excessif, a parfois tendance à déformer, voire à fausser l'approche et l'interprétation des phénomènes. Or cette tendance se remarque d'autant moins qu'elle semble globalement commune à la France et aux États-Unis et que bien peu de voix divergentes se sont élevées dans le consensus des études féministes. Sans nullement dénigrer les travaux des trente dernières années et verser dans l'extrême inverse, on souhaiterait cependant souligner la nécessité d'adopter un point de vue critique vis-à-vis de la recherche telle qu'elle existe actuellement.

Objectifs

Rappelons ici les objectifs qu'on a déjà définis pour cette comparaison : d'un point de vue général, on se propose, au sujet du féminisme en France et aux États-Unis durant le deuxième quart du XIXe siècle, non seulement d'identifier et d'analyser les convergences et les divergences entre les deux mouvements qui apparaissent et se développent de manière simultanée, mais aussi de distinguer ce qui, en la matière, relève d'un mouvement transnational, ou transatlantique, et ce qui participe plutôt d'une culture nationale donnée.

Pour ce faire, on a commencé par présenter des enjeux méthodologiques et exposer le contexte historique. On a ainsi vu s'esquisser des ressemblances, concernant par exemple le statut des Françaises et des Américaines, et des différences, relatives à la forme de leur engagement féministe ou à la manière

dont les historiens ont défini leur mouvement et leur idéologie. Sur cette base, on voudrait maintenant identifier des pistes de recherche permettant d'aborder la critique historiographique. L'analyse des études conduira, à son tour, à dégager des acquis, identifier des problèmes et formuler des hypothèses auxquels on proposera des solutions au moyen d'un travail sur les sources.

Pistes pour la recherche

Commençons par un constat au sujet de la situation des femmes aux États-Unis et en France. On l'a dit, les deux pays présentent une situation initiale analogue en ce qui concerne la place des femmes dans la société considérée globalement : la femme, avant d'être un individu indépendant, est épouse et mère — qu'elle le soit potentiellement ou dans la réalité n'importe pas. Il est indéniable que son statut se distingue de celui de l'homme, mais cette différence de traitement ne semble pas fondée sur une différence de sexe : au point de vue des droits civils et civiques, d'autres catégories de personnes se trouvent en effet dans une situation comparable à celle des femmes, à savoir les enfants²⁵⁸, dans les deux pays, mais aussi, aux États-Unis, les esclaves et dans une certaine mesure les Noirs et les métis libres²⁵⁹, et en France, les gens de maison et les soldats²⁶⁰. Cela est évident du point de vue idéologique (les discours des féministes américaines et françaises présentent la femme soumise à l'homme comme l'esclave au maître), mais aussi dans une certaine mesure véridique au point de vue sociologique (en 1830, les Américaines, bien que « libres et citoyennes », dépendent de leur mari en ce qui concerne la gestion de leurs biens ; les Françaises sont considérées comme des mineures par le Code civil et restent transparentes dans l'ordre de la citoyenneté). Dans les deux pays en tout cas, on se trouve en présence d'une société dont l'organisation, malgré les mutations profondes de la fin du XVIIIe siècle et du début du XIXe, reste fondée sur la famille.

Cependant, dans les deux pays, on observe également, au même moment, des revendications en faveur des femmes, revendications qui sont formulées

²⁵⁸ Auxquels il convient d'ajouter les incapables majeurs, qui ne constituent cependant pas ici une référence significative.

²⁵⁹ Ainsi que les Indiens, qui, tout comme les incapables majeurs, sont cités ici pour mémoire.

²⁶⁰ De même que pour les restrictions précédentes, notons que les esclaves et à certaines époques les « libres de couleur » se trouvent dans une situation comparable à celle des femmes, sans qu'on puisse préjuger l'importance de ce point.

selon une logique paradoxale (en vertu de l'égalité des êtres et/ou à cause de la différence des sexes). En 1848, ces revendications concernèrent notamment le droit au suffrage : c'est sur cette question que se concentra le mouvement américain dès qu'il se constitua en association et que certaines Françaises se mobilisèrent lors de l'instauration et de la mise en place de la Deuxième République.

Rappelons encore que l'on considère acquise la proposition selon laquelle l'apparition du féminisme et de ses revendications spécifiques est due à un changement qui dans les deux pays fait passer, à peu près en même temps, d'une situation initiale qui se perpétuait depuis des décennies, voire de nombreux siècles (quelques manifestations isolées dénonçant le statut des femmes et réclamant l'extension de leurs droits) à une situation nouvelle (une dénonciation systématique de ce qui est vécu comme une injustice et l'apparition d'un mouvement féministe — étant entendu que ce mouvement reste très minoritaire à l'échelle nationale). Il faut maintenant se demander ce qui produit cette évolution et dans quelle mesure les causes sont identiques ou différentes de part et d'autre de l'Atlantique.

On voudrait suggérer ici quelques pistes générales pour aborder la question. En France, les combats féministes de la monarchie de Juillet ne restent guère spécifiques : menés en référence à des idéaux universels, ils sont conduits de front avec d'autres luttes — la question féminine et la question ouvrière, notamment, apparaissent indissociables, autrement dit les intérêts des prolétaires sont présentés par les féministes comme étant liés à ceux des femmes. Cependant, la conception des femmes et de leur place dans la société, qui tend à se faire sur une base plus individuelle, bascule dès le début de la Deuxième République, lorsque les domestiques, que le suffrage censitaire plaçait dans une situation similaire à celle des épouses mais pour qui personne ne revendiquait de droits durant la monarchie de Juillet, accèdent au suffrage : on passe alors d'une société constituée de cellules familiales à une société composée d'individus distincts²⁶¹.

La situation se présente différemment aux États-Unis : certes, dans ce pays aussi, le féminisme se développe dans le cadre d'autres mouvements, notamment l'abolitionnisme. Mais le sort des esclaves et plus généralement des

²⁶¹ Voir *supra*, notes 182 et 183.

Noirs est considéré comme une sorte d'étalon, une référence au-dessus de laquelle les femmes (blanches) se doivent de rester — tout, dans la société, leur disant qu'elles sont supérieures aux esclaves et plus généralement aux Noirs. L'éventualité d'une modification dans ce rapport hiérarchique et plus encore une réelle modification des termes crée les conditions propices à la naissance du féminisme. En effet, cette éventualité transforme la perception que les femmes ont de leur situation ; surtout, elle rend cette situation potentiellement injuste puisqu'elle deviendrait due uniquement à leur sexe — et non plus à leur place en tant qu'épouses et mères. D'autres facteurs favorisent la naissance de l'idéologie et du mouvement féministe : la société américaine, encore de type « traditionnel » au début du XIXe siècle²⁶², se transforme en une société moderne individualiste sous l'effet de facteurs conjugués, parmi lesquels l'essor de l'éducation féminine, notamment celle des jeunes Américaines, la tradition anglo-saxonne conférant aux contribuables le droit de participer à la vie du pays ravivée par la suppression généralisée du cens, l'importance de la conscience du croyant dans l'évangélisme protestant, etc. Cela suggère que la notion d'individu, féminin en l'occurrence, trouve aux États-Unis un terrain particulièrement favorable.

Durant toute la décennie 1830 et une bonne partie de la suivante, on observe logiquement des divergences entre le féminisme français et le féminisme américain, prévisibles quand on considère que chaque mouvement se développe de son côté, dans un contexte national donné. Il pourra certes y avoir entente ou convergence entre Françaises et Américaines vers 1850, parce qu'elles apparaîtront alors confrontées à une situation qui, *mutatis mutandis*, semblera analogue. En effet, on se trouve alors dans les deux pays en présence d'une société s'ouvrant à la modernité individualiste qui offre aux féministes l'occasion de penser que les femmes sont placées dans une situation d'infériorité par rapport aux hommes pour la seule raison qu'elles sont des femmes.

Ainsi, parties d'une situation similaire à la fin des années 1820, les femmes françaises et américaines arrivent-elles au milieu du siècle à une situation similaire. Mais le parcours suivi durant ces vingt années ne peut être considéré *a priori* comme identique, d'autant que la similarité n'implique pas nécessairement l'égalité. Dans quelle mesure et comment les historiens ont-ils

²⁶² Voir *supra*, « Holisme de la société américaine », pp. 274-275.

rendu compte de ces ressemblances, mais aussi de ces différences de fond, c'est ce qu'on se propose de déterminer, en effectuant un tour d'horizon des études consacrées au féminisme en France et aux États-Unis durant le deuxième quart du XIXe siècle.

Essai historiographique

Soulignons qu'on observe un haut degré de consensus, presque une unanimité, dans la recherche sur les féminismes français et américain avant le milieu du XIXe siècle. Les analyses les plus récentes s'opposent rarement aux précédentes. Somme toute, il semble que seules deux questions soient sujettes à débats : les origines du féminisme et son « influence ». Rappelons également qu'il existe assez peu de comparaisons réellement poussées entre France et États-Unis. On se propose d'adopter ici une présentation thématique pour rendre compte de ce consensus, identifier les acquis et relever les sujets qui posent problème.

Ajoutons aussi que cet accord parmi les chercheurs semble fortement lié au fait que le féminisme constitue, on l'a mentionné, un domaine particulièrement sinon exclusivement traité par l'historiographie féministe, dont les motivations apparaissent parfois plus militantes que théoriques. Cela étant, cette spécialité et cette spécificité en quelque sorte autoproclamée ne sont que fort peu mises en question par les historiens, les sociologues ou les politologues, plus généralement par les spécialistes des sciences sociales, et le sujet n'est guère l'occasion d'approches transdisciplinaires, ni même d'échanges entre spécialités. En fin de compte, aux États-Unis comme en France, le féminisme du premier XIXe siècle présente l'aspect d'un thème d'étude assez fortement cloisonné, dont la dimension interculturelle et transdisciplinaire reste pour ainsi dire insignifiante.

Histoire des femmes / féminisme

On a vu que pour les historiens l'esclavage et l'abolitionnisme constituent deux sujets connexes mais séparés²⁶³ ; de la même manière, on distingue histoire des femmes et féminisme.

En France comme aux États-Unis, les travaux publiés sur le féminisme ne sont pas systématiquement séparés de ceux qui portent sur l'histoire des femmes. De nombreuses études consacrées en priorité à ce dernier thème, selon un point de vue général, abordent en effet plus particulièrement, au moins de manière indirecte, le mouvement qui a dénoncé le traitement réservé aux femmes et a cherché à obtenir des modifications plus ou moins radicales de ce traitement.

Par ailleurs, si les travaux sur l'histoire des femmes traitent souvent du féminisme, l'inverse s'observe également : il est rare que la recherche sur le *Woman's Rights Movement* ou sur les militantes françaises de la monarchie de Juillet ne fasse pas état de la situation des femmes à l'époque considérée. Notons à ce sujet que cette situation, bien que le plus souvent décrite avec précision, n'est que très rarement considérée dans le contexte de l'époque : ce sont souvent les cadres d'analyse actuels qui sont utilisés pour en rendre compte.

Dans la présente étude, l'histoire des femmes offre un intérêt certain en tant que contexte, elle permet de comprendre l'injustice que les féministes ressentent et dénoncent. Cela étant, en dernière analyse, c'est bien sur le féminisme qu'est ici centrée la recherche.

Identité des féministes

Peu d'historiens ont proposé une définition poussée du groupe étudié, que leurs études concernent les féministes, les militants féministes, plus généralement celles et ceux qui s'intéressent à la question des femmes²⁶⁴. S'ils ne désignent pas tous exactement les mêmes personnes par les mêmes

²⁶³ Voir la partie précédente, p. 131-132.

²⁶⁴ Karen Offen, par exemple, prend le parti de ne pas utiliser le terme « féministe » dans un ouvrage de plus de 1000 pages publié en collaboration avec Susan Groag Bell, pour éviter un emploi anachronique (Susan Groag Bell et Karen Offen (eds.), *Women, the Family, and Freedom: The Debate in Documents, 1750-1950*, 2 volumes, Stanford, Californie, Stanford UP, 1983). Michèle Riot-Sarcey agit de même dans *La Démocratie à l'épreuve des femmes...*, *op. cit.*, justification de ce choix p. 13.

qualificatifs, un certain nombre de données se retrouvent néanmoins. Surtout, ce sont généralement les mêmes personnages qui sont cités, et le fait de rassembler les renseignements parfois épars sur ces figures permet de mieux connaître l'identité des féministes.

Éléments masculins

Malgré quelques points de désaccord entre historiens, les partisans masculins du mouvement féministe paraissent faire l'objet d'un relatif consensus parmi ceux qui se sont intéressés à eux. Il semble acquis que, relativement aux militantes, c'est en très petit nombre que les hommes œuvrent en faveur de l'émancipation des femmes. En effet, si beaucoup d'hommes s'expriment au sujet des femmes, bien peu apparaissent ouvertement favorables à un changement dans les rapports entre les sexes et dans le rôle des femmes. Les plus connus sont les grandes figures qui font partie de groupes mixtes, qu'il s'agisse de partisans du socialisme utopique français ou de dirigeants associatifs américains²⁶⁵ ; certains hommes publics, notamment en France, soutiennent également le féminisme.

Le débat porte sur le nombre de ces hommes et sur l'importance de leur influence : selon Sylvia Strauss, dans le cas des États-Unis, leur apport ne peut être tenu pour négligeable. Elle avance ainsi que les réformateurs américains « assurèrent au XIXe et au XXe siècle la promotion, l'organisation et le financement des campagnes menées en faveur des droits des femmes²⁶⁶ ». Cette affirmation est sans doute vraie, mais il faut rappeler que durant la première moitié du XIXe siècle, les femmes mariées, qui constituent la majorité des militantes féministes aux États-Unis, ne jouissaient pas de l'indépendance économique²⁶⁷. Dans ces conditions, il leur était difficile de financer toutes leurs activités. Quant à organiser et promouvoir, il s'agit dans la citation d'une période légèrement postérieure à 1848 et au début du *Woman's Rights Movement* en

²⁶⁵ Si le féminisme d'un Garrison ou d'un Phillips sont connus, en revanche de tels comportements ne sont généralement pas décrits comme étant ceux de la base — sans que l'on puisse pour autant en déduire une opposition au féminisme ; simplement, les études ne se sont guère intéressées à un sujet que la très probable rareté des sources rend délicat.

²⁶⁶ « [...] promoted, organized and financed many of the campaigns for women's rights that were fought in the nineteenth and twentieth century. » (Sylvia Strauss, « *Traitors to the Masculine Cause* »: *The Men's Campaign for Women's Rights*, Westport, Greenwood Press, 1982, p. xv)

²⁶⁷ Le *Married Women's Property Act* voté dans l'État de New York en 1848 est le premier document de cette nature à l'échelle du territoire national.

tant que tel. On remarque néanmoins qu'en cette même année, c'est un petit groupe de femmes qui appelle au rassemblement de Seneca Falls, cependant que les militantes de la « réforme morale » (*moral reform*) évoluent quant à elles dans des cadres de plus en plus structurés, comme le montre Barbara Berg dans le chapitre qu'elle consacre aux associations²⁶⁸. Concernant plus particulièrement l'aspect quantitatif de l'apport masculin, Gretchen Becht parle, pour le XIXe siècle américain, d'un grand nombre de partisans masculins des droits des femmes²⁶⁹ ; elle cite cependant peu de noms, pour la majorité assez célèbres par ailleurs, et ne distingue pas de traits fondamentaux communs à l'ensemble des hommes.

Ces deux questions, qui portent sur le nombre des féministes masculins et leur influence, concernent les États-Unis. En France, mises à part quelques grandes figures souvent mentionnées par les historiens, à savoir les dirigeants de mouvements favorables à l'émancipation de la femme (contentons-nous ici de signaler, chacun à sa manière, Fourier, Enfantin ou Leroux), les hommes féministes n'apparaissent pratiquement jamais dans les études, soit qu'ils n'existent pas, soit qu'ils restent en retrait.

De nombreux commentaires concernent en revanche des contre-exemples, d'hommes qui sont « anti-féministes », aussi bien en France (le cas sans doute le plus fréquemment cité concerne plus particulièrement 1848 et le Second Empire avec Proudhon, mais il y en a beaucoup d'autres, à commencer par nombre de caricaturistes) qu'aux États-Unis (il s'agit moins de personnalités particulières que de comportements collectifs, tels que le traitement des femmes dans certaines associations où le droit de parole leur est refusé lors des assemblées, ou encore les réactions très critiques publiées dans la presse dans les jours et les semaines qui suivent la conférence de Seneca Falls²⁷⁰).

En fin de compte, il semble que, tant en France qu'aux États-Unis, les hommes qui soutiennent activement les luttes féministes et s'impliquent dans le mouvement sont extrêmement peu nombreux. Par leur action, voire leur

²⁶⁸ Barbara J. Berg, *The Remembered Gate: Origins of American Feminism. The Women and the City, 1800-1860*, New York, Oxford UP, 1987, chap. « Associations », pp. 145-175.

²⁶⁹ « [...] a large number of male supporters of the women's rights movement in the nineteenth century » (G. Becht, *op. cit.*).

²⁷⁰ Citées par Elizabeth Cady Stanton dans *History of Woman's Suffrage*, *op. cit.* (annexe, chap. IV) ; voir également, parmi de nombreuses références, <http://jefferson.village.virginia.edu/utc/abolitn/abwmbt.html> (dernière consultation le 23/09/2001).

influence, ils contribuent cependant à jeter une nouvelle lumière sur la question des femmes qui préoccupe l'époque.

Caractère minoritaire du féminisme

En ce qui concerne les femmes, le premier aspect de la question, comme dans le cas des hommes, concerne les effectifs : les militantes sont peu nombreuses. En effet, durant le deuxième quart du XIXe siècle les thèmes féministes, aussi bien en France qu'aux États-Unis, n'occupent encore qu'une place fort modeste dans la société de chaque pays, ce que soulignent explicitement ou rappellent implicitement la plupart des travaux sur la question — sans toutefois en tirer toujours les conclusions qui s'imposent quant au poids social tout relatif du discours féministe.

Les études laissent penser que cette place est plus grande aux États-Unis, ce qui n'est pas impossible quoique la question reste délicate. Cette complexité tient à plusieurs raisons, parmi lesquelles une tendance à l'association et à l'organisation, dans l'espace public, nettement plus forte aux États-Unis qu'en France, qu'on retrouve à propos du féminisme comme dans le cas de l'abolitionnisme ou dans d'autres domaines, mais aussi un usage de l'écrit important de la part des futures militantes du *Woman's Rights Movement* ; et encore, une meilleure conservation des sources chez les Américaines que chez les Françaises.

En tout état de cause, il ne semble pas inutile de répéter qu'entre 1830 et 1848, on se trouve dans les deux pays en présence d'un mouvement qui regroupe peu de personnes. La période se caractérise par une prise de conscience, elle constitue les premiers moments d'une structuration sur le plan théorique et pratique.

Portrait d'ensemble

Par ailleurs, sur un plan davantage qualitatif que quantitatif, l'ensemble des études permet de dégager de grandes tendances à partir desquelles se dessine une sorte de portrait type, différent selon qu'il s'agit de la France²⁷¹ ou

²⁷¹ Rappelons qu'on laisse ici à part les bénévoles des œuvres charitables, peu étudiées et peu représentatives du féminisme français dans sa dimension militante, du moins dans l'historiographie.

des États-Unis²⁷². Un consensus se dégage facilement parmi les historiens concernant plusieurs aspects concrets de l'identité des féministes²⁷³. Parmi ces aspects, on peut mentionner l'âge : les féministes françaises commencent leur action plus jeunes que leurs homologues américaines ; le statut socio-économique : il s'agit plutôt de bourgeoises (éduquées et financièrement aisées dans leur oisiveté) aux États-Unis, d'ouvrières (peu riches, à l'éducation souvent lacunaire et obligées de travailler) en France ; la religiosité : même si elles n'hésitent pas à se montrer critiques vis-à-vis des Églises établies, les Américaines apparaissent sous les traits de ferventes protestantes²⁷⁴, nourries aux valeurs bibliques, quand la plupart des Françaises, en rupture avec le catholicisme traditionnel, illustrent l'esprit de religiosité humanitaire, intense mais diffus, qui caractérise l'époque ; le cadre familial : si l'on peut noter une certaine stabilité chez les Américaines, qui reçoivent un soutien de leurs époux ou de leurs parents, la plupart des Françaises en revanche se caractérisent plutôt par une situation plus précaire — certes, Michèle Riot-Sarcey montre qu'une personnalité comme Eugénie Niboyet évolue dans un cadre familial qui se distingue par son « harmonie²⁷⁵ »... mais c'est une bourgeoise d'origine protestante, à ce titre peu typique de l'ensemble du mouvement.

En fin de compte, les tendances qui se dégagent restent marquées par l'appartenance nationale. De ce fait, les historiennes qui, dans une approche internationale, ont tenté de décrire « la » féministe des années 1830 et 1840, semblent avoir opéré des extrapolations somme toute erronées, qui s'appliquent au type (anglo-)américain plutôt qu'elles ne concernent l'ensemble des protagonistes, Françaises comprises. On a ainsi remarqué²⁷⁶ que lorsque Bonnie Anderson décrit les féministes qu'elle étudie et en trace une sorte de portrait type²⁷⁷, elle est contrainte soit de contredire ses présupposés soit, au moins, de sacrifier à quelques généralisations hâtives pour parvenir à unifier le tout dans une description, qui, en dernière analyse, s'applique avant tout aux Américaines et aux Britanniques de son échantillon.

²⁷² De même que pour la France, ce portrait type concerne le courant principal du féminisme américain, celui issu de l'abolitionnisme.

²⁷³ Pour un aperçu national, voir *supra*, pp. 289-290 et pp. 304-305.

²⁷⁴ Le contre-exemple d'Ernestine Rose, athée d'origine juive, rehausse le caractère national du portrait : elle n'est pas Américaine de naissance.

²⁷⁵ M. Riot-Sarcey, *La Démocratie à l'épreuve des femmes...*, *op. cit.*, p. 116.

²⁷⁶ Voir *supra*, pp. 318-321.

²⁷⁷ B. Anderson, *Joyous Greetings...*, *op. cit.*, pp. 52 sq.

Le « modèle » américain et son pendant français, qu'on peut tenir pour des acquis de la recherche effectuée dans le cadre national, appellent en tout état de cause quelques nuances et des questions. On passe rapidement sur le fait que les « militantes de base » sont peu mentionnées dans l'histoire des deux mouvements : d'une part, les femmes les plus obscures, celles qui n'occupent pas le devant de la scène, n'ont pour ainsi dire pas laissé de traces ; d'autre part, le petit nombre de militantes qui a caractérisé les débuts du féminisme peut conduire à penser qu'une telle distinction, même si elle n'est pas totalement infondée, n'a peut-être pas ici la pertinence qu'elle revêt dans d'autres domaines ou qu'elle acquerra par la suite dans le féminisme même, lorsqu'il sera devenu un mouvement doté d'une réelle base. Cette possible objection mise à part, cependant, deux questions demeurent, toutes deux relatives au statut socio-économique des féministes.

Les ouvrières

La première remarque concerne les ouvrières : si elles apparaissent nombreuses surtout dans le mouvement féministe français, on en retrouve aussi quelques-unes de l'autre côté de l'Atlantique, à l'image de ce qui se passe dans les associations de la « réforme morale » (*moral reform*). Mary Ryan²⁷⁸ mentionne à ce sujet, parmi la centaine de membres des classes moyennes et supérieures que compte la *Utica Female Moral Reform Society*, le cas de deux couturières qui, à la fin des années 1830, « introduisent au sein de leur société des préoccupations de travailleuses ». Elle suggère également que ces ouvrières avaient rejoint les rangs de l'association pour se protéger contre les risques de la séduction masculine, celle à laquelle les exposaient de jeunes citadins installés depuis peu à la ville et évoluant hors de la sphère habituelle, loin du contrôle naguère exercé par les parents et la paroisse :

The appearance of at least two seamstresses on the rolls of the Utica chapter represented a population of women who seldom enlisted in local reform groups. The working girls were especially vulnerable to seduction and the fateful consequences of becoming unwed mothers and may well have joined the Society for their own sexual protection²⁷⁹.

²⁷⁸ Mary P. Ryan, « The Power of Women's Networks: A Case Study of Female Moral Reform in Antebellum America », *Feminist Studies*, vol. V, n°1, printemps 1979, pp. 60-85, notamment p. 70.

²⁷⁹ M. Ryan, *ibid.*, p. 72.

Pour des ouvrières américaines telles que ces couturières, il s'agit donc de faire partie d'associations féminines susceptibles, selon certaines analyses, de mener au féminisme pour répondre à des besoins propres, mais qui les concernent avant tout elles-mêmes, au niveau individuel ; de plus, elles introduisent semble-t-il moins leurs propres valeurs qu'elles n'adhèrent à celles des bourgeoises — si tant est d'ailleurs qu'il existe une réelle différence entre les deux, ou plutôt entre les aspirations des ouvrières et les réalités des bourgeoises²⁸⁰. À l'inverse, les historiens qui étudient le cas des « prolétaires saint-simoniennes » sont unanimes pour souligner que ces ouvrières participent pleinement à et d'un mouvement qui vise à émanciper et régénérer l'humanité entière, au moins à libérer les femmes en général : la dimension individuelle et les préoccupations personnelles ne se retrouvent pas en France comme aux États-Unis.

Les bourgeoises

À l'autre extrémité de l'échelle sociale, la seconde observation qui s'impose concerne les (riches) bourgeoises : elles constituent à l'époque l'essentiel des féministes aux États-Unis, que l'on prenne en compte les membres de la « réforme morale » ou les militantes abolitionnistes. En France aussi, quelques femmes issues de milieux aisés sont actives dans la mouvance féministe de l'époque, telle Eugénie Niboyet, dont le parcours a été analysé notamment par Michèle Riot-Sarcey²⁸¹. Surtout, il existe à Paris et dans plusieurs villes de province des associations charitables uniquement féminines. Même si l'histoire de ces structures reste mal connue et que « l'ignorance a souvent fait conclure à l'inexistence²⁸² », une recherche minutieuse révèle un réseau important, comme le montrent les chiffres avancés par Catherine Duprat pour la capitale :

À s'en tenir aux seules sociétés de bienfaisance — à l'exclusion des œuvres à finalité missionnaire et des œuvres paroissiales, celles-ci largement

²⁸⁰ Karen Halltunen montre ainsi que c'est avant tout l'ordre bourgeois de la classe moyenne que menace l'hypocrisie du séducteur — et de son pendant féminin la femme fardée (Karen Halltunen, *Confidence Men and Painted Women. A Study of Middle-Class Culture in America, 1830-1870*, New Haven, Yale UP, 1982).

²⁸¹ M. Riot-Sarcey, *La Démocratie à l'épreuve des femmes...*, *op. cit.*, pp. 114-116, 158-159 et *passim* (l'ouvrage se structure autour du parcours de trois femmes, à savoir Désirée Véret, Eugénie Niboyet et Jeanne Deroin ; les références à ces trois figures sont constantes, les pages indiquées ici ne renvoyant qu'à deux sections faisant le point sur le seul personnage de Niboyet relativement à deux aspects particuliers de son engagement).

²⁸² Catherine Duprat, *op. cit.*, p. 79.

féminines — les femmes, dans les dernières années de la monarchie de Juillet, participent à 39 comités, fondations et associations charitables. Dans ce nombre figurent 6 sociétés mixtes, administrées conjointement par des hommes et des femmes, 7 sections féminines [...] constituées au sein d'œuvres créées et administrées par des hommes, 9 fondations (asiles, refuges, pensionnats) établies et administrées par des femmes, enfin 17 sociétés ou comités de bienfaisance exclusivement féminins²⁸³.

En dépit de résultats parfois remarquables dans le domaine de l'action sociale, ces bénévoles issues des milieux aisés ne semblent cependant pas, au contraire de leurs homologues américaines de la « réforme morale », ni revendiquer de droits particuliers sur le plan juridique, ni assurer la moindre publicité à leurs réalisations, ni réellement évoluer vers une conscience féminine unifiée.

Pour expliquer ces trajectoires différentes selon les pays, alors que toutes ces femmes déploient leur activité dans des institutions de bienfaisance, il faut d'abord rappeler l'absence de sources concernant les Françaises : selon C. Duprat, dont les assertions sont confirmées par les recherches bibliographiques, il n'existe pas d'archives, pas de témoignages, pas de manifestes, pas de comptes rendus, ni aucun document de cette sorte, et ce parce que, fondamentalement, « il ne convient pas à des dames de se produire en assemblée publique et d'y prendre la parole²⁸⁴ ». Les volontaires parisiennes respectent cette règle du silence avec un scrupule méticuleux : elles ne tiennent pas d'assemblée générale, par exemple, ni ne signent nommément leurs lettres et pétitions destinées aux autorités publiques. Les dames de la *Charité maternelle* observent cette conduite « jusque dans les procès verbaux de leurs réunions tenues à huis-clos : il [est] exceptionnel que les intervenantes y soient désignées par leur nom²⁸⁵ ». À l'inverse, les associations de la « réforme morale » qui ne promeuvent pas suffisamment leur action (malgré, parfois, la publication de journaux), se voient dépassées par de nouveaux groupes davantage soucieux de publicité. Barbara Berg illustre ce propos avec le cas de la *Female Benevolent Society* face à la *Female Moral Reform Society* lorsque la première est devancée par la seconde :

²⁸³ *Ibid.*, p. 83.

²⁸⁴ *Ibid.*, p. 84.

²⁸⁵ *Idem.*

Assuming control of *Mc Dowall's Journal* and renaming it the *Advocate of Moral Reform*, the organization had much in common with the Female Benevolent Society but criticized the latter for failing to give widespread publicity to either its programs or its theories²⁸⁶.

Quoique les bénévoles rencontrent des oppositions dans les deux pays, la critique ne se manifeste pas sous la même forme. Surtout, le facteur religieux, notamment la confession, joue un grand rôle dans les différences que l'on observe de part et d'autre de l'Atlantique. En France, les femmes restent fidèles à leurs devoirs religieux, elles se rappellent que l'Église catholique a toujours insisté, à la suite de l'Évangile selon Matthieu²⁸⁷, sur la discrétion dans laquelle devait être rendue la charité. La contrainte n'est pas la même dans les États-Unis protestants, l'évangélisme ne reniant pas les vertus de l'exemple. C. Duprat souligne une autre cause majeure à la différence entre Françaises et Américaines ; parlant de la réserve observée par les volontaires parisiennes, elle note ceci :

[...] ces conduites féminines pourraient aussi traduire un désir de conformité à certains codes sociaux et mondains contemporains : éviter, en publiant ses entreprises et son militantisme, de se donner l'image, peu gratifiante, de femme affranchie, ou bien celle, guère plus flatteuse, de dévote à bonnes œuvres. Car, dans la société française du premier XIXe siècle, si éloignée à cet égard des sociétés anglo-saxonnes, ces représentations sont également négatives²⁸⁸.

Les Américaines engagées dans la « réforme morale » (*moral reform*) prêtent elles aussi le flanc à la critique ; pourtant, la nature de cette critique, parfois véritable opposition, ne semble pas tout à fait identique. Selon B. Berg, les bénévoles se heurtent aux hommes non sur des questions de bienséance, mais principalement parce qu'elles s'opposent ouvertement à leurs agissements (notamment en matière de séduction et autres conduites dépravées) et refusent le système du « deux poids deux mesures » (un code moral différent selon le sexe de la personne incriminée, appelé « *double standard* »).

Enfin, la situation paradoxale relevée par Catherine Duprat au sujet des Parisiennes leur est peut-être particulière. L'historienne souligne en effet « une flagrante contradiction entre les pressions exercées sur les femmes pour les

²⁸⁶ B. Berg, *op. cit.*, p. 182.

²⁸⁷ Matthieu, VI, 2-4.

²⁸⁸ C. Duprat, *op. cit.*, p. 84.

inciter à la charité [...] et, par ailleurs, une image censurée de la femme militante²⁸⁹ ». Ce n'est semble-t-il pas tout à fait le cas aux États-Unis, où les femmes autorisées, voire invitées à se montrer actives dans la communauté²⁹⁰, par exemple les épouses de pasteurs²⁹¹, n'ont pas beaucoup de points communs avec les bourgeoises névrosées que leur désœuvrement forcé assujettit à la tyrannie de ce que Barbara Berg appelle « *the woman-belle ideal* ».

Les travaux des historiens, lorsqu'on en compare les termes comparables, révèlent ainsi d'assez nombreuses différences concernant la composition des mouvements féministes en France et aux États-Unis. Cependant, dans les deux pays, c'est bien au sein de groupes à visées non spécifiquement féministes que les pionniers des mouvements féministes vont se structurer et s'exprimer.

Objectifs - organisation

Objectifs féministes

L'une des différences fondamentales entre le mouvement français et le mouvement américain réside dans le fait que leurs objectifs contrastent sensiblement. Cet aspect de la question revêt un caractère essentiel pour la présente recherche : si, entre 1830 et 1848, le féminisme français et le féminisme américain ne peuvent être définis au moyen des mêmes termes, la comparaison apparaît nécessairement plus complexe — bien entendu, elle n'en reste pas moins pleinement légitime. Or, on constate que la recherche ne semble pas avoir toujours tenu compte de cette dimension proprement nationale des deux féminismes.

De manière très schématique, notons d'abord que l'objectif général pour les féministes en France consiste en la libération de la femme, sans que, durant toute la monarchie de Juillet, cet objectif prime nettement ou du moins présente un caractère spécifiquement lié au sexe : l'affranchissement de la femme, composante de la société, reste lié à celui du travailleur. Plus généralement,

²⁸⁹ *Ibid.*, p. 85.

²⁹⁰ Entre autres pour affirmer ou affermir le statut de leur mari ; à ce sujet, voir par exemple Nancy A. Hewitt, *Women's Activism and Social Change. Rochester, New York, 1822-1872*, Ithaca, Cornell UP, 1984, notamment pp. 54-55.

l'émancipation féminine fait partie de la libération de l'humanité tout entière. De manière sensiblement différente, l'objectif général pour les féministes aux États-Unis se résume en quelques mots : accéder à la reconnaissance complète de l'individualité des femmes à égalité avec les hommes, partant à la citoyenneté entière. Ainsi cherchent-elles à obtenir l'égalité sociale, juridico-civile, puis civique, d'abord parce qu'elles ne sont pas inférieures aux hommes, ensuite parce qu'elles sont distinctes d'eux (autrement dit, qu'elles aussi sont des individus).

Ne pas tenir compte de ces différences nationales risque de fausser grandement la perspective. Or, une telle tendance apparaît assez répandue dans la recherche. Par exemple, identifier, par inclusion, le premier féminisme saint-simonien et la lutte pour l'accès à la citoyenneté²⁹² ou en faveur des seuls droits politiques²⁹³, ou encore regarder le XIXe siècle comme un tout homogène²⁹⁴, contribue à en donner une image tronquée, à tout le moins en décalage avec le cadre spatio-temporel de la monarchie de Juillet. Il est en effet indispensable de prendre garde à replacer les mouvements français et américain dans le contexte non seulement de l'époque, les années 1830 et 1840, mais également du pays, autrement dit dans le cadre des orientations nationales, des formes théoriques et pratiques de la doctrine dont l'universalité n'a rien d'évident. C'est à dessein que l'on a ici associé les risques du décalage temporel et ceux du décalage spatial : dans la mesure où le féminisme américain affiche dès ses débuts des objectifs globalement similaires à ce qu'il sont aujourd'hui, aux États-Unis mais aussi,

²⁹¹ À ce sujet, voir par exemple Jean Baubérot, « De la femme protestante », *Histoire des femmes en Occident, op. cit.*, t. IV, notamment l'introduction (pp. 199-200) ou le développement consacré aux femmes de pasteurs (pp. 203-204).

²⁹² Explicitement ou implicitement ; plusieurs types d'indices peuvent suggérer l'existence de cet amalgame, même lorsqu'il reste non formulé, par exemple la dédicace d'un ouvrage sur les premières féministes françaises : « To those thousands of French women, many unknown, who from 1789 to 1945 dedicated their lives to becoming citizens of the Republic in a movement also known as feminism. » (Felicia Gordon, Maire Cross, *Early French Feminists, 1830-1940. A Passion for Liberty*, Cheltenham et Brookfield, Edward Elgar Publishing, 1996)

²⁹³ « [...] les « femmes » ont été placées en marge de la politique [...]. Le féminisme est né de la contestation de cette exclusion. Son but était d'éliminer la « différence sexuelle » de la politique [...] » (J. Scott, *La Citoyenne paradoxale...*, *op. cit.*, p. 20).

²⁹⁴ Le risque apparaît bien entendu plus grand dans le cadre des manuels et des anthologies que dans les études de type universitaire ; les impératifs de la brièveté n'en rendent pas moins problématique qu'un ouvrage traitant la citoyenneté des Françaises consacre un chapitre au XIXe siècle sans tenir compte des spécificités historiques de la période et avance ainsi sans nuances : « Les luttes des féministes se situent essentiellement sur le terrain du droit et ont pour but un changement fondamental des conditions légales et politiques. » (Patricia Latour, Monique Houssin et Madia Tovar, *Femmes et citoyennes, du droit de vote à l'exercice du pouvoir*, Paris, les éditions de l'atelier / éditions ouvrières, le temps des cerises, 1995, p. 31)

souvent, en France, à savoir l'obtention de droits spécifiques pour les femmes, les deux dimensions apparaissent liées — et le danger d'amalgame réel.

Les féministes et les associations

Aux États-Unis, le nombre très important des associations durant les années 1830 et 1840 constitue un fait avéré, souligné par la totalité des historiens de toutes nationalités ; l'immense majorité cite d'ailleurs fort classiquement Tocqueville à l'appui de ses affirmations. Sara Evans, on l'a dit, va jusqu'à désigner la période 1820-1845 par l'expression « l'âge de l'association²⁹⁵ ». Certains chercheurs notent avec une précision variable la présence non négligeable d'associations partiellement ou totalement féminines. En ce qui concerne les organisations de la « réforme morale » (*moral reform*), par exemple, plus faciles à étudier sur le plan quantitatif dans la mesure où il ne s'agit pas de groupes mixtes, Mary Ryan affirme qu'à Utica, dans les années 1830, un tiers des structures associatives regroupe des femmes²⁹⁶ ; Daniel Wright, à partir des rapports annuels des sociétés féminines situées à New York et Boston, arrive à un total d'environ 620 établissements affiliés (*chapters*) pour ces deux réseaux en 1841²⁹⁷. L'existence de nombreux liens entre les associations constitue un autre acquis de la recherche. Ces relations sont notamment tissées par les militants qui se partagent entre plusieurs causes, tempérance et abolitionnisme par exemple — deux combats qui aux yeux des Américains se révèlent parfaitement compatibles, voire indissociables à l'échelle personnelle²⁹⁸. De manière plus générale, des rapprochements ont lieu entre les organisations qui luttent en faveur de sujets différents parce que toutes s'inscrivent dans l'esprit général de la « Réforme » américaine. Quel que soit le degré de perméabilité, voire d'interpénétration entre les diverses mouvances, un consensus se dégage en tout cas parmi les historiens autour du fait que, jusqu'au milieu du siècle, les futures militantes féministes se forment dans d'autres associations, féminines ou mixtes. Selon les analyses, il peut s'agir de la « réforme morale », de la tempérance ou de l'abolitionnisme. Enfin, tous

²⁹⁵ S. M. Evans, *op. cit.*, titre du chap. IV, pp. 111-153.

²⁹⁶ M. Ryan, « The Power of Women's Networks... », *op. cit.*, p. 69.

²⁹⁷ D. Wright, *op. cit.*, note 2.

²⁹⁸ Les cas individuels sont nombreux (citons seulement Elizabeth Cady Stanton, Lucretia Mott, ou encore William Lloyd Garrison parmi les hommes), et d'autant plus visibles lors des visites que font les Américains en Angleterre, les abolitionnistes britanniques n'observant généralement aucune mesure d'abstinence concernant les boissons alcoolisées.

s'accordent pour penser que les femmes qui font partie de ces associations acquièrent durant leur parcours ce qui est communément désigné par le terme « conscience de "genre" » (*gender consciousness*).

Une question se trouve cependant posée à ce sujet ; en effet, si la conclusion apparaît identique, le raisonnement qui y mène diffère suivant les historiens. Selon les analyses les plus répandues, c'est-à-dire celles qui voient dans la lutte antiesclavagiste le tremplin vers le féminisme, c'est le fait de s'initier aux pratiques associatives, de faire face aux réactions des hommes et surtout de pouvoir comparer et identifier leur sort à celui des Noirs qui conduit les militantes abolitionnistes au féminisme. Pourtant, d'après certains travaux, notamment ceux de Barbara Berg²⁹⁹, cette prise de conscience s'effectue de manière différente : en effet, selon cette historienne, qui situe l'origine du féminisme américain dans la « réforme morale », l'identité féminine trouve sa source dans le contact entre les bourgeoises bénévoles et les populations qu'elles secourent. Cette rencontre, précise B. Berg, mène les volontaires à certaines formes de compassion et à un processus d'identification avec les plus démunies, ce phénomène conduisant au sentiment de l'existence d'une communauté féminine. Contentons-nous pour l'instant de souligner que c'est dans des luttes non directement féministes que se forge ce que la majorité des historiens américains appelle une « conscience de "genre" » (*gender consciousness*).

En ce qui concerne la France, les faits acquis sont différents. Dans une perspective comparatiste, rappelons d'abord que la constitution en associations est un phénomène bien moins répandu à Paris et en province qu'à peu près n'importe où aux États-Unis, y compris avant les restrictions en matière de droit de réunion. En ce qui concerne l'action des femmes, cela ne signifie pas pour autant de manière systématique un recours accru auprès de l'État³⁰⁰. Notons aussi que les Françaises membres des sociétés charitables partagent avec leurs homologues américaines la même origine socio-culturelle : si les militantes

²⁹⁹ B. Berg, *op. cit.*

³⁰⁰ À l'inverse de ce qui se passe pour l'abolitionnisme, par exemple : le mouvement pour la libération des esclaves, qui en France ne s'appuie pas sur les associations, passe presque exclusivement par la voie parlementaire. En ce qui concerne l'importance et les formes du recours à l'État, il est par ailleurs incontestable que les Américains utilisent davantage la pétition que les Français, ce qui est également vrai des Américaines et des Françaises — que l'on songe seulement aux campagnes en faveur de l'abolition (pour les États-Unis, voir notamment S. Zaeske, *op. cit.* ; pour un aperçu sur les pétitions féminines en France sous la monarchie de Juillet, voir M. Riot-Sarcey, « Des femmes pétitionnent sous la monarchie de Juillet », dans A. Corbin, J. Lalouette, M. Riot-Sarcey (dir.), *op. cit.*, pp. 389-400).

féministes se recrutent avant tout parmi les ouvrières, la bienfaisance reste une affaire de bourgeoises.

À partir de là, on peut aussitôt distinguer deux types d'associations : d'une part, des sociétés philanthropiques dans lesquelles s'affairent des dames d'œuvres³⁰¹, d'autre part, des groupes plus ou moins structurés au sein desquels sont actives des ouvrières, pionnières en matière de mouvement féministe. Le premier ensemble n'est intéressant ici que si l'on étudie son pendant américain, à savoir les structures du mouvement de « réforme morale ». Or, la présente recherche n'est pas centrée sur ces sociétés. Mentionnons seulement que, si certains historiens ont vu dans ces structures américaines un terrain favorable au féminisme, il semble bien difficile de soutenir une proposition équivalente dans le cas français. Une telle différence semble pouvoir s'expliquer par une hypothèse simple³⁰², à savoir l'opposition de forme entre le catholicisme traditionnel et somme toute réservé qui prévaut parmi les Françaises et l'évangélisme protestant caractéristique chez les Américaines. De plus, les féministes françaises se recrutent bien plus dans les rangs des prolétaires qu'au sein de la bourgeoisie qui, dans les deux pays, fournit les rangs des associations philanthropiques.

Concernant les courants composés d'ouvrières, soulignons que si, en règle générale, la conscience féminine se forge et se développe dans le cadre de groupes de sociabilité, il ne s'agit pas du même type d'associations qu'aux États-Unis. En France, on a globalement affaire à des groupes qui présentent plusieurs spécificités : sous la monarchie de Juillet, la non-mixité absolue ne semble pas d'actualité — comme bien d'autres, ce point aura tendance à se modifier en 1848, date à laquelle se créent des clubs fermés aux hommes³⁰³. C'est ainsi que,

³⁰¹ Voir les travaux de C. Duprat, *op. cit.*, mais aussi de Jean-Pierre Chalin (par exemple « Sociabilité féminine et "maternalisme", les sociétés de Charité Maternelle au XIXe siècle », dans A. Corbin, J. Lalouette, M. Riot-Sarcey (dir.), *op. cit.*, pp. 69-78) ou d'Évelyne Lejeune-Resnick (notamment *Femmes et associations (1830-1880). Vraies démocrates ou dames patronnesses ?*, Paris, Publisud, 1991).

³⁰² Les travaux de Catherine Duprat suggèrent cette hypothèse.

³⁰³ À ce propos, les rapprochements entre les pratiques des années 1830 et la constitution de clubs féminins en 1848 ne semblent pas évidents : les ouvrières saint-simoniennes ont beau n'insérer que des articles de femmes dans *La Tribune*, elles évoluent alors dans un environnement qui apparaît plus perméable, à tout le moins plus souple, que celui des cercles plus fermés créés au début de la Deuxième République. Des perspectives comme celle adoptée par Laure Adler ne vont ainsi pas de soi : « La non mixité était une solution. Elle deviendra vite une nécessité. [...] Retrouvant, sans vouloir se l'avouer, les pratiques des prolétaires saint-simoniennes et anticipant de cent vingt ans les groupes de parole des féministes de l'après Mai 68, elles [les femmes de 1848] découvrent alors avec étonnement qu'entre femmes seulement elles s'expriment différemment. » (L. Adler, *op. cit.*, p. 129)

même si certains cadres sont exclusivement féminins, tels les articles de la *Tribune des Femmes*, en revanche le contact est toujours maintenu avec les hommes, directement, que ce soit oralement ou par écrit, ou plus indirectement, via les publications. Par ailleurs, une certaine sensibilité politique, de type socialiste, est bien présente au sein des associations ; de fait, leurs militantes défendent des objectifs larges et rapprochent la question féminine de la question sociale, les femmes des ouvriers. Cependant, on note, comme aux États-Unis, des liens entre les différents lieux et réseaux de sociabilité desquels émerge le féminisme ; ici, les relations prennent par exemple la forme d'une certaine porosité entre les courants, à défaut de liens véritables : on observe ainsi une communauté de préoccupations, la reprise de certains thèmes d'un groupe à l'autre, ou encore des transfuges, comme ceux qui font passer des saint-simoniennes dans la mouvance sociétaire. Notons encore que si les Américaines se montrent souvent actives dans différentes branches de la « Réforme », par exemple l'abolitionnisme et la tempérance, en France au contraire, mises à part quelques exceptions, il y a plus souvent passage d'un groupe à l'autre que participation simultanée — et l'éclectisme affiché par Eugénie Niboyet, qui s'intéresse par exemple aux prisons et jusqu'au Second Empire ne renie pas ses engagements saint-simoniens de jeunesse, est à relativiser : on a déjà eu l'occasion de mentionner qu'elle est fille de pasteur protestant et que ses origines, familiales et religieuses, ont souvent tendance à lui conférer un statut particulier dans le mouvement.

En dépit du caractère globalement consensuel de ces analyses et des points communs entre les deux pays, apparaissent quelques divergences, à tout le moins des questions. Notamment, le processus par lequel s'acquiert ce qu'on appelle traditionnellement « conscience de "genre" » (*gender consciousness*) ne fait pas l'objet d'un accord tout à fait unanime parmi la recherche. Pour la majorité des historiens, les militantes des associations abolitionnistes, aux États-Unis, et des courants du socialisme utopique, en France, prennent conscience de la situation des femmes en comparant et en identifiant leur sort à celui d'autres « groupes discriminés », esclaves ou travailleurs, que défendent les mouvements auxquels elles appartiennent. Cependant, quelques travaux, sans nécessairement nier l'existence de cette dimension, concluent à la prépondérance d'autres facteurs dans le processus ayant conduit les Américaines à prendre conscience de leur identité féminine. De telles analyses insistent notamment sur

l'importance des contacts entre les bourgeoises philanthropes et les femmes déchués au secours desquelles elles se consacraient : les victimes de l'inconduite masculine mettaient en effet en péril la sécurité morale de leur famille, dont, épouses et mères, elles étaient pourtant les garantes. Or, cela constituait une menace pour la vertu féminine considérée dans sa globalité : dans une situation où les femmes doivent veiller sur l'ordre moral du foyer et plus largement de la société, la chute d'une seule menaçait les fondements même de la vertu³⁰⁴. Cette communauté de destins semble en effet susceptible de favoriser l'unité parmi l'ensemble des Américaines, et il est possible que son influence ait dépassé le cercle restreint des sociétés de la « réforme morale » *stricto sensu*. Il ne semble donc pas inutile de mentionner cette analyse, quoiqu'elle ne concerne que de manière indirecte les militantes abolitionnistes sur lesquelles est centrée la présente étude.

Par ailleurs, certains historiens soulignent l'importance du rejet dont les femmes sont victimes de la part des membres masculins dans les associations, rejet menant à une prise de conscience de la situation d'infériorité dans laquelle les placent les hommes de ces structures au motif qu'elles sont femmes et indirectement à une tendance au rassemblement contre les injustices subies. Notons qu'en ce qui concerne les années 1830 et 1840, cet aspect de la question apparaît sensiblement plus présent dans la recherche américaine.

Stratégies et moyens d'action

De même que les objectifs et l'organisation des féministes diffèrent sensiblement entre la France et les États-Unis, de même les moyens d'action ne semblent pas tout à fait identiques entre les deux pays.

Les historiens s'accordent globalement pour relever l'importance, en ce qui concerne la France, de l'appel à l'union des femmes et de la volonté connexe affichée par les féministes de s'adresser à toutes : à aucun moment les féministes, elles-mêmes prolétaires, ne renoncent à rallier les bourgeoises à une cause commune. Qu'ils s'intéressent aux années 1830 ou à 1848, les travaux réservent tous une place à cet appel à l'union entre femmes des différentes classes sociales, indice de « la croyance qu'un changement se fera plus par le

³⁰⁴ A ce sujet, voir par exemple Carroll Smith-Rosenberg, « Beauty and the Beast and the Militant Woman : A Case Study in Sex Roles and Social Stress in Jacksonian America », *American Quarterly*, vol. XXIII, oct. 1971, pp. 562-584.

dialogue que par l'exacerbation des luttes³⁰⁵ » et plus généralement signe de solidarité³⁰⁶, voire expression d'une « conscience de "genre"³⁰⁷ » — qui peut-être primerait celle de classe. Par ailleurs, les plaidoyers en faveur de l'éducation féminine sont unanimement soulignés³⁰⁸. Les travaux sur le sujet mentionnent souvent que l'argumentation féministe relève du « bouillonnement » idéologique de l'époque : Christine Planté, par exemple, examine dans le détail le contexte des années 1830, insistant sur la tension permanente à laquelle sont soumises les premières militantes, au lendemain d'une Révolution érigée en référence absolue en matière de liberté et d'égalité³⁰⁹ ; dans le même ordre d'idée quoique d'un point de vue plus général, Michèle Riot-Sarcey rappelle le caractère exceptionnel de la période, décennie de liberté, d'utopie, mais aussi de crise morale³¹⁰ ; Claire Moses, quant à elle, montre plutôt comment le féminisme des années 1830, né dans le courant saint-simonien et qui en procède, évolue jusqu'à devenir un mouvement autonome et authentiquement féminin³¹¹. Notons par ailleurs que l'accent est en général davantage mis sur les actions non-mixtes³¹² que sur la constance du dialogue avec les hommes, y compris après 1848. Cette tendance n'empêche cependant pas des questions d'apparaître quant au problème posé par le rôle et la place des hommes dans les mouvements féministes ; sur ce sujet, il est globalement admis que les militantes semblent accepter une présence masculine dans le cadre des activités journalistiques (rédaction ou au financement des publications) mais non une participation aux réunions³¹³.

Dans le cas des États-Unis, les travaux concernant les féministes d'avant 1848 donnent l'impression, assez logiquement dans la mesure où le mouvement, en germe dans les organisations réformatrices, ne s'était alors pas encore constitué en tant que tel, qu'il n'existe pas de moyens d'action spécifiques aux féministes : initiées aux techniques du militantisme associatif par leur

³⁰⁵ G. Fraisse, « Les femmes libres de 1848 », *op. cit.*, p. 40.

³⁰⁶ L. Adler, *op. cit.*, p. 123.

³⁰⁷ É. Sullerot, *op. cit.*, pp. 158-160. Elle parle quant à elle de « conscience de sexe » ; ce n'est qu'ensuite qu'est apparue l'expression « conscience de "genre" ».

³⁰⁸ Voir par exemple M. Riot-Sarcey, *La Démocratie à l'épreuve des femmes...*, *op. cit.*, pp. 138-140, ou G. Fraisse, *op. cit.*, pp. 34-36.

³⁰⁹ Ch. Planté, *op. cit.*, pp. 74-85, chap. « Possibilités d'un féminisme en France en 1830 ».

³¹⁰ M. Riot-Sarcey, *De la liberté des femmes...*, *op. cit.*, pp. 12-13.

³¹¹ C. Moses, « Saint-Simonian Men/Saint-Simonian Women... », *op. cit.*

³¹² Voir par exemple L. Adler, *op. cit.*, p. 129.

³¹³ G. Fraisse, *op. cit.*, p. 30.

participation aux activités des sociétés antiesclavagistes ou antialcooliques, les femmes qui revendiquent l'extension de leurs droits le font, selon les descriptions qui sont données d'elles, de la même manière qu'elles réclament l'abolition ou la pratique de la tempérance. C'est jusqu'à leur argumentation qui suit cette tendance : la rhétorique féministe ressemble à la rhétorique antiesclavagiste, les justifications relèvent des mêmes domaines, à savoir principalement la religion et les droits naturels ; même si le sujet est différent, le discours ne varie pas fondamentalement, du moins jusqu'en 1848 et la création d'un mouvement spécifique. Cependant, alors que les abolitionnistes ne s'adressent pas directement aux esclaves, les féministes destinent majoritairement leurs publications aux femmes. Une comparaison avec la France permet par ailleurs de remarquer que la mixité n'est pas systématique, cette ségrégation s'appliquant non seulement à la rhétorique, mais aussi aux adhérents des sociétés. Si la mixité sexuelle est faible, la mixité sociale l'est plus encore. Cette homogénéité permet l'existence d'une sociabilité importante entre bourgeoises, y compris à l'échelle internationale (avec les Anglaises).

Origines du féminisme

Avancer que le féminisme américain trouve son origine dans l'abolitionnisme et le féminisme français dans le saint-simonisme constitue une simplification, revient à ne considérer que les interprétations majoritaires. Un certain nombre de débats sont en effet liés à cette question.

Aperçu des débats concernant les États-Unis

La grande majorité des analyses voient dans les luttes abolitionnistes la principale origine du féminisme ; c'est l'interprétation la plus répandue, dès les années 1970 celle de Keith E. Melder³¹⁴ et de Blanche Hersh Glassman³¹⁵, mais aussi à la décennie suivante de Jean Fagan Yellin³¹⁶, quelques années plus tard

³¹⁴ K. Melder, *op. cit.*

³¹⁵ Blanche Hersh Glassman, *The Slavery of Sex : Feminist-Abolitionists in America*, Urbana, Illinois UP, 1978.

³¹⁶ Jean Fagan Yellin, *Women and Sisters, the Antislavery Feminists in American Culture*, New Haven, Yale UP, 1989.

de Debra Gold Hansen³¹⁷ et encore celle que défend Kathryn Kish Sklar³¹⁸ dans un ouvrage publié en 2000.

Or, des interprétations opposées à cette thèse sont apparues, soit en faveur de la tempérance (assez rarement présentée comme un facteur unique : dans ce cas, les deux combats, celui contre l'esclavage et celui contre la consommation d'alcool, se révèlent liés, comme le suggère par exemple Françoise Basch³¹⁹), soit, de manière plus marquée, en faveur de la « réforme morale » (*moral reform*), comme le montrent notamment les travaux de Barbara Berg³²⁰, mais aussi ceux de Daniel Wright³²¹, précédés par les analyses de Carroll Smith-Rosenberg dans les années 1970³²².

Les divergences concernent deux questions principales : les objections à la thèse classique se fondent d'une part sur les parcours individuels de féministes reconnues ne s'étant pas impliquées dans les luttes abolitionnistes, telles Antoinette Blackwell, Ernestine Rose ou Amelia Bloomer, d'autre part sur des considérations plus générales. Ainsi, Barbara Berg, par exemple, qui avec *The Remembered Gate: Origins of American Feminism* propose ce qui apparaît comme l'étude la plus poussée allant à l'encontre de la recherche traditionnelle, n'emploie-t-elle pas la même définition du féminisme que les autres historiens : pour elle, le courant féministe américain³²³ ne saurait se réduire au *Woman's Rights Movement*³²⁴. Dans ces conditions, elle refuse de voir dans le militantisme au sein de l'*American Anti-Slavery Society* l'origine du féminisme américain, non

³¹⁷ Debra Gold Hansen, *Strained Sisterhood. Gender and Class in the Boston Female Anti-Slavery Society*, Amherst, University of Massachusetts Press, 1993.

³¹⁸ Kathryn Kish Sklar, *Women's Rights Emerges within the Antislavery Movement, 1830-1870*, Boston, New York, Bedford, St. Martin's, 2000.

³¹⁹ Voir par exemple Françoise Basch, « Droits des femmes américaines : genèse et naissance », dans A. Corbin, J. Lalouette et M. Riot-Sarcey (dir.), *op. cit.*, pp. 537-545. Elle y présente la tempérance et l'abolitionnisme comme « les deux mouvements les plus porteurs de la revendication féministe » (p. 538).

³²⁰ B. Berg, *op. cit.*

³²¹ D. Wright, *op. cit.*

³²² Carroll Smith-Rosenberg, *op. cit.*

³²³ B. Berg donne du féminisme la définition suivante : « Feminism demands the acceptance of woman's right to individual conscience and judgment. It postulates that woman's essential worth stems from her common humanity and does not depend on the other relationships of her life. » (B. Berg, *op. cit.*, p. 5)

³²⁴ En regard, la définition des droits des femmes est plus restrictive : « [woman's rights] implies a demand for particular privileges » : « each specific request is rooted in the basic ideology of woman as an autonomous being. » La comparaison (critique) suit : « But this collection of isolated rights does not add up to feminism. For feminism directs itself inward first — seeking to free the woman herself from society's pressures to conform to externally established social standards. As such, it transcends any changing set of demands. » (*idem*)

seulement parce que selon elle, ce sont les sociétés de bienfaisance, nombreuses dans les villes américaines dès le début du siècle, qui ont permis aux femmes de se structurer et légitimé leurs actions postérieures dans le domaine abolitionniste, mais aussi parce que, conjointement, les femmes avaient pris conscience de l'injustice de leur condition bien avant de la comparer à celle des esclaves³²⁵ :

Woman's sense of the oppression of her sex originated in American cities. It matured slowly as upper- and middle-class women began to assimilate the meaning of their intense involvement both with one another and with the destitute of their sex. Woman's recognition of the privations, responsibilities, and rights of her sex could only be gained through intimate association with women of every background³²⁶.

En plus de ces deux objections, Barbara Berg insiste sur le fait que l'apparition du féminisme aux États-Unis est moins liée à l'activité de quelques figures qu'à un bouleversement général, sensible dans les centres urbains dès les années 1800, touchant à la perception que les femmes avaient d'elles-mêmes, des autres femmes et plus largement de la société dans son ensemble. La revendication du vote féminin, sur laquelle s'est focalisée la recherche traditionnelle, ne constitue alors, selon cette historienne, qu'une dimension d'une demande plus globale en faveur de l'émancipation féminine³²⁷.

Signalons aussi, pour mémoire, que des travaux originaux, qui ne vont dans le sens d'aucune interprétation antérieure, sont apparus ces dernières années, tel les ouvrages de Sally Roesch Wagner³²⁸, qui s'attache à montrer

³²⁵ « Another important flaw is its assertion that women first became aware of their degradation in noticing similarities between their condition and that of the slave. To accept this thesis is to dismiss the compelling volume of writings produced by antebellum women years earlier revealing their distraught existences. It is to discount the thoughts and activities of innumerable females between 1800 and 1860. And, most significantly, it is to ignore the responses of both men and women to the complicated dynamics of change, including urbanization, which created profound alterations in perceptions and ideas and unwittingly fostered the development of American feminism. » (*ibid.*, pp. 6-7)

³²⁶ *Idem.*

³²⁷ « [...] the drive for female enfranchisement, although invigorated by its leaders, did not actually commence with the activities of specific individuals. Rather it grew out of fundamental changes in woman's conceptions of herself, the rest of her sex, and her society. The philosophy behind the agitation for the vote shared a common etiology with the demand for expanded economic and social opportunities. It was one more facet of woman's ongoing quest for total emancipation, a quest that originated and developed in American cities between 1800 and 1860. » (*ibid.*, p. 7)

³²⁸ Sally Roesch Wagner, *Sisters in Spirit: Haudenosaunee (Iroquois) Influence on Early American Feminists*, Summertown, Native Voices, 2001. L'auteur avait déjà publié quelques années auparavant une série d'essais sur la question : *The Untold Story of the Iroquois Influence on Early Feminists: Essays*, Aberdeen, Sky Carrier Press, 1996.

l'influence exercée sur le premier féminisme américain par la société iroquoise, dont les squaws jouissaient selon elle de droits inimaginables aux yeux des suffragistes les plus hardies. Des recherches plus poussées seront certainement nécessaires pour déterminer si le modèle indien a eu une quelconque incidence sur le *Woman's Rights Movement*. À première vue, les réticences exprimées par Sarah Grimké à l'encontre de la situation des femmes dans les tribus indiennes ne semblent pas aller dans le sens de l'analyse proposée par S. Wagner³²⁹, qui insiste sur les liens personnels entretenus par Elizabeth Cady Stanton, Matilda Joslyn Gage et Lucretia Mott avec les tribus iroquoises installées dans le Nord de l'État de New York.

Conséquence : Seneca Falls, moment fondateur ou non-événement

La réunion de Seneca Falls et la *Declaration of Sentiments* qui en est issue, bien que typiquement américaines, ont sans doute leur place dans un état des lieux bibliographique établi dans une perspective comparatiste, ne serait-ce que parce qu'elles sont mentionnées par l'immense majorité des historiens américains mais aussi français.

Commençons donc par souligner ici que toutes les études la citent. Seule Barbara Berg fait exception : dans la mesure où l'événement de juillet 1848 fonde le *Woman's Rights Movement* et que cette historienne dénonce l'erreur essentielle que constitue à ses yeux le fait de considérer que le féminisme s'incarne prioritairement ou totalement dans le mouvement suffragiste, le nom même de Seneca Falls n'apparaît jamais dans l'ouvrage qu'elle consacre aux origines du féminisme américain³³⁰.

³²⁹ « I shall close this letter with a brief survey of the condition of women among the Aborigines of America. Before America was settled by Europeans, it was inhabited by Indian tribes, which really resembled each other in the treatment of their women. Every thing, except war and hunting, was considered beneath the dignity of man. —During long and wearisome marches, women were obliged to carry children, provisions and hammocks on their shoulders; they had the sole care of the horses and dogs, cut wood, pitched the tents, raised the corn, and made the clothing. When the husband killed game, he left it by a tree in the forest, returned home, and sent his wife several miles in search of it. In most of the tribes, women were not allowed to eat and drink with men, but stood and served them, and then ate what they left. » L'auteur poursuit par l'histoire d'une Indienne en train de tuer sa fille, et qui se justifie ainsi : « I wish my mother had thus prevented the manifold sufferings I have endured. Consider [...] our deplorable situation. Our husbands go out to hunt; we are dragged along with an infant at our breast, and another in a basket. Though tired with long walking, we are not allowed to sleep when we return, but must labor all night in grinding maize and making chicha for them. —They get drunk and beat us, draw us by the hair of the head, and tread us under foot. Would to God my mother had put me under the ground the moment I was born. » (S. Grimké, *Letters...*, *op. cit.*, « Condition in Some Parts of Europe and America », lettre 7)

³³⁰ B. Berg, *op. cit.* : elle ne cite pas la réunion de Seneca Falls, ni ne mentionne les féministes que l'historiographie a coutume de tenir pour des personnalités du mouvement, telle Elizabeth Cady

Notons aussi que, si l'événement est très largement mentionné, il a également acquis un statut quasi mythique qui peut se révéler préjudiciable à l'exactitude historique. Son compte rendu donne ainsi lieu à des raccourcis parfois trop rapides, à des résumés trop succincts pour permettre de comprendre l'enchaînement des faits, voire à des exposés partiellement inexacts. En France, l'étude très générale et erronée de Léon Abensour, publiée pour la première fois en 1921, a longtemps constitué une référence absolue parmi des auteurs peu soucieux de vérifier leurs informations³³¹. Cela a contribué à généraliser une interprétation mettant l'accent sur l'influence du protestantisme, l'esprit quaker des débats, la dimension religieuse de la *Declaration of Sentiments*³³², document qui, selon les partisans de cette interprétation, recèle tout l'esprit du féminisme américain. Sans rejeter en bloc cette lecture du texte issu de la réunion de Seneca Falls, la plupart des autres analyses relativise l'aspect religieux et préfère s'attacher à montrer le parallèle entre la *Declaration of Sentiments* et la Déclaration d'Indépendance de 1776, plus généralement l'influence et la place, dans le féminisme américain naissant, de la philosophie des Lumières — non incompatible avec l'évangélisme protestant qui prévaut alors aux États-Unis, rappelons-le.

Plus significatif sans doute, une autre divergence oppose la tradition anglo-saxonne ou les présentations générales du féminisme aux États-Unis, pour lesquelles le féminisme américain commence à la constitution du mouvement pour les droits des femmes fondé lors de la réunion de Seneca Falls, et les travaux plus récents qui s'intéressent davantage aux origines du mouvement

Stanton (si son nom apparaît aux pages 3 et 5, c'est pour permettre à l'auteur d'exposer et d'illustrer la théorie qu'elle s'applique à réfuter). Les seules figures que cite B. Berg sont celles qui, en plus de leur engagement abolitionniste qui ici n'importe pas, ont été impliquées dans les sociétés charitables : « Many leading female abolitionists, including Lucretia Mott, Lydia Maria Child, Abby Hopper Gibbons, and Lucy Stone, were active in the benevolent societies » (*ibid.*, p. 6). Relevons enfin que l'index de son ouvrage ne propose aucune entrée pour le terme « *Reform* ».

³³¹ Ainsi les coquilles de *L'Histoire du féminisme* se retrouvent-elles dans plusieurs ouvrages. Citons également des rapprochements dans l'expression, par exemple (la typographie originale a été respectée dans les deux extraits) : « En 1840, un Congrès anti-esclavagiste se tient à Londres. Lucretia Mott et ses compagnes s'y présentent. On leur ferme la porte. Et, d'indignation, elles fondent une association féministe. Sans cesser d'ailleurs de prêcher l'émancipation des esclaves, Lucretia Mott, Lucy Stanton, Florence Whright prêchent également la libération des femmes. » (L. Abensour, *Histoire générale du féminisme*, *op. cit.*, p. 227) à comparer avec « En 1840, Lucretia Mott et ses compagnes se rendent à un congrès antiesclavagiste qui a lieu à Londres. On les empêche d'entrer. De fureur, elles créent une association féministe, où Lucretia Mott, Lucy Stanton, Florence Whright et d'autres luttent à la fois pour la libération des femmes et des Noirs. » (M. Sarde, *op. cit.*, p. 596)

³³² Voir par exemple Simone de Beauvoir, *Le Deuxième Sexe*, Paris, Gallimard, NRF, 1976 [1949], p. 210, ou M. Sarde, *op. cit.*, p. 596.

durant les années antérieures. Dès que l'accent est mis sur l'importance des luttes pour les droits civils et surtout civiques, comme c'était immanquablement le cas jusqu'aux années 1970³³³, la création du *Woman's Rights Movement* devient l'élément fondateur, qui a tendance à éclipser tout ce qui précède. Soulignons à ce sujet que c'est dès la fin du XIXe siècle que les publications de Stanton et de ses collègues contribuent à forger cette image d'un mouvement féministe né à Seneca Falls et dont l'obtention du droit de vote constitue l'objectif prioritaire sinon exclusif. À l'inverse, les travaux qui s'appuient sur une définition du féminisme moins centrée sur les revendications en vue de l'égalité des droits tendent à relativiser plus ou moins nettement l'importance de la première Convention, et rappellent par exemple que s'étaient déjà tenues auparavant des conférences regroupant des femmes entre elles, à l'image des réunions nationales qui rassemblaient les représentantes des sociétés antiesclavagistes féminines.

Tentative de synthèse

Bien que certains considèrent fondamentalement incompatibles les divers points de vue adoptés par la recherche, les conclusions auxquelles aboutissent ces approches sont cependant susceptibles d'être présentées de manière unifiée, si l'on s'en tient à une approche globale : on peut en effet avancer, d'un point de vue général, que le féminisme américain trouve son origine dans les mouvements qui composent le courant de réforme antérieur à la guerre de Sécession (*Antebellum Reform*).

Les études monographiques menées depuis une vingtaine d'années permettent d'affiner, voire de corriger cette première approximation. Une analyse comme celle proposée par Nancy Hewitt pour la ville de Rochester³³⁴ semble ainsi légitimement extrapolable, applicable à plus vaste échelle dans le Nord des États-Unis. La synthèse s'effectue alors moins en élargissant la définition des composantes de la « Réforme » américaine qu'en prenant en compte la dimension historique des événements. Les travaux de N. Hewitt exposent en effet, pour un centre urbain typique du *Burned-Over District* du

³³³ Voir par exemple E. Flexner, *op. cit.* [1^{re} éd. 1959] ; Andrew Sinclair, *The Better Half: The Emancipation of the American Woman*, New York, Harper and Row, 1965 ; William L. O'Neill, *Everyone Was Brave: A History of Feminism in America*, Chicago, Quadrangle Books, 1969.

³³⁴ N. Hewitt, *op. cit.*

XIXe siècle, la succession non exclusive, en quelques décennies, de trois formes d'associations féminines à partir desquelles apparaît une idéologie féministe dont l'importance sera rapidement reconnue, comme le montre la tenue de la deuxième conférence du *Woman's Rights Movement* à Rochester : ce n'est ainsi pas tant dans un cadre particulier, limité, que naît le féminisme, que dans l'engagement des femmes de la cité d'abord dans des associations de charité, puis dans la réforme morale évangélique, enfin dans des actions radicales (*ultraism*). La démarche historique, y compris dans la durée moyenne que constitue un demi-siècle, est ici essentielle.

En complément de telles analyses, on observe actuellement une tendance, assez récente et encore relativement peu représentée, dans laquelle les historiens se proposent de replacer le féminisme dans une perspective plus large ; les travaux menés par Nancy Isenberg³³⁵ sur le mouvement suffragiste illustrent ces préoccupations.

Aperçu des débats concernant la France

De telles controverses n'existent pas en France, où les saint-simoniennes qui dans les années 1830 amorcent leur parcours en faveur de l'affranchissement des femmes sont unanimement tenues pour les figures du mouvement naissant. Tout au plus relève-t-on quelques travaux qui, sans mettre ouvertement en question le modèle classique, suggèrent de ne pas négliger les formes plus discrètes de l'activité féminine au XIXe siècle³³⁶ qui pourraient venir compléter un tableau peut-être trop restreint s'il se réduit aux militantes issues du socialisme utopique.

À vrai dire, les débats concernent en fin de compte moins les origines proprement dites du mouvement féministe, dans les années 1830, que ses développements ultérieurs, jusqu'aux débouchés de la première période, en 1848. Une question se pose à ce propos, celle d'inclure ou non parmi les féministes quelques figures sujettes à controverse, telles Flora Tristan dans une certaine mesure, et plus encore George Sand. La première, dont on ne peut nier les prises de position en faveur des femmes, a laissé l'image d'une solitaire, restée à l'écart du courant principal ; de plus, morte dès 1844, elle n'appartient

³³⁵ Nancy Isenberg, *Sex and Citizenship in Antebellum America*, Chapel Hill, the University of North Carolina Press, 1998.

³³⁶ Voir notamment Catherine Duprat, *op. cit.*

pas à la vague de militantes de la Deuxième République dont on ne se souvient pas rare qu'on se souvienne principalement en raison de leur action à partir de 1848. Elle se trouve donc parfois écartée des études sur le féminisme français de la monarchie de Juillet. Quant à George Sand, dont les romans attestent dès les années 1830 les préoccupations de type féministe³³⁷, qu'elle affirme elle-même explicitement³³⁸, non seulement elle reste, tout comme Flora Tristan, à l'écart du courant principal, mais surtout elle prend clairement ses distances vis-à-vis des représentantes de ce courant lorsque, en 1848, elle rejette sans ménagement leur demande de se présenter aux élections législatives : l'immense majorité des études³³⁹ rend compte de ce refus³⁴⁰ en le présentant comme une marque de mépris, une répudiation des « véritables » féministes, un acte de trahison vis-à-vis de la cause et de son sexe. Rares sont les analyses³⁴¹ qui ne concluent pas — quand il ne s'agit pas d'un présupposé — à l'anti-féminisme de Sand mais qui, analysant l'ensemble de son argumentation en regard de celle défendue par les suffragistes, s'attachent plutôt à montrer en quoi la position de l'écrivain, fondée sur des principes politiques spécifiques, n'est pas en soi, et malgré le désaccord qui l'oppose aux rédactrices de *La Voix des femmes*, contraire aux intérêts de son sexe.

³³⁷ Voir par exemple *Indiana*, où l'héroïne dénonce la situation juridique des femmes (réplique d'Indiana à Delmare : « Je sais que je suis l'esclave et vous le seigneur. La loi de ce pays vous a fait mon maître. Vous pouvez lier mon corps, garrotter mes mains, gouverner mes actions. Vous avez le droit du plus fort, et la société vous le confirme [...] », George Sand, *Romans 1830*, Omnibus, Presses de la Cité, 1991, *Indiana*, pp. 7-189, p. 121) ou *Valentine*, œuvre dans laquelle l'auteur revient sur l'iniquité du mariage (Bénédict s'exclame ainsi lors du mariage de Valentine : « Ô abominable violation des droits les plus sacrés ! [...] infâme tyrannie de l'homme sur la femme ! Mariage, sociétés, institutions, haine à vous ! haine à mort ! Et toi, Dieu ! volonté créatrice, qui nous jettes sur la terre et refuses ensuite d'intervenir dans nos destinées, toi qui livres le faible à tant de despotisme et d'abjection, je te maudis ! », à la suite de quoi la narration reprend : « Il y avait un moyen de sauver Valentine d'une odieuse et flétrissante tyrannie ; il y avait un moyen de punir cette mère sans entrailles, qui condamnait froidement sa fille à un opprobre légal, au dernier des opprobres qu'on puisse infliger à la femme, le viol. », G. Sand, *ibid.*, *Valentine*, pp. 191-382, pp. 295-296)

³³⁸ « [...] il lui est arrivé de se décrire elle-même en porte-drapeau des femmes. Toujours citée, la déclaration explicite de 1837 — elle a trente-trois ans : "J'en fais le serment, et voici la première lueur de courage et d'ambition dans ma vie, je relèverai la femme de son abjection et dans ma personne et dans mes écrits, Dieu m'aidera." » (M. Ozouf, *op. cit.*, p. 177)

³³⁹ Voir par exemple M. Riot-Sarcey, *La Démocratie à l'épreuve des femmes...*, *op. cit.*, pp. 202-205, ou B. Anderson, *Joyous Greetings...*, *op. cit.*, pp. 80-81 et p. 165.

³⁴⁰ Plusieurs ouvrages, dont certains consacrés au droit de vote, passent cependant cet épisode sous silence, par exemple Patricia Latour *et alii*, *op. cit.*, pp. 31-32.

³⁴¹ Pour une illustration complète de cette position, voir par exemple M. Ozouf, *op. cit.*, pp. 192-195, ou A. Verjus, « Le suffrage universel, le chef de famille et la question de l'exclusion des femmes en 1848 », dans A. Corbin, J. Lalouette et M. Riot-Sarcey (dir.), *op. cit.*, pp. 401-413.

Les Américaines et les esclaves - les Françaises et les ouvriers

Le parallèle est souvent tracé, de manière diversement explicite, entre les luttes abolitionnistes des Américaines et l'implication des Françaises dans la question ouvrière. Dans quelle mesure ce rapprochement, qui pourrait fonder la comparaison, est-il justifié ? Précisons d'abord brièvement la situation concernant la question de la liberté et de l'esclavage.

Esclavage et liberté

Rappelons une nouvelle fois que, pour la grande majorité des historiennes des États-Unis comme de France, les relations entre hommes et femmes sont fondées sur la sujétion des secondes aux premiers, voire découlent du rapport de domination qui façonne toute la société. Dans ces conditions, la place accordée par la recherche aux thèmes conjoints de l'esclavage et de la liberté ne peut surprendre.

En ce qui concerne les États-Unis, l'historiographie du féminisme met logiquement en rapport d'une part le fait que le *Woman's Rights Movement* se constitue à partir du mouvement abolitionniste, de l'autre le parallèle effectué par les militantes entre le statut de la femme et celui de l'esclave dans la société américaine³⁴². Notons que les rapprochements plus classiques, tels ceux qu'établissent les militantes avec l'esclavage antique, ne sont guère mentionnés. Par ailleurs, les références apparaissent plus générales ou plus éparses dans le cas français, ce qui peut s'expliquer par l'absence, chez les féministes de la monarchie de Juillet, d'engagement antiesclavagiste semblable à celui de leurs consœurs américaines — mais aussi anglaises. En revanche, le constat selon lequel les images et les représentations diffèrent selon qu'elles sont utilisées par les Américaines (en prise avec la réalité de l'esclavage) ou les Françaises (pour qui cette réalité manque de matérialité), n'est que rarement établi dans les études publiées à ce jour. L'approche nationale n'y invite guère. Quelques travaux récents permettent toutefois de combler certaines lacunes et d'ouvrir des perspectives. Citons notamment un colloque tenu à l'automne 2001 aux États-

³⁴² Voir par exemple K. Sklar, *op. cit.*, J. Yellin, *op. cit.* ou B. Hersh, *op. cit.*

Unis : y étaient abordées les relations transatlantiques sous le rapport du couple féminisme/abolitionnisme³⁴³.

Dans la mesure où l'analogie entre le statut de la femme et l'esclavage fait l'objet d'un consensus dans la recherche concernant les deux mouvements féministes, on n'insistera pas ici sur cette question. Suggérons toutefois deux réserves, à tout le moins deux aspects problématiques. Premièrement, si les études mentionnent fréquemment ce parallèle ou ce rapprochement, on peut néanmoins se demander dans quelle mesure la tendance historiographique reflète la réalité : le présupposé de la domination masculine incite en effet peut-être à souligner des tendances plus subtiles que les affirmations auxquelles elles ont donné lieu. En second lieu, il semble nécessaire de dépasser le simple constat généralement dressé par la recherche : signaler que l'esclavage a été abondamment utilisé dans la rhétorique de la dénonciation apparaît certes nécessaire, mais cela reste insuffisant lorsqu'il s'agit de comprendre et d'expliquer la situation particulière des femmes américaines et françaises entre 1830 et 1848, en quoi et comment elle est dénoncée par les féministes.

Parallèle entre les deux situations

Quant au parallèle proprement dit entre les luttes abolitionnistes des Américaines et l'implication des Françaises dans la question ouvrière, ceux qui suggèrent une similitude entre les deux cas soulignent l'analogie entre d'une part les saint-simoniennes ou les sociétaires pour qui le sort de la femme et celui de l'ouvrier sont des causes connexes et d'autre part les abolitionnistes américaines qui lient leur émancipation à celle des esclaves du Sud, et devront d'ailleurs redéfinir leur lutte et réorganiser leur mouvement après la guerre de Sécession, lorsque ces derniers obtiendront la liberté³⁴⁴ et le droit de vote³⁴⁵. Autrement dit, les féministes françaises et américaines non seulement s'initient aux pratiques associatives³⁴⁶, mais elles se trouvent aussi confrontées aux mêmes problèmes,

³⁴³ « Sisterhood and Slavery: Transatlantic Antislavery and Women's Rights », Third Annual Gilder Lehrman Center International Conference at Yale University, 25-28/10/2001. Programme et textes des interventions disponibles à : <http://www.yale.edu/glc/conference/index.htm> (dernière consultation le 09/04/2003)

³⁴⁴ Par le 13^e amendement.

³⁴⁵ Par le 15^e amendement.

³⁴⁶ Du moins à l'échelle nationale : il est évident que, quelle que soit la place des femmes dans les associations et les mouvances diverses, les activités et les pratiques sociales et culturelles diffèrent très sensiblement entre les courants français et américains.

ou encore affrontent les mêmes contradictions au sein de mouvements pourtant distincts³⁴⁷.

Il est également possible, dans cette hypothèse, de faire porter l'accent sur la naissance d'un courant féministe autonome à partir d'un ensemble de mouvements sociaux dominés par les hommes ; c'est le parti que prend Claire Moses lorsqu'elle suggère que le saint-simonisme des années 1830 peut se lire comme l'illustration de ce phénomène plus général, de la même façon que le féminisme américain issu de l'abolitionnisme — ou même, selon l'auteur, celui qui émerge du « *new left movement* » des années 1960³⁴⁸.

Notons enfin que les historiens qui se sont intéressés à la personnalité et à l'action de Flora Tristan n'ont pas manqué de souligner le rapprochement entre féminisme et socialisme dans les combats menés par cette figure cependant restée en marge du mouvement féministe *stricto sensu*³⁴⁹, rapprochement effectué d'un point de vue plus général dès les années 1920 par Marguerite Thibert³⁵⁰.

Absence de parallèle

Au contraire, les études qui ne rapprochent pas l'engagement antiesclavagiste et les luttes ouvrières insistent plutôt sur le fait que les membres des sociétés abolitionnistes poursuivent un nombre limité d'objectifs concrets bien déterminés (ces sociétés disparaissent en tant que telles avec le vote des amendements 13 et 15), alors que les militantes françaises ne visent pas à l'émancipation de l'ouvrier ou à celle de la femme en particulier : leur but relève d'une conception des choses plus large, plus englobante, puisqu'il ne s'agit de rien de moins que de libérer l'humanité tout entière, les femmes et les ouvriers n'étant que des composants parmi d'autres de cette humanité. Si l'on privilégie cette interprétation, qui ne se trouve d'ailleurs guère explicitement posée dans les travaux sur le féminisme, il faut se demander sur quoi elle est fondée. Les deux éléments d'explication qui semblent à première vue les plus plausibles relèvent de l'histoire (la Révolution américaine est une révolution

³⁴⁷ Voir par exemple Bonnie Anderson, *Joyous Greetings...*, *op. cit.* : l'auteur présente le socialisme et l'abolitionnisme comme deux mouvements traversés par le même type de questionnements vis-à-vis des femmes. Elle souligne également la portée internationale de ces deux doctrines.

³⁴⁸ C. Moses, « Saint-Simonian Men/Saint-Simonian Women... », *op. cit.*, p. 240.

³⁴⁹ Voir par exemple Jean Baelen, *La Vie de Flora Tristan. Socialisme et féminisme au 19e siècle*, Paris, Seuil, 1972.

³⁵⁰ M. Thibert, *op. cit.*

terminée et approuvée par la population, il n'y a plus lieu de libérer l'humanité, ce qui n'est pas le cas en France) et de l'anthropologie (l'universalisme des Françaises les conduirait à généraliser la libération de la femme ou de l'ouvrier à l'ensemble des humains ; fondamentalement opposées à une logique utilitariste, elles seraient par ailleurs incapables « d'acquérir leurs libertés par morceaux³⁵¹ »).

Tentative de synthèse

On voudrait proposer ici une autre analyse, à savoir une hypothèse qui intègre la ressemblance de forme et la différence de fond. À première vue en effet, les similitudes apparaissent indéniables entre les Américaines et l'engagement abolitionnisme d'une part, les Françaises et l'implication dans le mouvement socialiste utopique d'autre part : les femmes se trouvent au contact du même type d'entourage, elles acquièrent dans les deux cas une formation à l'action associative, voire sont confrontées à des problèmes internes semblables, au premier rang desquels la réticence ou l'hostilité de certains hommes à leur participation. Toutefois, un examen plus approfondi révèle des disparités importantes : notamment, les saint-simoniennes sont ouvrières, elles appartiennent à la même classe socio-économique que les prolétaires pour lesquels elles réclament également l'affranchissement, alors que les militantes abolitionnistes n'ont *a priori* rien en commun avec les esclaves dont elles demandent la libération : bourgeoises blanches, protestantes et éduquées, elles estiment faire, ou du moins pouvoir faire, pleinement partie de la République et la société américaine les invite à considérer les esclaves non comme des égaux, mais comme des inférieurs.

En effet, même si la situation n'est sans doute pas vraie pour chacune des féministes abolitionnistes considérée personnellement, dans la mesure où, aux États-Unis, la société voit dans l'esclave le « sous-homme » (ou le « non-homme »), il a également ce statut, globalement, pour les militantes. Pour les Françaises, au contraire, s'il existe une catégorie de « sous-hommes », cette catégorie ne peut être composée de travailleurs : l'ouvrier est leur compagnon, au moins leur égal, il est même parfois leur mari — et à ce titre leur supérieur.

³⁵¹ M. Ozouf, *op. cit.*, p. 379.

En fin de compte, même si le féminisme français prend son essor au sein de mouvements socialistes soucieux de la question ouvrière et que le féminisme américain se structure à partir des associations abolitionnistes, il existe une différence fondamentale entre les deux situations. En France, les prolétaires ne sont pas des inférieurs pour les féministes, qui partagent pleinement leur sort et accompagnent leurs luttes. Aux États-Unis, la simple éventualité que soient intégrés à la sphère des égaux, en l'occurrence civile et par la suite civique, des êtres que les femmes dans leur ensemble, à l'échelle de la société nationale, estiment inférieurs à elles (même si, répétons-le, elles ne défendent pas personnellement cette distinction) les dérange et contribue à leur faire prendre conscience d'une injustice à leur égard. Les historiens s'accordent pour dire que les Américaines, en militant pour l'émancipation des esclaves, ont pris conscience, par analogie, de leur situation ; quelle que soit l'exactitude de cette analyse, on suggère ici de la dépasser : les Américaines, en militant pour l'émancipation des esclaves, semblent avoir surtout pris conscience du fait que des êtres qui leur étaient fondamentalement inférieurs risquaient, du fait même de luttes réformatrices dans lesquelles elles-mêmes étaient engagées, de leur devenir supérieurs. On perçoit aisément ce que cette situation a de potentiellement intolérable, partant le développement concomitant du féminisme et de l'abolitionnisme.

Le rôle des femmes / les besoins des hommes

Les considérations dont on se propose de faire état ici ne sont certes pas directement liées au féminisme, mais d'une part elles donnent peut-être l'occasion d'illustrer, dans une certaine mesure, une forme d'opposition aux objectifs visés par les militantes et de comprendre contre quoi les femmes sont amenées à réagir, voire à lutter ; d'autre part, elles permettent de replacer le féminisme dans un contexte général, partant de saisir, on l'espère, une partie des répercussions du mouvement féministe dans la société considérée dans son ensemble.

Certaines historiennes, telles Barbara Berg pour les États-Unis³⁵² ou Michèle Riot-Sarcey pour la France, ont avancé que le traitement dont les femmes étaient l'objet permit aux hommes, notamment à ceux issus des classes sociales

³⁵² B. Berg, *op. cit.* (voir pp. 263-264 pour un aperçu général concernant cette question).

défavorisées et fort instables durant le premier XIXe siècle (nouveaux citadins des centres industriels américains, ouvriers de Paris ou de Lyon), de se constituer en groupe unifié. Selon ces analyses, on observe un phénomène comparable à celui qui touche les Noirs aux États-Unis, celui de « groupe émissaire » qui permet l'unification de ceux qui n'en sont pas membres.

En effet, Michèle Riot-Sarcey analyse ainsi la situation au milieu des années 1830 des féministes issues du saint-simonisme :

Nécessité présente pour les femmes, la liberté engendre un mouvement d'émancipation qui déstabilise les positions acquises et menace les pouvoirs tutélaires. Cette liberté devient incompatible avec les pratiques de domination qui perdurent. Le pouvoir des saint-simoniens n'est pas seul en cause, c'est toute une conception de l'ordre social qui est ici en jeu : l'émancipation du peuple et des femmes était d'actualité en ces années 1830-1835, mais seule la femme libre focalise les oppositions. La liberté de l'homme est en formation, le citoyen futur commence à prendre forme ; sa figure se modèle sur celle des libéraux représentants du peuple dont dépend la liberté des autres. L'homme du peuple, pour assimiler l'ordre politique proposé, doit pouvoir s'identifier à ce modèle : la dépendance des femmes est la médiation nécessaire et suffisante pour que se rassemblent, dans l'espace public — toutes catégories sociales confondues —, des individus semblables entre eux³⁵³.

Cette hypothèse³⁵⁴, selon laquelle les femmes permettent l'unité nationale masculine, présente un curieux parallèle avec l'analyse que propose Emmanuel Todd concernant le rôle intégrateur tenu (malgré eux et contre eux) par les Noirs aux États-Unis³⁵⁵ : lorsque « la notion de non-égalité des frères et des hommes existe *a priori* », comme c'est le cas dans le système anthropologique américain, « elle doit se fixer sur un groupe humain quelconque³⁵⁶ », et contribue à créer par contrecoup les conditions favorables à l'assimilation des autres groupes à première vue différents du modèle dominant. Mais au bout du compte, il n'en reste pas moins qu'« un être au moins doit jouer le rôle de l'homme différent,

³⁵³ M. Riot-Sarcey, *De la liberté des femmes...*, *op. cit.*, pp. 25-26.

³⁵⁴ L'auteur la reprend d'ailleurs ultérieurement, par exemple dans *La Démocratie à l'épreuve des femmes...*, *op. cit.*

³⁵⁵ E. Todd, *Le Destin des immigrés...*, *op. cit.*, pp. 92-93 notamment.

³⁵⁶ *Ibid.*, p. 92.

puisque la mentalité différentialiste *a priori* l'exige : [aux États-Unis] les Noirs seront ce groupe³⁵⁷. »

Différentialisme enfantinien

Il peut sembler périlleux, de prime abord, d'appliquer ce modèle différentialiste à la société française, de type « égalitaire », notamment dans le Bassin parisien. Cependant, si l'on veut prendre en compte la remarque de Michèle Riot-Sarcey, on peut penser que, dans cette classification où l'apparence (le sexe de l'individu) prime l'essence (l'« humanité » des êtres), ce sont moins les militantes que les structures qui les accueillent qui importent. Et en effet, certains historiens ont avancé que la doctrine telle que l'avait adaptée Enfantin révélait une crainte des éventuelles dérives révolutionnaires de l'individualisme jacobin ou républicain, de sa violence potentielle, et par conséquent rejetait toute forme d'individualisme radical pour lui préférer l'association fondée sur l'harmonie, celle-ci concernant tant les classes que les sexes³⁵⁸. Dans ce contexte, il n'est pas impossible pour les saint-simoniens de voir dans les femmes, plus ou moins consciemment, le groupe différent *a priori* qui produit la notion d'égalité masculine et permet l'assimilation des classes sociales jusque-là écartées. En cela, les femmes françaises et les esclaves (noirs) américains non seulement partageraient un statut similaire, mais se trouveraient aussi considérés de la même manière par les membres dominants de leur entourage, dans un contexte différentialiste non seulement aux États-Unis mais aussi dans l'école saint-simonienne telle qu'elle existe sous la direction d'Enfantin.

Soulignons en effet que les différends idéologiques traversent l'école jusqu'à la fin des années 1820 — la controverse entre Buchez et Enfantin prend fin en 1829, lorsque le départ du premier laisse triompher les conceptions de celui qui deviendra le pape de la religion nouvelle :

Buchez's feminism derived from French Revolutionary radicalism and its politics of individual rights. Like feminists of that earlier period [...] Buchez believed that individuals of both sexes were born similar in capacity and character and he ascribed male/female differences to socialization and education. In contrast, Enfantin's feminism derived from the new socialism which rejected radical individualism in favor of a harmonious association of

³⁵⁷ *Ibid.*, p. 93.

³⁵⁸ C. Moses, « Saint-Simonian Men/Saint-Simonian Women... », *op. cit.*, p. 244.

differentiated classes, and now sexes. Jacobin or radical republican politics, according to Saint-Simonians, led ultimately to war and terror, and the French Revolution's espousal of individual rights masked a policy of rapacity, greed, and entrenched inequality. A politics of individualism, and finally, « politics » itself, were all equated with conflict and therefore with « brute force ». Only religion, not politics, and the association of differentiated classes and sexes, not *individual* equality, favored the full equality of women and workers³⁵⁹.

Alors que Buchez semble incarner la position de l'homme universel et soutenir les conceptions qui découlent de sa conception des choses, Enfantin défend ainsi une position à première vue plus complexe : selon l'analyse de Claire Moses, il n'y aurait pas pour lui d'égalité des individus entre eux, mais une sorte d'intégration de tous dans un ensemble unifié sous une autorité supérieure, transcendante. Sans vouloir multiplier ou systématiser à l'extrême les explications d'ordre anthropologique, on peut néanmoins observer que la conception des relations entre individus qui caractérise les positions d'Enfantin se rapproche du différentialisme souche tel qu'on le trouve par exemple en Allemagne, mais aussi dans certaines régions périphériques françaises : ce système croit en effet à la fois à l'inégalité des êtres et à l'unité du groupe. Il se trouve donc fondamentalement confronté à un « conflit latent entre perception de différences irréductibles et aspiration à l'unité³⁶⁰ » ; or une contradiction de ce type semble bien traverser l'école saint-simonienne. On peut donc émettre l'hypothèse selon laquelle dans le féminisme français, globalement de type universaliste, se retrouveraient des composantes différentialistes, dues à la doctrine enfantinienne — de laquelle les femmes se détachent cependant dès le début des années 1830. Plus précisément, dans le cas de la comparaison franco-américaine, sur l'opposition fondamentale « universalisme (français du Bassin parisien) / différentialisme (américain) », se grefferait également une subdivision entre le différentialisme américain de type libéral et un différentialisme saint-simonien de type autoritaire.

En fin de compte, l'hypothèse formulée par Michèle Riot-Sarcey pour la France et Barbara Berg pour les États-Unis paraît justifiable dans le cas d'une société de type différentialiste cherchant un « groupe émissaire » susceptible de

³⁵⁹ *Idem.* Souligné par l'auteur.

³⁶⁰ E. Todd, *Le Destin des immigrés...*, op. cit., p. 160.

canaliser son besoin « séparatiste ». En ce qui concerne les ouvriers américains installés depuis peu dans les villes du Nord de l'Union, l'absence de Noirs visibles à leur contact direct (dès les années 1830, les « libres de couleur » ont tendance à vivre dans des quartiers distincts, même s'il ne s'agit pas encore de ghettos comparables à ceux qui se mettront en place après la guerre de Sécession) peut avoir contribué à fixer la différence sur les femmes, groupe qu'en revanche ils côtoient quotidiennement. Quant à la France, l'hypothèse, une fois replacée dans le cadre du saint-simonisme enfantinien, ne semble pas incongrue ; soulignons cependant que ce cadre est celui des toutes premières années du féminisme, les militantes saint-simoniennes tendant à s'éloigner du mouvement dès l'anathème prononcé par Enfantin. En dernière analyse, l'hypothèse semble valide pour une période moins durable en France qu'aux États-Unis.

Religion

Les historiens n'ignorent pas le rôle important joué par la religion dans la formation du féminisme en France et aux États-Unis. Cependant, ils en rendent compte de manière distincte selon le pays, ce qui invite à adopter ici une approche séparée.

Aux États-Unis

Dans le cas américain, l'accent est mis sur l'importance du facteur religieux en général, à savoir l'influence du Second Grand Réveil (*Second Great Awakening*) et de l'évangélisme, auquel les femmes adhèrent en nombre et plus massivement que les hommes³⁶¹. Barbara Welter souligne ainsi la féminisation de la religion³⁶², le Christ incarnant désormais des vertus traditionnellement féminines telles que l'amour, la miséricorde ou le sacrifice³⁶³. Sara Evans analyse les conséquences du renouveau³⁶⁴ ; elle signale par exemple que le simple fait de prier en public marquait pour les femmes « un premier pas dans leur volonté d'agir en conformité avec leurs croyances, et en se passant de l'approbation des autorités masculines³⁶⁵ ». De manière plus détaillée, les historiens notent le

³⁶¹ Le rapport de convertis est estimé à 3/2 en faveur des femmes.

³⁶² B. Welter, *op. cit.*, « The Feminization of American Religion: 1800-1860 », chap. VI, pp. 83-102.

³⁶³ *Ibid.*, p. 88.

³⁶⁴ S. Evans, *op. cit.*, notamment pp. 120-123.

³⁶⁵ *Ibid.*, p. 121.

recours à la Bible pour justifier l'égalité des sexes³⁶⁶, soulignent le caractère de volontarisme individuel essentiel dans la doctrine évangélique³⁶⁷, rappellent le rôle important joué par les femmes dans certaines sectes, notamment parmi les Quakers, ces derniers offrant un cadre favorable à l'expression publique des femmes, à leur prise de parole devant des assemblées mixtes³⁶⁸, à leur réflexion, à leur relative indépendance dans le mariage³⁶⁹. D'un point de vue plus général, si le rôle de la sociabilité religieuse est parfois mentionné³⁷⁰, en revanche le poids du facteur religieux dans l'adhésion aux mouvements de la réforme n'est le plus souvent souligné qu'à propos des sociétés de bienfaisance (éléments de ce que les historiens appellent le *Benevolent Empire*), guère en ce qui concerne les associations antiesclavagistes³⁷¹.

En France

Pour la France, c'est avant tout la prééminence d'une sensibilité religieuse forte au sein du courant saint-simonien qui est mise en avant : les historiens relèvent ainsi, au point de vue général, l'importance du religieux dans la doctrine, tout en soulignant que, bien plus que l'individualisation, c'est la complémentarité qui s'impose ici comme l'élément caractéristique. Le mythe de la « Femme-Messie » a également retenu l'attention de la recherche³⁷². Enfin, il n'est pas rare que la religiosité spécifique aux militantes, dont le discours abonde en appels à Dieu, donne lieu à des analyses : Michèle Riot-Sarcey souligne ainsi que pour les trois figures dont elle décrit le parcours, à savoir Deroin, Véret et

³⁶⁶ Voir par exemple les ouvrages de Gerda Lerner, dont une partie de la recherche porte sur les sœurs Grimké, pour des illustrations de l'utilisation de la Bible dans la rhétorique féministe (Gerda Lerner, *The Grimké Sisters from South Carolina: Pioneers for Woman's Rights and Abolition*, New York, Oxford UP, 1988).

³⁶⁷ B. Welter, *op. cit.*, p. 102 et *passim*.

³⁶⁸ Alors décrites comme des lieux où règne la « promiscuité » (*promiscuous assemblies*).

³⁶⁹ Ce fait est fréquemment souligné à titre de précision contextuelle, par exemple lorsque les importantes activités de Lucretia Mott sont évoquées. Plus généralement sur les relations entre féminisme américain et quakerisme, voir Margaret Hope Bacon, *Mothers of Feminism: The Story of Quaker Women in America*, New York, Harper and Row, 1989.

³⁷⁰ B. Welter, *op. cit.* ; Nancy Hewitt souligne également, pour la ville de Rochester, l'importance, dans les premières organisations de femmes, du facteur religieux et des réseaux humains afférents ; né dans les années 1820, ce phénomène contribue à la création d'un courant féministe (N. Hewitt, *op. cit.*).

³⁷¹ Notons cependant que les travaux de Nancy Hardesty qui soulignent le lien entre revivalisme et féminisme. Voir notamment *Your Daughters Shall Prophesy* : « [the book] and suggests some correlates of Finneyite revivalism that seem to have been conducive to widening woman's sphere, factors from which some women derived inspiration in their quest for expanded roles and equal rights. » (Nancy A. Hardesty, *Your Daughters Shall Prophesy : Revivalism and Feminism in the Age of Finney*, Brooklyn, Carlson Pub., 1991)

³⁷² M. T. Bulciolu, *op. cit.*

Niboyet, qui « sont restées profondément croyantes », Dieu constitue, de diverses manières, « l'ultime recours³⁷³ ». Évelyne Sullerot rappelle quant à elle l'importance dans la presse féministe des années 1830, en l'occurrence à propos de *La Gazette des femmes*, de « ce sentiment du religieux qui a imprégné toutes les tentatives socialistes de la Restauration ou de la monarchie de Juillet, et qui baignera encore la Révolution de 1848³⁷⁴ ».

Par ailleurs, les manifestations religieuses plus spécifiques de la part de certaines féministes n'ont pas été négligées, par exemple chez Flora Tristan, son usage du terme « Dieux » n'ayant pas manqué d'être relevé et parfois commenté.

Portée du féminisme

Quand on s'intéresse aux réalisations du féminisme, à ses acquis, la question de son importance, de sa portée, de son « efficacité », se trouve rapidement posée, avec son inévitable corollaire qui conclut généralement à l'« impuissance » de la doctrine — à obtenir le droit de vote par exemple. Notons dès à présent que ces débats tournent parfois au procès dans les études féministes, notamment en ce qui concerne l'année 1848 en France — ainsi, pour avoir refusé une investiture électorale qu'elle jugeait au moins prématurée, George Sand se voit-elle accusée des pires formes de forfaiture vis-à-vis de ses congénères féminines ; quant aux législateurs, il est rare qu'ils ne soient pas incriminés pour mauvaise foi, hypocrisie et comportement machiste.

Exemple type : la question du vote

Peu de travaux consacrés au féminisme proposent une comparaison approfondie entre France et États-Unis, bien qu'il ne soit pas rare de trouver des remarques comparatives dans les études réalisées dans une optique nationale. Or, la plupart concernent la question du vote, sujet plus étudié, du moins plus fréquemment mentionné que les autres. Par ailleurs, de très nombreux historiens abordent ce thème à un moment ou à un autre de leur recherche, quel que soit le pays sur lequel porte celle-ci. Plusieurs raisons peuvent être avancées pour expliquer cet intérêt : d'abord, le féminisme américain est souvent assimilé au

³⁷³ M. Riot-Sarcey, *La Démocratie à l'épreuve des femmes...*, *op. cit.*, pp. 116-118.

³⁷⁴ É. Sullerot, *op. cit.*, p. 202.

Woman's Rights Movement dont la principale revendication, selon les travaux publiés sur le sujet depuis le XIXe siècle, touche au suffrage ; une comparaison de ce mouvement avec les courants existant dans d'autres pays invite nécessairement à centrer les analyses sur le vote. De plus, le droit de vote tient de l'objectif concret, la date de son obtention, puisque la mesure est désormais partout acquise, permettant aux historiens de comparer les résultats, éventuellement en décernant au passage blâmes et satisfecit aux divers protagonistes ; l'échelle chronologique, dans son apparente objectivité, permet de donner un dehors de légitimité à des catégorisations normatives parfois faciles. Enfin, l'accès au suffrage est une question qui peut apparaître intemporelle et dont, semble-t-il, les développements au XXe siècle ne laissent pas d'intriguer : qu'en France, « patrie des droits de l'homme », un droit à première vue aussi fondamental que celui de voter n'ait été étendu aux femmes qu'en 1944 constitue une anomalie choquante, non seulement par comparaison avec d'autres pays occidentaux, mais aussi parce que ce passé n'est pas encore si éloigné que les historiens actuels ne connaissent des femmes qui avaient de beaucoup dépassé 21 ans la première fois qu'elles ont pu se rendre aux urnes.

Brefs rappels historiques

Sous la monarchie de Juillet proprement dite, alors que « la réforme » désigne avant tout le mouvement en faveur de la réforme électorale, les féministes ne revendiquent pas l'accès aux urnes pour les femmes. Au printemps 1848 cependant, après qu'est instauré le suffrage universel³⁷⁵, une minorité de Françaises réclame le droit de vote féminin. Elles proposent la candidature de George Sand aux législatives, cette dernière déclinant froidement, avançant pour motif principal que les droits civiques ne sauraient précéder les droits civils.

Aux États-Unis, où le suffrage universel (celui des hommes blancs) est acquis au début du XIXe siècle, la question du vote des adhérentes commence à se poser dès la fin des années 1830 et les années 1840, dans le cadre des associations les plus radicales du pays, telle l'*American Anti-Slavery Society*. Il faut toutefois attendre 1848 pour que cette demande prenne une dimension nationale et devienne une revendication clairement défendue par les féministes,

³⁷⁵ Rappelons que ce n'est qu'à la fin du siècle suivant que l'on commence à ajouter des guillemets à l'expression ou à y adjoindre l'adjectif « masculin » (mentionné par exemple par Francis Démier, *La France du XIXe siècle, 1814-1914*, Paris, Seuil, Points Histoire, 2000, p. 216).

à partir de son inscription dans la *Declaration of Sentiments* de Seneca Falls. Rappelons encore qu'il s'agit du point initialement le plus contesté : l'article sur le droit de vote est adopté à une seule voix de majorité lors de l'approbation du manifeste, alors que tous les autres recueillent l'unanimité. Néanmoins, cette revendication deviendra rapidement prépondérante, voire emblématique, au sein du *Woman's Rights Movement*.

Analyses classiques

Dans les deux pays, l'historiographie traditionnelle relève l'inégalité de traitement entre hommes et femmes, elle condamne cette injustice et en rend compte à l'aide de différents arguments. Si certaines études reprennent quelques motifs invoqués à l'époque pour refuser le suffrage aux femmes (par exemple, pour la France, les femmes se voient barrer l'accès aux urnes parce que, insuffisamment éduquées, elles se trouvent sous l'influence de la religion ; ou encore, dans le cas des États-Unis, parce que l'urgence concerne les Noirs), pratiquement toutes avancent comme raison principale sinon unique que les hommes, habitués à dominer les femmes, entendaient garder ces dernières dans une position subalterne, les enfermer dans la sphère privée, les confiner dans la famille — ce à quoi s'ajoute une mauvaise foi manifeste aux yeux de la plupart des historiens.

Plus ou moins directement, les interprétations classiques tirent des conclusions semblables : les militantes suffragistes sont louées pour la fermeté dont elles font preuve dans leurs combats désespérés et les traîtres démasqués : dans le cas français, George Sand pour la fin de non-recevoir qu'elle oppose à celles qui souhaitent la présenter aux élections, les abolitionnistes américains d'après-guerre, tel Wendell Phillips, pour privilégier les anciens esclaves (le moment a été appelé « *negro's hour* ») et s'attacher à la Reconstruction plutôt qu'aux revendications du *Woman's Rights Movement*.

Question commune

Les historiennes se retrouvent encore sur un point de stratégie qu'elles relèvent et exposent d'autant plus volontiers que son actualité perdure. Il n'est pas rare que soit présentée, comme un paradoxe, la question de l'« identité (collective) féminine » : les féministes doivent-elles exprimer leurs

revendications « en tant que femmes » ou « en tant qu'humains »³⁷⁶ ? S'il est effectivement essentiel de comprendre au nom de quoi les féministes réclament leur intégration dans la sphère politique, en revanche sortir cette question hors de son contexte et la circonscrire au milieu féministe ne paraît pas susceptible d'éclairer pleinement le débat.

Problèmes d'interprétation et analyses critiques

En ce qui concerne les faits, la situation en 1848 est la suivante : d'une part, le suffrage universel est en vigueur, en France comme aux États-Unis ; d'autre part, les femmes ne votent pas. On vient de voir que pratiquement toutes les recherches voient dans cette situation un paradoxe et un indice de la mauvaise foi d'hommes politiques et de législateurs machistes.

Cette interprétation, pour recueillir un consensus quasi unanime, n'en pose pas moins un problème fondamental. En effet, elle présuppose l'invariance, dans le temps et l'espace, de la notion d'universel. Or, on a suggéré, précisément, qu'il convient d'utiliser avec précaution cette notion sujette à variations³⁷⁷.

C'est l'un des soucis affichés par les travaux d'Anne Verjus pour la France durant la période 1789-1848³⁷⁸ : y est interrogée la distance entre notre propre conception de l'universalité et celle des constituants de l'époque, dont les définitions de cette notion, « quoique multiples et contradictoires, restent *systématiquement circonscrites à l'intérieur de la communauté de tous les hommes majeurs de nationalité française, domestiques et indigents compris*³⁷⁹ ». Démonstration (solide et convaincante) est faite de l'idée que, dans le cadre d'une approche par la famille, nécessaire car l'individu ne constitue pas, à la fin du XVIII^e siècle et au début du suivant, l'unité au travers de laquelle la société est appréhendée et à partir de laquelle elle s'organise, la différence de sexe n'apparaît pas comme une catégorie susceptible d'expliquer la citoyenneté des femmes. Entre les deux révolutions, dont la première donne le vote au « pater familias » et la seconde à l'« homme viril », la conception de l'individu politique qui prévaut n'est pas sexuellement neutre : le citoyen, c'est l'homme, figure qui

³⁷⁶ À ce propos, voir par exemple Ch. Planté, *op. cit.*, pp. 91-93.

³⁷⁷ Voir *supra*, pp. 324-325 et *passim*.

³⁷⁸ Voir A. Verjus, « Les femmes, épouses et mères de citoyens... », *op. cit.*, et *Le Cens de la famille...*, *op. cit.*

³⁷⁹ A. Verjus, « Les femmes, épouses et mères de citoyens... », *op. cit.*, chap. V, « L'universalité des citoyens : une rupture sans précédent ». Souligné par l'auteur.

sert de base à la notion d'universalité. Concernant l'attitude de George Sand en 1848, Anne Verjus replace son refus de soutenir les revendications en faveur du vote féminin dans la perspective du caractère variable qui caractérise la définition du citoyen chef de famille telle qu'elle prévaut à l'époque ; elle montre ainsi que la position de Sand, motivée par la différence juridique entre hommes et femmes, se fait « au nom de l'indépendance, condition de la volonté individuelle, fondement de la conception individualiste moderne de la citoyenneté », et non en raison de la dualité des sexes³⁸⁰. Dans cette perspective, il n'y a pas lieu d'être troublé par le non-vote des femmes en 1848 : à l'époque, les Français, bien qu'ils ne soient pas dupes de cette non-inclusion (dont l'éventualité relève de la « métaphysique », selon le mot de Louis Blanc³⁸¹), ont bien le sentiment d'atteindre l'universalité la plus grande possible. Le décret de mars instaure effectivement le suffrage universel, dans la mesure où celui-ci « est atteint lorsque tous les citoyens peuvent l'exercer : [...] que, depuis, l'on ait pris comme communauté de référence celle des adultes indépendamment de leur appartenance sexuelle ne change rien à la vérité du propos tel qu'il est énoncé pour cette époque³⁸² ».

Les revendications exprimées par certaines féministes surgissent en raison de deux facteurs principaux conjoints : sur le plan événementiel et ponctuel, le décret du 5 mars étend le suffrage bien au-delà de tous les chefs de famille, puisqu'il accorde le droit de vote à tous les hommes âgés de plus de 21 ans, y compris les employés de maison, qui jusqu'alors étaient considérés comme membres de la cellule familiale, idéal-type de l'organisation des individus dans la société et source de l'autorité politique individuelle depuis la Révolution ; cela a pour effet de bouleverser les rapports hiérarchiques sur lesquels était fondée la société de l'époque : si l'épouse peut accepter que son mari vote à sa place, en revanche il y a quelque injustice à ce que le domestique le fasse pour la maîtresse de maison. Par ailleurs, la perception des femmes, en cours d'évolution, bascule à cette occasion : que tous les hommes adultes, considérés séparément, accèdent au suffrage contribue à modifier la vision de la société et de ses membres, qui deviennent des individus distincts, femmes comprises. Cela

³⁸⁰ A. Verjus, « Le suffrage universel, le chef de famille et la question de l'exclusion des femmes en 1848 », *op. cit.*, p. 408.

³⁸¹ Louis Blanc, cité dans A. Verjus, « Les femmes, épouses et mères de citoyens... », *op. cit.*, chap. V.

³⁸² A. Verjus, « Les femmes, épouses et mères de citoyens... », *op. cit.*, conclusion.

étant, en période révolutionnaire, le pragmatisme l'emporte souvent sur la pédagogie à l'égard des contemporains, qui demande temps et disponibilité ; si les féministes réclament le vote, c'est avant tout en utilisant des arguments de type sexualiste.

Il ne semble pas exister de publications similaires concernant les États-Unis, malgré le souhait exprimé par certains historiens de replacer la revendication du vote pour les femmes dans un contexte global prenant en compte le caractère historique de cette demande³⁸³. L'accession des Noirs au suffrage intervenant nettement au-delà des bornes chronologiques du présent travail, il est *a priori* possible qu'une telle analyse, si elle existe, ait échappé aux recherches bibliographiques menées dans ce cadre. Notons toutefois que d'une part, une telle étude paraît assez improbable au vu des publications actuelles, d'autre part, il n'est pas certain qu'elle trouverait sa place et aurait de l'écho dans le consensus ambiant. Pourtant, la situation des femmes en 1830 apparaissant assez similaire aux États-Unis à ce qu'elle est en France, il ne semble pas totalement absurde de suggérer un parallèle concernant la question du vote des femmes. Il serait à tout le moins intéressant d'explorer cette piste de recherche.

Situation de la recherche

À l'issue de cet état des lieux historiographique, on peut confirmer l'existence d'une forte tendance au consensus parmi la recherche sur le féminisme, mais également identifier un certain nombre de sujets qui posent problème.

Consensus

Ce tour d'horizon historiographique permet de vérifier ce qu'on avait déjà suggéré, à savoir qu'un large accord domine les études existantes : les travaux marqués par l'idéologie féministe, majoritaires dans l'historiographie du féminisme, en ce qui concerne la France comme dans le cas américain, ne présentent en effet pas de contradictions majeures entre eux ; en outre, les

³⁸³ Notamment N. Isenberg, *op. cit.* ; Barbara Berg émettait déjà le même vœu dix années plus tôt (B. Berg, *op. cit.*), mais la portée de son interprétation concernant l'origine du féminisme, en totale opposition avec les travaux antérieurs, semble avoir quelque peu affaibli ce souhait.

publications récentes, dans leur grande majorité, ne remettent guère en question le cadre classique et les présupposés qui lui sont attachés. Elles élargissent le sujet plutôt qu'elles n'interrogent les fondements de la recherche. Il est certain que, malgré le caractère pionnier de quelques travaux désormais anciens³⁸⁴, l'histoire du féminisme reste un domaine relativement récent, surtout en ce qui concerne la première moitié du XIXe siècle, et que les défrichements extensifs ont été nécessaires.

Quoi qu'il en soit, dans l'état actuel des connaissances, on préfère ici parler de consensus, indéniable, plutôt que d'acquis, dans la mesure où on se propose, en analysant les sources, d'interroger, voire de réfuter une partie de ce consensus — qu'il devient donc délicat de qualifier d'acquis, quoiqu'il ne soit bien entendu pas question de dénigrer en bloc les recherches menées depuis plusieurs décennies et les conclusions auxquelles elles ont permis d'aboutir.

Hypothèses

On se propose d'analyser les sources concernant le féminisme en appliquant quelques nouvelles orientations aux cadres traditionnels de la recherche. D'abord, on souhaite ne pas considérer acquis le présupposé de la domination masculine telle que celle-ci a été définie et utilisée par le féminisme du dernier quart du XXe siècle. Autrement dit, on pense qu'il est périlleux d'appliquer une grille d'analyse fondée sur cette notion de manière indifférenciée, à toutes les sociétés, en tous temps et en tous lieux, et que ce risque invite à utiliser d'autres cadres d'études. En cela, on suit d'ailleurs ce que préconise une partie de la recherche féministe³⁸⁵, bien que ces recommandations soient souvent restées lettre morte.

Dans les analyses qui suivent, on s'attache à tenir compte d'autres couples que la paire « homme/femme ». On s'intéresse tout particulièrement à l'analogie établie tant en France qu'aux États-Unis entre l'esclave et son maître d'une part, la femme et l'homme d'autre part. À partir des pistes de recherche suggérées

³⁸⁴ Surtout du côté français, que l'on songe seulement aux recherches menées dès les premières années du XXe siècle, notamment par Léon Abensour (*Le Féminisme pendant le règne de Louis-Philippe*, s. l., s. n., 1908), ou durant l'entre-deux-guerres par Marguerite Thibert (*op. cit.*).

³⁸⁵ Voir par exemple Cécile Dauphin, Arlette Farge, Geneviève Fraisse, Christiane Klapisch-Zuber, Rose-Marie Lagrave, Michelle Perrot, Pierrette Pézsert, Yannick Ripa, Pauline Schmitt-Pandel et Danièle Voldman, « Women's Culture and Women's Power: Issues in French Women's History », dans Joan Wallach Scott (ed.), *Feminism & History*, Oxford Readings in feminism, New York, Oxford UP, 1996, pp. 568-596.

précédemment, l'hypothèse qui guide le travail réalisé sur cette question particulière est la suivante : bien que les Américaines et les Françaises utilisent le même procédé rhétorique, ce dernier, au-delà de l'argument idéologique assez similaire dans les deux situations, ne joue pas le même rôle selon le cadre national dans lequel il est utilisé ; notamment, alors qu'en France elle reste limitée, l'analogie offre aux féministes des États-Unis un outil puissant, susceptible de stabiliser le rapport entre femmes et Noirs, partant de définir une valeur, un seuil dont le dépassement dévoile l'évidence d'un traitement injuste à l'égard des femmes.

Plus généralement, on se demande en quoi les facteurs de type religieux (par exemple la dimension individuelle de l'évangélisme protestant en regard du caractère organique du saint-simonisme), de type politique (notamment en ce qui concerne la question du vote) et de type socio-économique (tels les rapprochements de classes parmi les femmes ou la sympathie avec le monde ouvrier) permettent d'identifier et d'expliquer des spécificités nationales et de déceler des similitudes entre les féminismes français et américain.

Analyse comparée des sources

Les sources qu'on se propose de comparer ici sont de nature diverse : livres, opuscules, articles de journaux, correspondances plus ou moins explicitement destinées à la publication, discours, etc. En tout état de cause, il s'agit toujours de documents imprimés et d'accès relativement aisé. Comme précédemment pour l'abolitionnisme, et bien que le corpus potentiel apparaisse plus réduit pour ce sujet, on n'a pas cherché à dépouiller l'ensemble des sources disponibles. Cela est avant tout dû au fait qu'une démarche de ce type ne semblait pas nécessaire : d'une part, on a choisi de travailler sur le courant le plus visible et le plus représentatif du mouvement féministe aux États-Unis et en France ; d'autre part, les textes imprimés (y compris les microfilms et les documents numérisés) ne font pas défaut. Leur quantité permet de mener une étude comparative à partir d'un corpus certes réduit, mais assez large pour être représentatif. Soulignons par ailleurs qu'on peut regretter une relative uniformité, mais non s'en étonner : si ce sont toujours les mêmes noms d'auteurs qui reviennent, en France comme aux États-Unis, c'est que les féministes, entre 1830 et 1848, ne constituent encore qu'une très petite

minorité, et que seule une partie de cette petite minorité s'est exprimée de manière telle qu'on en trouve trace un siècle et demi plus tard.

À ce propos, l'apparente restriction du corpus permet de centrer l'étude des sources sur des textes significatifs : dans la mesure où relativement peu de pièces d'archives ont été conservées, on peut penser qu'il s'agit de documents qui dès les années de leur parution ont joué un rôle important dans le féminisme français ou américain³⁸⁶.

Contrairement à la manière dont on a procédé pour l'abolitionnisme, on n'a pas opéré ici de distinction entre les documents selon leur degré d'« officialité ». Aussi bien, une telle distinction aurait été impossible à mettre en place, car ni en France ni aux États-Unis il n'existe d'organisation féministe officielle antérieurement à la constitution du *Woman's Rights Movement*. Plus généralement, il n'existe pas à proprement parler de voix féministe autorisée avant 1848. Malgré tout, il reste possible de se fonder sur les voix les plus écoutées.

Constitution du corpus

C'est dans le cadre qu'on vient de décrire, qui impose de lui-même un certain nombre de limites, qu'on a sélectionné un ensemble de sources concernant d'une part le féminisme américain, d'autre part le féminisme français.

Le corpus américain

Commençons par souligner le déséquilibre qualitatif des deux corpus : alors qu'en France le féminisme naissant fonde ses propres titres de presse dès les années 1830, il n'existe pas de journaux féministes américains avant 1849, date à laquelle apparaît *The Lily*³⁸⁷, dont les préoccupations et le ton relèvent de l'idéologie féministe en dépit de son sous-titre assez spécialisé, qui annonce comme centres d'intérêt la tempérance et la littérature. Certes, une presse

³⁸⁶ Notons cependant, à l'inverse, que des pièces importantes ont été égarées ou détruites, tels des manuscrits de Jeanne Deroin : Adrien Ranvier, qui utilise ces pièces en 1907 (Adrien Ranvier, « Une féministe de 1848 : Jeanne Deroin », *Bulletin de la Société d'histoire de la révolution de 1848*, n°4, 1907-1908), compte parmi les derniers à les avoir consultées.

³⁸⁷ De janvier à décembre 1849, l'en-tête indique : *The Lily. A Monthly Journal, Devoted to Temperance and Literature* ; la publication se poursuit sous le titre *The Lily. A Ladies' Journal Devoted to Temperance and Literature*, de janvier 1850 à 1856. La publication, basée à Seneca Falls, est due à Amelia Bloomer (en coopération avec Anna C. Mattison durant les deux premiers mois).

féminine circule aux États-Unis, mais sans doute serait-il quelque peu abusif de la qualifier de féministe, y compris le *Godey's Magazine and Lady's Book*³⁸⁸, qui s'inscrit dans le mouvement en faveur de la réforme morale (*moral reform*). Lorsqu'elles écrivent dans la presse, les féministes américaines des années 1830 et 1840 le font dans des titres non spécifiquement féminins, tels les journaux réformateurs, notamment abolitionnistes. *The Liberator* constitue ainsi un excellent vecteur pour la doctrine féministe : un « *Ladies' Department* » y est rapidement ouvert, il n'est pas rare de lire des développements à la rubrique « *RIGHTS OF WOMAN*³⁸⁹ ». En outre, en 1838 le journal publie sans délai les réponses de Sarah Grimké à la lettre pastorale condamnant les agissements des deux sœurs oratrices ; cinq ans auparavant, Garrison reproduisait déjà dans ses colonnes les trois conférences publiques tenues à Boston par Maria Miller Stewart, militante noire qui fut sans doute la première Américaine à prendre la parole devant des assemblées mixtes.

En plus des journaux réformateurs distribués par exemple dans le cadre abolitionniste, les féministes trouvent aussi à s'exprimer par le biais de correspondances publiées et, pour certaines, de livres complets. Les lettres constituent un vecteur essentiel, très prisé par les Américaines de l'époque ; celles des sœurs Grimké, diffusées via divers canaux et parues en recueil l'année suivant leur composition, illustrent parfaitement ce phénomène. Afin d'analyser ces documents dans leur cadre historique, il est utile de leur adjoindre les prises de positions auxquelles ils réagissent³⁹⁰. Par ailleurs, certaines femmes de lettres ont contribué au débat sous forme d'ouvrages : on se référera donc aux livres et

³⁸⁸ *Godey's Magazine*, New York, 1830, paraît jusqu'en 1898 sous différents titres (*Godey's Magazine and Lady's Book*, *Godey's Lady's Book and Ladies' American Magazine*...) et en divers lieux.

³⁸⁹ Voir par exemple, dans le même numéro, le compte rendu d'un débat contradictoire du Boston Lyceum à l'Odeon et la publication de lettres de Sarah Grimké en réponse à l'attaque dont elle et sa sœur sont l'objet de la part du clergé établi (*The Liberator*, vol. VIII, n°2, 12/01/1838).

³⁹⁰ Par exemple celle de Catharine Beecher qui s'oppose à Angelina Grimké, lui annonçant d'emblée : « The object I have in view, is to present some reasons why it seems unwise and inexpedient for ladies of the non-slave-holding States to unite themselves in Abolition Societies; and thus, at the same time, to exhibit the inexpediency of the course you propose to adopt. » (Catharine E. Beecher, *Essay on Slavery and Abolitionism*, Philadelphie, Henry Perkins, 1837, <http://www.iath.virginia.edu/utc/abolitn/abesceba1t.html>, dernière consultation le 03/10/2002)

opuscules de Margaret Fuller³⁹¹ ou aux écrits de Lydia Maria Child sur l'esclavage³⁹².

Afin d'élargir le corpus tout en évitant la dispersion, on a également fait usage de quelques anthologies, soit florilèges de textes d'époque³⁹³, soit recueil de discours³⁹⁴.

Enfin, les publications du *Woman's Rights Movement*, seuls documents « officiels » du féminisme américain pour la période, s'avèrent fondamentales : on se reportera notamment à la déclaration fondatrice issue de la réunion de Seneca Falls (*Declaration of Sentiments*), à laquelle on ajoutera le recueil *History of Woman Suffrage*³⁹⁵ : le premier volume commence, logiquement, en 1848, mais il n'en reste pas moins éclairant de se référer à cet ensemble de textes — même en se limitant, comme c'est ici le cas, à des consultations ponctuelles.

Le corpus français

Du côté français, l'expression féministe passe surtout par la publication par voie de presse, en 1830 comme en 1848 : il existe non seulement des journaux féminins, comme aux États-Unis, mais aussi des titres clairement féministes, l'ensemble étant bien identifié par les travaux d'Évelyne Sullerot³⁹⁶. On utilisera principalement les articles de la *Tribune des femmes*³⁹⁷, périodique diffusé entre 1832 et 1834 à fréquence irrégulière³⁹⁸, ainsi que des journaux des débuts de la Deuxième République : *L'Opinion des femmes*, *La Politique des femmes*, *La Voix des femmes*. Quelques autres publications seront mentionnées bien qu'elles

³⁹¹ Margaret Fuller Ossoli, *Woman In The Nineteenth Century*, reprod. de l'éd. Arthur B. Fuller, Boston, John P. Jewett and Co., 1855
<http://www.vcu.edu/engweb/transweb/fuller/title.htm> (dernière consultation le 23/09/2001).

³⁹² Les prises de position de Maria Child à propos de l'esclavage contribuent à la compréhension de questions concernant le féminisme à proprement parler ; voir notamment Lydia Maria Child, *Anti-Slavery Catechism*, Newburyport, Charles Whipple, 1835, et Lydia Maria Child, *An Appeal in Favor of That Class of Americans Called Africans*, Boston, Allen and Ticknor, 1833
<http://www.iath.virginia.edu/utc/abolitn/childhp.html> (dernière consultation le 02/10/2002).

³⁹³ Erna Hellerstein Olafson, Leslie Parker Hume et Karen Offen (ed.), *Victorian Women*, Stanford, Stanford UP, 1981 ; Katharine M. Rogers (ed.), *The Meridian Anthology of Early American Women Writers, from Anne Bradstreet to Louisa May Alcott, 1650-1865*, New York, Meridian, 1991.

³⁹⁴ K. Campbell, *op. cit.*, vol. II.

³⁹⁵ E. Cady Stanton et alii, *History of Woman Suffrage*, *op. cit.*

³⁹⁶ É. Sullerot, *op. cit.*

³⁹⁷ Publié à Paris sous divers titres : *La Femme nouvelle*, *L'Apostolat des femmes*, *La Tribune des femmes*.

³⁹⁸ Le prospectus initial annonce : « Cette petite brochure [...] paraîtra plusieurs fois par mois à des jours indéterminés. »

n'aient pas fait l'objet d'un dépouillement exhaustif ; on a eu accès à ces titres par le biais des études.

Si le féminisme français s'exprime de manière privilégiée dans la presse spécialisée, on rencontre aussi quelques ouvrages auxquels on se référera ici avec profit, par exemple l'*Appel* de Claire Démar et sa *Loi d'avenir*³⁹⁹, recueil publié par Suzanne Voilquin à la mort de l'auteur⁴⁰⁰, ou encore *La Femme et la démocratie de nos temps* écrit quelques années plus tard par Hortense Allart⁴⁰¹. Notons cependant que ces titres existent en nombre assez réduit.

Par ailleurs, il existe dans le cas français une autre source de valeur, à savoir ce qui touche à la correspondance du premier mouvement féministe : les femmes souhaitant adhérer au saint-simonisme devaient en effet envoyer leur profession de foi par écrit aux cadres parisiens. Ces « lettres de femmes au *Globe* » illustrent bien les aspirations des militantes potentielles, relativement, entre autres, à l'affranchissement de la femme prôné par Enfantin et ses partisans ; les textes montrent les espoirs féminins qui s'expriment à un moment où tout semble possible en matière de liberté et de régénération de la société. On n'a pas cherché à avoir un accès direct à ces lettres ; la publication de trente-huit d'entre elles réalisée par Michèle Riot-Sarcey⁴⁰² suffit à offrir un aperçu suffisamment large des thèmes abordés et de la rhétorique utilisée par les signataires.

Enfin, on a consulté deux types de documents relatifs au féminisme mais qui n'en dépendent pas directement : d'une part, les apports d'hommes qui ne sont pas nécessairement impliqués directement dans le mouvement constitué par les femmes mais qui, par leur pensée et leur action, méritent incontestablement le titre de féministes (Fourier et ses successeurs ou Pierre Leroux, par exemple). D'autre part, on inclut également ceux qui entretiennent une relation directe avec le mouvement féministe, au premier rang desquels les membres de l'école

³⁹⁹ Claire Démar, *Appel d'une femme au peuple sur l'affranchissement de la femme* ; suivi de *Ma loi d'avenir* (éd. Suzanne Voilquin), reprod. Paris, l'auteur, 1833.
<http://gallica.bnf.fr/scripts/ConsultationTout.exe?O=N085530&E=0>
(dernière consultation le 27/10/2001)

⁴⁰⁰ Claire Démar se suicide en 1833.

⁴⁰¹ Hortense Allart, *La Femme et la démocratie de nos temps*, reprod. Paris, Delaunay, A. Pinard, 1836.

<http://gallica.bnf.fr/scripts/ConsultationTout.exe?E=0&O=N085533>
(dernière consultation le 30/10/01)

⁴⁰² M. Riot-Sarcey, *De la liberté des femmes...*, op. cit.

saint-simonienne telle qu'elle existe au début des années 1830 (Enfantin, Rodrigues, Bazard, etc.).

Religion

Dans les deux pays, la dimension religieuse apparaît particulièrement importante dans les luttes féministes. Soulignons d'abord que, en France comme aux États-Unis, les militants se trouvent globalement en rupture avec les Églises établies ou la religion traditionnelle ; cependant, cette dissidence tend à se manifester de manière différente de part et d'autre de l'Atlantique et à ne pas avoir des conséquences identiques.

Individualisation versus complémentarité

L'un des aspects les plus significatifs du contexte lié au facteur religieux tient à la place des femmes dans la communauté des croyants et, par extension, dans la communauté nationale. En effet, si l'évangélisme protestant, dans lequel la conversion et le salut sont tenus pour une affaire personnelle, encourage une perception individualisée de la société, et que celle-ci touche tous les croyants, y compris les femmes, en revanche ces dernières restent incorporées dans un tout fondé sur la complémentarité dès qu'elles se trouvent dans les structures françaises qui prévalent durant le deuxième quart du XIXe siècle, qu'il s'agisse du catholicisme traditionnel ou, surtout, de la nouvelle religion prêchée par le saint-simonisme.

La Bible comme fondement démocratique d'émancipation féminine

Pour la majorité des féministes américains comme pour la plupart de leurs homologues des autres mouvements qui composent le courant de la « Réforme » (*Antebellum Reform*), il n'existe aucune incompatibilité entre religion et Lumières. Dans ce contexte, l'Ancien et le Nouveau Testament sont utilisés, de manière soit implicite soit explicite, pour démontrer l'injustice dont souffrent les femmes et le bien-fondé des revendications qui visent à leur émancipation.

C'est sans doute Sarah Grimké qui offre, dès les années 1830, l'exemple le plus significatif du recours féministe à la Bible. Dans ses lettres sur l'égalité des

sexes⁴⁰³, elle prévoit de ne s'appuyer que sur les Saintes Écritures pour démontrer la pertinence de ses vues : dans la mesure où le traitement de la femme est dû, selon elle, à une interprétation incorrecte du texte religieux causée par une traduction erronée, il est nécessaire de se fonder sur ce texte pour rétablir la vérité dans les esprits et la femme dans ses droits⁴⁰⁴. Ainsi s'attache-t-elle, en revenant dans le détail à la version originale de la Bible, à démontrer la parfaite égalité entre les deux sexes, la femme étant autant que l'homme un être moral (*moral being*) : ce terme apparaît à onze reprises au long des lettres, tout particulièrement dans la conclusion. En fin de compte, Sarah Grimké vise un objectif, celui de démontrer l'unique vérité, selon laquelle Dieu, lorsqu'il a créé l'homme et la femme, n'a introduit entre eux aucune distinction d'ordre intellectuel ni moral⁴⁰⁵. La Bible lui sert à la fois de moyen et de référence ultime.

C'est également le cas dans les lettres que sa sœur Angelina Grimké adresse au même moment à Catharine Beecher : dans les lettres 12 (« Human Rights not Founded on Sex⁴⁰⁶ ») et plus encore 11 (« The Sphere of Woman and Man as Moral Beings the Same⁴⁰⁷ »), la cadette prend en effet elle aussi appui sur la Bible, point de repère absolu, pour démontrer l'égalité des sexes.

Plus généralement, la Bible constitue une référence incontestable pour de nombreuses féministes américaines des années 1830 et 1840, comme tend à en témoigner le ton de leurs discours. Dans la série d'interventions publiques rassemblées par Karlyn Kohrs Campbell⁴⁰⁸, on relève ainsi un recours incessant, de la part des féministes, aux images et aux arguments qui se trouvent dans les Saintes Écritures : les prises de parole de Maria Miller Stewart⁴⁰⁹, par exemple,

⁴⁰³ S. Grimké, *Letters...*, *op. cit.*

⁴⁰⁴ « In examining this important subject, I shall depend solely on the Bible to designate the sphere of woman, because I believe almost every thing that has been written on this subject, has been the result of a misconception of the simple truths revealed in the Scriptures, in consequence of the false translation of many passages of Holy Writ. » (*ibid.*, « The Original Equality of Woman », lettre 1)

⁴⁰⁵ « [...] the simple truth, that God has made no distinction between men and women as moral beings. » (*ibid.*, « Man Equally Guilty with Woman in the Fall », section « Duties of Women », lettre 15)

⁴⁰⁶ A. Grimké, *Letters...*, *op. cit.*, « Human Rights not Founded on Sex », lettre 12

http://jefferson.village.virginia.edu:1852/utc/pretexts/abolitn/@Generic__BookTextView/18769;pt=17752/*;lang=fr#X (dernière consultation le 02/10/2002).

⁴⁰⁷ *ibid.*, « The Sphere of Woman and Man as Moral Beings the Same », lettre 11

http://jefferson.village.virginia.edu:1852/utc/pretexts/abolitn/@Generic__BookTextView/18412;pt=17752/*;lang=fr#X (dernière consultation le 02/10/2002).

⁴⁰⁸ K. Campbell, *op. cit.*, vol. II.

⁴⁰⁹ Maria W. Miller Stewart, « Lecture Delivered at the Franklin Hall », 1832, *ibid.*, pp. 1-10.

sont rythmées par les citations bibliques, tout comme l'adresse de la présidente de la *Boston Female Anti-Slavery Society* au premier congrès national des femmes abolitionnistes⁴¹⁰ et plus encore, à la même époque, l'exhortation faite par Angelina Grimké aux militantes réunies à Pennsylvania Hall⁴¹¹.

À Seneca Falls, la référence à la religion est triple : d'abord, le préambule de la *Declaration of Sentiments* reprend en les élargissant explicitement aux femmes les présupposés religieux de la Déclaration de 1776 (« We hold these truths to be self-evident: that all men and women are created equal; that they are endowed by their Creator with certain inalienable rights [...] ») ; ensuite, les attendus accusent l'homme d'avoir outrepassé la justice divine (« He has usurped the prerogative of Jehovah himself, claiming it as his right to assign for her a sphere of action, when that belongs to her conscience and to her God. ») ; enfin, la troisième résolution affirme clairement l'égalité des créatures humaines du Seigneur (« Resolved, That woman is man's equal — was intended to be so by the Creator [...] »). Pour rester implicite, le recours à la Bible n'en demeure pas moins indéniable.

De fait, jusqu'à 1848, peu de voix s'élèvent parmi les féministes pour critiquer l'usage de la religion au sein du courant. Par la suite, une tendance plus radicale, autour d'Ernestine Rose notamment⁴¹², se montrera ouvertement hostile à la justification par la Bible des revendications en faveur des droits des femmes. Dans les années 1830 et 1840 cependant, au sein du féminisme naissant tout comme dans les rangs abolitionnistes, il est de règle que l'évangélisme protestant soutienne et étaye le discours militant réformateur.

La religion de l'humanité

En France, hormis les exégèses auxquelles se livrera, plus tard, Jeanne Deroin, peu d'argumentations se fondent sur la Bible de manière aussi précise et minutieuse qu'aux États-Unis. On relève surtout des mentions d'ordre assez général, au Nouveau Testament plutôt qu'à la Genèse⁴¹³ : c'est avant tout

⁴¹⁰ Mary S. Parker *et alii*, « Address, Convention of Anti-Slavery Women », 1838, *ibid.*, pp. 13-23.

⁴¹¹ Angelina Grimké, « Address at Pennsylvania Hall », 1838, *ibid.*, pp. 25-32.

⁴¹² Elle-même a abjuré très tôt la foi juive dans laquelle elle avait été élevée, et plus généralement toute appartenance religieuse.

⁴¹³ Quelques contre-exemples n'invalident pas la tendance générale, d'autant que les recours à la Genèse s'inscrivent dans une vision plus large de la question, comme le suggèrent ces lignes : « Si, en face de ces hommes [ceux qui s'appuient sur la Bible pour justifier le statut inférieur des femmes], je daignais faire une profession de foi, je remonterais aussi jusqu'aux premiers chapitres

l'image de Jésus, figure de souffrance et de fraternité, mais aussi de libération, qui se trouve invoquée par les féministes. Cette tendance se révèle notamment en 1848. À cette occasion en effet, la référence au Christ s'impose largement, dans une sorte de vaste mouvement syncrétique, et devient prépondérante dans l'ensemble de la société française⁴¹⁴. Le Christ rassemble ainsi sous son nom une grande partie des espoirs et des revendications, tout particulièrement en ce qui concerne l'élan vers la liberté. Illustrations durant les premiers mois de 1848 : « Il ne doit plus y avoir de place au cœur de la France que pour la Fraternité, ce symbole d'après lequel Jésus-Christ fonda son église, lui qui abolit l'esclavage⁴¹⁵ », ou encore : « Il est loin de nous le temps de la barbarie où la femme était réellement l'esclave de l'homme : notre émancipation date de dix-huit siècles, et c'est le bienfait du christianisme⁴¹⁶. » Les Françaises se perçoivent alors sous les traits de « saintes révolutionnées⁴¹⁷ » qui se conforment simplement au devoir de révolte édicté par une loi supérieure : « Dieu les fit libres, la conscience le leur dit ; la loi humaine les fit esclaves : elles se révoltent contre cette loi⁴¹⁸. »

De la même manière, avant 1848, Claire Démar se réclame plutôt de « Dieu » en général, et le terme de « religion » semble la plupart du temps à prendre au sens large, par exemple dans des expressions comme « nous avons commencé à sentir le lien religieux qui doit unir toutes les personnes travaillant à une même œuvre⁴¹⁹ » ou dans l'exhortation de Françoise Rosalie, une « dame de province », qui, bien que n'appartenant pas au saint-simonisme, s'exclame avec des accents typiques de la religiosité de l'époque : « Trouvons notre force dans une éducation religieuse et profonde⁴²⁰. » C'est un sentiment analogue qu'expriment dans les années 1830 et 1840 deux personnalités aussi différentes

de la Génèse ; ce livre sacré en main, je leur dirais : hommes, votre orgueil mâle a tout corrompu, jusqu'au texte divin ; écoutez, et comprenez *Dieu* dans ces simples paroles : "*Au commencement, Dieu nous fit à son image ; il créa l'homme et la FEMME.*" Oui, pour moi, *Dieu* est androgyne, cette foi repose sur l'éternelle justice et sur la conception élevée des vertus des deux sexes... » (Suzanne, *La Tribune des femmes*, t. 2, n° 4, p. 55 — souligné par l'auteur).

⁴¹⁴ Voir par exemple à ce sujet Frank P. Bowman, *Le Christ romantique*, Genève, Droz, 1973, notamment chap. II « 1848 : Le Christ aux barricades », pp. 87-139, et *Le Christ des barricades...*, Paris, Cerf, 1987.

⁴¹⁵ Eugénie Niboyet, *La Voix des femmes*, n° 1.

⁴¹⁶ Amélie Pray, *La Voix des femmes*, n° 10.

⁴¹⁷ Henriette, artiste, « Les sages femmes d'Athènes », *La Voix des femmes*, n° 28 (20/04/1848).

⁴¹⁸ Anonyme, « Intervention morale de la femme », *La Voix des femmes*, n° 45 (18-20/06/1848).

⁴¹⁹ Marie-Reine, *La Femme nouvelle*, n° 6, p. 42.

⁴²⁰ Françoise Rosalie, *La Femme nouvelle*, n° 8, pp. 79-80.

que George Sand (« [...] je relèverai la femme de son abjection et dans ma personne et dans mes écrits, Dieu m'aidera⁴²¹ ») et Flora Tristan (« être seule afin de vouloir vivre de la vie de tous qu'y a-t-il de plus grand, de plus beau, de plus heureux au monde ! Mon amant à moi c'est Dieux — c'est l'humanité, c'est l'amour de mes frères [...]»⁴²² »).

En fin de compte, à l'inverse de ce que l'on observe parmi les féministes américaines, les références générales à la figure de Dieu, figure d'amour, de compassion et de liberté, apparaissent en France plus nombreuses et plus importantes que les citations précises ou même les allusions à des épisodes spécifiques de la Bible. Par ailleurs, ce type de religiosité, qui invite à la fusion des cœurs et des esprits, ne favorise pas une vision individualiste de la société, contrairement à l'évangélisme protestant qui à la même époque caractérise le mouvement américain. Autrement dit, la religion des militantes françaises s'inscrit plutôt dans un cadre holiste et universaliste, associant les femmes et d'autres catégories de l'humanité souffrante, alors que celle de leurs homologues américaines participe d'une vision individualiste moderne, plus propice aux revendications féministes exclusives.

Politique

On en a déjà avancé l'hypothèse, 1848 marque, en France comme aux États-Unis, un moment-clef en ce qui concerne la dimension politique du féminisme, relativement aux droits civiques : apparition de demandes en faveur du vote féminin à l'instauration de la Deuxième République, constitution du *Woman's Rights Movement* où le suffrage des femmes s'impose rapidement en tant que revendication principale. Cependant, d'autres questions relèvent du champ politique, qu'il est également donné de voir à un moment de (re)définition, voire d'inflexion en cette année charnière. Alors que se mêlent, durant toute la période, les luttes pour les droits civils et celles pour les droits civiques, deux thèmes semblent intéressants pour la comparaison du féminisme

⁴²¹ Cité dans M. Ozouf, *op. cit.*, p. 177.

⁴²² Flora Tristan, *Le Tour de France - journal inédit 1843-1844*, Paris, Éditions Tête de Feuilles, Collection Archives et documents, 1973, p. 123. C'est bien entendu à dessein que Flora Tristan utilise l'orthographe « Dieux ».

en France et aux États-Unis sous un angle politique, à savoir la dénonciation de l'esclavage de la femme et la demande du suffrage féminin.

L'esclavage de la femme

Rappelons que de nombreux historiens, reprenant la rhétorique des féministes du XIXe siècle elles-mêmes, ont souligné les liens existant entre les femmes et les esclaves. Malgré l'apparente similitude des deux argumentations, française et américaine, on voudrait plutôt mettre l'accent sur le rôle spécifique, distinct, joué par ce rapprochement selon le pays dans lequel il s'opère. En effet, les motifs qui invitaient à réclamer l'abolition et la perception que la population avait des esclaves différaient assez nettement entre la France (métropole séparée de ses colonies et dans laquelle vivaient extrêmement peu d'affranchis, action abolitionniste dans les Chambres et auprès du gouvernement) et les États-Unis (mouvement abolitionniste de base, décentralisé ; le système existait sur le sol national et les États qui le pratiquaient disposaient d'une autonomie politique et législative à ce sujet ; leur éloignement géographique pouvait relativiser la situation aux yeux des habitants du Nord mais n'introduisait pas le même type de distance qu'en France, d'autant que les Noirs « libres » et les souvenirs encore proches de l'esclavage donnaient à la notion de servitude une réalité et une prégnance particulières qu'elle n'avait certainement pas en France)⁴²³. En toute logique, on peut supposer que, le « domaine analogue » étant différent, le « domaine cible » doit varier également⁴²⁴, plus généralement que la comparaison n'est pas exactement la même dans les deux pays.

Vertus de l'analogie en France

Deux constats préliminaires

Réurrence du parallèle

En France, l'esclavage constitue une référence courante, invoquée en de multiples occasions durant la monarchie de Juillet et au-delà. L'image de la

⁴²³ À ce sujet, voir la partie précédente, pp. 92-93 — soulignons cependant que les féministes, du fait de leur engagement abolitionniste, avaient sans aucun doute une conscience et une connaissance de l'esclavage plus aiguës que celles de la plupart de leurs concitoyens.

⁴²⁴ En didactique, on appelle « domaine analogue » le terme connu, à partir duquel s'établit l'analogie, et « domaine cible » celui qui est découvert par induction.

femme-esclave et son corollaire, la nécessaire émancipation, ne disparaissent jamais, comme l'illustrent ces exemples des années 1830 et de 1848 : « Les femmes, jusqu'à présent, ont été esclaves soumises, ou esclaves révoltées, jamais libres⁴²⁵ », la famille est souvent présentée comme « refug[e de] l'antique esclavage⁴²⁶ » : à l'époque du saint-simonisme, la femme est montrée comme une esclave antique soumise au bon vouloir de son maître et tyran ; il en est de même après Février : « Voulez-vous qu'elles soient les ilotes de votre nouvelle République ? [...] Les mères de vos fils ne peuvent être des esclaves⁴²⁷ », « je demande [...] que la femme ne soit plus l'esclave de l'homme⁴²⁸ », « l'homme [...] ne peut plus être notre maître⁴²⁹ ». On pourrait d'une part multiplier les exemples concernant l'esclavage de la femme, d'autre part trouver d'autres situations dans lesquelles le même parallèle avec la condition servile est utilisé⁴³⁰. Attachons-nous plutôt, ici, à la continuité dans le ton.

Karen Offen a daté l'apparition du thème de l'esclavage de la femme, pour la France, au milieu du XVIIe siècle ; elle conclut à sa prégnance au moins jusqu'à la Deuxième République⁴³¹. Son analyse apparaît sujette à caution, voire à critique, notamment en ce que l'article dans lequel elle l'expose reste assez descriptif : l'auteur relève en effet des occurrences et signale des exemples sans réellement analyser l'usage qui est fait de l'analogie. Cependant, l'utilisation fréquente de cette dernière peut être tenue pour une réalité incontestable.

Invariance du parallèle

Les quelques exemples cités ci-dessus tendent à le montrer : le vocabulaire ne change pas entre 1830 et 1848. Retenons ce constat fondamental : l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises décrétée le 4

⁴²⁵ Jeanne Désirée (Désirée Véret), *La Femme libre*, n°1, 08/1832.

⁴²⁶ Jeanne-Désirée, *Apostolat des femmes*, « Amélioration du sort des femmes et du peuple par une meilleure organisation du ménage », n°5, 08/10/1832, p. 37.

⁴²⁷ Jeanne Deroin, *La Voix des femmes*, n°7, 27/03/1848.

⁴²⁸ Anonyme, « Aux membres du Club lyonnais », *La Voix des femmes*, n°22, 14/04/1848.

⁴²⁹ Anonyme, « La politique nouvelle », *La Voix des femmes*, n°36, 29/04/1848.

⁴³⁰ Notamment, les ouvriers tracent eux aussi un parallèle entre leur condition et la servitude, par exemple dans des textes destinés au gouvernement : « Mais la souveraineté populaire ne serait qu'un pur mensonge si, libre et souverain de droit, le peuple était esclave de fait et si son existence morale, intellectuelle et physique n'était point améliorée. » (pétition du 18/11/1832, signée par environ 1200 ouvriers de Paris, citée dans M. Riot-Sarcey, *La Démocratie à l'épreuve des femmes...*, *op. cit.*, p. 85)

⁴³¹ Karen Offen, « How (and Why) the Analogy of Marriage with Slavery Provided the Springboard for Women's Rights Demands in France », *Sisterhood and Slavery*, *op. cit.* Accès direct : <http://www.yale.edu/glc/conference/offen.pdf> (dernière consultation le 08/04/2003).

mars 1848 et le décret d'application du 27 avril ne modifient en rien les termes de l'analogie entre femmes et esclaves⁴³². Les références utilisées par les Françaises, qui ne se trouvent pas en contact direct avec les esclaves des colonies, proviennent toujours de l'Antiquité ou des Évangiles⁴³³ — il en est tout autrement aux États-Unis, où l'esclavage des Noirs constitue une réalité tangible, beaucoup plus concrète qu'en métropole.

La force de l'image

On a vu que sous la monarchie de Juillet, extrêmement peu de Françaises prennent part aux luttes abolitionnistes⁴³⁴. Pourtant, les féministes utilisent abondamment l'analogie entre le sort de l'esclave et celui de la femme. Pour comprendre ce qui pourrait apparaître comme un paradoxe ou une contradiction, il faut commencer par se demander, au point de vue général, à quoi sert l'analogie⁴³⁵ et comment elle fonctionne. D'après les dictionnaires usuels, ce terme désigne une « ressemblance établie par l'imagination [...] entre deux ou plusieurs objets de pensée essentiellement différents⁴³⁶ » ; de là, le « raisonnement par analogie, qui conclut d'une ressemblance partielle à une autre ressemblance plus générale⁴³⁷ ». Des ouvrages spécialisés permettent de préciser qu'on a ici affaire à une analogie de type discursif, qui « contribue à clarifier un exposé ésotérique en partant du connu pour faire connaître l'inconnu⁴³⁸ ». Autrement dit, l'analogie, outil d'ordre pédagogique, utilise une

⁴³² Les revendications des années postérieures confirment ce fait : plus d'une année après les décrets de 1848, on relève encore l'utilisation de termes tels que « briser le dernier chaînon de l'esclavage antique », l'adjectif disqualifiant fatalement la référence à des faits contemporains (Jeanne Deroin, *L'Opinion des femmes*, n° 4, mai 1849).

⁴³³ Seul Cabet établit un parallèle explicite entre le traitement des femmes blanches et celui des travailleurs des colonies ; encore ne le fait-il qu'incomplètement, en comparant une partie des femmes de la métropole aux femmes esclaves, affirmant que les femmes prolétaires sont « traitées presque comme des négresses. » (Étienne Cabet, *La femme, son malheureux sort dans la société actuelle, son bonheur dans la communauté*, reprod. de la 9^e éd., Paris, 1848, p. 8 <http://gallica.bnf.fr/scripts/ConsultationTout.exe?O=N101913&E=0> dernière consultation le 30/10/2001)

⁴³⁴ Voir la partie précédente, pp. 187-188.

⁴³⁵ On relève également des métaphores, *stricto sensu*, mais l'usage du terme « analogie », plus large, rend mieux compte du phénomène. Afin d'éviter les répétitions trop nombreuses, on ne s'interdira cependant pas d'utiliser, en plus d'« analogie », les termes de « métaphore » et « comparaison ».

⁴³⁶ *Nouveau Petit Robert*, op. cit.

⁴³⁷ *Ibid.*

⁴³⁸ Michel de Coster, *L'analogie en sciences humaines*, Paris, PUF, Sociologie d'aujourd'hui, 1978, p. 142.

notion dont l'existence est évidente, familière, intuitive⁴³⁹, pour rendre compréhensible, par rapprochement et identification, une notion peu ou mal connue. Pour que cet objectif soit atteint, la notion-repère, sur laquelle est fondé le procédé, doit donc être immédiatement comprise par tous ceux à qui s'adresse l'analogie, faire appel à une représentation commune à propos de laquelle le consensus ne fait aucun doute.

En l'occurrence, même si la réalité effective et concrète de l'esclavage reste dans l'ensemble passablement obscure en France, l'idée que la population se fait des esclaves, passés et actuels, ne peut être que celle d'hommes souffrants, injustement, par le fait de maîtres omnipotents et bien souvent abusifs. C'est donc une image parfaitement adaptée à la dénonciation d'une iniquité — indice de son efficacité, elle a d'ailleurs perduré jusqu'à aujourd'hui, alors que l'esclavage a été aboli en France il y a plus de cent cinquante ans. En d'autres termes, la représentation de l'esclave, symbole de l'opprimé, impose une immédiate comparaison dont le moindre mérite n'est pas d'être évidente, parlante, de ne nécessiter aucune explication complémentaire⁴⁴⁰. L'image de la femme-esclave permet donc d'explicitier ce que les féministes qui l'emploient considèrent comme une injustice. Outil pédagogique mais aussi procédé militant, voire slogan publicitaire, l'analogie sert avant tout à montrer et à dénoncer.

Rôle et utilité de l'analogie

Dans le rapprochement qui, sous la monarchie de Juillet, identifie la femme à l'esclave, soulignons que celui-ci constitue le terme de référence et celle-là le terme cible. Autrement dit, il s'agit de faire comprendre aux contemporains le sort des femmes au moyen de l'analogie avec le sort des esclaves, quant à lui unanimement dénoncé, et qui s'impose comme le symbole à la fois indiscutable et immuable (rappelons que le décret d'abolition ne modifie pas l'argumentation) de l'injuste et cruelle sujétion. Dans ces conditions, serait-il abusif d'avancer que le recours à un tel rapprochement suggère que la

⁴³⁹ C'est d'ailleurs une critique adressée à l'analogie en tant qu'outil scientifique : « le statut dont on les [l'analogie et sa forme condensée, la métaphore] revêt est souvent celui d'une intuition première ou naïve qui freine le développement de la pensée scientifique en empêchant de voir les phénomènes tels qu'ils sont. » (M. de Coster, *op. cit.*, p. 32)

⁴⁴⁰ C'est ce que Karen Offen relève à propos, plus particulièrement, du statut des épouses : « That marriage in France could epitomize slavery [...] was abundantly clear and seemed not to require extensive explanation. » (K. Offen, « How (and Why) the Analogy of Marriage with Slavery... », *op. cit.*, p. 9)

domination de la femme par l'homme était, globalement, une notion si étrangère à la pensée française de l'époque qu'elle nécessitait l'utilisation d'une image forte et incontestable, celle de l'esclave, pour pouvoir être appréhendée par l'ensemble de la population, femmes comprises ?

On peut le penser et juger la question oiseuse. Il est en effet des cas où l'analogie discursive ne relève que de la pure rhétorique ; plus précisément,

l'usage de l'analogie peut [...] traduire un objectif d'ordre émotionnel ou la recherche d'un effet de rhétorique en donnant plus de brillant et de couleur au discours par le charme des associations piquantes. Souvent redondantes en ce cas, les conséquences cognitives en sont quasi nulles lorsque cette préoccupation exclusive motive son emploi. En effet, en rapprochant deux types de phénomènes connus, elle ne fait qu'ajouter un contenu affectif susceptible de procurer des impressions diverses sur ceux qu'il s'agit de persuader⁴⁴¹.

Autrement dit, si les contemporains connaissent la situation des femmes, le rapprochement avec celle des esclaves ne devient motivé que par des raisons de style : le recours à l'analogie relève alors du pathos. Toutefois, cette restriction ne semble en l'occurrence pas très solide. Pour qu'elle le soit, il faudrait que les féministes n'aient d'autre but que de toucher, que cela constitue leur objectif principal, et surtout qu'elles ne cherchent pas tant à démontrer l'iniquité de leur sort qu'à émouvoir leurs contemporains. Or, bien qu'elles ne négligent pas l'émotion, leur volonté de dénonciation reste prépondérante.

En dernière analyse, l'hypothèse énoncée plus haut ne paraît donc pas infondée, d'autant que l'analogie entre les couples homme/femme et maître/esclave, en France, s'appuie sur une image symbolique plutôt que sur une réalité palpable — contrairement à ce qui se passe aux États-Unis. De plus, non seulement les contemporains de Schœlcher n'ont qu'une connaissance très indirecte et lointaine de l'esclavage, mais encore il est difficile aux abolitionnistes français de théoriser les raisons pour lesquelles l'esclavage doit être supprimé : s'il tombe sous le sens qu'un crime contre l'humanité ne saurait perdurer, il est plus difficile d'avancer à l'appui de cette évidence intime des motifs argumentés allant au-delà du déni de fraternité. Ce n'est donc pas dans l'analogie avec l'esclave que celles qui utilisent ce procédé peuvent fonder des demandes concrètes (puisque l'on ne sait trop comment émanciper les esclaves, la

⁴⁴¹ M. de Coster, *op. cit.*, p. 24.

comparaison ne saurait fournir à elle seule une base aux revendications féministes) ni trouver des éléments permettant de construire un projet d'émancipation.

Autrement dit, sous la monarchie de Juillet et jusqu'à l'instauration de la Deuxième République, le recours à l'analogie entre femmes et esclaves ne peut concerner la dimension programmatique du féminisme ; il relève uniquement de sa dimension critique, dont il est la première composante, celle qui permet de montrer et dénoncer une situation que les féministes considèrent injuste.

L'esclavage de l'Américaine blanche

Il en va semble-t-il autrement aux États-Unis, où, dans un contexte différent, l'esclave n'est pas perçu de la même manière qu'en France.

Présence de l'analogie

Répetons le constat : aux États-Unis comme en France, la femme est comparée à un esclave. La *Declaration of Sentiments* de Seneca Falls, par exemple, ne manque pas d'utiliser un lexique qui exprime la privation d'autonomie et plus généralement de liberté (« an absolute tyranny over her » et tous les verbes introduisant les griefs : « he has never permitted », « he has compelled », « he has withheld from her », « having deprived her », etc.), mais aussi des expressions plus directes, par exemple celle qui identifie l'homme et le maître (« he becoming, to all intents and purposes, her master »). Ce thème était déjà apparu lors des décennies précédentes (Sarah Grimké affirme que l'existence de la femme est niée tout comme celle de l'esclave⁴⁴² et elle souligne, à l'appui de son propos, que le statut juridique des épouses se rapproche de celui de la population servile de Louisiane⁴⁴³, un ouvrage intitulé *Woman and Her Master* est publié à Philadelphie en 1840⁴⁴⁴, etc.) et reste très employé par la suite.

Dans la mesure où la comparaison se fonde sur une réalité évidente, en tout cas incontestablement plus tangible qu'elle ne l'est en France, il n'est pas

⁴⁴² Pour décrire le statut juridique des femmes, Sarah Grimké utilise des expressions telles que « like the slaves of the South » ou « the very being of a woman, like that of a slave, is absorbed in her master » (S. Grimké, *Letters...*, *op. cit.*).

⁴⁴³ « The laws above cited are not very unlike the slave law of Louisiana. » (*ibid.*, « Legal Disabilities of Women », lettre XII)

⁴⁴⁴ Lady Sydney Morgan, *Woman and Her Master*, Westport, Hyperion Press, 1976 [1840].

étonnant de trouver des rapprochements plus précis avec la situation de l'esclave du Sud. Logiquement, ces rapprochements tendent à devenir plus remarquables ou plus fréquents à mesure que la situation réelle des Noirs est connue des contemporains : les références générales à la servitude⁴⁴⁵ et les allusions à l'Antiquité⁴⁴⁶ laissent ainsi la place à celles faites aux plantations du Sud. L'exemple sans doute le plus significatif date de 1860, il s'agit de la comparaison terme à terme proposée par Elizabeth Cady Stanton aux membres de l'Assemblée de l'État de New York :

The negro has no name. He is Cuffy Douglas or Cuffy Brooks, just whose Cuffy he may chance to be. The woman has no name. She is Mrs Richard Rose or Mrs John Doe, just whose Mrs she may chance to be [...] Cuffy has no right to his earnings. [...] Mrs Roe has no right to her earnings. [...] Cuffy has no rights to his children. [...] Mrs Roe has no rights to her children. [...] Cuffy has no legal existence. [...] Mrs Roe has no legal existence [...] ⁴⁴⁷.

Tout comme en France, l'image de l'esclave est utilisée en tant que repère permettant de comprendre la situation de la femme. Dans le cas américain cependant, il s'agit d'une analogie ancrée dans la réalité contemporaine et présentant une forte dimension concrète.

Sacrifice librement consenti ou devoir de rébellion ?

Tocqueville voyait dans le statut de l'épouse américaine le symbole du sacrifice librement consenti⁴⁴⁸ : aux États-Unis, avance-t-il, où religion et industrie se conjuguent pour faire du mariage une affaire grave, la société confère aux femmes le statut de garantes à la fois de la morale et de la prospérité du foyer. Dans la mesure où, grâce à l'éducation qu'elle reçoit, la jeune fille est parfaitement informée de cette situation, « c'est d'elle-même et librement que [la femme] se place sous le joug. Elle supporte courageusement sa condition nouvelle, parce qu'elle l'a choisie⁴⁴⁹ ». Tocqueville insiste : l'opinion

⁴⁴⁵ Ce type de références est encore présent chez Sarah Grimké, par exemple au travers de l'analogie entre les femmes (en l'occurrence en tant qu'épouses, « wives ») d'une part, les serviteurs (« subjects » et « servants ») d'autre part (S. Grimké, *Letters...*, *op. cit.*, « Relation of Husband and Wife », lettre XIII).

⁴⁴⁶ Voir par exemple *Woman and Her Master*, *op. cit.*, ouvrage dans lequel une section entière est consacrée à la Grèce antique.

⁴⁴⁷ E. C. Stanton, 18/02/1860, *History of Woman Suffrage*, *op. cit.*, t. 1, pp. 682-685.

⁴⁴⁸ A. de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, *op. cit.*, vol. II, 2^e partie, chap. X, « Comment la jeune fille se retrouve sous les traits de l'épouse », pp. 278-281.

⁴⁴⁹ *Ibid.*, p. 279.

publique ne saurait être tenue pour l'unique critère susceptible d'expliquer cet état de fait, et ce passage à l'état de femme mariée, « souvent elles se l'imposent elles-mêmes par le seul effort de leur volonté⁴⁵⁰ ». Le sacrifice n'est librement consenti que parce que leur éducation démocratique inculque aux jeunes Américaines la « force de volonté⁴⁵¹ » qui leur permet d'entrer résolument dans l'état d'épouses.

Or, le respect des préceptes fondamentaux de la République constitue précisément un motif de rébellion pour les féministes américaines. C'est ce qu'illustre clairement la *Declaration of Sentiments* de Seneca Falls. Le principe des droits naturels inaliénables est en effet exprimé dès le préambule de ce texte fondateur, qui reprend les termes de la Déclaration d'Indépendance de 1776 en la pastichant ouvertement :

We hold these truths to be self-evident: that all men and women⁴⁵² are created equal; that they are endowed by their Creator with certain inalienable rights; that among these are life, liberty, and the pursuit of happiness; that to secure these rights governments are instituted⁴⁵³, deriving their just powers from the consent of the governed. Whenever any form of government becomes destructive of these ends, it is the right of those who suffer from it to refuse allegiance to it, and to insist upon the institution of a new government⁴⁵⁴ [...]

À l'appui, voire en justification de leurs revendications, les Américaines peuvent invoquer plusieurs types de dominations injustes reconnues par leurs contemporains. Lors de la conférence de Seneca Falls, elles mêlent les images de l'esclavage et les références à l'indépendance vis-à-vis de la tutelle anglaise dans une même dénonciation des abus de la tyrannie. Cependant, ces deux domaines présentent d'évidentes différences : républicaines, les féministes saluent la Révolution de 1776 et les institutions qui en sont sorties, tout en réclamant leur part pleine et entière, égale à celle des hommes ; à l'inverse, le combat abolitionniste reste à mener, l'engagement des féministes dans ces luttes ne manquant pas d'influencer l'usage de l'analogie entre femmes et esclaves.

⁴⁵⁰ *Idem.*

⁴⁵¹ *Ibid.*, p. 280.

⁴⁵² « and women » est ajouté.

⁴⁵³ Texte original de la Déclaration d'Indépendance : « Governments are instituted among Men ».

⁴⁵⁴ Texte original : « it is the Right of the People to alter or to abolish it, and to institute new Government ».

Importance des luttes antiesclavagistes

C'est la même analogie, entre les couples femme/homme d'une part et esclave/maître d'autre part, qui est utilisée en France et aux États-Unis. Cependant, sur le continent américain elle prend une autre dimension et joue un rôle sensiblement différent. À cela une raison principale : les militantes des sociétés abolitionnistes savent ce qu'est l'esclavage (à cet égard, soulignons par exemple que les sœurs Grimké, parmi les figures les plus actives sur la scène féministe avant 1848, sont originaires du Sud et compilent avec Theodore Weld les informations à partir desquelles est publié *Slavery As It Is*), et leurs contemporains, s'ils sont moins au fait des réalités que la minorité active, n'en restent pas moins mieux informés que les Français sur ce sujet.

Dans ces conditions, on se trouve comme en France en présence d'une analogie discursive de type pédagogique, servant à dénoncer la situation des femmes, mais aussi d'un outil qui sert aux féministes moins vis-à-vis de l'opinion qu'à elles-mêmes. On a suggéré que les militantes abolitionnistes avaient pris conscience du fait que les esclaves, c'est-à-dire des êtres que tout, dans la société de l'époque, leur faisait considérer comme inférieurs, risquaient de leur devenir supérieurs. On voudrait ici préciser quelque peu cette hypothèse : lorsqu'elles utilisent l'analogie entre la femme et l'esclave, les Américaines agissent sur deux plans. Extérieurement, elles imposent une image aux yeux de leurs contemporains ; cette image, par généralisation et approximation, courantes dans les discours de propagande, est projetée sous la forme d'une stricte égalité entre les deux termes, de type *femme = esclave*, alors que fondamentalement il s'agit bien d'une similitude, de type *femme ~ esclave*. Dans le même temps, elles figent également pour elles-mêmes, de manière sans doute largement inconsciente, un rapport entre les termes, qui se résume dans la formule *femme > esclave* : la société dans laquelle elles évoluent leur dit en effet que, femmes blanches, elles sont supérieures aux Noirs. L'usage de l'analogie pourrait contribuer à les faire se penser similaires ; il semble plutôt que, dans la mesure où ce type de relation n'exclut pas *a priori* une relation de hiérarchie entre ses termes⁴⁵⁵, les militantes établissent une sorte d'étalonnage entre les esclaves et les femmes, qu'elles verrouillent le rapport de proportion

⁴⁵⁵ Bien au contraire, comme le suggère l'étymologie du terme, le préfixe *ana-* signifiant « en haut », « vers le haut » (Philibert Secretan, *L'Analogie*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1984, p. 8).

qui les lie aux Noirs. Ce rapport, une fois défini, ne peut pas, aux yeux des féministes, être inversé : ainsi les femmes acceptent-elles, au moins en théorie, d'être égales aux esclaves, mais il est impensable qu'elles leur deviennent inférieures. Partant, tout risque de fausser le rapport, de réduire l'écart, favorise les poussées féministes, dont il n'est pas étonnant de constater qu'elles se structurent parallèlement aux luttes en faveur des droits des esclaves.

Ainsi, non seulement l'analogie sert-elle de dénonciation, mais elle remplit également un rôle d'auto-définition : les femmes (vis-à-vis des hommes) sont « comme » les esclaves (vis-à-vis des maîtres), c'est le message adressé à leurs contemporains par celles qui rapprochent ces deux termes, mais dans l'absolu, se rappellent-elles à elles-mêmes, elles leur sont supérieures.

Il est bien entendu délicat de montrer l'existence d'une tendance qui non seulement ne se dit pas (du moins pas avant les années 1860), mais encore qui ne peut pas se dire : le discours des féministes abolitionnistes s'appuie en effet sur des valeurs universalistes d'égalité républicaine qui, en raison de la nature même des luttes menées, concernent les Noirs autant que les femmes. Cependant, l'hypothèse qu'on vient d'avancer n'est pas totalement gratuite, comme le suggèrent les débats prospectifs des années 1830 et 1840 sur les droits des esclaves une fois leur libération acquise. En effet, si les immédiatistes s'accordent pour rappeler leur double objectif, à savoir obtenir l'abolition et la jouissance de tous les droits pour les Noirs, en revanche certains discours laissent deviner des réticences à ce sujet. Plus précisément, alors que la revendication du suffrage féminin n'a pas encore été exprimée, plusieurs femmes prennent la plume pour combattre le préjugé de couleur : Lydia Maria Child ou les sœurs Grimké s'attachent ainsi à montrer que les esclaves ne sont pas des êtres intrinsèquement inférieurs et qu'il n'y a aucune raison de les exclure d'une manière ou d'une autre. C'est sans doute Lydia Maria Child qui illustre le mieux la tension en train de naître chez les féministes : elle inclut clairement les Noirs dans la communauté nationale en intitulant son ouvrage de 1833 *An Appeal in Favor of That Class of Americans Called Africans*⁴⁵⁶ ; deux années plus tard, elle prend de nouveau parti en leur faveur dans *Anti-Slavery Catechism*⁴⁵⁷. Dans cet opuscule présenté sous forme de questions et de réponses, Child dénonce une

⁴⁵⁶ L. M. Child, *An Appeal...*, *op. cit.*

⁴⁵⁷ Lydia Maria Child, *Anti-Slavery Catechism*, *op. cit.*

fois de plus le racisme de ses contemporains, insiste sur l'humanité des Noirs et la nécessité pour eux de jouir des droits naturels dus à tout homme... mais elle suggère aussi, comme incidemment, qu'il ne faudra sans doute pas, une fois l'abolition effective, accorder le droit de vote aux anciens esclaves — du moins pas tout de suite. Il n'est pas question de se fonder sur un exemple unique pour appuyer une démonstration. Cependant, les indices les plus probants se trouvent dans les débats concernant le suffrage ; les analyses relatives à cette question seront donc approfondies dans la partie suivante du développement.

France/États-Unis : similitudes et différences

Compte tenu de l'apparente similitude relative aux termes du rapprochement entre femmes et esclaves, mais aussi des différences qu'on vient de relever, sans doute convient-il, pour pouvoir comparer ce trait de la rhétorique des féministes françaises et américaines, de replacer l'analogie avec l'esclave dans un contexte global, à la fois national et historique. En effet, selon ce qu'une population, dans un lieu donné et à un moment donné, entend par « esclavage », l'utilisation qui est faite de l'image de la femme-esclave et le rôle que peut jouer cette image ne manquent pas de varier. Or, ce mot n'a pas le même sens, plus exactement il n'appelle pas les mêmes représentations et n'interroge pas de la même manière l'identité de celui à qui il s'adresse selon qu'il est utilisé par et pour les Américains (dont les féministes) des années 1840 ou par et pour les Français (dont les féministes) de cette même période. Il ne semble en outre pas très risqué d'avancer que la situation est encore différente en ce qui concerne les Français et les Américains du XXI^e siècle (dont les historiens).

Étant données la force, l'immédiateté et l'universalité de l'image (tant il est vrai qu'il ne fait jamais bon être esclave : l'idée que l'extrême majorité se fait de cet état, quel que soit son degré de véracité, ne manque pas d'être négative), l'analogie peut dans tous les cas fonctionner comme un procédé de dénonciation efficace : elle constitue un outil didactique et une arme de propagande idéologique prêts à l'emploi. En revanche, dans la mesure où seule la représentation immédiate, en quelque sorte « affective », constitue un invariant, il est plus discutable que la métaphore serve toujours à l'action concrète. En France c'est pratiquement impossible ; aux États-Unis dans les années 1830 et 1840, c'est envisageable : comme l'injustice envers les esclaves constituait un

péché devant être corrigé immédiatement en vertu d'un commandement divin, l'argument pouvait avoir une certaine portée. En dernière analyse, dans un autre domaine, quelle que soit l'efficacité du procédé au point de vue programmatique, l'analogie permet aux femmes américaines de fixer les rapports hiérarchiques entre elles et les Noirs et de délimiter ainsi un « seuil de tolérance », une limite invisible au-delà de laquelle se révèle l'injustice, comme le confirmera la question du suffrage.

La question du vote

Cette question se trouve à la limite du cadre chronologique fixé pour cette étude. Elle mérite cependant qu'on en donne au moins un aperçu, car c'est précisément à Seneca Falls que la revendication se noue aux États-Unis et au début de Deuxième République qu'elle apparaît explicitement en France, l'année 1848 marquant dans les deux pays un tournant dans l'histoire du droit de vote pour les femmes.

Aux États-Unis

Soulignons une fois encore qu'avant 1848, les féministes ne réclament pas le suffrage pour les femmes. S'il arrive que la question de l'implication de ces dernières dans les activités administratives et leur participation aux instances décisionnelles de sociétés mixtes constituent matière à débats et posent problème, le schisme de l'*American Anti-Slavery Society* en 1840 l'illustre bien, en revanche les premières manifestations spécifiquement féministes concernent les droits civils, comme le montre la campagne en faveur des lois sur la propriété des épouses et la gestion séparée des biens dans le couple. Autrement dit, aucun mouvement, organisé ou non, ne demande explicitement le vote des femmes avant la constitution du *Woman's Rights Movement*.

Seneca Falls

Lors de l'adoption du texte issu des journées de Seneca Falls, le suffrage féminin est la seule proposition à ne pas être adoptée à l'unanimité : elle ne passe même qu'à une voix de majorité⁴⁵⁸. La privation du droit de vote est citée en tête des griefs exprimés par la *Declaration of Sentiments* (« He has never

⁴⁵⁸ Ellen DuBois, *Feminism and Suffrage : The Emergence of an Independent Women's Movement in America, 1848-1869*, Ithaca, Cornell UP, 1993 [1978], p. 40.

permitted her to exercise her inalienable right to the elective franchise. »), la revendication étant quant à elle repoussée à la neuvième des douze résolutions (« Resolved, That it is the duty of women of this country to secure to themselves their sacred right to the elective franchise. »).

Or dès les « Conventions » suivantes du *Woman's Rights Movement*, non seulement on ne trouve plus trace de réticences envers cette demande, mais encore le droit de vote est unanimement réclamé pour toutes les femmes, quels que soient leur état civil et leur situation familiale. La revendication acquiert même une position prééminente dans le programme féministe.

Voter, en tant que...

La *Declaration of Sentiments* ne précise pas les raisons pour lesquelles le droit de vote est réclamé, ce qui ne saurait surprendre dans la mesure où il s'agit d'un texte fondateur du mouvement mais non d'un manifeste détaillé des motifs de ses membres. Les prises de position postérieures cependant clarifient la doctrine des militantes.

Principes généraux

Lorsqu'en 1860 Wendell Phillips exige pour les femmes, qu'elles soient semblables aux hommes ou qu'elles en soient différentes, l'accès aux urnes, car soit elles disposent de l'intelligence suffisante pour voter, soit elles doivent pouvoir exprimer un suffrage que les hommes ne sont pas capables d'exprimer à leur place⁴⁵⁹, la campagne en faveur des droits civiques a déjà eu le temps de rôder ses arguments. Cependant c'est toujours devant la même alternative que sont placées les militantes du *Woman's Rights Movement* ; pratiquement depuis le début de leur campagne, leur discours tente la synthèse entre deux pôles et réclame l'égalité des droits civiques en se fondant à la fois sur des arguments universalistes (en raison d'une humanité commune) et des arguments différentialistes (en raison de natures spécifiques). Dans cette perspective, les féministes adoptent une stratégie globale, que certains historiens américains ont qualifiée, pour l'ensemble de la doctrine, de « *both/and*⁴⁶⁰ » : il s'agit de réclamer

⁴⁵⁹ Rappelons l'intervention de Phillips, qu'on a déjà eu l'occasion de citer : « She is either exactly like man [...], and if she is, then a ballot-box based upon brains belongs to her as well as him: or she is different, and then I do not know how to vote for her. » (W. Phillips, *op. cit.*)

⁴⁶⁰ Voir par exemple B. Anderson, *Joyous Greetings...*, *op. cit.*, *passim*, plus particulièrement pp. 2, 86 et 121.

des droits pour les femmes en tenant compte à la fois des similarités avec les hommes et des différences entre les sexes, et en revendiquant conjointement les deux aspects.

Il reste difficile de déterminer avec certitude si cette approche résulte d'une stratégie délibérée, répond à des circonstances particulières ou relève d'une tension entre arguments universalistes de tradition républicaine et sentiments intimes en accord avec le cadre globalement différentialiste de la société américaine. Cela se révèle même impossible dans les limites de la présente étude, qui n'en a au demeurant ni l'objectif ni les moyens. Chacune de ces trois hypothèses entre sans doute pour partie dans la constitution du discours suffragiste des féministes américaines : force est de constater la complexité de ce discours, qui utilise plusieurs approches, parfois de manière pratiquement simultanée.

« *No taxation without representation* »

Contrairement aux esclaves, mais aussi aux Noirs « libres » du Nord, qui ne votaient pas⁴⁶¹, les Américaines des années 1830 et 1840 étaient soumises à l'impôt. Le fait qu'elles n'avaient pas accès au suffrage en apparaissait d'autant plus injuste. Cette « imposition sans représentation » (*taxation without representation*) fut vite dénoncée par les féministes parce qu'elle était fondamentalement contraire à toute la tradition anglo-saxonne⁴⁶² que la Révolution de 1776 avait ravivée en l'adaptant au cas américain, lorsqu'elle avait érigé cette question en motif primordial de la rupture avec l'Angleterre. Les partisans du suffrage ne manquaient pas de se réclamer de cette légitimité : « I plant myself on the basis on the Declaration of Independence and insist, with our Revolutionary Sires, that taxation without representation is tyranny », rappela ainsi Harriot Hunt en 1853⁴⁶³ ; son assertion fut corroborée quelques mois plus

⁴⁶¹ Les abolitionnistes s'indignent d'ailleurs de cette mesure, comme le montre par exemple la dénonciation qu'en fait William Jay, qui place l'exclusion du droit de vote au premier rang des (inacceptables) effets concrets du racisme (William Jay, *Miscellaneous Writings on Slavery*, New York, Negro Universities Press, 1968 [1853], p. 374). Il convient en fait de relativiser cet argument : dans quelques États, un vote noir est maintenu durant les décennies ayant précédé la Guerre de Sécession... extrêmement restrictif cependant, il ne constitue pas la règle et ne remet pas en question l'inégalité fondamentale dans l'accès aux urnes entre hommes adultes blancs et hommes adultes noirs.

⁴⁶² On peut faire remonter cette tradition jusqu'au « Parlement modèle » instauré en 1265 par Edward I^{er}.

⁴⁶³ « Mob Convention », New York, 18/09/1853, *History of Woman Suffrage*, op. cit., t. 1, p. 576.

tard par une déclaration commune du mouvement : « In demanding the political rights of woman, we simply assert the fundamental principle of democracy — that taxation and representation should go together, and that, if the principle is denied, all our institutions must fall with it⁴⁶⁴. »

Logiquement, les déclarations et les actions les plus significatives dans ce domaine n'apparaissent que dans les années 1850, une fois lancée la campagne en faveur du suffrage féminin ; exemple souvent cité, Lucy Stone refusera de payer ses impôts en 1858⁴⁶⁵. Notons en tous les cas l'existence de ce grief, car il montre que les femmes n'acceptent pas un traitement qui, dans leurs propres termes, les place au-dessous des Noirs : « Taxation without representation is another of the wrongs that woman endures. In this *she is held below the negro* in the political scale; for the black male, when not possessing property to the extent of two hundred and fifty dollars, is not allowed to vote, but neither is he taxed⁴⁶⁶. »

Le vote des égaux humains

Les raisons qui sont le plus souvent invoquées pour demander le droit de vote durant les premiers temps du *Woman's Rights Movement* relèvent plutôt de l'égalité des hommes et des femmes. De type universaliste, l'argumentation met l'accent sur les droits inaliénables, qui transcendent toute différence de sexe. De même qu'une douzaine d'années plus tôt Sarah Grimké fondait sa démonstration sur la Bible, de même les féministes actives dans les années suivant la convention de Seneca Falls en appellent constamment à la Déclaration d'Indépendance et à la philosophie des Lumières. Elles assènent ainsi des vérités à leurs yeux évidentes : « The rights of mankind emanate from their natural wants and emotions [...] shared equally by both sexes⁴⁶⁷ », ou encore « Humanity, virtue, mind, life and death, pleasure and pain, happiness and misery recognize no sex⁴⁶⁸. » Pour autant, la référence à la religion n'est pas abandonnée : les droits naturels sont en effet issus de la Création divine, même

⁴⁶⁴ Rochester State Convention, 30/11/1852, *ibid.*, p. 834.

⁴⁶⁵ J. Rendall, *op. cit.*, p. 304.

⁴⁶⁶ Rochester State Convention, 30/11/1853, *History of Woman Suffrage, op. cit.*, t. 1, p. 580. C'est moi qui souligne.

⁴⁶⁷ Frances Dana Gage, Akron Convention, mai 1851, *ibid.*, pp. 112-113.

⁴⁶⁸ Ernestine Rose, Worcester Convention, 23/10/1851, *ibid.*, p. 238.

si les hommes les ont jusqu'alors confisqués⁴⁶⁹. Et dans les conventions tenues au début des années 1850, c'est le même passage de la Genèse qui est invoqué à l'appui de l'égalité des sexes et de leur souveraineté partagée⁴⁷⁰ : « Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il le créa, homme et femme il les créa. Dieu les bénit et leur dit : "Soyez féconds, multipliez, emplissez la terre et soumettez-la ; dominez sur les poissons de la mer, les oiseaux du ciel et tous les animaux qui rampent sur la terre"⁴⁷¹. »

Ainsi, en invoquant les valeurs républicaines et protestantes sur lesquelles se fonde la société américaine d'avant-guerre, les femmes peuvent-elles se percevoir et se dire égales aux hommes. Partant, comme elles sont des individus comme eux, des « êtres moraux » (*moral beings*) que rien d'essentiel ne différencie, les féministes se trouvent en situation de réclamer l'égalité des droits, parmi lesquels le droit de vote.

Le vote des femmes différentes

Durant les premières années, les militantes du *Woman's Rights Movement* tendent donc à justifier la nécessité de l'accès au vote par l'égalité entre les femmes et les hommes. Tout change en 1852, année de la Convention nationale de Syracuse. L'intervention d'Antoinette Brown marque un tournant essentiel en réclamant le suffrage féminin au nom de la différence : « Man cannot represent woman. They differ in their nature and relations [...]»⁴⁷². Que la complémentarité entre les sexes soit ou non affichée, cette nouvelle orientation provoque un débat au sein du mouvement. Elle apparaît d'autant plus radicale que Brown poursuit : « We can only be represented by our peers⁴⁷³. » Une analyse détaillée de cette position dépasserait le cadre du présent développement. Retenons que la justification différentialiste aura tendance à devenir prépondérante et sera abondamment utilisée par les militantes radicales, notamment par Elizabeth Cady Stanton qui y voyait l'argument décisif en faveur du vote des femmes⁴⁷⁴.

⁴⁶⁹ « the rights conferred by God and so long withheld by man » (Lucretia Mott, convention en Pennsylvanie, juin 1852, *ibid.*, p. 351).

⁴⁷⁰ Ginette Castro, « Le Woman's Rights Movement ou l'émergence d'un discours fondateur », dans Susan Goodman et Daniel Royot (dir.), *Femmes de conscience : aspects du féminisme américain (1848-1875)*, Paris, Presses de la Sorbonne nouvelle, 1994, pp. 11-50, p. 16.

⁴⁷¹ Genèse, I, 27-28.

⁴⁷² *History of Woman Suffrage*, *op. cit.*, t. 1, p. 524.

⁴⁷³ *Idem.*

⁴⁷⁴ G. Castro, « Le Woman's Rights Movement... », *op. cit.*, p. 19.

Voter parce que... les femmes blanches sont supérieures aux hommes noirs

Lorsque le 14^e amendement passe, en 1868, il introduit le terme *male* dans la Constitution et officialise ainsi le suffrage exclusivement masculin. Le 15^e amendement confirmera que l'exclusion du suffrage ne peut être motivée par la race, la couleur ou un état servile passé — sans faire référence à une discrimination fondée sur le sexe. C'est l'occasion pour les féministes, devenues légalement inférieures aux Noirs, de manifester leur fureur devant une telle humiliation. L'exemple le plus célèbre et le plus significatif reste sans doute le discours prononcé par Elizabeth Cady Stanton lors de la convention du mouvement en faveur du vote des femmes tenue à Washington en 1869. Elle y dénonce notamment le vote d'hommes ignares à la place des femmes blanches cultivées auxquelles leur exclusion du vote a conféré le statut le plus bas de la République :

I urge a Sixteenth Amendment because, when « manhood suffrage » is established from Maine to California, woman has reached the lowest depths of political degradation. [...] Think of Patrick and Sambo and Hans and Yung Tung, who do not know the difference between a monarchy and a republic, who can not read the Declaration of Independence or Webster's spelling-book, making laws for Lucretia Mott, Ernestine L. Rose, and Anna E. Dickinson⁴⁷⁵.

Dans la mesure où tous les adultes masculins votent, qu'ils soient de respectables citoyens blancs, des immigrés (y compris les catholiques, tel « Patrick » l'Irlandais, les illettrés, comme « Hans » venu d'Allemagne ou plus largement d'Europe centrale, et les hommes d'origine asiatique, à l'instar de « Yung Tung » et ses compatriotes chinois employés à la construction du chemin de fer, jouant sur la Côte Ouest le rôle de boucs émissaires habituellement tenu par les Noirs, peu nombreux dans les nouveaux États) ou d'anciens esclaves, l'exclusion du suffrage ne touche désormais que les femmes. Aux yeux de ces dernières, le motif de cette exclusion ne peut donc plus relever que du seul critère sexuel ; autrement dit, le traitement qui leur est réservé l'est en tant qu'elles sont femmes. Il se crée alors ce que les féministes dénoncent sous le terme de « l'aristocratie fondée sur le sexe » (*aristocracy of sex*), expression qui, dans la tradition révolutionnaire, fustige l'existence de privilèges abusifs et

⁴⁷⁵ E. C. Stanton, « Address to the National Woman Suffrage Convention », 19/01/1869 <http://www.sscnet.ucla.edu/history/dubois/classes/995/98F/doc29.htm> (dernière consultation le 10/04/2003).

dénonce l'injustice que constitue la mainmise des hommes sur le pouvoir politique.

Il s'agit là non seulement d'une réaction incontrôlée et somme toute « excusable⁴⁷⁶ », mais aussi et surtout de la dénonciation très claire d'un sentiment viscéral qui était en germe depuis le début des années 1830 et ne pouvait alors s'exprimer car les luttes abolitionnistes le rendaient inexprimable : ce qui est insupportable pour les féministes américaines, c'est bien entendu d'être devenues, dans l'absolu, la dernière catégorie de la République, hors de la communauté nationale ; c'est également que leur rapport de hiérarchie avec les Noirs, resté jusqu'alors plus ou moins stable et dont les termes semblaient implicitement garantis par les règles en vigueur dans la société américaine, se trouve brutalement inversé.

En France

En ce qui concerne la période antérieure à l'introduction du suffrage féminin dans la plupart des pays occidentaux, la revendication du droit de vote pour les femmes et la date de son obtention tendent à être assez systématiquement tenues par les historiennes pour l'outil le plus approprié sinon la mesure unique permettant d'estimer la force d'un mouvement féministe et son efficacité. Or, la lecture des journaux féministes français des années 1830 révèle la faiblesse de ce point de vue, du moins son manque de pertinence jusqu'en 1848. Que l'on songe par exemple à la *Tribune des femmes* : il s'agit incontestablement d'un journal féministe, dont les rédactrices réclament à longueur d'articles l'affranchissement de la femme et son émancipation, la reconnaissance de l'égalité entre les sexes, et toutes mesures du même type ; pourtant, on n'y trouve aucune trace de revendication en vue d'obtenir un droit de vote pour les femmes. Les seules demandes concernant le droit « législatif » en général, et encore, restriction fondamentale, émanent-elles d'un texte anglais : la femme doit être « *législatrice pour elle*⁴⁷⁷ », affirme ainsi une lettre de femme (signée du pseudonyme de « Concordia ») à Robert Owen, fidèlement

⁴⁷⁶ C'est ainsi que nombre d'historiens présentent la situation ; citons par exemple ce commentaire concernant Elizabeth Cady Stanton : elle « manifest[e] un racisme et une xénophobie qui iront en s'accroissant. Mais pour choquantes que soient ces réactions, on peut comprendre que, dans le contexte politique et culturel de l'époque, sous l'effet du traumatisme de cette brutale exclusion, des femmes très engagées aient perdu leur sang-froid et laissé émerger leurs préjugés. » (F. Basch, *op. cit.*, p. 40)

⁴⁷⁷ *La Tribune des femmes*, t. 2, n°7, p. 113.

reproduite dans un exemplaire de la *Tribune*. La présentation enthousiaste de cette lettre (« Nous nous empressons de faire partager à nos lectrices le plaisir que nous avons ressenti chez les Anglaises de trouver un sentiment si avancé sur la liberté de *la femme*⁴⁷⁸ ») n'indique en rien que les éditrices du journal rejettent cette demande, au contraire, mais celle-ci n'apparaît pas dans les numéros précédents et n'est pas reprise dans les suivants.

Les femmes françaises, avant 1848, ne semblent en effet pas concevoir l'idée même d'un vote féminin, comme peut le laisser penser un commentaire sur Fourier. Ce dernier adopte une position à certains égards ambiguë — à moins qu'il ne souhaite juste ne brûler aucune étape dans l'évolution de l'humanité — lorsqu'il avance, d'une part, que chacune des libertés qu'il préconise concernant les femmes doit être validée en étant « votée, sur tout le globe, par les pères et les maris⁴⁷⁹ » mais qu'il laisse également entendre, d'autre part, qu'il ne repousse pas l'idée du vote féminin. La lecture que certains de leurs contemporains font de cette position suscite une critique parmi les féministes saint-simoniennes — par ailleurs favorables à ce que le système de Fourier peut apporter de « bien pour l'humanité » : dans la mesure où ce ne sont pas les droits politiques qui amélioreront le sort de l'ouvrier, on voit assez mal comment l'octroi de ces droits pourrait améliorer celui de la femme⁴⁸⁰.

Cet épisode montre clairement que les féministes françaises des années 1830 ne cherchent pas à obtenir un accès direct aux urnes, qu'elles ne placent pas cette revendication parmi leurs priorités et l'écartent même au motif qu'elle apparaît potentiellement contre-productive. Sachant que l'influence des femmes dans les mœurs est en revanche reconnue par tous, elles se contentent de demander une sorte de confirmation de leur rôle à cet égard : « [...] la très modeste requête que nous adressons à nos tuteurs est pour les inviter à proclamer hautement notre concours dans tous les actes de la vie, enfin de *régulariser* et de *légaliser* ce qui existe⁴⁸¹ ».

⁴⁷⁸ Suzanne, *La Tribune des femmes*, t. 2, n°7, p. 111.

⁴⁷⁹ Ch. Fourier, *Œuvres complètes*, t. 1, *op. cit.*, p. 176.

⁴⁸⁰ Marie-Reine, *La Femme nouvelle, Apostolat*, n°6, pp. 48-50.

⁴⁸¹ Suzanne, *Affranchissement*, n°13, p. 167.

Mars 1848

La situation change en 1848, date à laquelle certaines féministes françaises commencent à réclamer, avec prudence mais fermeté, l'accession au vote. Cette étape, pourtant décisive en ce qui concerne les revendications du vote féminin, n'a guère, à de rares exceptions près, été examinée de manière approfondie par les historiens ni par les politologues, féministes ou non. Il est certain que la situation concrète des femmes ne varie pas : au point de vue objectif, elles sont, comme toujours par le passé, exclues du suffrage. Depuis la fin du XXe siècle cependant, d'aucuns critiquent l'emploi de l'adjectif *universel*, par lequel était jusqu'alors traditionnellement désigné le suffrage de 1848, et il est aujourd'hui courant de lire que le Gouvernement provisoire instaure le suffrage universel *masculin*. Objectivement et dans une optique intemporelle (ou au point de vue de la société française cent cinquante ans plus tard), cette précision n'est pas fautive ; mais ajouter ce qualificatif, autrement dit mettre en question l'universalité du suffrage, c'est supposer, voire postuler, que la contradiction existait déjà à l'époque, entre la théorie (large) et la pratique (restreinte) de l'universalité, ce qui est loin d'être prouvé.

On l'a vu dans l'état des lieux⁴⁸², des travaux récents ont montré la nécessité de prendre en compte toutes les spécificités du contexte historique pour analyser les positions qui se font jour sous la Deuxième République relativement au suffrage des femmes.

À partir de 1849, l'expression apparaît très directe. On relève des affirmations qui ne laissent nulle place à l'équivoque : « Il ne suffit pas d'énoncer un grand principe et de proclamer bien haut que l'on en accepte toutes les conséquences, il faut se dévouer à la réalisation de ce principe et témoigner par tous ses actes que l'on a le courage de son opinion⁴⁸³ » ou, l'année suivante : « Reconnaître les droits de la femme en *principe*, c'est s'engager à les consacrer *en fait*⁴⁸⁴ ». Mais ces prises de position appartiennent déjà à une autre époque, et en 1848, c'est de prime abord une certaine diversité qui semble dominer dans le ton et les arguments : d'un principe clairement fondé (deux semaines après le décret du Gouvernement provisoire, dans le premier numéro de *La Voix des*

⁴⁸² Voir *supra*, pp. 371-373.

⁴⁸³ Jeanne Deroin, « Aux démocrates socialistes », *L'Opinion des femmes*, 10/04/1849.

⁴⁸⁴ « À M. Michelet », *Droit politique des femmes*, 01/05/1850, dans *L'Opinion des femmes*, n° 7. Souligné par l'auteur.

femmes, on lit ainsi : « Nous ne pouvons associer l'idée de *privilège* et l'idée de *démocratie*, cependant, quand le moins intelligent citoyen a le droit de vote, la plus intelligente citoyenne est encore privée de ce droit⁴⁸⁵ ») à des demandes partielles et prudentes (en l'occurrence, « au moins une part dans la représentation nationale [pour] quelques femmes choisies parmi les plus dignes, les plus honorables, les plus capables [...] nommées par les hommes eux-mêmes⁴⁸⁶ ») ou des pétitions utilisant des termes fort mesurés (après les élections pour la Constituante, les rédactrices de *La Voix des femmes* « supplient le gouvernement provisoire, [...] une fois les premiers droits civils concédés, de [leur] concéder *successivement* l'émancipation intégrale [...] et] de rendre immédiatement un décret qui consacre, *en principe*, la reconnaissance des droits civiques de la femme⁴⁸⁷ »), en passant par une argumentation fondée sur une logique républicaine qui rappelle celle des Américaines (« Pourquoi ne laisserait-on aux femmes que des devoirs à remplir, sans leur donner les droits de citoyennes ? Seront-elles dispensées de payer les impôts et d'obéir aux lois de l'État⁴⁸⁸ ? »), l'unité n'est à première vue pas flagrante.

Voter, en tant que...

Les arguments en faveur du vote des femmes en 1848 ont récemment fait l'objet de recherches approfondies⁴⁸⁹, d'une finesse et d'une pertinence qui rendent inutiles de recommencer le travail à partir des sources. On préfère présenter ici un aperçu du résultat de ces recherches. Sur un plan très général, les féministes qui réclament le droit de vote le font au nom de qualités spécifiques de la femme. Plus précisément,

l'argumentation qu'elles utilisent à l'appui de leur demande d'inclusion repose sur une conception particulariste des droits politiques qui assigne à chaque sexe une spécificité politique appelant sa propre représentation : [...] elles défendent [...] une conception *sexualiste* de la citoyenneté. Plutôt que de concevoir une citoyenneté sur le mode universaliste, d'un individu dont l'abstraction se prolongerait jusqu'à nier sa spécificité sexuelle, les féministes choisissent d'appliquer à l'organisation politique la mixité et la

⁴⁸⁵ Eugénie Niboyet, *La Voix des femmes*, n°1, 19/03/1848. Souligné par l'auteur.

⁴⁸⁶ Jeanne Deroin, « Aux citoyens français », *La Voix des femmes*, n°7, 27/03/1848.

⁴⁸⁷ « Pétition des femmes », *La Voix des femmes*, n°35, 26/04/1848. Souligné par les auteurs.

⁴⁸⁸ Jeanne Deroin, « Aux citoyens français », *La Voix des femmes*, n°7, 27/03/1848.

⁴⁸⁹ A. Verjus, « Les Femmes, épouses et mères de citoyens... », *op. cit.* et *Le Cens de la famille...*, *op. cit.*, pp. 128-153.

complémentarité qui caractérisent les fonctions du couple dans la famille. Face à un suffrage dont elles dénoncent la masculinité, les féministes de 1848 choisissent de faire admettre son équivalent politique, un suffrage féminin, égal sans être similaire, plutôt que de se battre pour faire admettre une improbable individualité de la femme, c'est-à-dire l'idée (qui semble ne convaincre personne) d'un individu sexuellement neutre⁴⁹⁰.

Jeanne Deroin, par exemple, illustre particulièrement bien cette position. Soulignons qu'on se trouve ici en présence d'un discours idéologique, autrement dit de justifications théoriques apportées à une revendication formulée, qui plus est, dans une situation d'urgence : la contradiction apparente que présente le sexualisme — entre différentialisme et universalisme — semble surtout due au fait qu'il était impossible de « faire admettre l'idée d'une femme-individu sans en passer par un appareil conceptuel et philosophique certainement trop lourd pour les réquisits de l'effervescence révolutionnaire⁴⁹¹ ». Cette idée d'un individu sexuellement neutre existe, elle sera défendue sous la Deuxième République par Pierre Leroux ; force est cependant de constater qu'elle est trop étrangère au contexte de l'époque pour être utilisable en 1848 par les anciennes saint-simoniennes. Reste que les féministes, via des revendications sexuellement marquées, aspirent à un droit de suffrage déjà défini, par le dépôt d'un bulletin dans l'urne, comme les hommes. Autrement dit, il ne s'agit pas, pour les militantes, « de différencier jusqu'aux bulletins, pour que les femmes soient vraiment électrices de leurs propres représentantes [...] ; il s'agit simplement de se faire admettre au sein de la cité, et nullement d'imaginer, au-delà de cette acceptation, les modalités correspondant à la nature de leur conception du suffrage⁴⁹². »

En fin de compte, les revendications sexualistes de 1848 montrent ceci : en France, les féministes demandent le suffrage pour les femmes en tant que ces dernières sont différentes des hommes. En plus de ce constat d'ordre factuel, soulignons que ce discours prend une telle forme moins en raison d'une vision fondamentalement différentialiste de la société que par stratégie définie face à l'urgence, dans une situation révolutionnaire.

⁴⁹⁰ A. Verjus, *Le Cens de la famille...*, op. cit., p. 128. Souligné par l'auteur.

⁴⁹¹ *Ibid.*, p. 135.

⁴⁹² *Ibid.*, p. 136.

Comparaison des revendications en France et aux États-Unis

On ne saurait trop insister sur le fait qu'en France comme aux États-Unis, le vote pour les femmes n'est pas demandé avant 1848. Ici comme dans le cas plus général du féminisme considéré dans son ensemble, il paraît légitime de penser que si les droits civiques ne sont pas réclamés plus tôt, alors, qui plus est, qu'ils le sont régulièrement par la suite, c'est qu'un changement intervient à cette date, qui justifie l'apparition de la revendication puis la constance avec laquelle elle est défendue.

Nouvelles mesures

En 1848, des mesures politiques sont prises, en France bien sûr (suffrage universel), mais aussi aux États-Unis (vote de la loi sur la propriété des femmes mariées dans l'État de New York, berceau du *Woman's Rights Movement*). Ces mesures politiques contribuent à modifier les degrés de l'échelle sociale : en France notamment, les rapports hiérarchiques au sein de l'unité de base que constituait la famille se trouvent bouleversés, avec l'accession aux urnes des domestiques, jusqu'alors placés dans la même situation d'exclusion naturelle que les femmes et les enfants, tous étant représentés, dans le système censitaire de la monarchie de Juillet, par le père de famille.

Les mesures concernent également le changement d'unité qui s'opère dans les deux pays : jusqu'en 1848, l'organisation de la société est fondée, en France comme aux États-Unis, non sur l'individu, mais sur la famille, référence en toutes matières. Avec, dans un cas, l'extension du suffrage à tous les hommes français de plus de 21 ans, et avec, dans l'autre, la reconnaissance officielle de l'existence juridique de l'épouse américaine, l'unité de mesure tend à passer, du moins à pouvoir passer, d'un groupe de personnes à une personne unique. Cette individualisation qui touche la vie politique revêt bien entendu une importance cruciale en ce qui concerne le droit de vote.

S'il y a similitude et concomitance en ce qui concerne la reconnaissance légale de l'individu en France et aux États-Unis, une différence cependant demeure : le *Woman's Rights Movement* est né de l'abolitionnisme, ce que l'on considère acquis et que l'on a complété par l'hypothèse selon laquelle les militantes avaient fondé leurs revendications féministes à partir du rapport hiérarchique établi vis-à-vis des esclaves noirs. Dans ce cas de figure, les Américaines avaient en principe eu l'occasion et le temps de réfléchir à

l'éventualité du vote des Noirs, même si elles ne s'étaient d'abord pas engagées en faveur de cette mesure⁴⁹³ et qu'elles l'avaient ensuite défendue pour des raisons qui apparaissent principalement stratégiques⁴⁹⁴. À l'inverse, il est acquis que durant la monarchie de Juillet personne ne demande le vote pour les domestiques : en mars 1848, l'étendue du décret prend les Françaises par surprise. Or c'est dans les deux pays que l'extension du suffrage universel à deux catégories d'hommes jusqu'alors non inclus dans l'universel citoyen ébranle les représentations traditionnelles de la situation politique des femmes. Cependant, l'apparente différence, qui dans les deux cas aboutit à un résultat semblable, n'en est peut-être pas réellement une. En effet, tout porte à croire que le choc ressenti par les militantes américaines après la guerre de Sécession ne pouvait pas être pressenti : la représentation que la société de l'avant-guerre se fait des Noirs, que jusqu'en 1861 les femmes sont autorisées et invitées à se faire également, est en effet celle d'êtres fondamentalement inférieurs⁴⁹⁵. Dans ce contexte, les féministes n'ont aucune raison de ne pas être sincèrement persuadées qu'en visant l'abolition de l'esclavage, elles obtiendront des droits pour elles, au moins égaux à ceux des Noirs... et sans doute supérieurs, puisque rien ne les incite à penser que le rapport hiérarchique fondamental peut varier. Somme toute, si l'éventualité du vote noir peut être envisagée dès les années 1840 — et que cette perspective mène à des revendications féministes spécifiques et favorise la structuration du mouvement, en revanche il est inconcevable, aux yeux des militantes, que cette hypothèse se réalise de manière isolée, sans sa corollaire obligée que constitue le vote des femmes.

En dernière analyse, il semble bien qu'en France comme aux États-Unis les revendications féministes en faveur du vote résultent de la conjonction de deux facteurs, à savoir l'inclusion (réelle ou possible) dans la communauté nationale de catégories d'hommes jusqu'alors non perçus comme supérieurs (esclaves et domestiques) et le passage à une organisation de la société sur la base de l'individu. Dans les deux cas, la réalisation de l'inclusion bouleverse les représentations que les féministes se font de la situation politique des femmes et les conduit à utiliser des arguments spécifiques.

⁴⁹³ Voir *supra* les restrictions exprimées par Lydia Maria Child, pp. 394-395.

⁴⁹⁴ Voir la pause tactique marquée par les féministes au début de la guerre de Sécession.

⁴⁹⁵ Rappelons (pour plus de précisions, se reporter à la partie précédente) que les sources comme les études relèvent la prégnance du « préjugé de couleur » dans les rangs mêmes des sociétés abolitionnistes.

Notons enfin que, en ce qui concerne la demande du vote, mais aussi, plus largement, les revendications liées au statut des femmes, on observe dans les deux pays une assez grande diversité des arguments, ceux-ci dépendant pour partie des spécificités historiques propres au contexte dans lequel ils prennent forme.

Dimension socio-économique

Entre le groupe relativement fermé constitué par les bourgeoises américaines et les aspirations à la libération de l'humanité exprimées par les ouvrières saint-simoniennes, on se trouve face à deux conceptions différentes de l'aspect socio-économique du féminisme. Les rapports qu'entretiennent les féministes des deux pays avec les ouvriers, mais aussi avec les autres femmes, contribuent à révéler les spécificités nationales du mouvement français et du mouvement américain.

La femme, élément de l'humanité

Aux yeux des Françaises, la conception de l'universel semble étendue : toutes les femmes, de même que tous les ouvriers, participent de l'humanité, d'une humanité qu'il convient certes de « libérer », mais qui constitue un tout organique composé de l'ensemble des êtres humains, quelles que soient les spécificités individuelles qu'ils peuvent présenter par ailleurs — autrement dit, qu'ils soient riches ou pauvres, blancs ou noirs, hommes ou femmes. La certitude *a priori* de l'unité du genre humain transparaît chez les féministes françaises dans les rapports qu'elles entretiennent avec les ouvriers ou avec les autres femmes, rapports qui se présentent sous un aspect sensiblement différent aux États-Unis.

La femme et l'ouvrier

Alors que durant les années 1830 et 1840 on n'observe pas d'intérêt particulier des féministes américaines pour les travailleuses ni, plus généralement, pour la question ouvrière, les Françaises ne peuvent détacher leur situation et leurs combats, leurs espoirs de liberté, de ceux des prolétaires. Durant la monarchie de Juillet, on l'a vu, elles lient en effet indissociablement l'émancipation des femmes et celle du prolétariat.

La Femme libre avance ainsi dès son premier numéro l'idée que la compassion envers « les douleurs de la femme et du peuple » suffit à unir les femmes⁴⁹⁶. Les rédactrices du journal vont rapidement plus loin : elles ne cessent de rappeler que les deux situations sont similaires, parfois de manière très explicite : « Le temps marche pour les femmes comme pour le peuple, dont la cause est *une*⁴⁹⁷ », affirme par exemple Suzanne, appuyée quelque temps plus tard par Marie-Reine : « Les femmes sont dans la même position que le peuple : comme lui, elles souffrent et sont opprimées ; comme lui, elles demandent qu'on reconnaisse leurs droits ; pas plus que lui, elles ne veulent s'affranchir de leurs devoirs [...]»⁴⁹⁸. Pour les militantes saint-simoniennes, il existe une solidarité entre les deux causes, et la femme et le peuple doivent être « inscrits au même titre sur [leur] bannière⁴⁹⁹ ».

Non seulement les deux causes sont similaires, et dénoncées de la même manière⁵⁰⁰, mais l'émancipation des femmes et celle des prolétaires se trouvent souvent présentées comme deux revendications allant de pair, ainsi que le montre l'exergue des numéros 3 et 4 de *L'Apostolat des femmes* : « Avec l'affranchissement de la femme viendra l'affranchissement du travailleur ». Cette formule résume sans détour ni ambiguïté le sentiment des rédactrices, sa netteté lui valant d'ailleurs d'être reprise dans les numéros suivants par Jeanne-Désirée (« C'est en affranchissant la femme qu'on affranchira le travailleur⁵⁰¹ ») ou Joséphine Félicité (« Affranchissement pour le peuple, affranchissement pour les femmes⁵⁰² »).

De fait, les femmes qui interviennent dans la publication rappellent sans cesse le cheminement commun des prolétaires et des femmes : « [...] notre sort s'est toujours amélioré avec celui du peuple⁵⁰³ », insiste par exemple dès la

⁴⁹⁶ Marie-Reine, *La Femme libre*, n°1, 15/08/1832, p. 7.

⁴⁹⁷ Suzanne, « Considérations sur les idées religieuses du siècle », *Tribune des femmes*, n°15, p. 188. Souligné par l'auteur.

⁴⁹⁸ Marie Reine, *Tribune des femmes*, t. 2, n°6, janvier 1834, p. 95.

⁴⁹⁹ Suzanne, « Aux Saint-Simoniens de France », *Tribune des femmes*, n°20, p. 268.

⁵⁰⁰ Notons à ce sujet que l'analogie avec l'esclave est utilisée non seulement pour décrire le sort de la femme dans la société mais également pour dénoncer la situation de la femme en tant qu'ouvrière, où elle est étendue à une autre catégorie au sort immédiatement regardé comme peu enviable, les galériens : « On nous tient si esclaves, le travail est si peu attrayant que j'aimerais autant être aux galères [...] » (Désirée Véret, lettre à Charles Fourier, s. d., citée dans M. Riot-Sarcey, *La Démocratie à l'épreuve des femmes...*, op. cit., p. 112).

⁵⁰¹ Jeanne-Désirée, « Amélioration du sort des femmes et du peuple par une nouvelle organisation du ménage », *La Femme nouvelle*, n°5, 08/10/1832, p. 37.

⁵⁰² Joséphine Félicité, *La Femme nouvelle*, n°6, p. 47.

⁵⁰³ Marie-Reine, « De l'Instruction publique », *La Femme nouvelle*, n°12, p. 147.

première année la directrice de la publication, ce qu'elle confirme plus tard suite à la révolte des canuts lyonnais, qu'elle commente en rappelant que « de sa solution dépend aussi notre avenir⁵⁰⁴ ». Les deux groupes, déclassés à tous points de vue, sont appelés à « se donn[er] la main », pour qu'« ensemble [ils puissent] franchir cette dernière barrière qui les sépare de la sainte égalité⁵⁰⁵ ». Claire Démar expose une « conviction » personnelle similaire : « [...] *l'affranchissement du prolétaire*, affirme-t-elle, n'est possible [...] que par l'affranchissement de notre sexe ». Pour elle, les femmes et les prolétaires doivent s'unir, pour obtenir la liberté par « l'association de la force et de la beauté, de la rudesse et de la douceur de l'homme et de la femme⁵⁰⁶ ». Les explications de Marie-Reine confèrent toute sa logique à cette position partagée par les féministes : elle montre en avril 1834 que « la question des femmes était essentiellement liée à celle des travailleuses » en avançant que pour obtenir la liberté morale et intellectuelle, il fallait la liberté matérielle, or que celle des femmes était indissociable de celle du peuple⁵⁰⁷. Dès la première année de publication, son analyse se révèle très avancée, notamment lorsqu'elle dénonce une « stratégie de sexe » qui ne manquerait pas de se révéler contre-productive :

Ne l'oublions pas, notre sort est lié à celui du peuple, et notre émancipation ne peut avoir lieu que conjointement à la sienne ; réclamer notre liberté morale, sans nous occuper d'un nouvel ordre social, ne serait-ce pas agir dans notre intérêt seulement, encore mal entendu, car elle ne changerait rien à son sort⁵⁰⁸.

Rapidement, les travailleurs sont assimilés au genre humain tout entier : les rédactrices du journal affirment vouloir se servir de leur liberté future « pour le bonheur de l'humanité⁵⁰⁹ ». C'est bien là tout le sens de la démarche des féministes françaises sous la monarchie de Juillet : mêlant de manière intime, dans une optique franchement universaliste, les combats pour l'ensemble de

⁵⁰⁴ Marie-Reine, *Tribune des femmes*, « Des événements de Lyon et de la nécessité d'une réforme industrielle », t. 2, n°9, p. 146.

⁵⁰⁵ Suzanne, « Variétés », *La Femme nouvelle*, n°13, p. 167.

⁵⁰⁶ Cl. Démar, *Ma Loi d'avenir*, op. cit., p. 25. Souligné par l'auteur.

⁵⁰⁷ Marie Reine, « Des événements de Lyon et de la nécessité d'une réforme industrielle, suite », *Tribune des femmes*, t. 2, n°10, p. 167.

⁵⁰⁸ Marie Reine, « Aux femmes », *Tribune des femmes*, n°16, p. 205.

⁵⁰⁹ Suzanne, *La Femme libre*, n°2, 25/08/1832, p. 3.

l'humanité souffrante, elles fondent leur identité en tant que femmes *dans* et, est-on tenté de dire, *sur*, des revendications qui ne leur sont pas spécifiques.

En 1848 cependant, la tendance s'inverse et les perspectives s'individualisent : davantage indépendantes, les militantes ne semblent plus lier aussi étroitement émancipation des travailleurs et affranchissement de la femme. Même si elles partagent encore de multiples préoccupations avec les ouvriers, elles proclament ainsi, dès le premier numéro du journal *La Voix des femmes*, qui voit le jour après la révolution de Février, que « c'est une erreur de croire, qu'en améliorant le sort des hommes, on améliore par cela seul celui des femmes⁵¹⁰ ». En ce qui concerne l'identité politique des militantes, si certaines féministes affichent un sentiment toujours proche du socialisme (indice parmi d'autres, *La Voix des Femmes* se présente dès son en-tête comme une « œuvre socialiste⁵¹¹ »), la révolution de 1848 est également tenue par une partie des historiens pour « une étape décisive [qui] opère une rupture décisive entre socialisme, mouvement ouvrier et féminisme unis par le saint-simonisme qui faisait des prolétaires et des femmes les deux piliers du changement⁵¹² ». En fin de compte, ce qui peut-être caractérise le mieux les relations entre les femmes et les travailleurs, en cette année troublée, c'est leur ambivalence, une sorte de tension permanente entre des aspirations qui concernent toujours l'humanité tout entière et un discours usant d'arguments plus différentialistes que par le passé : en dépit d'une volonté affichée d'autonomie, voire de séparation, les féministes ne coupent pas les liens qui les unissent à la partie masculine des classes laborieuses — y compris lorsqu'elles se trouvent en désaccord avec ces hommes.

Aux États-Unis en revanche, malgré quelques initiatives isolées de la part de certaines féministes, en faveur par exemple de l'éducation des travailleuses, on n'observe guère d'attention portée aux prolétaires ou plus généralement aux classes défavorisées. Cette attitude n'a rien d'illogique si on se rappelle l'absence d'intérêt montré par les abolitionnistes à l'endroit des ouvriers⁵¹³.

⁵¹⁰ *La Voix des femmes*, n°1, 19/03/1848.

⁵¹¹ Le journal se définit ainsi : « *La Voix des femmes*, journal socialiste et politique : organe des intérêts de toutes ».

⁵¹² M. Perrot, « Les Femmes et la citoyenneté en France », dans *Les Femmes ou les silences de l'histoire*, p. 271.

⁵¹³ Voir la partie précédente, pp. 172-173 et 236-237.

L'union des femmes

Les appels à l'unité constituent un thème récurrent du discours des féministes françaises. Là encore, la notion d'union semble occuper une place sensiblement plus importante qu'aux États-Unis, où, du moins jusqu'à la fin des années 1840, on n'observe pas d'intentions prosélytes en direction de l'ensemble des femmes. Ce n'est pas que les féministes américaines demeurent insensibles au sort de celles qui n'appartiennent pas comme elles à la bourgeoisie : elles s'intéressent par exemple aux femmes esclaves ou à celles qui souffrent de l'intempérance de leur époux, se sentent concernées par la déchéance qui touche les victimes des séducteurs. Cependant, lorsqu'elles abordent ces questions, elles restent globalement dans un rapport hiérarchique avec ces femmes que, surtout, elles n'associent guère à leurs luttes.

À l'inverse, les féministes saint-simoniennes appellent l'humanité entière à se rassembler sous une bannière commune. Plus particulièrement, en même temps qu'elles avancent que le prolétariat se trouve dans une situation semblable à celle des femmes et qu'il existe ou doit exister une nécessaire solidarité entre les deux groupes, elles insistent sur la nécessité d'une union interne au sein même du genre féminin. Ainsi Claire Démar souligne-t-elle que pour atteindre la liberté, il faut viser une « unité de volonté, union d'amour, unité d'action », car « l'unité c'est la clé de voûte de tout édifice durable⁵¹⁴ ». Ce souhait apparaît comme une nécessité, une priorité et une urgence. Il est répété tout au long de la publication la *Tribune des femmes* : l'appel à l'union des femmes est lancé dès le premier article du premier numéro de *La Femme libre*, intitulé « Appel aux femmes⁵¹⁵ », résumé dans l'exhortation « Ne formons plus deux camps⁵¹⁶ », et sera sans cesse rappelé durant les deux années d'existence du journal, dont il constitue l'un des axes essentiels. Marie-Reine, directrice de la publication, explique la démarche qui a présidé au lancement de *L'Apostolat des femmes* en résumant dans une formule peu équivoque les objectifs visés : « Notre but est l'association⁵¹⁷ » ; soucieuse de n'exclure personne, elle ajoute faire « appel à toutes les femmes » et insiste dans le numéro suivant : « [...]

⁵¹⁴ Cl. Démar, *Appel...*, op. cit., p. 14.

⁵¹⁵ Jeanne-Victoire, « Appel aux femmes », *La Femme libre*, n°1, 15/08/1832, pp. 1-3.

⁵¹⁶ *Ibid.*, p. 2.

⁵¹⁷ Marie-Reine, *La Femme libre*, n°1, 15/08/1832, p. 7.

parmi nous il y a place pour toutes⁵¹⁸ ». Les prolétaires saint-simoniennes qui ont fondé *La Tribune des femmes* cherchent avant tout à sensibiliser leurs lectrices à l'indispensable union de classes : les bourgeoises doivent rejoindre le courant féministe pour que l'émancipation des femmes puisse avoir lieu. Les rédactrices font œuvre pédagogique, prennent soin de faire comprendre les bienfaits de l'association⁵¹⁹. Marie-Reine va jusqu'à entrevoir les conséquences ultimes de l'association : du jour où l'union interne du sexe sera une réalité, avance-t-elle, « la cause sera gagnée. Car vraiment, elles [les femmes unies] seront devenues les égales de l'homme⁵²⁰. » Inlassable sur ce sujet, elle s'adresse encore aux bourgeoises l'année suivante :

[...] femmes, qui, par votre position, votre éducation, avez pu, les premières, comprendre et exprimer ces idées [d'égalité et de droits], ne restez pas plus longtemps inactives ; faites un appel à toutes les femmes, et, quelle que soit leur position sociale, elles vous répondront, que ce mouvement, qu'on a constaté, ne soit plus un mouvement isolé, mais un mouvement général⁵²¹.

La tactique adoptée peut cependant varier : il arrive que, sans se départir d'un ton à la fois cordial et didactique, les saint-simoniennes fassent assez vivement connaître leur désaccord avec leurs homologues plus aisées, notamment par la critique des articles du *Journal des femmes*, organe des bourgeoises parisiennes. C'est par exemple le cas dans la lettre ouverte adressée par Suzanne « à Madame la rédactrice du *Journal des femmes* » dès la première page du n°5 de *La Femme nouvelle*. Cependant, les féministes prolétaires ne réservent pas leurs critiques à leurs consœurs issues de classes sociales supérieures. Agissant de manière analogue, elles n'hésitent pas, en effet, à s'opposer aux ouvriers ou aux républicains lorsque des différends les séparent. Cette égalité de traitement entre les divers groupes avec lesquels les féministes se trouvent en désaccord (expression du motif de la divergence et discussion) suggère que l'union, avec les travailleurs ou les bourgeoises, n'est pas remise en question dans son principe, qu'elle est au contraire recherchée, sur la base de

⁵¹⁸ Marie-Reine, « Aux femmes chrétiennes », *La Femme libre*, n°2, 25/08/1832, p. 3.

⁵¹⁹ Jeanne-Désirée, « Amélioration du sort des femmes et du peuple par une meilleure organisation du ménage », *La Femme nouvelle*, n°5, 08/10/1832, p. 38.

⁵²⁰ Marie-Reine, « À nos lecteurs », *La Femme nouvelle*, n°6, p. 42.

⁵²¹ Marie-Reine, *Tribune des femmes*, t. 2, n°6, p. 96.

rapprochements et de débats potentiellement constructifs car *a priori* jamais refusés ni fermés.

La femme, individu dans la communauté humaine

À l'inverse des Françaises, dont le discours abonde en références à l'unité intrinsèque du genre humain, on observe que les Américaines adoptent plutôt une attitude individualiste, voire séparatiste vis-à-vis des classes socio-économiques inférieures. Cependant, si les féministes se considèrent supérieures à une partie de la population, elles refusent et dénoncent en revanche toute forme de prééminence masculine, tirant dans les années 1830 et 1840 leur justification principale du texte biblique. Observons, brièvement car les tendances dont il est ici question ne s'accroissent qu'à partir de 1848, trois domaines dans lesquels ce refus apparaît particulièrement marqué, tout en gardant en perspective le cas français concernant chacun de ces trois sujets.

Refus du paternalisme

Il n'est pas rare que les Américaines présentent leurs revendications comme un juste rééquilibrage des droits entre les hommes et les femmes. Dans ce cadre, insistant sur le caractère minimaliste de leurs demandes, les féministes des deux sexes invoquent la tradition libérale de la nation, favorable à la non-intervention et à l'autonomie individuelle. Les revendications en faveur du suffrage s'en trouvent renforcées, car le vote rend la femme, individu à part entière, susceptible de se prendre pleinement en charge : « While we would not undervalue other methods, the Right of Suffrage for Women is, in our opinion, the corner-stone of this enterprise, since we do not seek to protect woman, but rather to place her in a position to protect herself⁵²². »

Dans les rangs français, les demandes de ce type s'intensifient après 1848 : les femmes écartées du suffrage et plus généralement de la vie de la

⁵²² Worcester Convention, 23/10/1851, *History of Woman Suffrage, op. cit.*, t. 1, p. 825. Une décennie plus tard, la demande apparaîtra plus directe encore : « In mercy, let us take care of ourselves [...]. We, as a class, are tired of one kind of protection, which leaves us every thing to do, to dare and suffer, and strips us of all mens for its accomplishment. We would not tax man to take care of us. No, the Great Father has endowed all his creatures with the necessary powers for self-support, self-defense and self-protection. » (Elizabeth Cady Stanton, « A Slave's Appeal », Speech to the Judiciary Committee, New York State Legislature, 1860 <http://abacus.bates.edu/~skelley/teach/rhet265/speeches/1860stanton.html>, dernière consultation le 21/04/2003)

République dénoncent alors l'hypocrisie des mesures prises par les législateurs. Mais c'est dès la monarchie de Juillet que les dénonciations du paternalisme se font jour. Même si ces dernières ne caractérisent pas réellement le mouvement féministe naissant, quelques exemples apparaissent déjà significatifs, tel l'usage du seul prénom, celui du nom de famille correspondant à un mode de fonctionnement masculin que les féministes rejettent au motif que les hommes y exercent « une sorte de paternité⁵²³ » : « Non, Messieurs, ce n'est pas par crainte ou par honte que nous taisons le nom de nos maris ou de nos pères, mais nous voulons répondre nous-mêmes de nos paroles et de nos actes. Les *femmes nouvelles* placent leur dignité dans une noble franchise [...]⁵²⁴ ». On relève également quelques occurrences très marquées d'opposition au « protectionnisme » masculin, telle celle-ci : « Assez longtemps les hommes nous ont conseillées, dirigées, dominées : à nous maintenant de marcher dans la route du progrès sans tutelle. À nous de travailler à notre liberté par nous-mêmes ; à nous d'y travailler sans le secours de nos maîtres⁵²⁵. » Il est assez plausible de penser que l'individualisation de la vision que la société a d'elle-même n'est alors pas si marquée en France qu'aux États-Unis, ce qui expliquerait, jusqu'en 1848, la moindre prégnance de ce thème — qui cependant est attesté dès les années 1830.

Refus du « deux poids deux mesures » (*double standard*)

Cette position apparaît très tôt chez les Américaines, et d'abord dans ce qui se rapporte au domaine de la séduction : dès leurs débuts, les dames du *Godey's Magazine* refusent en effet que soit appliqué un code de moralité distinct pour le séducteur et pour sa victime. Plus généralement, l'égalité entre les sexes et leur commune appartenance au genre humain, le fait que les femmes soient autant que les hommes des « être moraux » (*moral beings*), justifient aux yeux des féministes un traitement unique en matière de morale, dans la sphère publique comme dans la sphère privée. Et d'une campagne encore limitée, dans les premières décennies du XIXe siècle, on passe ensuite à une revendication plus vaste, qui touche tous les domaines, comme l'illustre une intervention faite lors d'un congrès suffragiste de 1850 et intitulée « No Sex in Morals! » :

⁵²³ *Apostolat des femmes*, n°7, p. 70.

⁵²⁴ S..., *Apostolat des femmes*, n°8, pp. 86-87.

⁵²⁵ *Apostolat des femmes*, n°6, p. 46.

You ask, would you have woman, by engaging in political party bickerings and noisy strife, sacrifice her integrity and purity? No, neither would we have men do it! We hold that whatever is essentially wrong for woman to do, cannot be right for man. If deception and intrigue, the elements of political craft, be degrading to woman, can they be ennobling to man? If patience and forbearance adorn a woman, are they not equally essential to a manly character? If anger and turbulence disgrace woman, what can they add to the dignity of man? Nothing; because nothing can be morally right for man, that is essentially wrong for woman⁵²⁶.

Chez les Françaises également, on note très tôt un refus de jeter *a priori* l'opprobre sur la prostituée. Par ailleurs, des féministes comme Frédéric Herbinot de Mauchamps, à la tête de la rédaction de *La Gazette des Femmes*⁵²⁷, ne manquent pas de s'indigner contre les lois partiales qui, à l'image de celle sur l'adultère, jugent les coupables différemment selon le sexe. C'est également le cas de Hortense Allart⁵²⁸, de Charles Fourier⁵²⁹ ou des rédactrices de *La Tribune des femmes* : « [...] si éprouver l'amour est un tort qui doit influencer sur la destinée d'une femme, pourquoi supporte-t-elle seule le blâme ? », demande ainsi Suzanne, qui poursuit : « Que l'anathème, *s'il est juste*, atteigne l'homme également, car dans toute union intime, n'y a-t-il pas toujours deux coupables ou deux innocents⁵³⁰ ? »

Toutefois, durant plusieurs mois au début de la Deuxième République, la revendication d'un code de moralité commun aux hommes et aux femmes n'apparaît pas formulée clairement, soit que les féministes relativisent ce problème et ne le considèrent pas essentiel, soit qu'elles redoutent un retour de bâton. On ne trouve pas de critiques directes avant juin ; à cette date, certaines dénonciations (re)commencent à se faire jour : « Les hommes ont fait les lois, eux seuls et pour eux seuls [...] non seulement les lois de justice, mais les lois morales et sociales. Si la femme se rend coupable d'adultère, on la montre du doigt, tandis que pour l'homme, une faute n'est qu'une bonne fortune⁵³¹. » Par

⁵²⁶ J. Elizabeth Jones, « No Sex in Morals! », Salem Convention, avril 1850, *History of Woman Suffrage*, *op. cit.*, t. 1, pp. 108-109.

⁵²⁷ Pour une présentation de ce journal, voir É. Sullerot, *op. cit.*, pp. 191-209.

⁵²⁸ H. Allart, *op. cit.*, pp. 23-24.

⁵²⁹ Il dénonce « ces galanteries qu'il est ridicule de déclarer vice chez les femmes quand on les déclare gentillesse chez les hommes » (Ch. Fourier, *Œuvres complètes*, t. 1, *op. cit.*, p. 214).

⁵³⁰ Suzanne, *La Tribune des femmes*, t. 2, n°6, p. 101. Souligné par l'auteur.

⁵³¹ J. S., « Des droits et des devoirs de la femme dans la société », *La Voix des femmes*, n°42, 08-10/06/1848.

ailleurs, on ne relève pas chez les féministes françaises de la monarchie de Juillet et de 1848 d'application nette de ce thème à la sphère politique.

Refus d'une infériorité intellectuelle ou morale

« Certes, nous le sentons, quant à présent nous lui sommes bien inférieures en développement intellectuel, mais du côté du cœur nous prenons notre revanche, et ce qu'il a de plus en force physique, nous le lui rendons en force morale⁵³². » Au milieu des années 1830, Eugénie Niboyet résume bien le sentiment des Françaises, mais aussi des Américaines : sur le plan affectif et moral, les femmes sont supérieures aux hommes ; quant à la situation intellectuelle, elle ne saurait être tenue pour irrévocable⁵³³.

Statut intellectuel

Que ce soit en France ou aux États-Unis, l'hypothèse de la supériorité intellectuelle des hommes se trouve à l'époque étayée par les recherches médicales et scientifiques⁵³⁴. Les féministes n'en insistent pas moins sur la nécessité pour les femmes de réaliser des progrès dans le domaine intellectuel, sûres qu'elles possèdent les capacités requises pour prendre part à la régénération ou à la libération qu'elles appellent de leurs vœux. Les Américaines ne manquent pas, en outre, de lier le thème du statut intellectuel de la femme à leurs revendications suffragistes. Dès 1848, elles avancent que l'exercice du droit de vote leur permettra de remplir pleinement leurs devoirs républicains et de participer sans réserve à l'œuvre de réforme entreprise au sein de la société américaine. Ainsi Rebecca Sanford à Rochester prophétise-t-elle :

There will be one effect, perhaps unlooked for, if we are raised to equal administration with man. It will classify intellect. [...] And why? Because enfranchised women then will feel the burdens of her responsibilities, and can strive for elevation, and will reach all knowledge within her grasp [...] and above all, pawned integrity [will be] redeemed⁵³⁵.

⁵³² Eugénie Niboyet, *Le Conseiller des femmes*, février 1834.

⁵³³ La précision « quant à présent » suggère le caractère transitoire de la situation, ce que confirme Fourier lorsqu'il incrimine le manque d'éducation, non une infériorité intrinsèque des femmes, et insiste : « [...] je suis fondé à dire que la femme, en état de liberté, surpassera l'homme dans toutes fonctions d'esprit ou de corps qui ne sont pas l'attribut de la force physique. » (Ch. Fourier, *Œuvres complètes*, t. 1, *op. cit.*, p. 221)

⁵³⁴ Christine Bolt, *The Women's Rights Movement in the United States and Britain from the 1790s to the 1920s*, Amherst, the University of Massachusetts Press, 1993, p. 92.

⁵³⁵ Rebecca Sanford, « A Bride Appears », Rochester State Convention, 02/08/1848, *History of Woman Suffrage*, *op. cit.*, t. 1, p. 77.

En France, 1848 lie également accès à la citoyenneté et droit de vote, car « *La Liberté, l'Égalité, la Fraternité* appellent le genre humain aux mêmes prérogatives⁵³⁶ » ; et Eugénie Niboyet d'en tirer les conséquences : « Honneur à cette trinité sainte qui accordera aux femmes des droits de citoyenneté, leur permettant de s'élever intellectuellement et moralement à l'égal des hommes⁵³⁷ ». Cependant, si ce type d'argumentation n'est pas délaissé, c'est, plus encore, sur la nécessité de l'instruction qu'insistent les féministes de la Deuxième République lorsqu'elles envisagent leur avenir et confient leurs espoirs sur le plan intellectuel : « Ce qu'elle [la femme] demande avant tout, c'est l'éducation sérieuse qui la fera votre égale et vous fera trouver en elle un soutien éclairé. Ce qu'elle veut, c'est que le sanctuaire de la science ne soit plus fermé pour elle seule ; c'est qu'aucunes des professions pour lesquelles elle se sent de l'aptitude ne lui soient interdites⁵³⁸. » Dans ce domaine aussi, certaines féministes refusent que les hommes décident à leur place : « La femme doit conquérir sa liberté intellectuelle par elle-même. Toute femme qui la mérite l'obtient⁵³⁹. » Ces appels à l'instruction s'inscrivent pleinement dans le mouvement ébauché sous la monarchie de Juillet, période durant laquelle la réflexion autour de la question s'intensifie, le débat s'élargit et quelques actions se mettent en place — en marge de la politique gouvernementale : à Lyon avec l'initiative d'Eugénie Niboyet en faveur de l'éducation populaire⁵⁴⁰, à Paris où Marie-Reine Guindorf organise un enseignement pour les ouvrières et où les femmes assistent à de nombreux cours publics⁵⁴¹.

Statut moral

Au point de vue moral, les féministes des deux rives tendent à affirmer la supériorité de la femme sur l'homme — hiérarchie que l'opinion ne reconnaît guère⁵⁴². Quelle que soit l'ampleur de ce décalage, au moins jusqu'aux années 1850, ce sentiment ne donne lieu ni à un triomphalisme féminin ni à la

⁵³⁶ Eugénie Niboyet, « Profession de foi », *La Voix des femmes*, n°1, 19/03/1848. Souligné par l'auteur.

⁵³⁷ *Idem.*

⁵³⁸ Jeanne-Marie, *La Voix des femmes*, n°31, 23/04/1848.

⁵³⁹ Hortense Lesguillon, *ibid.*, n°33, 26/04/1848.

⁵⁴⁰ En 1834, elle fonde l'Athénée des femmes.

⁵⁴¹ M. Riot-Sarcey, *La Démocratie à l'épreuve des femmes...*, *op. cit.*, pp. 94-99.

⁵⁴² Selon Fourier, c'est un jugement faussé qui fait qu'en Civilisation (c'est-à-dire dans l'état actuel de l'humanité) on tient pour inférieure la valeur morale de la femme (Ch. Fourier, *Œuvres complètes.*, t. 1, *op. cit.*, p. 219).

condamnation de la masculinité, fût-elle perçue comme une déchéance ; il vise, bien plutôt, à mettre cette vertu au service de la société.

Aux États-Unis, l'affirmation du statut moral des femmes s'inscrit dans le courant de réforme : il s'agit de purifier l'humanité et d'opérer une révolution pacifique. Sans surprise, les militantes du *Woman's Rights Movement* utilisent cet élément pour appuyer leurs revendications suffragistes : arguant de ce que leur présence aux côtés de leurs proches rendrait plus saine la sphère publique, elles trouvent des accents très familiaux, voire familialistes, et invoquent leurs devoirs de mères et épouses, mais aussi de filles et de sœurs, pour accompagner les hommes dans leur engagement politique ; une résolution officialise cette demande :

Resolved, That women's duties and rights as daughters, sisters, wives, and mothers, are not bounded within the circle of home; that in view of the sacredness of their relations, they are not free to desert their fathers, brothers, husbands, and sons amidst scenes of business, politics, and pleasure, and to leave them alone in their struggles and temptations, but that as members of the human family, for the sake of human advancement, women are bound as widely as possible to give to men the influence of their aid and presence; and finally, that universal experience attests that those nations and societies are most orderly, high-toned, and rich in varied prosperity, where women most freely intermingle with men in all spheres of active life⁵⁴³.

Sous la monarchie de Juillet et même au-delà, du fait de sa relation avec les théories et les pratiques enfantiniennes, la moindre velléité, voire la moindre éventualité d'affranchissement de la femme est toujours suspecte de licence, voire de débauche ; dans ces conditions, les militantes se doivent d'incarner et de prôner une moralité sans faille, dans les années 1830 comme en 1848. Dès l'euphorie des premiers temps, elles prennent soin d'opérer des distinctions essentielles : « Liberté, égalité de l'homme et de la femme, voilà mon seul vœu ; liberté, mais non licence ; égalité, et non parité ; on ne peut trop insister sur ces distinctions, aujourd'hui que nos ennemis ont élevé la voix [...]»⁵⁴⁴. Ces précisions permettent d'affirmer que la tâche de la femme consiste à « porter

⁵⁴³ *Woman's Rights Petition to the New York Legislature*, 1854
http://members.chello.at/gebaly/new_page_6.htm (dernière consultation le 21/04/2003).

⁵⁴⁴ Pauline, *La Tribune des femmes*, t. 2, n°3, p. 46.

remède à l'immoralité⁵⁴⁵ », son devoir à « régénérer le monde moral⁵⁴⁶ », sa mission à assurer un « rôle de moralisation⁵⁴⁷ », le tout au profit des hommes⁵⁴⁸.

Plus tard, lorsque le régime politique se durcit, c'est encore par le dévouement des femmes, des mères, que peut être envisagée la régénération de l'humanité. La société semble mieux reconnaître leur vertu (« Dans les temps anciens cette supériorité morale de la femme fut divinisée ; aujourd'hui, après bien des siècles de barbarie et d'erreurs, elle commence à être avouée dans les pays civilisés⁵⁴⁹ »), à elles d'œuvrer « pour le bonheur de tous⁵⁵⁰ ».

En 1848, les féministes réaffirment leur moralité et leur esprit d'abnégation : dans la mesure où « la moralité d'une nation tient surtout à la moralité des femmes⁵⁵¹ », ces dernières se déclarent prêtes à participer à l'œuvre commune et à contribuer non seulement à libérer le peuple français, mais aussi à régénérer l'humanité tout entière. Comme aux États-Unis, la référence à leurs parents masculins apparaît constante, par exemple lorsqu'elles affirment : « C'est au nom des saintes obligations de la famille, des tendres servitudes de la mère [...] que nous avons, comme vous, le droit de servir notre pays, [...] de nous dévouer au monde⁵⁵² », ou encore « Notre devise, la voici : *famille, patrie, humanité* : trilogie sainte qui crée la *mère*, la *citoyenne*, et la *sœur de charité*⁵⁵³ ». Les femmes étendent le cadre de la famille biologique à l'ensemble de l'humanité, mais n'entendent pas pour autant abandonner leurs proches : en effet, « la femme ne cessera pas [...] d'être mère, fille, sœur et épouse dévouée⁵⁵⁴ ».

Soulignons pour terminer que, du moins jusqu'à l'été 1848, les Françaises, dans une perspective de complémentarité, mettent leur statut moral au service d'une cause qui concerne l'humanité tout entière ; elles ne cherchent pas à s'en

⁵⁴⁵ « Ève », dans Jeanne Deroin, *Du célibat*, Paris, 1851, p. 12.

⁵⁴⁶ Suzanne Voilquin, préface à Cl. Démar, *Ma loi d'avenir*, *op. cit.*, p. 6 (reprise en d'autres termes p. 20).

⁵⁴⁷ *L'Apostolat des femmes*, n°3, p. 2.

⁵⁴⁸ H. Allart, *op. cit.*, p. 16.

⁵⁴⁹ Ulliac Dudrezène, *Le Conseiller des femmes*, novembre 1833.

⁵⁵⁰ Eugénie Niboyet, *Le Conseiller des femmes*, avril 1834.

⁵⁵¹ Eugénie Niboyet, « Profession de foi », *La Voix des femmes*, n°1, 19/03/1848.

⁵⁵² Jeanne-Marie, lettre à Ledru-Rollin, 11/04/1848, publiée dans *La Voix des femmes*, n°20.

⁵⁵³ Amélie Pray, « Liberté, Égalité, Fraternité », *La Voix des femmes*, n°10, mars 1848. Souligné par l'auteur.

⁵⁵⁴ Désirée Véret, « Nos principes », *La Voix des femmes*, n°10, mars 1848.

prévaloir pour avancer ni appuyer des revendications concernant spécifiquement les femmes.

Conclusions d'étape

Les trois mouvements de cette partie, à savoir la contextualisation de la recherche, puis l'étude historiographique, enfin l'analyse comparée des sources, permettent de mettre au jour des caractéristiques particulières, qui non seulement s'appliquent au féminisme français et au féminisme américain entre 1830 et 1848 mais fournissent également des pistes utiles à la comparaison des deux « cultures nationales » telles qu'elles existent à cette époque — vues au prisme du féminisme.

En ce qui concerne les différences, remarquons celles qui dépendent des circonstances extérieures et du contexte, notamment celles liées à la religion, l'opposition entre fusion dans la communauté (d'inspiration) chrétienne et individualisme protestant se retrouvant de façon nette dans l'idéologie féministe. Surtout, il faut souligner les différences qui concernent les objectifs visés par les féministes. En rapport avec la conception de l'identité de la femme qui domine dans chacune des deux sociétés (autrement dit selon que la femme est considérée, par rapport à l'homme, comme un être plutôt semblable ou plutôt distinct), la disparité relative aux objectifs influe sur les moyens, les stratégies, voire la doctrine des deux mouvements.

Cependant, des similitudes existent, ne serait-ce que dans certains éléments du discours tenu par les féministes des années 1830 et 1840, tel l'usage de l'analogie avec l'esclave — même si cette analogie ne joue pas le même rôle dans les deux pays (simple outil idéologique en France, sorte d'« échelle identitaire » aux États-Unis). Plus marquantes encore, les similitudes qui émanent de l'apparente aporie dans laquelle se trouvent Françaises et Américaines au milieu du XIXe siècle — dues, plus précisément, moins à un paradoxe essentiel qu'au sentiment d'injustice apparu chez des femmes coincées entre un cadre traditionnel holiste et la modernité individualiste naissante. Dans les deux pays émerge la nécessité de droits égaux, notamment le droit de vote, en raison à la fois d'une commune humanité et de natures différentes — quelles que soient par ailleurs les raisons stratégiques qui sous-tendent les discours relatifs à ce sujet. La revendication qui en découle s'effectue via une prise de

conscience de l'identité féminine qui passe par l'éventualité (aux États-Unis) ou la réalité (en France) de l'extension d'un traitement à des catégories de « sous-hommes ». En l'occurrence, l'accès au suffrage inclut dans la Cité, présente ou future, les Noirs et les domestiques ; et le fait que ce traitement ne concerne pas les femmes tend à les individualiser. Cette catégorisation marquée souligne par ailleurs les tendances différentialistes profondes des Américaines, dont la cohérence marque la période 1830-1865, alors qu'elle ne remet pas en question l'universalisme dominant des Françaises, dont les arguments en 1848 répondent avant tout à une logique d'urgence.

Tout compte fait, malgré la convergence de situation qui s'esquisse au milieu du siècle, et qui débouchera d'ailleurs sur de véritables échanges transatlantiques durant la décennie 1850, on peut conclure qu'il existe bien, durant le deuxième quart du XIXe siècle, un féminisme français et un *feminism* américain, et non un mouvement transnational. Ces deux « types » se présentent comme deux variantes nationales d'un « féminisme » dont une définition valable à l'échelle des deux pays se révélerait nécessairement très réduite — et à ce titre fort peu satisfaisante. Cela étant, et pour ne pas en rester à cette perspective qui pourrait paraître quelque peu décevante, on peut aussi se demander si, en dépit des apparences confirmées par la recherche historique, que celle-ci porte sur la « Réforme » américaine (*Antebellum Reform*), sur l'utopie française ou sur l'un ou l'autre des deux mouvements, le féminisme français ne constituerait pas, dans son universalisme essentiel, un élément réformateur inscrit dans un tout englobant, alors que le *feminism* américain, pourtant dûment répertorié parmi les composantes de la « Réforme », se définirait davantage comme un mouvement bien spécifique et présentant des caractéristiques propres.